

P80

248

V13

U12

# 通 報

# T'OUNG PAO

## ARCHIVES

CONCERNANT L'HISTOIRE, LES LANGUES, LA GEOGRAPHIE,  
L'ETHNOGRAPHIE ET LES ARTS DE L'ASIE ORIENTALE

REVUE DIRIGÉE PAR

**J. J. L. DUYVENDAK**

Professeur à l'Université de Leyde

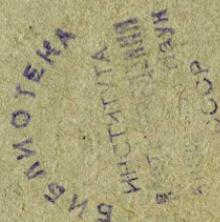
ET

**PAUL DEMIÉVILLE**

Professeur au Collège de France

VOL. XXXVIII

Livr. 2—5



LEIDEN  
E. J. BRILL

1948

# LE HŌJA ET LE SAYYID HUSAIN DE L'HISTOIRE DES MING

PAR

PAUL PELLIOT †

On connaît l'ambassade malheureuse de Thomé Pires, le premier envoyé portugais chargé de remettre à l'Empereur de Chine une lettre de son souverain <sup>a</sup>). Pires quitta Canton le 23 janvier 1520, franchit la chaîne du Mei-ling <sup>b</sup>), et se trouva à Nankin dans le courant de mai en même temps que l'Empereur Tcheng-tö, alors „en tournée au Sud” <sup>1</sup>). Là, ordre lui fut donné de se rendre à Pékin pour y attendre la remise de la réponse impériale; c'est sûrement de Pékin que Pires envoya à Canton, le 2 août 1520, la lettre dont parle Vieyra (Ferguson, 103) <sup>2</sup>). Tcheng-tö revint à Pékin le 18 janvier

---

<sup>a</sup> et <sup>b</sup>) Cf. *infra*, Appendice IV, p. 290.

1) 南巡 *nan-siun*. Tcheng-tö avait quitté Pékin le 15 septembre 1519 pour diriger — de loin — les opérations militaires contre son parent révolté le prince de 寧 Ning, 朱宸濠 Tchou Tch'en-hao (cf. sur lui Giles, *Biogr. Dict.*, n° 219, où le nom est donné incorrectement; la faute est corrigée aux Errata), et était arrivé à Nankin le 16 janvier 1520; cf. *Ming che*, 16, 5 a-b. En fait, le voyage de Tcheng-tö était bien inutile, car Tchou Tch'en-hao avait été capturé par Wang Cheou-jen dès le 20 août 1519, près d'un mois avant que l'Empereur quittât la capitale. Mais Tcheng-tö, instable de tempérament, ne voulut pas renoncer à un voyage qui le distraitait de la vie de Pékin.

2) Sur la durée du séjour à Pékin, nous avons une indication importante qui n'a pas été relevée. Mayers a traduit dans les *Notes and Queries on China and Japan*, sept. 1868, 129-130, un texte relatif à l'ambassade et dû à un contemporain, Kou Ying-siang (cf. sur ce texte *infra*, p. 88). Il y est dit, dans la traduction de Mayers, que lors de l'ambassade de Thomé Pires, „His Majesty was engaged in a tour in the Southern Provinces, and [the foreigners] were left in the same lodging with myself for close upon a year”. Mais c'est un contresens, qui a trompé Tchang T'ien-tsö (p. 44). Le texte dit en réalité: „... ils restèrent au 會同館 Houei-t'ong-kouan pendant près d'une année.” Le Houei-t'ong-kouan, dont il sera question en détail dans l'Appendice III,

1521<sup>3</sup>) ; toutefois la maladie qu'il avait contractée le 25 octobre 1520

était à Pékin ; c'est là que les envoyés étrangers logeaient normalement (cf. *Ta-Ming houei-tien*, 58, 10 b, et, pour un exemple pratique, *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 18, 8 b). Un édit publié entre le 27 mai et le 6 juin 1521 (cf. *infra*, p. 148) montre d'ailleurs que le Houei-t'ong-kouan abritait alors d'autres étrangers qui n'étaient pas venus en mission officielle. Kou Ying-siang est un témoin oculaire pour l'arrivée des Portugais à Canton en 1517 ; mais il ne parle que par ouï-dire de leur séjour au Houei-t'ong-kouan ; son information n'en mérite par moins pleine créance. Comme Pires a quitté Pékin au plus tard le 22 mai 1521, il faut, pour y avoir séjourné pendant près d'une année, qu'il y soit arrivé avant août 1520. Tchang Wei-houa<sup>1</sup> se trompe certainement quand, dans son tableau chronologique de la p. 112, il ne fait arriver Pires à Pékin qu'en janvier 1521. Il le fait d'ailleurs contre les arguments que lui-même a développés p. 108<sup>1</sup> et qui lui donnaient à penser que l'arrivée de Pires à Pékin devrait se placer en octobre 1520, ou même avant cette date. Mais c'est que Tchang Wei-houa a été influencé par ce qu'il croit être l'affirmation de Barros que Pires serait entré à Pékin en janvier 1521. Il n'y a rien de tel dans Barros. Tchang Wei-houa n'a connu Barros que par le résumé de Bretschneider, II, 318, où l'historien portugais est utilisé, mais où Bretschneider a également mis du sien. Encore Tchang Wei-houa<sup>1</sup> (aussi dans Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 20) a-t-il mal lu Bretschneider chez qui la date de janvier 1521 s'applique non pas à l'entrée de Pires, mais correctement au retour de Tcheng-tò à la capitale. Quant à Barros, il dit bien au contraire (III, vi, 5) : „Thomé Pires, étant arrivé dans cette ville (= Pékin), dès janvier de l'année suivante 1521 vit le Roi ...” ; nous examinerons plus loin en quel sens il faut entendre cette expression de „voir le Roi” ; Barros met ainsi expressément l'arrivée de Pires à Pékin en 1520.

3) Tcheng-tò quitta Nankin le 23 septembre 1520 et arriva à T'ong-tcheou près Pékin le 5 décembre ; le 15 décembre, il y jugea des complices du prince de Ning, puis, le 13 janvier 1521, le prince de Ning lui-même, qui fut exécuté ; il rentra ensuite à Pékin le 18 janvier (*Ming che*, 16, 5b). La lettre de Christovão Vieyra de 1534 est donc parfaitement exacte quand elle dit (Ferguson, 58, 105) que l'Empereur, à son retour de Nankin, s'arrêta „à une ville qui est à deux lieues de „Pim” (lire „Piquim”, Pékin), en janvier de l'année 1521”, et que „il y resta pour juger un de ses parents qui s'était rebellé contre lui ; et il commanda qu'il serait brûlé après avoir été pendu”. Cordier, *Hist. gén. de la Chine*, III, 54, se trompe en disant que le prince de Ning fut exécuté à Pékin. Le fait même de l'exécution est d'accord avec les „annales principales” du *Ming che* ; il doit prévaloir contre la version adoptée dans Wieger, *Textes historiques*, III, 2033-2034, selon laquelle le prince de Ning eut la faveur de se tuer lui-même. Cette exactitude du texte de Vieyra ne permet pas de douter qu'il ait également raison quand il raconte que l'affaire de l'ambassade de Pires revint devant le souverain à T'ong-tcheou, mais que, par suite des intrigues parties de Canton, de Nankin et de Pékin, la remise de la réponse impériale fut différée jusqu'après le retour de l'Empereur à la capitale. Barros, III, vi, 5, a connu la lettre de Vieyra ; toutefois, il donne ici des détails qui montrent qu'il a disposé d'autres documents ; il dit, lui aussi, que Pires vit Tcheng-tò à une ville située à deux lieues de la capitale, c'est-à-dire à T'ong-tcheou. Dans son résumé chronologique, D. Ferguson (p. 55) place en février 1521 le retour de l'Empereur à Pékin ; c'est en effet ce qui est dit au début de la lettre de Vieyra ; mais il y a là une erreur de Vieyra (je ne pense pas que ce soit une erreur du copiste) ; d'autre part, Vieyra lui-même dit correctement (pp. 57, 59, 103, 106) que Tcheng-tò tomba malade le jour même de

au cours d'une partie de pêche où son bateau avait chaviré (cf. *Ming che*, 16, 6b; 307, 7a) s'aggrava immédiatement, et il mourut le 20 avril 1521<sup>4</sup>). Pires fut renvoyé à Canton; il quitta Pékin le 22 mai, ou plutôt peut-être le 22 avril<sup>5</sup>), pour arriver à Canton le 22 septem-

son retour à Pékin et mourut trois mois plus tard; il y a en effet trois mois entre le 18 janvier 1521 et le 20 avril. L'ambassade des Fo-lang-ki (Portugais) est encore bien placée dans les „Annales principales” du *Ming che*, 16, 5b, sous la 15<sup>e</sup> année Tcheng-tô, laquelle se termine le 6 février 1521.

4) *Ming che*, 16, 5b. La date hypothétique du „21 (?) mai” indiquée par D. Ferguson (p. 55) lui a été suggérée par la date inexacte de février donnée par Vieyra pour le retour de Tcheng-tô à Pékin, trois mois avant sa mort, mais elle est fautive, et encore plus celle de „février 1521”, indiquée par Bretschneider, II, 318, soi-disant d'après les „Annales chinoises”, et répétée par Gaillard, *Nankin, Aperçu historique*, 205, et par Cordier, *L'arrivée des Portugais*, 517, et *Hist. générale*, III, 121 (Cordier qui dit d'autre part correctement, évidemment à la suite de Mailla, X, 298, que c'était „le quatorze de la troisième lune”, aurait dû savoir que, dans le calendrier normal, la troisième lune de l'année chinoise ne peut jamais correspondre à février). La date du „19 avril 1521” indiquée par Bouillard, *Les sépultures impériales*, 69, est également à rejeter.

5) Le texte de la lettre de Vieyra (Ferguson, 57) dit: *Em feuereiro entrou o Rey em Piquim e esteue doente tres meses falleço do dia seguinte que nos viessemos a Cantão com ho presente que viria o Rey nouo que erão* (sic) *por elle a outra çidade que nos mandaria o despacho a Cantão | Partimos de Pequim a XXII. de Mayo ...* Comme l'a vu Ferguson, il manque quelque chose après *falleço*. Ferguson a traduit sous réserves. „In February the king entered Piquim and was ill three months; he died, and the day following [they said] that we must go to Cantão with the present, that the new king would come, that they should go to him to the other city, that he would send us the reply to Cantão. We left Pequim on the 22nd of May...”. Il est exact que le nouvel Empereur, Kia-tsing, ne se trouvait pas à Pékin; le jour même de la mort de Tcheng-tô, une délégation des plus hauts fonctionnaires fut désignée pour se rendre auprès de son successeur; celui-ci quitta Ngan-lou (au Houpei) le 7 mai 1521 et arriva à Pékin le 27 mai. Quant aux conditions dans lesquelles Pires reçut ordre de quitter Pékin, nous avons un texte essentiel des *Che lou* des Ming, publié d'après le mss. de la Bibliothèque nationale de Pékin par Tchang Wei-houa<sup>1</sup> (p. 105); en fait, ce texte a déjà été utilisé par les rédacteurs du *Ming che*, où on le trouve presque mot pour mot dans la biographie de Yang T'ing-houo (190, 2b), et, plus résumé, dans les *pen-ki* (16, 5b). Sous la date de la 16<sup>e</sup> année Tcheng-tô de Wou-tsong des Ming, la 3<sup>e</sup> lune, au jour *ping-yin* (20 avril 1521), il est dit dans les *Che lou*: „Ce jour là, ... aux barbares porteurs de tribut de Qomul, Turfan, Fo-lang-ki et autres lieux, on accorda à tous des récompenses, et on leur prescrivit de retourner dans leurs pays. Quant aux religieux tibétains (番僧 *fan-seng*) du 豹房 Pao-fang („Maison des Léopards”) et aux moines (*houo-chang*) du 少林寺 Chao-lin-sseu, et à tous ceux amenés de divers lieux, artisans, mariniers, gens de maisons de chant (*kiao-fang-sseu-jen*), bateaux *ma-k'ouai* (馬快; cf. sur eux le ch. 149 du *Ta-Ming houei-tien*) de Nankin, qui n'étaient pas là en vertu d'un statut permanent, ils furent renvoyés. Pour tous les points ci-dessus,

*Suite de la note p. 83.*

bien qu'on eût reçu [théoriquement] un édit des dernières volontés du [défunt] Empereur, c'étaient en réalité les ministres du Grand Conseil (Nei-ko) qui l'appliquaient après l'avoir demandé à l'Impératrice douairière. Il s'agissait de sujets ayant partout une notoriété fâcheuse; c'est pourquoi on mit un terme [à tout cela] au plus tôt". La „Maison des Léopards", où peut-être survit le souvenir des léopards de chasse de l'époque mongole, était en principe le siège de la ménagerie impériale (cf. les détails statistiques donnés à son sujet par le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 10, 14b-15b), mais était devenue sous Tcheng-tô une sorte de „Parc aux Cerfs", avec un „nouveau temple", mi-temple pour pratiques religieuses magiques des lamas tibétains, mi-lieu de débauche. La „Maison des Léopards" des Ming, bien qu'en dehors du Palais proprement dit (Ta-nei), se trouvait dans la Ville Jaune, à l'Est de Si-houa-men; là était l'„Enceinte des Tigres" (虎城 Hou-tch'eng), dont les fondations se voyaient encore au XVIII<sup>e</sup> siècle à l'ouest du 教軍場 Kiao-kiun-tch'ang, derrière le 弘仁寺 Hong-jen-sseu; dès 1507, Tcheng-tô fit construire la Maison des Léopards au Nord-Ouest de l'Enceinte des Tigres. Les *Che lou* de Tcheng-tô ajoutent qu'à partir de ce moment „matin et soir l'Empereur séjourna à la Maison des Léopards et n'entra plus au Palais (Ta-nei)". Le temple destiné aux lamas tibétains, appelé 護國佛寺 Hou-kouo-fo-sseu, fut fondé en 1512 sur le terrain dépendant de la Maison des Léopards (cf. *Je-hia kieou-wen*, 9, 43; *Je-hia kieou-wen k'ao*, 42, 1-2). C'est d'ailleurs à la Maison des Léopards que Tcheng-tô mourut, âgé de trente ans seulement (*Ming che*, 190, 2a). Tcheng-tô, monté sur le trône à quatorze ans, était curieux, fantasque, se dérobait à sa tâche journalière de souverain, partageait son temps entre les sports, l'étude intermittente de langues étrangères, les pratiques magiques et une vie de plaisirs où, poussé par des eunuques avides et des ministres indignes, il usa vite sa santé. Comme on le voit, un édit traduisant soi-disant ses dernières volontés, mais fabriqué par l'Impératrice douairière d'accord avec de hauts fonctionnaires, dispersa tout le monde suspect de la Maison des Léopards le jour même où Tcheng-tô s'y éteignait. C'était la réaction, qui allait s'accroître de répressions plus énergiques après l'arrivée du nouvel Empereur à Pékin. En même temps qu'on vidait la Maison des Léopards, on renvoyait les ambassades étrangères, dont certains membres avaient trouvé auprès de Tcheng-tô un accueil trop empressé. On leur accordait néanmoins les „récompenses" ordinaires, c'est-à-dire en principe des titres honorifiques et des cadeaux; ceci toutefois n'est pas exact pour Pires, dont le „présent" fut refusé (cf. Ferguson, 103, 105, 108) et qui ne reçut certainement ni titres ni cadeaux. L'édit est du 20 avril 1521, jour de la mort de Tcheng-tô; il est normal qu'il n'ait pu être signifié aux missions étrangères que le lendemain. Ferguson a donc dû interpréter correctement la lettre de Vieyra en lui faisant dire que Pires reçut l'ordre de départ pour Canton le lendemain de la mort de Tcheng-tô, par suite le 21 avril. Mais ceci rend suspecte la date du 22 mai indiquée par Vieyra pour le départ réel de Pékin. Bien que Kia-ting ne soit arrivé lui-même à Pékin que le 27 mai, il est peu probable que le nouveau régime, si soucieux d'effacer au plus vite les traces du régime précédent, ait laissé tout un mois à la mission de Pires pour faire ses préparatifs de départ. On a vu plus haut que Vieyra se trompait certainement d'un mois quand il mettait en février le retour de Tcheng-tô à Pékin, puisque ce retour est du 18 janvier. Avec cette erreur de „février", les trois mois de maladie dont parle Vieyra conduiraient à mai au lieu d'avril pour la mort de l'Empereur (de là la date hypothétique et fautive,

bre, ou peut-être le 22 août. Pendant son absence, les choses s'étaient gâtées entre Chinois et Portugais. Pires, emprisonné, maltraité, vit successivement périr presque tous ses compagnons et mourut lui-même à Canton, très probablement en mai 1524<sup>6</sup>). Mais il se pose à son

du „21 mai” déduite par Ferguson pour cette mort); quand le départ de Pires, au lendemain de cette mort, est indiqué par Vieyra comme étant du 22 mai, je suppose que c'est là la conséquence de l'erreur antérieure sur la date du retour de Tcheng-tô à Pékin. En réalité, Tcheng-tô mourut le 20 avril; l'édit „posthume” fut probablement signifié à Pires le 21, et l'envoyé portugais dut, je pense, quitter Pékin le 22 avril, et non le 22 mai. Je ne suis pas en mesure de dire si ce changement devrait faire modifier aussi la date du 22 septembre pour l'arrivée à Canton; au cas où Vieyra se serait seulement rappelé que le voyage de retour avait duré trois mois exactement, l'arrivée à Canton serait en réalité du 22 août 1521. Il ne faut pas oublier que Vieyra écrit sa lettre treize ans après l'événement, prisonnier dans un pays dont le calendrier comportait un décalage important par rapport au calendrier occidental. Je serais plus positif dans ma conclusion si un édit des 27 mai-4 juin 1521 ne montrait que les missions de Qomul et de Turfan se trouvaient alors encore à Pékin (cf. *infra*). Mais peut-être est-ce parce qu'avec celles-là des questions graves se posaient pour la Chine et avaient pu faire surseoir à l'exécution du premier édit jusqu'à la décision du nouvel Empereur, qui fut d'ailleurs immédiate; de plus, dans ce second édit, les Portugais ne sont plus nommés.

6) Le récit de Pinto, selon lequel il aurait rencontré vers 1543, dans une ville de Chine, la fille de Thomé Pires et d'une Chinoise, laquelle Chinoise aurait vécu avec Pires vingt-sept ans en exil, est naturellement inacceptable puisqu'il n'y a que vingt-deux ans entre 1521, l'année de l'emprisonnement de Pires, et 1543, et que surtout Vieyra dit expressément (Ferguson, 67, 118) que Thomé Pires mourut de maladie à Canton en mai 1524. Il semble cependant que Pires n'ait pas été privé de compagnie féminine, car la lettre de Vieyra contient ce passage curieux (Ferguson, 68, 118): „Les femmes des interprètes et celles (sic) de Thomé Pires qui restaient dans cette ville-ci la présente année ont été vendues comme propriété de traitres; elles restent ici dispersées dans Canton”. La „présente année” est 1534, et il est surprenant qu'on ait attendu jusque-là pour vendre „les” femmes (*molheres*) du „traître” Pires, mort dix ans plus tôt. On pourrait presque se demander si, pour la mort de Pires, „1524” n'est pas une faute de copie pour „1534”; la lettre de Vieyra aurait alors été écrite après mai. Toutefois, on attendrait en pareil cas que Vieyra dit non pas que Pires est mort en „mai 1534”, mais en „mai de la présente année”. D. Ferguson n'a fait aucune remarque sur ce passage. Nous sommes d'ailleurs mal renseignés sur ce qu'il pouvait y avoir de femmes portugaises sur les bateaux venus en Chine, mais il y en avait certainement (pour celles qui se trouvaient sur les deux bateaux capturés en 1522, cf. Ferguson 112, 115), et l'une d'elles pose elle aussi un problème. Parmi les personnes qui composaient la compagnie de Thomé Pires à Pékin se trouvait un certain Francisco de Budoya (ou „Bedois” à lire „Bedoya”?), qui était au service de „la dame commandante” (*francisco de Budoya criado da s̃mora commadadeyra*); cf. Ferguson, 67, 117. Sauf quand il parle des femmes qui furent vendues à Canton, Vieyra, proluxe sur les simples serviteurs, est muet sur le compte des femmes qui pouvaient se trouver avec les Portugais. Mais il est peu probable que Francisco de Budoya se soit rendu à Pékin sans sa maîtresse. Qui était celle-ci? On est presque tenté de penser que la „dame commandante” était la femme du chef de la mission, c'est-à-dire de Pires lui-même. Mais on ne peut songer

sujet, dans les textes chinois, un problème singulier que je voudrais tenter d'élucider.

L'*Histoire des Ming* (*Ming che*, 325, 8b-10a) a sur les Portugais un assez long paragraphe qui débute ainsi :

„Les 佛郎機 Fo-lang-ki (Fārangī, Francs) <sup>7)</sup> sont proches <sup>8)</sup>

à l'identifier à la mère de l'hypothétique Inez de Leiria nommée par Pinto, puisque Pires aurait, selon Pinto, épousé cette mère au cours de son „exil” en Chine et l'aurait convertie au christianisme. Il n'est d'ailleurs pas sans exemple que les autorités chinoises aient laissé des femmes pénétrer auprès de leurs prisonniers. Quand un membre de la famille princière de Turfan, Čin-Tāmür, fut emprisonné à Kan-tcheou, un texte nous dit complaisamment qu' „on lui permit d'aller et venir, et qu'on ne fut pas très sévère pour les questions de vêtement, de nourriture et de désirs sexuels (色欲 sō-yu)”; cf. *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 13, 11b. En tout cas, il n'y a pas à douter que Thomé Pires soit bien mort dans la prison de Canton, et il est regrettable que l'article qui lui est consacré dans Couling, *Encyclopaedia Sinica*, II, 439, écarte encore cette version pour donner la préférence à la mort en exil quelque part dans l'intérieur en 1543, sur la foi de Pinto. Une autre erreur de cette notice est de dire que, sans la mort de Tcheng-tō, Pires aurait probablement été exécuté. Tcheng-tō était au contraire libéral, et résistait à la pression hostile de ses conseillers; sa mort fut un désastre pour l'ambassade portugaise, encore que celle-ci fût vouée à un échec certain.

7) Telle est la transcription ordinaire du nom, mais on rencontre aussi parfois 佛朗機 Fo-lang-ki (par exemple dans *Ling-hai yu-t'ou*, 45b). A en juger par l'article de Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, cette dernière forme semble être la plus usuelle dans les *Che lou* des Ming; mais il y a bien des fautes d'impression dans l'article de M. Tchang, et en particulier il prête une fois cette même forme au *Ming che*, qui ne la donne pas. La confusion entre les deux transcriptions se retrouve ailleurs; dans la même biographie de Leang Tch'ouo, le *Nan-hai hien tche*, 36, 20b, emploie la transcription usuelle, au lieu que le *Kouang-tong t'ong-tche* de Jouan Yuan, 278, 16b, écrit Fo-lang-ki avec 朗 lang. La lettre de Vieyra écrit „franges” (deux fois en abrégé „fanges”) que Ferguson rend un peu tendancieusement par „Firingis” (57, 59, 104, 105); Barrôs, III, vi, 7, donne „Frangues”, qui est peut-être la meilleure forme; en tout cas, Fo-lang-ki suppose \*Fārangī ou \*Frangī, avec un a dans la seconde syllabe. Les Portugais furent connus en Chine d'abord sous ce nom au XVI<sup>e</sup> siècle, évidemment parce que leurs interprètes, qui étaient des Orientaux, les désignèrent ainsi. La chronique malaise *Sējārah malāyu* de 1612-1614, pour dire que les Portugais attaquèrent Malacca, les désigne précisément par le nom de Prīngi (cf. Favre, *Dict. malais-français*, II, 122); mais on a dû aussi prononcer \*Prangī; en tout cas Frangī existe aussi en malais, et c'est la prononciation qui est adoptée par Leyden dans sa traduction de la chronique (*Malay Annals*, 324, 326, etc.). Encore aujourd'hui, P'arangi, Parangi signifie „Portugais” dans l'Inde du Sud et à Ceylan (cf. Yule, *Hobson-Jobson*<sup>2</sup>, 352-353). Plus tard, en 1565, les Portugais se présentèrent sous un nom que le *Ming che* écrit 蒲都麗家 P'ou-tou-li-kia, mais le ministère chinois estima que c'étaient sûrement là des Fo-lang-ki qui prenaient un faux nom; j'ai cité de seconde main dans le *T'oung*

de Man-la-kia (Malacca). Sous Tcheng-tö (1506-1521), ils s'installèrent sur le territoire de Malacca et en chassèrent le roi. La 13<sup>ème</sup> année (1518)<sup>9</sup>), ils envoyèrent un ambassadeur, 加必丹末

*Pao*, 1935, 69, un texte d'où il résulterait que les Portugais se seraient déjà présentés sous leur vrai nom en 1534; il est clair qu'on ne se rappelait plus ce précédent lors de la discussion de 1565. Comme il s'agit évidemment des „Portugais”, j'ai proposé (*T'oung Pao*, 1935, 69) de corriger le nom en P'ou-tou-kia-li. Mais la forme correcte est en réalité P'ou-li-tou-kia, conservée aussi bien dans le *Houang-ming che-fa lou* (cité par Tchang Sing-lang, *Tchong-si kiao-t'ong che-leao houei-pien*, II, 397) que dans le *Houang-ming siang-siu lou* (préface de 1629; éd. du *Kouo-li Pei-p'ing t'ou-chou-kouan chan-pen t'oung-chou*, 1ère série, 5, 4b), et c'est celle des *Che lou* (cf. Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 59). La faute était déjà dans la rédaction provisoire qui a précédé le *Ming che*, car elle se trouve dans la citation du *Ming wai-che* que fait le *T'ou-chou tsi-tch'eng*, Pien-yi tien, ch. 106, art. Fo-lang-ki, 3a. Le *Ming che* ne cite pas de nom d'envoyé pour cette „ambassade” de 1565, et Tchang T'ien-tsö n'en a pas connu non plus (pp. 97-98). Toutefois le *Houang-ming che-fa lou* (Tchang Sing-lang, II, 397-398) donne au „chef barbare (夷目 yi-mou) de 1565 le nom de 啞若喇歸氏 Ya-jo-li-kouei-che et la même information se retrouve dans le *Houang-ming siang-siu lou*, 5, 4 a-b; elle remonte au *Che lou* (cf. Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 59). Le *che* ne fait pas partie du nom, et signifie seulement „qui avait pour nom de famille”. Reste Ya-jo-li-kouei, que je n'ai pas réussi à restituer, encore moins à identifier; l'original théorique serait du type de \*Ažorgui; en admettant une notation défectueuse de *r*-initial dont on a d'autres exemples, et avec la préfixation usuelle de *a*- devant ce *r*-, on peut aussi songer à \*Ro[d]rigue[s].

8) Les sources des Ming sur lesquelles s'appuie le *Ming che* ne soupçonnaient pas la position réelle du Portugal, et le supposaient voisin de Malacca pour avoir pu attaquer celui-ci. Les compilateurs du *Tong-kouan hien tche* de 1911, 31, 11a, commettent encore l'erreur de croire que Fo-lang-ki désigne en réalité Fa-lan-si, c'est-à-dire la France; cette erreur remonte au *Ngao-men ki-liao*, 2, 8b, au *Hai-kouo t'ou-tche* de Wei Yuan et au *Ming t'ong-kien* (cf. Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 2, 5); le commentaire de Ting K'ien, *Ming che ko Wai-kouo tchou-n ti-li k'ao-tcheng*, 18, est absurde.

9) On trouve également cette date de la 13<sup>ème</sup> année (1518) dans la rédaction provisoire intitulée *Ming wai-che* (citée dans *T'ou-chou tsi-tch'eng*, Pien-yi tien, ch. 106, art. Fo-lang-ki, 3a), dans la citation de l'ancien *Kouang-tong t'ong-tche* faite *ibid.*, 3 a-b, dans le 名山藏 *Ming-chan tsang* (section *Wang-hiang ki*, 3, 19a; déjà cité par Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 105, et auparavant par Tchang Sing-lang, II, 397) et dans le 皇明獻徵錄 *Houang-ming hien-tcheng lou* (cité par Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 105). Le *Chou-yu tcheou-tseu lou* (9, 8b) indique même la 14<sup>ème</sup> année (1519). Mais, en 1618, le *Tong-si yang-k'ao*, 5, 7a, cite le *Kouang-tong t'ong-tche* comme donnant alors la „12<sup>ème</sup>” année (cf. aussi Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 105); et on la trouve en effet dans le *Kouang-tong t'ong-tche* de 1535, 35, 4 a (celui cité en 1618 doit être celui de 黄佐 Houang Tso, paru en 1560); il en est de même dans le long rapport de 林富 Lin Fou (de 1529; sur cette date, cf. *infra*, p. 156) reproduit au ch. 120, 13 b-16 b, du *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*, et aussi dans d'autres

Suite de la note p. 87.

passages de ce dernier ouvrage (119, 53 b; 120, 13 b; je cite d'après l'édition de 1879; cf. aussi Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 105), et encore dans le *Ling-hai yu-t'ou* de 1545 (éd. du *Cheou-chan-ko ts'ong chou*, 45 b; de même dans la copie mss. invoquée par Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 105). Enfin nous avons l'affirmation de

**顧應祥** Kou Ying-siang (1483-1565), qui faisait alors l'intérim de commissaire du commerce maritime (*hai-tao*) et qui, parlant en témoin oculaire, dit que l'événement se passa en l'année *ting-tch'ou* de Tcheng-tò, c'est-à-dire en 1517. Il s'agit du texte dont la première partie a été traduite par Mayers dans les *Notes and Queries on China and Japan*, sept., 1868, 129-130, en disant qu'il l'empruntait à un ouvrage sur l'art de la guerre paru en 1621; Tchang T'ien-tsò, p. 42, a pensé à bon droit qu'il s'agissait du **武備志** *Wou-pei tche* de **茅元儀** Mao Yuan-yi, auquel toutefois il n'avait pas accès; le passage s'y trouve en effet, ch. 122, 7b-9a. Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 103-104 et *passim*, cite toujours pour ce texte le **籌海圖編** *Tch'ou-hai t'ou-pien*, dans l'édition de 1624, où le même texte est donné 13, 31-32; on a également cette citation dans le *Teng-l'an pi-kieou*, qui est de 1598, 29, 54. Sur Kou Ying-siang, cf. *Tchong-kouo jen-ming ta ts'eu-tien*, 1797; *T'oung Pao*, 1935, 62; contrairement à ce qu'a pensé Mayers il ne devait pas être un ancêtre de Kou Yen-wou, car il était originaire du Tchökiang, et Kou Yen-wou du Kiangsou. Une difficulté se présente quand il s'agit de savoir qui a fait le premier la citation, copiée ensuite de lui par les autres. Le *Tch'ou-hai t'ou-pien* que nous connaissons est l'œuvre de **胡宗憲** Hou Tsong-hien, en 13 ch., et n'est accessible que dans une édition de 1624; mais cette édition est due à un arrière-petit-fils de l'auteur, et comporte encore une préface de **茅坤** Mao K'ouen datée de 1562 (c'est par confusion entre Kia-tsing et Kia-k'ing que Courant, *Catalogue*, nos 1845-1846, a daté cette préface de 1802). La première édition était peut-être posthume, car Hou Tsong-hien, malgré ses grands services, a été entraîné dans la chute de Yen Song et a dû mourir précisément en 1562 (cf. *Ming che*, 205, 3a, 6a). Il semblerait donc qu'il n'y eût qu'à dire que le texte était cité par Hou Tsong-hien en 1562, et que le *Teng-l'an pi-kieou* l'a copié de lui en 1598, et le *Wou-pei tche* en 1621. Mais le *Sseu-k'ou* ..., 69, 31-32, qui a une notice sur le *Tch'ou-hai t'ou-pien* de Hou Tsong-hien en 13 ch., en a une autre, 75, 33a, sur le **籌海重編** *Tch'ou-hai tch'ong-pien* en 10 ch.

qui serait une refonte, exécutée par **鄧鐘** Teng Tchong, en 1592, du *Tch'ou-hai t'ou-pien* ... de **鄭若曾** Tcheng Jo-ts'eng; et la notice ajoute qu'une

préface, due au vice-roi **蕭彥** Siao Yen, y rend bonne justice aux mérites de Hou Tsong-hien. Dans les *Notes on Chinese literature* de Wylie, 49, il n'est pas question du *Tch'ou-hai t'ou-pien* de Hou Tsong-hien, mais seulement de celui de Tcheng Jo-ts'eng, „en 16 ch.,” paru en 1562, et remanié par Teng Tchong en 1592. Dans le *Catalogue* des livres chinois de la Royal Asiatic Society, dû à H. F. Holt, il est dit (*JRAS*, 1890, 75) que le *Tch'ou-hai t'ou-pien* de Tcheng Jo-ts'eng fut publié en 16 ch. en 1562 et eut une autre édition en 1582; mais l'exemplaire réellement décrit est de 1624, en 13 ch., et est par conséquent l'œuvre de Hou Tsong-hien. Tcheng Jo-ts'eng a écrit sur des sujets apparentés à ceux traités par Hou Tsong-hien, et la notice de son *Tcheng k'ai-yang tsa-tchou*, en 11 ch., suit celle du *Tch'ou-hai t'ou-pien* dans

Suite de la note p. 88.

le *Sseu-k'ou* ...; mais je ne trouve pas trace que lui aussi ait composé un *Tch'eu-hai t'ou-pien*. Je pense que c'est par un lapsus que les commissaires du *Sseu-k'ou* ... ont parlé de Tcheng Jo-ts'eng, au lieu de Hou Tsong-hien, dans leur notice du *Tch'eu-hai t'ou-pien*, et que ce lapsus a trompé Wylie. Mais, alors il faut admettre que les „16 ch.” de Wylie sont une erreur, copiée ensuite par Holt, au lieu de „13 ch.” et que „1582” est une faute additionnelle de Holt pour „1592”. C'est à cette condition que nous pouvons admettre qu'il n'y a bien qu'un seul *Tch'eu-hai t'ou-pien*, celui de Hou Tsong-hien, et qu'il a paru en 1562; c'est par suite en 1562 que l'intéressante citation de Kou Ying-siang nous est accessible pour la première fois, mais nous ignorons encore de quelle œuvre de Kou Ying-siang Hou Tsong-hien l'a extraite.

Il est certain que la „14<sup>e</sup> année” du *Chou-yu tcheou-tseu lou* est une simple erreur, et assez probable que le 十 三 *che-san*, „treize”, est sorti d'une faute de copie pour 十 二 *che-eul*, „douze”, dans l'une des sources (Tchang T'ien-tso, 41, exprime un avis analogue). En tout cas, c'est la 12<sup>e</sup> année, 1517, qui est seule correcte, et il s'agit de la mission de Fernão Peres de Andrade, qui arriva à l'Île du Commerce, Ilha da Veniaga, le 15 août 1517 (cf. Ferguson, 9-10). Le texte du *Ming-che* est à corriger en conséquence. Les *Ming che kao* de Wan Sseu-t'ong et de Wang Hong-siu ajoutaient, après la mention de la „13<sup>e</sup> année”, que ce fut „la 1<sup>ère</sup> lune”. Qu'on prenne la 1<sup>ère</sup> lune de la 12<sup>e</sup> année (22 janvier-20 février 1517) ou de la 13<sup>e</sup> année (10 février-10 mars 1518), c'est bien impossible puisque Fernão Peres de Andrade est arrivé à l'Ilha da Veniaga le 15 août 1517. Il est cependant peu probable que Wan Sseu-t'ong ait inventé la „1<sup>ère</sup> lune”. Peut-être après tout a-t-il connu un texte qui concernait en réalité l'arrivée à la Cour, en février-mars 1518, d'un document relatif à l'ambassade de Thomé Pires; ce document, connu avant lui de Yeou T'ong, expliquerait la fausse indication de la „13<sup>e</sup> année” pour l'arrivée des Portugais. Je viens de mentionner l'Ilha da Veniaga qui, pour les Portugais de 1517 et des années suivantes, était l'île de „Tamão”, c'est-à-dire non pas une imaginaire île de

大門 Ta-men, qui serait l'île de 上川 Chang-tch'ouan (le „Sancian” ou „St-John” de nos cartes), comme il est encore dit, par mauvaise retraduction en chinois des sources occidentales, dans Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 106, mais un îlot dépendant de 屯門 T'ouen-men, au Sud-Ouest de la sous-préfecture de Sin-ngan (sous-préfecture alors supprimée, et dont le territoire était rattaché à celui de Tong-kouan); Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 10, 11, 17, 27, s'est d'ailleurs rallié ensuite à l'explication de Tamão par T'ouen-men, évidemment sous l'influence des indications de Tchang T'ien-tso. L'omission de *veniaga* est une des rares lacunes importantes de l'admirable *Hobson-Jobson*<sup>2</sup> de Yule, et, dans l'unique cas où il mentionne le mot, p. 515, il semble bien, ainsi que l'a fait remarquer Ferguson, p. 9, qu'il l'ait pris pour un nom propre. Le silence de Yule est aujourd'hui compensé par la longue notice de Dalgado, *Glossário Luso-Asiático*, II, 411-413. *Veniaga*, plus rarement *beniaga*, „commerce”, est devenu un mot usuel de la langue portugaise; aux plus anciens exemples de Dalgado, on peut ajouter le *biniaga* de Magellan (cf. le *Feestbundel* pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Batav. Genootschap, 11, 90); c'est d'abord en fonction de l'Insulinde, de l'Inde transgangétique et de l'Extrême-Orient que le mot fait son apparition. Aussi n'est-il pas douteux qu'on ait raison de le tirer du malais *bèrniaga*, „faire du commerce”, *pèrniagān* et *bèrniagān*, „commerce”. Mais il faut remarquer que ce sont là des formes „malaisées” comme si elles étaient basées sur un primitif \**niāga*, avec préfixe malais normal (cf. Favre, *Dict. malais-français*,

Kia-pi-tan-mo<sup>10)</sup>, avec d'autres, pour offrir en tribut des produits

II, 206), au lieu qu'il s'agit d'un emprunt fait à une forme plus ou moins évoluée dérivée du sanscrit *vanijya*, „négoce”; le mot se relie ainsi à l'anglo-indien *banyan*, qui, lui, n'a autant dire pas passé en portugais, et qui remonte au gujarati *vāniya*, plur. *vāniyān* (< skr. *vanij*), „marchand”. On est toutefois frappé que l'-r- de la forme „malaisée” ne se rencontre jamais dans les formes portugaises, dont la plus ancienne est de ca. 1520. Aussi, quand le *Dictionarium Malaico-Latinum* de David Haex, en 1631, mentionne *vinyāga* comme la forme malaise, on peut se demander si nous devons bien voir là, avec Dalgado, l'influence du portugais *veniaga*, ou si nous n'avons pas affaire à une vraie forme malaise, survivance d'un temps où le mot ne s'était pas encore universellement „malaisé” en *berniāga*. Le *Malay-English Dictionary* de Wilkinson (1903) dit d'ailleurs, p. 123, que *bēniyāga* est la forme correcte, bien qu'on trouve surtout *bēriyāga* (*bēriāga*). De cette forme correcte plus ancienne, nous avons peut-être un exemple dans un texte chinois. Le *Ying-yai cheng-lan*, qui est du premier tiers du XV<sup>e</sup> siècle, dit qu'à l'arrivée d'un navire à Calicut, le roi envoie à bord un chef ainsi qu'un (ou des) 哲地末納几 *tchō-ti wei-na-ki*, „qui sont des comptables” (sur cette phrase, dont il semble que telle soit la forme correcte, cf. *T'oung Pao*, 1933, 411-412; 1936, 221 où 訥 est une faute d'impression). Par *tchō-ti*, il faut naturellement entendre les *chetty* de l'anglo-indien, malayālam *cheṭṭi*, nom usuel des commerçants dans l'Inde du Sud, passé en malais sous la forme *čēti* (cf. Yule, *Hobson-Jobson*<sup>2</sup>, 189; Favre, *Dict. malais-français*, I, 515), et entré dans la langue portugaise courante sous la forme *chatim* (cf. Dalgado, *Glossário Luso-Asiático*, I, 265-267). Reste *wei-na-ki*. Dans *Ma Huan reexamined*, p. 53, Duyvendak a proposé de voir dans les *tchō-ti wei-na-ki* de Ma Houan les *waligi chitty* de Valentijn, V, description de Ceylan, p. 8. Valentijn a là une très riche nomenclature de titres ou d'épithètes, dont je ne connais pas de commentaire moderne; ses *waligi chitty*, spécialisés dans le commerce des métaux précieux, sont une des trois catégories qu'il distingue dans les „*walinde* ou *chitty*”. *Waligi* représente sûrement une forme apparentée au tamoul *valikkar* (< skr. *vanij*, et je pense en effet que c'est là fondamentalement le même mot que *wei-na-ki*. Mais, si on se rappelle que les gens de la *veniaga* sont étymologiquement identiques aux *banyan* et aux *valikkar*, et que les flottes de Tcheng Houo ont dû beaucoup se servir d'intermédiaires malais, je me demande si *wei-na-ki* n'est pas simplement le nom d'agent \**vinyāgi* du *vinyāga*, c'est-à-dire de la *veniaga*. (Meile, que j'ai consulté, ne trouve pas d'explication tamoule pour le -i final de *waligi*). En portugais, *veniaga* et *chatim* ont tous deux acquis un sens péjoratif; je pense que c'est de la même manière qu'il faut expliquer que *čēti* soit aussi, en malais, une épithète injurieuse pour les „avares”, sans songer avec Favre à une étymologie hindoue qui séparerait *čēti*, „indigène du Malabar” (< „marchand”), de *čēti*, „harpagon”; les „chetty” ou „Malabar” n'ont pas toujours non plus une réputation sans tache dans notre Indochine.

10) Telle est aussi la leçon du *Ming wai-che*; Tchang Wei-houa<sup>1</sup> (p. 103) pense, sans raison suffisante, que leur source est la biographie de 梁焯 Leang Tch'ouo au ch. II du *Nan-hai tche* de 1573-1619, qui donne déjà la même leçon. Les *Che-lou* des Ming, sous l'année 1521, 7<sup>e</sup> lune, rappellent l'événement en écrivant 加必丹木 *Kia-pi-tan-mou* (cf. Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 103; mais il peut s'agir d'une faute de texte particulière à cet exemplaire mss.); on a

de leur pays et demander un sceau d'investiture ( 封 *fong*)<sup>11)</sup>; on

**必加丹末** Pi-kia-tan-mo dans le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 9, 8b, et dans le *Houang-Ming hien-tcheng lou* (cf. Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 103); **加必丹永** Kia-pi-tan-yong dans le *Ming t'ong-kien* (cf. Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 104); **加必丹** Kia-pi-tan dans le texte de Kou Ying-siang tel que le reproduit le *Tch'cou-hai l'ou-pien*. La forme originale est certainement Kia-pi-tan-mo; toutes les autres en dérivent par altérations graphiques. Bretschneider (II, 306) a restitué l'original en „capitano”, et il a été suivi par Tchang Sing-lang, II, 397, et Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 104; Tchang T'ien-tsō, 43, et moi-même dans *T'oung Pao*, 1935, 91, avons déjà fait remarquer que le véritable original était *capitão mór*, „capitaine major”, le titre même porté par Fernão Peres de Andrade, que les Chinois ont pris pour un nom; Kou Ying-siang disait, aussi incorrectement en fait, que Kia-pi-tan était le „nom” du „maître des navires” (*tchouan-tch'ou*). Un passage de la lettre de Vieyra permet de préciser. Dans ce paragraphe, Vieyra indique „les noms sous lesquels nous sommes connus” (Ferguson, 68, 118). Il dit qu'à son arrivée, Fernão Peres de Andrade expliqua qu'un „ambassadeur capitaine-major” était arrivé (le texte n'est qu'à moitié satisfaisant; on attendrait qu'„un ambassadeur et un capitaine-major étaient arrivés”, ainsi qu'on l'a dans Barros, III, vi, 7, et d'ailleurs dans Vieyra lui-même, 57, 103; je ne pense pas qu'on doive conclure qu'au début Fernão Peres de Andrade s'était attribué le double titre de *capitão mór* et d'ambassadeur, car il ne pouvait guère quitter ses navires); les Chinois crurent qu'il n'y avait là qu'un nom, „Ambassadeur Capitão-mór”, puis supprimèrent „ambassadeur” parce qu'ils en étaient venus à penser que l'ambassade était „fausse”; Capitão-mór resta seul, et comme les Chinois avaient affaire à Thomé Pires, ils pensèrent que Capitão-mór était son nom. Quoi qu'il en soit, la lettre de Vieyra, qui parle dans ce paragraphe de „Tome Piz capitão moor”, ne laisse aucun doute que, par Kia-pi-tan-mo, les Chinois entendent bien parler de Thomé Pires. Ici encore, nous devons d'ailleurs compter avec les intermédiaires malais. Le mot „capitaine [de navire]” a passé dans beaucoup de langues orientales. En osmanli, *qapudan* est attesté au sens d'„amiral” au moins dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, et il n'est peut-être pas sûr qu'il soit emprunté directement, comme le dit Radlov, à l'italien *capitano*. En tout cas, c'est bien le portugais *capitão* qui a passé dans toutes les langues de l'Inde et de l'Insulinde et jusqu'en japonais (cf. Dalgado, *Influência do Vocabulário Português*, 42-43). La forme malaise est *kapitan*; mais *kapitan-mor* a été appliqué aux gouverneurs portugais, puis aux gouverneurs généraux des Indes Néerlandaises. Bien plus, on trouve dans la traduction du *Sējārah Malāyu* par Leyden, à côté du mot *kapitan* (p. 324), „Kapitan Mor” („Captain Mor”) employé comme une sorte de nom propre (p. 326), de la même manière que dans les textes chinois (ce *Kapitan Mor* est devenu „le capitaine Moura” dans A. Marre, *Sadjārah Malāyou*, Vauresson, 1900, in-8, 232).

11) Les Portugais ne demandaient naturellement rien de tel, mais c'est ainsi que les interprètes traduisirent d'office la lettre de don Manoel, qui était d'ailleurs cachetée et dont ils ignoraient la teneur véritable. Il en résulte la pire imbroglie quand la lettre fut ouverte et vraiment traduite (cf. Ferguson, 103-104; Barros, III, vi, 7). Comme l'a vu Ferguson (65, 114), c'est le même mot *fong* qu'emploie Vieyra quand il dit que le pays de Malacca avait „le *fom* et sceau de la Chine”, autrement dit était son vassal. Le récit de ces événements dans Cordier, emprunté à une notice vieillie d'Abel-Rémusat, est très inexact. De même, quand Varthema dit que Malacca „paie tribut au roi de Cini qui

connut alors leur nom pour la première fois. Un édit ordonna de leur verser la valeur des produits de leur pays et de les renvoyer <sup>12)</sup>. Ces gens <sup>13)</sup> traînèrent longtemps sans s'en aller, pillant les voyageurs et allant jusqu'à s'emparer de petits enfants pour les manger <sup>14)</sup>.

a fait construire cette ville il y a environ 80 ans", il n'y a pas lieu, avec Sir George Birdwood (*Report on the Old Records of the India Office*<sup>3</sup>, 153), de donner „Siam" comme équivalence de „Cini"; il s'agit bien de la Chine, dont Malacca se reconnaissait vassal, et, avec une date un peu trop basse, de la grande part que les Chinois prirent sinon à la fondation, du moins au développement de Malacca à la suite des voyages de Tcheng Houo.

12) C'est-à-dire de faire partir de Chine les Portugais qui étaient arrivés à Canton, et naturellement aussi ceux qui s'étaient installés à l'Île du Commerce. Toutefois cette phrase ne paraît pas conforme à la vérité, et les compilateurs du *Ming che*, comme l'a montré Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, p. 107, ont dû s'inspirer, au moins indirectement, d'un passage du *Ming-chan tsang* (*Wang-hiang ki*, 3, 19b), où la même information se trouve sous une forme un peu plus développée (Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 11, ne reprend pas cette explication, et dit seulement que la phrase du *Ming che* „n'est pas expliquée" [*wei siang*]); toutefois le texte du *Ming-chan tsang*, contrairement à Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, n'a pas le mot 值 *tche*, ce qui fausse le sens. Les *Che lou* des Ming ne font pas mention d'un édit qui aurait prescrit aux autorités de Canton de payer le prix des produits des Portugais et de renvoyer ceux-ci; de même, Kou Ying-siang raconte comment le vice-roi 陳金 Tch'en Kin, hao 西軒 Si-hiuan (cf. sur lui *Ming che*, 187, 6b-7b; Mayers n'a pas reconnu le nom, et a sauté „Kin" dans sa traduction), fit initier les Portugais aux rites du protocole chinois au Kouang-hiao-sseu, puis envoya un rapport à l'Empereur qui prescrivit de laisser venir les envoyés portugais à la capitale. C'est uniquement de cet édit favorable qu'on trouve une mention rétrospective dans les *Che lou*, sous la 12<sup>e</sup> lune de 1520 (en fait 9 janvier-6 février 1521). L'auteur du *Ming-chan tsang*, Ho K'iao-yuan, a dû mourir peu après 1631, et l'ouvrage lui-même doit être, au moins en partie, une édition posthume (cf. *T'oung Pao*, 1923, 195). Le *Ming che* reproduit la même information dans la section consacrée à Malacca (325, 4b; cf. infra, p. 173); la répétition ne lui donne pas plus d'autorité.

13) Ici encore, il ne s'agit pas de Portugais qui auraient pénétré dans l'intérieur, mais des gens de Fernão Peres de Andrade qui étaient descendus à terre, ou vivaient dans les vaisseaux à l'ancre à „Tamão"; contrairement au *Hiang-chan hien tche* de Tch'en Li, non seulement il ne s'agit pas encore de Macao, mais „Lampacau" même est hors de question à cette date (cf. Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 18).

14) „Finalement ils disaient que nous achetions des garçons et des filles enlevés, enfants de personnes honorables, et que nous les mangions rôtis" (Barros, III, vi, 14). Dans le passage parallèle, Vieyra (Ferguson, 15, 58, 105) énumère, parmi les reproches adressés par les Chinois aux Portugais, celui de „voler des chiens (*cães*) et de les manger rôtis"; rôti des chiens ne serait pas une offense en Chine, et je pense que *cães* est altéré, dans la copie que nous avons, de quelque mot comme *moços* ou *moças*; un copiste „intelligent" aura reculé devant l'accusation d'anthropophagie (cf. aussi Tchang T'ien-tsò, 49). Cette vilaine légende avait en fait trouvé alors créance dans la région de Canton. Le *Ming che* paraît l'emprunter au *Houang-Ming che-fa lou*, ch. 82

Suite de la note p. 92.

(cf. Tchang Sing-lang, II, 397). Dans le *T'oung Pao* de 1935, p. 63, j'ai dit un mot au sujet d'un passage du *Yue-chan ts'ong-t'an* de Li Wen-fong invoqué à ce sujet par Tchang T'ien-tsö (*Sino-Portuguese Trade*, 48-49); je n'ai toujours pas accès au *Yue-chan ts'ong-t'an*, dont je puis seulement dire qu'il était incorporé au *ts'ong-chou* des Ming intitulé *Tan-cheng-t'ang yu-yuan*, lequel, je crois, n'a jamais été imprimé. Un passage du *Yue-chan ts'ong-t'an* relatif au rebelle annamite Mạc Đãng-dung († 1541) est cité dans le *Tong-si yang k'ao*, 12, 9b; l'ouvrage contenait donc plusieurs paragraphes concernant les pays étrangers; j'ignore quelle est la „Montagne de la Lune" d'où le titre de *Yue-chan ts'ong-t'an* est tiré. Le *Ngao-men-ki-ho*, I, 14b, a une citation du *Yue-chan ts'ong-t'an* au sujet des 盧亭 Lou-t'ing du 老萬山 Lao-wan-chan près de Macao, dont on prétendait qu'ils pouvaient passer sous l'eau trois ou quatre jours. Je ne disposais pas en 1935 du *Chou-yu tcheou-tseu lou*, qui, dans sa section sur les Fo-lang-ki, cite en effet (9, 9b-10a) le *Yue-chan ts'ong-t'an*, mais à un tout autre sujet que les enfants cuits et mangés. Pour ce qui est des enfants mangés par les Fo-lang-ki, le *Chou-yu tcheou-tseu lou* (9, 8b-9a) en parle dans le texte principal: „Ces gens aiment à manger des petits enfants. Toutefois ce n'est que le chef du royaume (*kouo-tchou*) qui peut en manger; les ministres et ceux au-dessous d'eux ne le peuvent pas." Une note du texte ajoute, sans indication de source: „Leur procédé est de faire bouillir de l'eau dans une grande marmite; quand elle bouillonne, ils mettent un petit enfant dans une cage de fer et le placent au-dessus de la marmite et l'ébouillantent à la vapeur pour lui faire sortir la sueur. Quand toute la sueur est sortie, ils le retirent [de la cage] et avec une brosse de fer ils enlèvent en la brossant la peau endommagée. L'enfant est encore vivant. Alors ils le tuent, lui fendent le ventre, enlèvent les intestins et l'estomac, et cuisant [le corps] à la vapeur ils le mangent". Outre la phrase très brève du *Ming che*, l'accusation se retrouve encore dans l'article consacré aux Fo-lang-ki dans un ancien *Kouang-tong t'ong-tche* (*T'ou-chou tsi-tch'eng*, Pien-yi tien, 106, art. Fo-lang-ki, 1b): „A diverses reprises, ils ont ravi de petits enfants de moins de dix ans et les ont mangés rôtis. Pour chacun, ils donnaient cent pièces d'or (金錢百文 *kin-ts'ien po-wen*), et les jeunes vauriens en profitaient pour faire ce trafic [avec eux]. Tous les gens du Kouang [tong] s'en affligeaient; aucun n'était sûr de sa vie." Tout ceci, dans les deux ouvrages, provient du *Yue-chan ts'ong-t'an*, dont on a, dans le *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*, 119, 54a-55a, une citation plus longue, bien qu'elle soit peut-être encore incomplète. En voici la traduction. „Le *Yue-chan-ts'ong-t'an* [dit]: Le royaume des Fo-lang-ki est au sud du royaume de

爪哇 Tchao-wa (Java; l'indication géographique est naturellement fausse).

Ces deux royaumes emploient des armes à feu (銃 *tch'ong*, qui a désigné tantôt un canon, tantôt un fusil de rempart), dont la forme est semblable, mais les armes à feu des Fo-lang-ki sont grandes, celles de Java sont petites. Les gens du pays les emploient avec une grande habileté, et avec les petites ils peuvent tuer un moineau. Quand les Chinois les emploient, pour peu qu'ils ne se méfient pas, ils s'enlèvent plusieurs doigts, ou se coupent une main ou un bras. Les armes à feu doivent être longues; si elles sont courtes, elles ne tirent pas loin. L'âme doit être ronde et lisse; si elle est déviée ou rugueuse, le projectile ne part pas droit. Seuls les gens de Tong-kouan en fabriquent de même modèle que les étrangers (*fan-jen*); celles qui sont fabriquées ailleurs sont souvent [trop] courtes, et inutilisables (il sera question plus loin de ces armes fabriquées à Tong-kouan). Au début de Kia-ting (1522; la date est trop

Suite de la note p. 93.

tardive), le royaume des Fo-lang-ki envoya un ambassadeur pour offrir le tribut. A leur arrivée, [les Fo-lang-ki] ne se servaient que de pièces d'or (on sait que la Chine, elle, n'avait pas de monnayage d'or); ce n'est que par la suite qu'ils comprirent [la monnaie de cuivre et l'argent au poids?]. Ces gens aimaient à manger des petits enfants. On disait que, dans leur pays, seul le roi (王 *kouo-wang* [d'après l'éd. de 1901; le premier caractère est laissé

en blanc dans l'éd. de 1879]; le 主 *kouo-tchou* du *Chou-yu tcheou-tseu lou* paraît être une mauvaise leçon, mais, à vrai dire, *kouo-wang* et *kouo-tchou* alternent constamment par erreur graphique dans les textes) peut en manger; les ministres et ceux au-dessous d'eux ne le peuvent pas. A ce moment, ils achèterent secrètement de petits enfants de plus de dix ans et les mangèrent (on retrouvera cette leçon *infra*, p. 123, dans un texte du *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 9, 8 b, elle est plus vraisemblable que celle de „moins de dix ans” provenant d'un des *Kouang-tong t'ong-tche*, *supra*, p. 93); ils achetaient chaque enfant pour cent pièces d'or (ceci, confirmé par la mention antérieure des „pièces d'or”, condamne la version „100 cash” de Tchang T'ien-tsò, 48). Les jeunes vauriens du Kouang [tong], enlevant les petits enfants, s'élançaient à l'envi sur la route; les [enfants] mangés [par les Fo-lang-ki] furent innombrables. Leur procédé est de faire bouillir ... (suit un texte identique à celui que j'ai traduit plus haut, jusqu'à „cuisant [le corps] à la vapeur, ils le mangent”). Au cours de deux ou trois ans, les enfants qui étaient enlevés devinrent de plus en plus nombreux. Loin et près on en souffrait. Le *hai-tao* Wang Hong [voulut] chasser [les Fo-lang-ki] avec des troupes ...” (la suite de la citation, qui concerne Wang Hong, sera traduite plus loin). La même accusation se retrouve dans le *Houang-Ming siang-siu lou*, 5, 4a, et aussi dans l'extrait du

texte en l'honneur de Wang Hong par Tch'en Wen-fou (陳文輔都憲汪公遺愛祠記 *Tch'en Wen-fou tou-hien Wang kong yi-ngai t'eu ki*)

inséré dans le *Tong-kouan hien tche*, 31, 11a. Il va de soi que les Portugais ne mangeaient pas les petits enfants, mais il est trop certain qu'ils ont procédé ou poussé à des rapt, achetant ou enlevant de jeunes Chinois ou Chinoises de „plus de dix ans”, comme ils auraient fait des nègres. Nous avons ici le témoignage précis de Barros (III, vi, 16-18): „Ce qui indigna le plus les habitants de Canton fut que, lui (= Simão Peres de Andrade) parti et venant aux Indes, où il arriva au temps où Diogo Lopes de Sequeira était devant Diu (= au début de 1521?), il se trouva beaucoup de jeunes garçons et filles de Canton, enfants de familles honorables, que Simão de Andrade et les gens de sa flotte avaient achetés, sans penser qu'ils offensaient personne dans la ville (= Canton) ...”. Suit un développement d'une page et demie où Barros, d'après une source inconnue, raconte en détail la procédure suivie en Chine quand des parents veulent engager ou vendre leurs enfants; ce texte vaudrait d'être traduit et commenté; il y est question entre autres de l'apposition sur le contrat de l'empreinte à l'encre de la main droite et du pied droit du père; ce témoignage n'a pas été utilisé dans l'article de Laufer (*History of the fingerprint system. Smithsonian report for 1912*, 631-652), où l'impression de la main et du pied n'est signalée (p. 635) que d'après un acte de divorce tout récent, non plus que dans les notes additionnelles *Concerning the history of fingerprints* (*Science*, XLV [1917], 504-505); l'impression tout au moins de la main entière est bien connue dans l'Inde ancienne, et J. Ph. Vogel lui a consacré un important article, *The sign of the spread hand or „five-finger token” (pañcāṅgulika) in pali literature* dans *Versl. en Meded. d. K. Ak. v. Wet., Afd.*

Finalement, ils corrompirent l'eunuque chargé de la garde<sup>15</sup>), et il leur fut permis de se rendre à la capitale. Quand Wou-tsong (= Tcheng-tō) alla en tournée dans le Sud, leur ambassadeur (使 *che*) **火者亞三** Houo-tchō Ya-san, grâce à **江彬** Kiang Pin<sup>16</sup>),

Letterkunde 5e série, partie IV [1919], 218-235, avec 1 pl. Il faut ajouter que l'enlèvement de garçons et de filles n'a pas débuté avec Simão Peres de Andrade. En 1483, un ambassadeur de Samarkand, retournant par Canton, créa un incident parce qu'il y avait acheté „beaucoup de filles de bonne famille” (*Ming che*, 332, 2b; cf. Bretschneider, *Med. Res.*, II, 265, où „de bonne famille” est omis à tort). Un ordre impérial des 20 mai-18 juin 1517, antérieur par conséquent à l'arrivée non pas seulement de Simão, qui vint en 1519, mais même de son frère Fernão Peres de Andrade qui n'arriva à l'entrée de la rivière de Canton que le 15 août 1517, parle des méfaits des navires „tributaires” à Canton, et en particulier de „l'enlèvement et l'achat de garçons et de filles”. La piraterie sévissait alors sur les côtes du Kouang-tong, et on n'avait pas attendu Simão Peres de Andrade pour faire commerce de tout ce qu'on razziait, y compris les gens (cf. le texte, emprunté aux *Che lou*, dans Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 12-13). Cf. encore, sur ces enlèvements ou achats de garçons et de filles, les rapports de **郭尚賓** Kouo Chang-pin et de **胡平運** Hou P'ing-yun cités par Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 16-17. Quand, vers 1614, le commissaire au commerce maritime **俞安性** Yu Ngan-sing imposa à Macao un règlement qui fut gravé sur pierre et placé à l'entrée du Sénat de la ville, l'un des articles stipulait l'interdiction pour les Portugais d'acheter des garçons et des filles, chinois (cf. Tchang T'ien-tsō, 121; Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 16). Les Chinois accueillait d'autant plus facilement les racontars sur les enfants mangés par les Fo-lang-ki que leur littérature mentionne de nombreux cas de cannibalisme, y compris précisément d'„enfants cuits à la vapeur”; cf. le curieux article de Kuwabara sur le cannibalisme en Chine dans *Tōyō-gakuhō*, XIV, 1-62.

15) **黃緣鎮守中貴** *yin-yuan tchen-cheou tchong-kouei*. Tchang T'ien-tsō, p. 49, a simplement parlé des „autorités chinoises”, mais, en particulier sous les Ming, *tchong-kouei* ou *tchong-kouei-jen* [人] signifie toujours „eunuque”. Ces eunuques étaient ceux qui appartenaient au Palais impérial, mais les Ming en envoyaient souvent en service dans les provinces; un eunuque était à la tête du commissariat du commerce maritime, ou *che-po-sseu*, de Canton (*Ming che*, 74, 11 b). La phrase doit signifier que les Portugais auraient corrompu un ou des eunuques qui avaient charge de la surveillance des postes-frontières maritimes au Kouang-tong. C'est d'ailleurs ce que dit la biographie de Ho Ngao dans le *Chouen-tō hien tche*, éd. de 1853, 23, 39a („ils corrompirent l'eunuque chargé de la surveillance des postes-frontières” *tchen-cheou t'ai-kien*). Aucun texte, comme l'a noté Tchang Wei-houa, ne vient corroborer cette assertion du *Ming che*. Je ne serais pas surpris qu'une confusion se fût produite avec Sie-yi Hou-sien que nous retrouverons plus loin, et à propos de qui les termes de *yin-yuan*, „corrompre par pots-de-vin”, sont employés plus d'une fois.

16) Sur Kiang Pin, cf. *Ming che*, 307, 5b-7b; Giles, *Biogr. Dict.*, n° 336. Originnaire de Suan-houa (Hopei), il devint le tout-puissant ministre du jeune Empereur Tcheng-tō, dont il encourageait et dirigeait les débauches. Peu après l'avènement de Kia-tsing, il fut saisi et exécuté, le 11 juillet 1521 (*Ming che*, 17, 1b).

[put] rester aux côtés de l'Empereur<sup>17)</sup>, et l'Empereur parfois étudiait sa langue à titre d'amusement<sup>18)</sup> ... [Houo-tchö] Ya-san<sup>19)</sup>,

17) 侍帝左右 *che ti tso-yeou*, mot-à-mot „assister à gauche et à droite de l'Empereur”. L'expression a une valeur technique et implique que Houo-tchö Ya-san ait été traité comme un 侍從 *che-tsong*, ou „assistant” ordinaire du souverain.

18) La source du *Ming che* paraît être ici le *Ming-chan tsang* (*Wang-hiang ki*, 3, 19b), le seul des ouvrages des Ming où on retrouve la même information (cf. Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 108-109). Elle n'aurait en soi rien d'invraisemblable, puisque Tcheng-tö s'était intéressé de même aux textes bouddhiques écrits en tibétain. Giles dit même (*Biogr. Dict.*, n° 444) qu'il „apprit le tibétain, le mongol et le mandchou, et se donna à lui-même des titres dans ces langues”; je ne retrouve malheureusement pas pour l'instant la source de ce renseignement, où en tout cas il semble que „mandchou” soit un anachronisme pour „jurçin”. Le *Ming-chan tsang* (*ibid.*, 3, 19b) dit en outre (cf. Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 108) : „Les Fo-lang-ki avaient un ambassadeur appelé Ya-san (= Hōja Asan), qui acheta par des présents Kiang Pin pour le recommander à Wou-tsong (= Tcheng-tö) et suivit la tournée impériale [dans le Sud]; Wou-tsong vit Ya-san.” L'accusation d'avoir acheté Kiang Pin ne se retrouve nulle part ailleurs. On remarquera que ce texte impliquerait que Houo-tchö Ya-san eût accompagné Tcheng-tö de Pékin à Nankin; on verra au cours du présent article que c'est de toute manière impossible.

19) J'ai sauté, avant „[Houo-tchö] Ya-san” un développement où il s'agit des Portugais restés à Canton, au „relais postal” 懷遠驛 Houai-yuan-yi, expressément nommé dans ce passage du *Ming che*. Nous savons d'autre part, par le texte de Kou Ying-siang, qu'en 1517, les navires de Fernão Peres de Andrade vinrent mouiller directement au Houai-yuan-yi de la ville de Canton. Quand donc, dans un rapport, un censeur parle d'une part des Fo-lang-ki restés au yi, d'autre part de ceux qui sont allés à la capitale, il faut entendre par yi le Houai-yuan-yi et non, comme l'a pensé Tchang T'ien-tsö, p. 50, „tous les relais postaux de Canton où des étrangers étaient logés”. Les Portugais restaient confinés dans un seul „relais postal”, et qui avait d'ailleurs un caractère très spécial. Au début des Ming, il y avait trois commissariats pour le commerce maritime avec l'étranger, les trois 市舶司 *che-po-sse* ou 市舶提舉司 *che-po t'i-kiu sseu*, établis à Ning-po (Tchökiang), Ts'üan-tcheou (Foukien) et Canton. En 1405 ou 1406, alors que les ambassades commençaient d'affluer des pays étrangers comme conséquence des ambassades de Tcheng Houo et autres, il fut ordonné d'organiser à chacun des trois commissariats un „relais postal” (yi), c'est-à-dire un hôtel, pour la réception et le logement de ces missions. Celui de Ning-po fut le 安遠驛 Ngan-yuan-yi, „Relais où on apaise ce qui est lointain”; celui du Ts'üan-tcheou, le 來遠驛 Lai-yuan-yi, „Relais où on fait venir ce qui est lointain”; celui de Canton, le Houai-yuan-yi, „Relais où on chérit ce qui est lointain”. Il y avait eu un Lai-yuan-yi à Pien-leang (= K'ai-fong-fou), créé en 1070, et un autre créé à Canton même en 1136, par transformation du 奉眞觀 Fong-tchen-kouan, à la demande du commissariat du commerce maritime (*po-sseu*), pour

aux côtés de l'Empereur, se montra très arrogant ; il entra à la capitale avec le cortège impérial<sup>20</sup>) et fut logé au 會同館 Houei-t'ong-kouan<sup>21</sup>). Quand il vit le 提都主事 *t'i-tou tchou-che* Leang

recevoir les envoyés des pays étrangers ; cf. *Yu hai*, 172, 30a. Le nom de Houai-yuan-yi est repris du Houai-yuan-yi de Pien-leang (= K'ai-fong-fou) qui, sous les Song du Nord, était affecté au logement de certaines ambassades étrangères (cf. *infra*, Appendice III, p. 218). Le Houai-yuan-yi des Ming se trouvait à

Canton même, au 蜆子步 Hien-tseu-pou, ou „Quai des Moules” ; c'était un bâtiment assez vaste de 120 *kien* ou „entrecolonnes” (cf. *Ming che*, 81, 9b ; *Kouan-tong l'ong-tche*, 180, 9b-10a ; *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*, 120, 12b ; Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 16). Sur la carte du *Kouang-tong l'ong-tche* de 1535, celui de Tai King, le Houai-yuan-yi est indiqué à l'angle Sud-Ouest de la ville, juste en dehors de la muraille, proche de la rivière, et le commissariat du commerce maritime (*che-po-sseu*) est immédiatement à l'Est du Houai-yuan-yi ; sur la carte du *Ling-hai yu-t'ou* (1545 ; éd. du *Cheou-chan-ko ts'ong-chou*, 7a), il en est de même sauf que le *che-po-sseu* n'est pas aussi voisin du Houai-yuan-yi ; la carte du *Wou-pei tche*, 213, 7a, est identique à celle du *Kouang-tong l'ong-tche*, mais le nom du Houai-yuan-yi y est altéré en 懷素驛

Houai-sou-yi. C'est en fonction de cette situation du Houai-yuan-yi qu'il convient d'interpréter le texte de Barros sur les hommes que Fernão Peres de Andrade envoya secrètement visiter la ville, en particulier sur celui qui, profitant d'une „fête solennelle avec de grands luminaires”, grimpa au haut de l'enceinte et en fit le tour ; il s'agit vraisemblablement, comme le suppose Tchang T'ien-tsö, p. 44, de la „fête des Lanternes” le 15 de la 1ère lune, ce qui daterait ce tour des murailles du 24 février 1518. Il est très naturel que l'ambassade de Pires ait été logée dans un bâtiment qui était expressément désigné pour la réception des ambassades venues de l'étranger. Mais le cas n'était pas le même pour les autres Portugais. J'ajouterai que le commissaire au commerce étranger était appelé par abréviation le *t'i-kiu*, et il me paraît bien que c'est là le *tiquo* ou *tigo* qui a embarrassé Ferguson (pp. 48, 53) ; pour d'autres transcriptions qui représentent peut-être *t'i-kiu-sseu*, cf. *T'oung Pao*, 1938, 211. Le *Ming che* est d'ailleurs inexact en prêtant aux Portugais „restés au Houai-yuan-yi” la construction de maisons et l'érection de palissades. Il anticipe là sur le rapport de K'ieou Tao-long cité immédiatement après et qui dit que „ceux qui sont restés au [Houai-yuan-] yi se sont livrés au commerce contrairement au règlement”, et sur celui de Ho Ngao qui vient ensuite et où il est question des maisons et des palissades ; seulement les maisons et les palissades ne sont plus au Houai-yuan-yi, mais à l'Île du Commerce, dans la région de la sous-préfecture de Sin-ngan.

20) Les Portugais avaient été envoyés directement de Nankin à Pékin. Il est possible qu'ils soient ensuite allés de Pékin à T'ong-tcheou en décembre 1520-janvier 1521, puisque la question de la réponse à l'ambassade revint alors devant l'Empereur ; par suite, ils auraient pu à la rigueur rentrer à Pékin avec la Cour, sans être d'ailleurs dans le cortège. Mais le texte implique beaucoup plutôt que Houo-tchö Ya-san n'ait pas quitté l'Empereur depuis Nankin et soit arrivé à Pékin dans la suite impériale.

21) Sur le Houei-t'ong-kouan, cf. Appendice III, *infra*. C'est là que les envoyés étrangers étaient logés ; Tchang T'ien-tsö se trompe absolument quand il dit (p. 50) qu'ils étaient logés au Sseu-yi-kouan.

Tch'ouo<sup>22</sup>), il ne fléchit pas le genou. [Leang] Tch'ouo, irrité, le frappa. [Kiang] Pin injuria grandement celui-ci, disant : „Cet homme-là a été le compagnon de jeu du Fils du Ciel; consentirait-il à s'agenouiller devant un petit fonctionnaire comme toi?” L'année suivante, Wou-tsong mourut<sup>23</sup>). [Houo-tchö] Ya-san fut remis aux sbires<sup>24</sup>). Lui-même dit qu'il était orginairement un Chinois (*houa-jen*), qui avait été employé<sup>25</sup>) par les étrangers (*fan-jen*). Il fut alors exécuté, et on supprima [l'autorisation de] venir à la Cour et [d'offrir] le tribut pour ces [étrangers-là]. La même année, le septième mois (2-31 août 1521), [les Fo-lang-ki], invoquant le prétexte de venir en aide à l'ambassade [destinée] à la Cour (以接濟朝使爲詞 *yi tsie-tsi tch'ao-che wei ts'eu*), apportèrent à nouveau des produits de

22) Leang Tch'ouo, natif de Nan-hai au Kouang-tong, docteur de 1513, est un de ceux qui introduisirent au Kouang-tong la philosophie de Wang Yang-ming (de son vrai nom Wang Cheou-jen; c'est Wang Cheou-jen qui avait réduit la révolte du prince de Ning); il mourut à 45 ans vrais, dans une année indéterminée (cf. sa biographie dans *Kouang-tong l'ong-tche* de Jouan Yuan, 278, 16-17; *Nan-hai hien tche*, éd. de 1835, 20-21). Intègre et courageux, Leang Tch'ouo avait été l'un des fonctionnaires qui s'étaient élevés contre le projet imprudent de l'Empereur de se rendre dans le Sud avant que la révolte du prince de Ning n'eût éclaté et qui, pour leur audace, furent condamnés à recevoir 30 coups de bastonnade et à rester agenouillés cinq jours à la porte du palais. Leang Tch'ouo était alors 主客主事 *tchou-k'o tchou-che*, c'est-à-dire secrétaire-adjoint du Ministère des Rites spécialement chargé d'accueillir les envoyés étrangers. Notre texte le qualifie de *t'i-tou tchou-che*; *t'i-tou* était le titre porté par le directeur du Houei-t'ong-kouan comme par celui du Sseu-yi-kouan. Leang Tch'ouo appartenait toujours au Ministère des rites, et on doit comprendre „secrétaire-adjoint [du Ministère des rites], directeur [du Houei-t'ong-kouan]”. Ceci expliquerait qu'il eût été en contact avec Houo-tchö Ya-san. Un rapport du président du Ministère des rites, daté de 1523, nous montre le „secrétaire-adjoint faisant fonction de directeur du Houei-t'ong-kouan, dépendant du Ministère des rites” (*Li-pou hing t'i-tou Houei-t'ong-kouan tchou-che*), dans l'exercice de ses fonctions de surveillant des envoyés étrangers (*Chou-yu tcheou-tseu lou*, 15, 5 a-b).

23) Wou-tsong est le nom posthume de l'Empereur Tcheng-tö. Houo-tchö Ya-san serait ainsi entré à Pékin le 18 janvier 1521, et Tcheng-tö mourut le 20 avril 1521; mais, entre temps, une nouvelle année chinoise avait commencé le 7 février.

24) 下吏 *hia-li*. Le sens ordinaire de *hia-li* est „petit fonctionnaire”, mais le contexte impose l'interprétation que j'adopte ici, et qui est d'ailleurs confirmée par d'autres exemples de *hia-li* sous les Ming (par exemple dans *Ming che*, 329, 2b). Dans le texte parallèle de la biographie de Leang Tch'ouo, il est dit que Houo-tchö Ya-san fut „jeté en prison”.

25) 使 *che* a les deux sens d'„envoyer” et d'„employer”; le texte parallèle de la biographie de Leang Tch'ouo a 役 *yi*, „employer”, qui n'offre pas d'ambiguïté.

leur pays et demandèrent à faire le commerce <sup>26</sup>). Les fonctionnaires des services de garde demandèrent [au trône] de [le permettre moyennant] le paiement des droits comme par le passé <sup>27</sup>). Un édit impérial prescrivit [au contraire] de chasser de nouveau [les Fo-lang-ki]. Leur chef 別都盧 Pie-tou-lou <sup>28</sup>), au moyen de gros canons

26) Il ne doit pas s'agir de la flotte de Simão de Andrade, arrivée à Tamão (T'ouen-men) en août 1519 (et non „août 1518”, comme le dit Bretschneider, II, 317), mais de celle de Diogo Calvo qui arriva à Tamão en avril ou mai 1521 (cf. Ferguson 17; Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 23). Tchang Wei-houa<sup>2</sup> cite un texte des *Che lou* qui est plus explicite que celui du *Ming che*; il est dans les *Che lou* sous la 7<sup>e</sup> lune de la 16<sup>e</sup> année de Tcheng-tô (2-31 août 1531): „A ce moment, [les autorités du] Kouangtong firent un nouveau rapport disant que, parmi les navires de haute mer, il y en avait dont [les occupants] disaient être [des gens] du royaume des Fo-lang-ki qui venaient secourir l'ambassadeur (= Thomé Pires) en vêtements et en vivres; et elles (= les autorités) demandèrent qu'on levât les droits conformément aux règlements sur les marchandises étrangères que ces gens transportaient. L'affaire fut soumise au Ministère des rites, qui répondit: „Les Fo-lang-ki ne sont pas un royaume qui [soit admis à] venir à la Cour et à offrir le tribut. De plus ils ont envahi et enlevé un [pays] voisin qui avait l'investiture [de la Chine]; ils se sont montrés violents et ont enfreint les lois; ils apportent des marchandises pour faire le commerce, et donnent le faux prétexte de venir en aide [à leur ambassadeur]. En outre, les sentiments des barbares sont insondables; s'ils séjournent longtemps, on peut soupçonner qu'ils espionnent. Il convient d'ordonner aux mandarins chargés de la surveillance de les expulser tous, sans leur permettre de pénétrer sur le territoire. Désormais, quand il s'agira de barbares d'au-delà des mers qui viendront aux dates prévues offrir le tribut, on lèvera les droits conformément aux règlements. Quant à ceux qui ne se prêteront pas aux vérifications ou qui viendront avec des marchandises en dehors des dates prévues, il faut rompre avec eux tous.”

27) Les droits étaient tantôt de 20 %, tantôt de 30 % (cf. entre autres *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*, 120, 16 b-17 b); c'était une règle générale pour le commerce étranger; „comme par le passé” ne s'applique pas spécialement aux Portugais; ceux-ci avaient parfois tenté de se soustraire aux droits, et cela avait donné lieu à des incidents dont on trouve la trace aussi bien dans la lettre de Vieyra que dans les textes chinois. Un ordre impérial des 20 mai-18 juin 1517 avait fixé les droits sur les marchandises des navires „tributaires” à 20 % (cf. le texte des *Che lou* dans Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 12).

28) Evidemment une transcription de „Pedro”; comme l'a supposé Tchang T'ien-tso, il paraît s'agir de Pedro Homem. La flotte de Simão de Andrade avait quitté la Chine dans l'été de 1520, mais de nouveaux navires portugais étaient arrivés à Tamão en avril ou mai 1521, rejoints en juin par deux navires de plus; bientôt attaqués par les Chinois, les Portugais abandonnèrent une partie de leurs navires, dont trois seulement ramenèrent les survivants à Malacca en octobre 1521. C'est seulement en avril 1522 qu'une nouvelle flotte de quatre navires et une jonque, dont l'un était commandé par Pedro Homem, quitta Cochin; elle arriva à Tamão en août (Ferguson, 19). On remarquera que le *Ming che* parle de „cinq navires” et non de quatre; et Vieyra dit de même (Ferguson, 111) que la flotte dont faisait partie le navire de Pedro Homem se composait de cinq navires et d'une jonque; Diogo Calvo (Ferguson, 142) parle aussi de cinq navires.

et d'armes aiguës, avait ravagé les royaumes de Malacca et autres et écumé la mer. En outre, il amena ses subordonnés 疎世利 Chou-che-li<sup>29)</sup> et autres, qui, montant cinq navires, attaquèrent et défirent le royaume de 巴西 Pa-si<sup>30)</sup>. La 2ème année de Kia-ting

29) Chou-che-li peut aussi se prononcer Sou-che-li, en cantonais So-sei-li. L'identification est difficile. Tchang T'ien-tsö a supposé qu'il s'agissait de „Syseiro”, le nom du navire commandé par Pedro Homem, que les Chinois auraient pris pour un nom d'homme; c'est bien peu vraisemblable si Pedro Homem lui-même est connu d'eux. Parmi les commandants des navires venus avec Simão de Andrade en 1519, il y avait Alvaro Fuzeiro; si on pouvait établir que Fuzeiro se trouvait à nouveau sur les côtes de Chine en 1522, c'est peut-être Fuzeiro qu'il faudrait reconnaître dans le Chou-che-li ou Sou-che-li des textes chinois. Une autre solution serait de voir dans Chou-che-li le „Bertholameu Soarez” de Vieyra (Ferguson, 109), mais celui-ci avait été fait prisonnier dès 1521. Enfin on peut songer à Pero Soares. Celui-ci avait fait naufrage en 1518 avec le *Santo André* qu'il commandait, mais avait pu gagner la côte; il fut recueilli par les Chinois qui le remirent en 1522 à Simão Peres de Andrade ainsi que les autres survivants du navire (cf. Barros, III, II, 223; ceci a dû se passer à l'arrivée même de Simão Peres, avant que les choses ne se fussent gâtées entre les Chinois et lui). Pero Soares devait donc se trouver à un moment donné de 1522 avec les navires portugais, et les Chinois devaient connaître son nom puisqu'ils l'avaient gardé quatre ans. Mais la lettre de Vieyra ne mentionne nulle part Pero Soarez dont le sort après sa remise à Simão Peres demeure inconnu. L'hypothèse reste donc assez en l'air. S'il s'agit d'un Soares, on peut supposer que Chou-che-li, cant. So-sei-li, est altéré pour \*Chou-li-che, \*So-li-sei.

30) Le nom apparaît une seconde fois à la fin de la notice des Fo-lang-ki, et on le trouve dans le passage correspondant des *Che lou* (Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 23). Pa-si a été, de la fin des Han jusqu'aux Souei, le nom d'une „commanderie” du Sseu-tch'ouan et aussi, depuis les Wei, d'une sous-préfecture que le *Tchong-kouo ti-ming ta ts'eu-tien* dit abolie sous les Yuan, mais dont le nom est encore employé tout à la fin des Ming (cf. „Pa-si hien” en 1640 dans *Asia Major*, III, 276; c'est aussi aujourd'hui le nom chinois du Brésil; les deux sont naturellement exclus dans le cas présent malgré Ting K'ien, 18b, qui a cru qu'il s'agissait du Brésil). Tchang Sing-lang, II, 397, a pensé qu'il pouvait s'agir de la Perse.

Sous les Ming, le vieux nom chinois de la Perse, 波斯 Po-sseu, était oublié, et les notices étudiées par Bretschneider, *Med. Researches*, II, 131-134, 291-294, concernent des villes de la Perse, sans que le nom même de la Perse soit prononcé. Il y a cependant dans le *Ming che*, 325, 8a, une notice, négligée par Bretschneider, sur le „très lointain pays” des mers du Sud appelé 巴喇西 Pa-la-si (cette notice se trouvait déjà en 1586, avec quelques détails supplémentaires, dans le *Siu wen-hien t'ong-k'ao* de Wang K'i, 236, 3a-b). En 1511, il arriva de ce pays à la cour de Pékin un envoyé, 沙的白 Cha-ti-pai, \*Sâdi-Bai, ou peut-être \*Sâdi-Bäg, dont le navire avait fait naufrage dans la „mer de 西瀾 Si-lan” (Ceylan); il ne lui était resté qu'une embarcation que le vent avait poussée au pays de 得吉零 Tö-ki-ling (? faut-il lire seulement 吉零 Ki-ling et y reconnaître la „rivière de Ki-ling” [ 吉令港

(1523)<sup>31</sup>), ils ravagèrent finalement la Baie du Si-ts'ao (西草灣

Ki-ling-kiang] de la carte du *Wou-pei tche*, c'est-à-dire la rivière Kling sur la côte occidentale de la péninsule malaise? cf. Phillips, dans JChBrRAS, NS, XXI [1887], 38). De là l'envoyé arriva à 祕得 Pi-tō (on songe à Pedir, mais Pedir est sur la côte de Sumatra, non sur la terre ferme), d'où, en 26 jours, il gagna le Siam par terre et parvint enfin en Chine. Il paraît évident que Pa-la-si est \*Parsi (la Perse, ou plus exactement „Persan”); mais à cette époque on disait en persan Fars et Farsi, et la transcription paraît plutôt faite sur la forme malaise Parsi (qui coexiste en malais avec Farsi). Ting K'ien, 16b-17a, a bien vu que Pa-la-si était la Perse. Pa-si ne se distingue de Pa-la-si, écrit avec les mêmes caractères, que par l'absence de -la-; l'hypothèse de Tchang Sing-lang est donc en apparence séduisante, et on pourrait songer à une des campagnes portugaises dans le Golfe Persique. Mais il me paraît bien plus probable, comme je l'ai dit dans *T'oung Pao*, 1935, 84, que Pa-si désigne ici l'état de Pasè à Sumatra, la grande escale vers 1520 pour le chargement du poivre; je ne sais toutefois à quelle campagne contre Pasè le texte peut faire allusion. La même information sur la défaite de Pa-si se trouve dans le *Houang-Ming siang-siu lou*, 5, 4a, et dans le *Houang-Ming che-fa lou* (cf. *Tchang Sing-lang*, 2, 397); aussi dans *Ming che*, 200, 2a. Pour des incertitudes au sujet de certains voyages des Portugais précisément à cette époque, cf. Ferguson, 22. J'ai été devancé dans mon explication de Pa-si = Pasè par Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 26. On doit toujours se rappeler que les renseignements des Chinois ne venaient pas des Portugais eux-mêmes, mais principalement des Malais. A ce propos, je dois même signaler un cas bizarre où le Brésil même est mis en cause. Une lettre d'Albuquerque au roi Manoel, en date du 28 août 1512, lui annonce l'envoi d'une carte exécutée par le pilote Rodrigues d'après une carte javanaise, et sur cette carte javanaise auraient figuré déjà le Portugal, le Cap et le Brésil (cf. Ferrand, dans *JA*, 1914, II, 59-60). Si une carte javanaise mentionnait le Brésil dès 1512, les Malais pouvaient parler de ce pays aux Chinois dix ans plus tard. Mais l'indication d'Albuquerque semble si invraisemblable qu'on est porté à soupçonner là quelque erreur d'interprétation.

31) La 2<sup>e</sup> année de Kia-tsing va du 17 janvier 1523 au 3 février 1524, et, bien que Tchang T'ien-tsò n'en ait rien dit (pp. 58-59), sa mention pose ici un problème difficile. Il va s'agir de la campagne navale qui aboutit à la défaite des Portugais et à leur retraite. Or les textes portugais ne paraissent laisser aucun doute que ceux des navires portugais qui purent échapper arrivèrent à Malacca en octobre 1522 (cf. Ferguson, 21-22; Cordier, *Hist. générale*, II, 126). Le mieux semble être de supposer qu'il faut lire dans le *Ming che* „première année” au lieu de „deuxième année” mais c'est alors là une erreur des rédacteurs, non une faute graphique. Après le récit de la bataille, le *Ming che* mentionne l'envoi que Wang Hong fit des armes à feu portugaises à la Cour; cet envoi peut être de 1523, et les rédacteurs, ou plutôt leur source, auront mis cette date en tête du paragraphe entier; mais ce n'est là qu'une hypothèse, et qui se heurte à bien des objections. En tout cas, l'erreur remonte aux Ming, car on la trouve déjà dans le *Houang-Ming che-fa lou*, ch. 82 (cité par Tchang Sing-lang, II 397), dans le *Houang-Ming siang-siu lou*, 5, 4a, et aussi dans l'ancien *Kouang-tong t'ong-tche* de la recension de Kouou (cité dans celle de Jouan Yuan, 188, 1a). Ce dernier texte paraît même donner la précision que c'est à la 2<sup>e</sup> lune de la 2<sup>e</sup> année de Kia-tsing (15 février-16 mars 1523) que Pie-tou-lou fit une incursion au Kouang-tong; mais peut-être la date porte-t-elle sur tout le paragraphe, et est-elle seulement celle de l'édit impérial qui ordonna

Si-ts'ao-wan) de [la sous-préfecture de] 新會 Sin-houei<sup>32</sup>). Le 指揮 *tche-houei* 柯榮 K'o Jong<sup>33</sup>) et le 百戶 *po-hou* 王應恩

l'exécution des prisonniers. La mention de la „2<sup>e</sup> lune” (二月 *eul-yue*) dans le *Kouang-tong t'ong-tche* a en outre des chances d'être une mauvaise leçon pour la „3<sup>e</sup> lune” (三月 *san-yue*; 17 mars-15 avril 1523). En effet, d'après Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 112, c'est sous la „3<sup>e</sup> lune” de la 2<sup>e</sup> année de Kia-ting que la campagne de Si-ts'ao-wan est mentionnée dans les *Che lou*, auxquels malheureusement je n'ai pas accès. Pour Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, il n'y avait pas là de difficulté, car il ne connaissait dans les sources occidentales que la campagne de 1521, et en distinguait celle de Si-ts'ao-wan qui serait de 1523. Mais, à moins de supposer que les textes chinois soient muets sur la campagne de 1522 et que les sources portugaises ignorent tout des combats navals de 1523, ce qui est bien peu vraisemblable, nous devons supposer que c'est 1522 qui est correct. Il me paraît probable que, sous la „3<sup>e</sup> lune” de 1523, les *Che lou* enregistrent simplement, en en rappelant les origines, ce qui constitue l'épilogue des combats de 1522; Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 25, a abouti à la même conclusion, corrigeant ainsi Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 112. Enfin, malgré l'autorité qui s'attache aux *Che lou* à raison des documents qui leur ont servi de base, il ne faut pas perdre de vue que les *Che lou* de Kia-ting n'ont été compilés qu'après 1566; j'aurai à rappeler par la suite ce caractère rétrospectif à propos de Houo-tchö Ya-san.

32) Ici encore, Tchang T'ien-tsö ne fait aucune remarque, bien que le texte apporte des données toutes nouvelles. D'après les récits portugais (Ferguson, 20-21), la lutte entre les flottes chinoise et portugaise eut lieu à Tamão et, bien que la correspondance phonétique ne soit pas parfaite, il n'y a aucun doute que, comme site, même si ce n'est pas comme nom, Tamão répond à T'ouen-men, désignation d'un mouillage maritime de la sous-préfecture de Sin-ngan, à l'extrémité Sud-Est des bouches de la rivière de Canton. Le territoire de la sous-préfecture de Sin-houei est au contraire à l'Ouest de la bouche la plus occidentale du delta. Malheureusement je n'ai retrouvé nulle part ailleurs le nom de la Baie du Si-ts'ao; elle ne figure ni dans le *Kouang yu t'ou* de 1864, ni dans le *Kouang-tong yu-ti ts'uan-t'ou* de 1897, ni dans le *Kouang-tong hai-fang houei-lan* de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Je ne puis même pas expliquer le nom. Si-ts'ao signifie mot-à-mot „herbe d'Occident”, mais un tel terme botanique ne se trouve ni dans le *Botanicon Sinicum* de Bretschneider, ni dans la *Materia Medica* de Stuart, ni dans les dictionnaires de Taranzano, ni dans le *Tchong-kouo yao-hio ta ts'eu-tien*; on connaît seulement un 西國草 *si-kouo-ts'ao*, „herbe des royaumes d'Occident”, *Rubus Tokkura*. Il y a bien sur les cartes du *Kouang-tong hai-fang pien-lan*, I, 26b, un 蒲草灣 P'ou-ts'ao-wan, ou Baie des Joncs, dont la position, près de Kouang-hai, pourrait à la rigueur convenir, mais ce serait une hypothèse assez en l'air d'imaginer que le Si-ts'ao-wan du *Ming che*, qui se trouve déjà dans les *Che lou*, et aussi dans le *Ming-chan tsang* (*Wang-hiang ki*, 3, 20a), est une altération graphique de P'ou-ts'ao-wan. Nous n'avons pas à Paris de *Sin-houei hien tche*. Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 23-26, ne fait aucune remarque sur Si-ts'ao-wan.

33) *Tche-houei* est alors une abréviation fréquente de *pei-Wo tou-tche-houei* (aussi dit *pei-Wo*, le *pio* de Vieyra); le titre complet signifie „commandant des mesures de défense contre les [pirates] japonais”; cf. Tchang T'ien-tsö, 41, 59. Je ne connais pas autrement K'o Jong.

Wang Ying-ngen<sup>34</sup>) les repoussèrent, et le combat se poursuivit progressivement jusqu'à 稍州 Chao-tcheou<sup>35</sup>). Un homme de 向化 Hiang-houa<sup>36</sup>), 潘丁苟 P'an Ting-keou, monta le premier [à l'abordage]; tous le suivirent; on prit vivantes 42 personnes, dont Pie-tou-lou et Chou-che-li, on coupa [en outre] 35 têtes, et on s'empara de deux navires [des Fo-lang-ki]<sup>37</sup>). Ce qui restait

34) Le *po-hou* était un centenier; je n'ai pas rencontré d'autre mention de Wang Ying-ngen.

35) Cette phrase ne se trouve pas dans le *Ming-chan tsang* (*Wang-hiang-ki*, 3, 20a). *Tcheou* signifie „préfecture secondaire”, mais il n'y a jamais eu de circonscription administrative appelée Chao-tcheou. Les vraisemblances sont pour que 州 tcheou ait ici, comme il arrive souvent, la valeur de 洲 tcheou, „île”, et qu'il s'agisse d'une île appelée Chao-tcheou. Je ne l'ai pas retrouvée telle quelle sur les cartes, mais je pense que nous avons seulement là une autre orthographe pour 箬洲 Chao-tcheou, l'île du Seau, îlot marqué sur les cartes chinoises à l'entrée de la rivière de Canton, entre l'île 伶仃 Ling-ting et le Nan-t'eu de la sous-préfecture de Sin-ngan (cf. *Kouang-tong t'ong-tche*, 124, 37a). Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 24-26, n'a aucune note sur Chao-tcheou; il n'est pas exclu que ce soit là Tamão.

36) Hiang-houa est une „garnison” (*tchen*) de la sous-préfecture de Tch'ong-ming au Kiangsou. P'an Ting-keou n'est pas connu autrement.

37) Le *Ming-chan tsang* (*Wang-hiang-ki*, 3, 20a) parle aussi de 42 prisonniers et de 35 têtes coupées. Il est difficile de faire coïncider ces chiffres avec les listes et chiffres de pertes indiqués en 1534 par Vieyra (Ferguson, 111-112); mais ils n'ont rien d'exagéré. D'après les sources portugaises ordinaires, un des quatre navires avait sauté et un autre avait été sabordé; les deux autres et la jonque échappèrent (Ferguson, 21). Mais Vieyra et Calvo sont d'accord avec les Chinois pour dire que deux navires furent capturés; il est surprenant que Ferguson ne se soit pas arrêté à leur témoignage. En combinant les divers passages des pp. 132, 137, 142, 164, il ne paraît pas douteux que les deux navires capturés sont ceux de Diogo de Mello et de Pedro Homem; le nom du premier est inconnu; le second était le *Sysei* (cf. Ferguson, 19); cf. toutefois la note suivante. Le *Houang-Ming che-fa lou* (cf. Tchang Sin-lang, II, 397) dit: „On prit vivants Pie-tou-lou et autres, en tout plus de quarante personnes; un édit impérial prescrivit d'exposer leurs têtes sur le territoire [de Canton]” (詔梟境上 *tchao hiao king-chang*); le même texte est donné dans le *Houang-ming siang-siu lou*, mais avec „quarante-deux personnes” au lieu de „plus de quarante”. La citation de la recension de Kouo dans le *Kouang-tong t'ong-tche* de Jouan Yuan, 188, 1a, dit: „La 2<sup>e</sup> année [de Kia-tsing], la 2<sup>e</sup> lune (15 février-16 mars 1523), l'étranger Fo-lang-ki Pie-tou-lou fit une incursion au Kouang-tong. Les fonctionnaires chargés de la garde l'attaquèrent et s'emparèrent [de ces gens]. Pie-tou-lou fut fait prisonnier. Le *siun-fou* („gouverneur”) 張嶺 Tchang Ting et le 巡按 *siun-ngan* („censeur-inspecteur”) 涂敬 T'ou King en référèrent [à l'Empereur]. L'Empereur ordonna de les exécuter sur place.” La biographie de Tchang dans le *Ming che* (200, 2a)

des bandits [= les Portugais] amena encore trois navires qui reprirent le combat<sup>38</sup>). [Wang] Ying-ngen périt en combattant. Ces

est comme un résumé du texte du *Ming che* sur les Fo-lang-ki, nommant aussi Pie-tou-lou, Malacca, Chou-che-li, le Pa-si, Sin-houei, et notant la prise des deux navires, mais ne donne aucune date. Comme je l'ai dit plus haut, la „2<sup>e</sup> lune de la 2<sup>e</sup> année [de Kia-tsing]” doit être en réalité celle de l'édit de la „3<sup>e</sup> lune” qui prescrivit l'exécution des prisonniers. On peut lire dans la lettre de Vieyra les détails horribles du supplice de ces malheureux (Ferguson, 113). Mais là encore nous nous heurtons à des difficultés. Vieyra dit bien que les mandarins condamnèrent les prisonniers à être coupés en morceaux et s'adressèrent à l'Empereur qui confirma la sentence; mais d'après lui, cette sentence, signifiée aux prisonniers le 6 décembre 1522, fut exécutée après la sanction impériale le 23 septembre 1523. Si l'édit impérial était de mars-avril 1523, il est bien invraisemblable que sa transmission à Canton et son exécution aient pris un minimum de six mois. Une difficulté supplémentaire se pose au sujet de Pedro Homem, au cas où il serait le Pie-tou-lou des textes chinois; ceux-ci répètent à l'envi que Pie-tou-lou fut fait prisonnier, au lieu que Vieyra par deux fois et Vasco Calvo (Ferguson, 112, 137, 164) sont non moins formels pour assurer que Pedro Homem a été tué pendant le combat. Les Chinois devaient évidemment attacher un prix particulier à s'emparer de celui qu'ils tenaient pour le chef de l'expédition; faute de Pedro Homem lui-même, peut-être a-t-on fait jouer son rôle à l'un quelconque des prisonniers portugais. Les lettres de Vieyra et de Calvo nous parlent à trois reprises (Ferguson, pp. 138, 142, 164) d'un nouvel ambassadeur qui se trouvait avec Martim Affonso de Mello et qui était chargé de demander la permission de construire une forteresse. Le nom de cet ambassadeur n'est donné nulle part. On pourrait évidemment supposer à la rigueur que c'est lui qui tint auprès des Chinois le rôle du défunt Pedro Homem. Mais en ce cas il serait bien surprenant que Vieyra ne dit rien de lui dans ses listes de morts et de prisonniers, et on doit plutôt supposer que cet ambassadeur échappa avec le reste de la flotte. Ferguson, dans son introduction si détaillée, n'a pas fait allusion à cette seconde ambassade avortée et à l'extraordinaire demande qu'elle devait formuler; Vieyra, mieux averti à son dam que ses compatriotes, note qu'il ne pense pas que ce fussent là de bonnes instructions (Ferguson, 138).

38) Le seul texte du *Ming che* ne permet pas de déterminer de quels navires il s'agit cette fois, mais les *Che lou* (cf. Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 24-25) ont une indication importante: „On prit vivantes 42 personnes, dont Pie-tou-lou et Chou-che-li, on coupa [en outre] 35 têtes, et on captura dix personnes, hommes et femmes, qui avaient été enlevés (donc des Chinois); on s'empara de deux navires des [Fo-lang-ki]. Ce qui restait des bandits 米兒丁甫思多 滅兒 Mi-eul-ting-fou-sseu-to-kien-eul et autres, amenèrent encore trois navires et reprirent le combat; ils brûlèrent les navires qui avaient été pris auparavant; le centenier Wang Ying-ngen périt dans l'action; ce reste des bandits s'enfuit également”. Comme Tchang Wei-houa l'a bien vu, il faut presque sûrement corriger 滅 kien en 滅 mie et \*Mi-eul-ting-fou-sseu-to-mie-eul est la transcription du nom de Martim Affonso de Mello [Coutinho] (cf. Ferguson, 19-22). Il est exact que Martim Affonso de Mello Coutinho reprit l'action le lendemain, et saborda le navire de Pedro Homem désarmé dans l'action de la veille; mais les sources portugaises ne disent pas que ce navire avait été pris par les Chinois. Quant au navire de Diogo de Mello, il

bandits-là furent aussi défaits et s'enfuirent. Les troupes impériales obtinrent leurs canons, qui furent nommés *fo-lang-ki* 39). Le 副使

avait sauté dès la veille selon les Portugais. Il n'y a donc pas accord absolu avec les indications des *Che lou*. D'autre part, les *Che lou*, à l'inverse du texte tronqué de l'*Histoire des Ming*, spécifient que les deux navires capturés auparavant furent brûlés au cours de la nouvelle action engagée par Martim Affonso de Mello Coutinho. Mais, s'il en fut ainsi, on s'explique mal que Vieyra aussi bien que Vasco Calvo parlent à plusieurs reprises des deux navires capturés. Martim Affonso de Mello Coutinho reprit le combat avec les „trois navires” étaient restés entre leurs mains. Je comprends le texte comme signifiant que Martim Affonso de Mello Coutinho reprit le combat avec les „trois navires” qui restaient sur les cinq engagés la veille.

39) Dans la transcription du nom des Farangī, le dernier caractère adopté, 機 *ki*, signifie par lui-même „machine”, si bien que l'ensemble se prêtait à une interprétation „machine Fo-lang”. C'est contre cette dernière interprétation que s'élevait Kou Ying-siang quand il commençait son article sur les Fo-lang-ki par ces mots: „Fo-lang-ki est le nom d'un pays, non d'un canon” (cf. Mayers dans *Notes and Queries*, 1868, 129). Mais il se trouve que l'emploi du nom *farangī* pour désigner une pièce d'artillerie n'est pas un fait chinois, ou tout au moins n'a pas été le fait des seuls Chinois. En turc çayātai, Babur emploie *farangī* au sens de „pièce d'artillerie” (cf. Pavet de Courteille, *Dict. Turc-oriental*, 388-389; ce sens est omis à tort dans le dictionnaire de Radlov), et *piringī* signifie „canon” en telugu (cf. Yule, *Hobson-Jobson*<sup>2</sup>, s.v. „Firinghee”); l'origine du terme remonte à l'époque mongole, où il est question de „mangoneaux des Francs” en arabe chez Nowairī (cf. Quatremère, *Hist. des Mongols*, 136) et très probablement aussi en persan chez Rašidu-'d-Dīn (selon la correction *manjanāq-i Fāringā* de Blochet, *Hist. des Mongols*, II, 513, qui me semble fondée). Il ne me paraît pas improbable que cet emploi du terme soit venu des pays des mers du Sud aux Chinois, peut-être par un intermédiaire malais (cf. *infra*, Appendice II). Le nom des canons Fo-lang-ki a été parfois altéré. Dans toute la citation sur les Fo-lang-ki empruntée à Kou Ying-siang et aussi dans ses planches du canon, le *Teng-t'an pi-kieou*, 29, 53b-57b, et le *Wou-pei tche* écrivent 佛狼機 Fo-lang-ki; mais, dans le même texte donné par le *Tch'eou-hai l'ou-pien*, le nom des Fo-lang-ki est écrit avec la graphie ordinaire dans la citation de Kou Ying-siang; au contraire on y trouve 佛狼機 dans les deux planches reproduisant les canons avec et sans affût; or cette dernière graphie signifie mot-à-mot „machines loups-du-Buddha”. Par une dernière déformation à la fois graphique et sémantique, un rapport de 1561 mentionne les 伏狼機火器 *fou-lang-ki hou-p-k'i*, c'est-à-dire, mot-à-mot, des „armes à feu machines loups couchés” (cf. BEFEO, IX, 671). Ce rattachement d'un nom de canon à les noms d'animaux était tentant; nous parlons bien de „couleuvrines”; le Moyen Age a connu une sorte de mangoneau désigné par le nom turc de *qara-buḡa*, „taureau noir”, parfois *qara-buḡra*, „chameau noir” (les deux expressions manquent au dictionnaire de Radlov; mais cf. Quatremère, *Hist. des Mongols*, 136-137; Patkanov. *Magakia*, 70).

*fou-che* <sup>40)</sup> 汪 鈞 Wang Hong <sup>41)</sup> les fit parvenir à la Cour <sup>42)</sup> ...”.

40) Ce titre est abrégé pour 海道副使 *hai-tao fou-che*, qui s'abrège aussi en *hai-tao*, le *aytāo* des sources portugaises (cf. Tchang T'ien-tsö, 54); c'était le commandant de la flotte du Kouangtung.

41) Outre le présent texte, Wang Hong n'apparaît qu'incidemment dans le *Ming che*, 186, 6b, à raison d'une accusation qui fut dirigée contre lui alors qu'il était *tou yu-che*, c'est-à-dire président du Censorat; l'absence d'une biographie est d'autant plus surprenante qu'il y en avait une dans l'œuvre préparatoire du *Ming che*, le *Ming wai che* ou *Ming che kao* (cf. *T'ou-chou tsi-tch'eng*, Che-tsou-tien, 282, 13a). Cette notice nous apprend que Wang Hong, originaire de la sous-préfecture de Wou-yuan au Ngan-houei, était docteur de 1502, et fut nommé secrétaire-adjoint du Ministère des finances de Nankin; en 1527, alors qu'il était trésorier provincial de gauche du Tchökiang, il fut promu vice-président de droite du Censorat et chargé du gouvernement (*siun-fou*) de plusieurs préfectures du Foukien; comme on le voit, rien n'est dit là du rôle que Wang Hong joua à Canton contre les Portugais, pas plus qu'il n'est fait allusion à son envoi de canons à Pékin. Wang Hong sut se pousser auprès de l'Empereur, devint vice-président de droite du censorat, puis ministre de la guerre, et enfin, en 1532, ministre de l'intérieur (*li-pou chang-chou*), poste qu'il cumula bientôt avec celui de ministre de la guerre et de surintendant de grandes constructions impériales. Ses intrigues et sa flagornerie soulevèrent les mandarins contre lui. L'Empereur décida enfin de le renvoyer, mais lui permit de se retirer sous prétexte de maladie, et quand il mourut peu après, lui accorda même une appellation posthume. La citation du *Yue-chan ts'ong-t'an*, dont j'ai arrêté plus haut la traduction à la fin de ce qui concernait les enfants cuits et mangés, continue ainsi: „... Le *hai-tao* Wang Hong [voulut] les chasser (= les Portugais) avec des troupes; mais ceux-ci ne consentirent pas à s'en aller, et bien au contraire, se servant de leurs canons, ils attaquèrent et défirent nos troupes. Dès ce moment, nos gens les regardaient de loin en les craignant et n'osaient s'approcher. Quelqu'un suggéra un moyen qui fut d'envoyer de bons nageurs lesquels, entrant dans l'eau, percèrent et coulèrent les navires [des Portugais], et on captura tous ceux-ci. Wang Hong, à cause de cela, fut recommandé pour des emplois [plus élevés] ... Au bout d'un assez long temps,

il devint ministre de l'intérieur. A ce moment, 吉囊 *Ki-nang* (mongol *jinang*, *jinong* < ch. *kiun-wang*, „prince du second rang”) des barbares du Nord (= les Mongols; il s'agit du *jinong* Gün-bilik-Märgän, dont les incursions commencent vers 1532; les Chinois ont toujours considéré son titre comme son nom; c'est *Ki-nang* qui est mal lui „*Ki-siang*” dans Mailla, X, 302, 308, 313-314; le mot *nang* est laissé en blanc dans le *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*, et Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 29, n'a pas remarqué que la citation du *Chou-yu tcheou-tseu lou* permettait de le restituer) pénétra [sur le territoire chinois] pour le ravager. [Wang] Hong organisa une délibération où il proposa de distribuer des canons *fo-lang-ki* aux garnisons des frontières...”. Ce n'est pas ici le lieu de traduire tout ce qui est dit à ce sujet et au sujet de la construction des navires portugais dans les présents passages du *Ming che*, du *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 9, 9a-b, et du *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*, 119, 55a; mais il vaut de relever que, d'après le *Yue-chan ts'ong-t'an* lui-même, la flotte chinoise subit d'abord un revers, et recourut à une ruse pour venir à bout des Portugais; ceci est confirmé par une phrase de l'ancien *Kouang-tong t'ong-tche* que cite le *Tong-si yang-k'ao*, 5, 7a, et qui est reprise ensuite à son propre compte par l'auteur du *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*, 119, 54a. Il est parlé avec

*Suite de la note p. 106.*

quelque détail de l'action de Wang Hong contre les Fo-lang-ki dans sa notice biographique du *Wou-yuan hien tche*, 16, 9b-10a, mais sans rien qui élucide les points dont je m'occupe ici (la notice vaudrait d'être traduite dans un travail spécial sur les luttes entre Portugais et Chinois). Plus intéressant peut-être serait le texte complet du morceau de Tch'en Wen-fou en l'honneur de Wang Hong; je n'en connais qu'un extrait (cf. *supra*, p. 94). Cet extrait commence par une erreur en fixant la première apparition des Fo-lang-ki en Chine à 1507, mais est jusqu'ici seul à nommer, à côté de T'ouen-men, 葵浦 K'ouei-p'ou, la „Plage des Mauves” (non identifiée), parmi les „mouillages maritimes” (海澳 *hai-ngao*) où les Portugais s'installèrent; seul aussi il mentionne l'érection d'un *padrão* (志在吞併圖形立石管轄). Pour une explication éventuelle de la date de 1507, cf. *infra*, Appendice II; mais il se peut aussi que „1507” soit dû à la chute d'un caractère *che*, „dix”, et soit par suite une simple faute pour 1517.

42) Ceci ne veut pas dire que tous ces canons fussent portugais; il y en avait aussi que les Chinois avaient fabriqués sur le principe de ceux des Portugais (cf. aussi *supra*, p. 93). Cette imitation avait commencé immédiatement, et il semble que Wang Hong y eût déjà recouru contre les Portugais eux-mêmes. On trouve en effet dans le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 9, 9b, après la description des canons portugais, le passage suivant: „Il y eut l'assistant de [la station de] surveillance (巡檢 *siun-kien*) de 白沙 *Pai-cha* de la sous-préfecture de Tong-kouan (la station de surveillance [巡司 *siun-sseu*] de *Pai-cha* est mise, un peu au Nord-Ouest de Tong-kouan sur la carte du *Kouang-tong l'ong-tche* de 1535; de même sur la carte du *Ling-hai yu-t'ou* de 1545, 6b), 何儒, *Ho Jou*, qui s'était rendu à bord des navires des Fo-lang-ki avec mission d'y percevoir les droits. Il y avait vu des Chinois, 楊三 *Yang San*, 戴明 *Tai Ming* et autres, qui avaient habité longtemps ce pays-là et connaissaient à fond les méthodes pour construire des navires, fondre des canons et fabriquer de la poudre. [Wang] Hong chargea *Ho Jou* d'envoyer secrètement à ces [navires], sous prétexte de vendre du vin et du riz, des gens qui s'aboucheraient en cachette avec *Yang San* et autres, et leur prescriraient de revenir à la civilisation (*i.e.* à la Chine), avec promesse de grosse récompense. Ceux-ci finalement acceptèrent avec joie, et il fut décidé que, cette même nuit, *Ho Jou* enverrait secrètement un bateau qui les recueillerait et les mettrait à terre, et qu'il contrôlerait soigneusement la vérité des choses (pour leurs talents techniques); finalement il leur ordonna de fabriquer [des canons] conformes aux modèles. Quand [Wang] Hong mit des troupes en mouvement pour repousser et chasser [les Portugais], c'est aussi en employant ces canons [de *Yang San* et autres] qu'il remporta la victoire; il s'empara de plus de vingt canons [portugais] grands et petits; c'était la 2<sup>e</sup> année de *Kia-tsing* (1523; à nouveau cette fausse date au lieu de 1522). Par la suite, [Wang] Hong devint premier ministre et il dit dans un rapport: „Si les Fo-lang-ki sont d'une violence extrêmement dangereuse, c'est uniquement grâce à ces canons ainsi qu'à ces navires. Pour ce qui est de la puissance destructrice des canons (*tch'ong*), aucune arme depuis l'antiquité ne leur a été supérieure. Si on les emploie pour repousser les barbares [du Nord] (= les Mongols), la garde des murailles sera extrêmement facile. Je demande qu'on en envoie un modèle à chaque frontière pour que [là] on en fabrique afin de

Suite de la note p. 107.

repousser les barbares. L'Empereur approuva ce [rapport]; jusqu'aujourd'hui on se sert beaucoup de ces [canons] aux frontières." Le *Houang-Ming che-fa lou* (cf. Tchang Sing-lang, II, 398) attribue de même au 巡簡 *siun-kien* du Kouangtong Ho Jou le mérite, qui lui valut d'être promu archiviste à Chang-yuan du Kiangsou (= Nankin), d'avoir su se procurer les procédés de fabrication aussi bien des canons des Fo-lang-ki que de leurs 蜈蚣船 *wou-kong tch'ouan*, mot-à-mot „bateaux mille-pattes”, c'est-à-dire des galères à rames des Portugais. Sur Ho Jou et ses canons, qui furent appelés 大將軍 *ta-tsiang-kiun*, „grands [canons] du maréchal”, cf. aussi *Ming che*, 92, 5a-b; Wieger, *Textes historiques*, III, 2035. Un témoignage tout à fait contemporain sur la demande de Wang Hong d'employer les canons des Fo-lang-ki contre les Mongols se trouve dans le 機園稗史 *Ki-yuan pai-che*, 3, 5b-6a, de l'édition du 9<sup>e</sup> *tsi* du *Han-fen-leou pi-ki*. Je reviendrai sur la question des canons *fo-lang-ki* dans l'Appendice II. Il est difficile de séparer les notices chinoises d'un paragraphe de la lettre de Vieyra (Ferguson, 66-67; 116-117). Selon Vieyra, lors des événements de 1521, un chrétien chinois appelé Pedro, qui se trouvait avec sa femme sur le navire de Diogo Calvo, s'échappa et retourna à „Foym” dont il était originaire; là il se cacha jusqu'à ce qu'il eût eu des mandarins certaines garanties de sécurité (évidemment pour avoir quitté la Chine sans permission), et s'offrit alors à leur révéler les secrets des Portugais pour la construction des galères (*gallees*) et la fabrication des canons; les essais tentés pour la construction des galères ne furent pas heureux, et on se rabattit sur la construction de *gelfa* à Nan-t'euou (sur le type de petit navire appelé *gelfa* ou *gelba*, cf. Yule, *Hobson-Jobson*<sup>2</sup>, 361-363; Dalgado, *Glossario Luso-Asiatico*, 428); toutefois on envoya ce Pedro à Pékin, où l'Empereur lui donna un rang et une solde, et où on dit qu'il fabriqua des canons (*bombardes*); ceci, ajoute Vieyra, peut être vrai, car on le lui a dit à lui-même. Dans le texte original, cette dernière phrase, qui reprend presque la précédente, suggérerait que Vieyra eût entendu lui-même dire cela à Pékin; mais c'est bien impossible, puisque Vieyra avait quitté Pékin avec toute la mission de Pires au plus tard le 22 mai 1521; ou alors c'est le point de départ du récit qui serait faux, et „Pedro” ne se serait pas enfui du bateau de Diogo Calvo à la fin de juin 1521. Certains éléments de ce récit paraissent se rapporter à Ho Jou, en particulier le rang et la solde accordés par l'Empereur; mais Ho Jou fut appelé à Nankin, non à Pékin comme Vieyra le dit de Pedro; on ne peut en outre songer à voir en lui un chrétien Pedro originaire de „Foym”, car „Foym” était sûrement au Kouangtong, et Ho Jou était originaire de Ning-tou au Kiangsi (cf. Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 30). Mais on peut penser que les informations recueillies par Vieyra ont mélangé Ho Jou et quelqu'un qui l'aurait renseigné; „Pedro” doit être en réalité le nom de baptême soit du Yang San, soit du Tai Ming du *Chou-yu tcheou-tseu lou*. Quant à „Foym”, le pays natal de „Pedro”, le nom reparait dans un autre passage, où Vieyra mentionne d'anciens pirates qui avaient reçu des établissements „les uns à Nanto, d'autres à Foym, d'autres à Aynameha et dans d'autres villages situés entre Nanto et Canton” (Ferguson, 77, 132). Nanto est Nan-t'euou sur la rive orientale des bouches de la rivière de Canton, proche de Sin-ngan. „Aynameha” est à corriger en „Aynamcha”, et est bien écrit Aynâcha dans d'autres passages (Ferguson, 139, 141, 154); Ferguson y voit Anunghoy près de Bocca Tigris (= Hou-men des Chinois); j'ignore

Mais qui est l'ambassadeur ou envoyé Houo-tchō Ya-san de ce texte du *Ming che*? Bretschneider (*Med. Res.*, II, 316) n'a fait aucune remarque. Tchang Sing-lang (II, 390, 397) a pensé que ce pouvait être Thomé Pires lui-même. Pour Tchang T'ien-tsō, p. 50, Houo-tchō Ya-san était un Chinois, interprète de la mission, car il „était évidemment avec l'ambassade portugaise”. Dans *T'oung Pao*, 1935, 63-64 et 91-92, j'ai fait remarquer que le nom était musulman et ne pouvait guère s'appliquer à un vrai Chinois; au même moment, Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, qui a réuni très diligemment les textes concernant Houo-tchō Ya-san, aboutissait à la conclusion, qu'il tenait pour certaine, que Houo-tchō Ya-san était un Musulman et l'un des interprètes de la mission de Thomé Pires; selon lui, le *Ming che* se trompait en le qualifiant d'„ambassadeur” des Fo-lang-ki<sup>43</sup>).

Que Houo-tchō Ya-san ne soit pas Thomé Pires est évident: on nous dit qu'il fut exécuté à Pékin en 1521, au lieu que Pires fut renvoyé à Canton, où il mourut en captivité après plusieurs années; nous savons d'ailleurs que les Chinois désignaient Pires sous le nom de Kia-pi-tan-mo, Capitão mór. Que nous ayons affaire à un Musulman est également hors de doute: depuis l'époque mongole, 火者 *houo-tchō* est en chinois la transcription régulière du titre musulman de hōja < persan خواجه *hwājah*, „maître” (> malais *kōjah*); c'est aussi le „Coja” de Marco Polo, „coya” de Marignolli, *ghoya* en persan et *coia* en turc dans le *Codex Cumanicus* (éd. Kuun, 105; Grønbech, *Koman. Wörterbuch*, 198); cf. aussi Yule, *Hobson-Jobson*<sup>2</sup>, 234.

les caractères chinois de Anunghoy (serait-ce le 合蘭海 Ho-lan-hai du *Ngao-men ki-lío*, I, 8a?), mais j'estime que „Aynācha” désigne chez Vieyra la Bocca Tigris elle-même qui n'apparaît jamais sous ce dernier nom dans son texte, et que cette transcription représente 海南棚 Hai-nan-tcha, la „Palissade du Sud de la Mer”, nom porté sur les cartes modernes par le petit îlot Hai-nan-tcha-chan, „Mont du Hai-nan-tcha”, juste au Sud-Est de la Bocca Tigris. Enfin, selon Ferguson, p. 132, „Foym” serait certainement „Fūhiun”, sur la rive orientale de „Lintin Bay”; géographiquement et phonétiquement c'est possible, mais je ne connais pas les caractères chinois de „Fūhiun”, ni par suite l'histoire de ce nom; „Foym” me paraît rendre 福永 Fou-yong, nom d'une „garnison” (*tchen*) ou „station de surveillance” (*siun-sseu*), établie par les Ming à 30 li au Nord-Ouest de la sous-préfecture de Sin-ngan; c'est comme *siun-sseu* que Fou-yong est porté sur la carte du *Kouang-tong t'ong-tche* de 1535; sur le *tchen* de Fou-yong, cf. aussi *Tou-che fang-yu ki-yao*, 101, 9b.

43) Cette opinion, longuement développée dans Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, est maintenue dans Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 14-15.

Quant au nom complet, Bretschneider l'a lu „Huo-dja Ha-san”, ce qui est inexact en principe, mais se rapproche en fait de ce que je crois être la solution correcte. La caractere 亞 se lit en mandarin *ya*, et Tchang T'ien tsö a raison de transcrire en anglais „Huo-chê Ya-san”. Mais, pour les transcriptions chinoises arrivées par le Sud, nous avons un grand nombre d'exemples où le 亞 (ou 啞) initial doit être interprété avec sa valeur cantonaise et foukiennoise de *a*, comme le serait 阿 *a* dans la Chine du Nord; 阿 au contraire est parfois en valeur de *o* dans les transcriptions méridionales. Il n'est pas douteux que le soi-disant Ya-san doive se rétablir en Asan<sup>44</sup>). Mais je

44) Un exemple bien connu de ces transcriptions est celui de 啞魯 Ya-lou ou 啞魯 Ya-lou ou 亞魯 Ya-lou à côté de 阿魯 A-lou pour transcrire le nom de l'état de Haru > Aru (cf. *T'oung Pao*, 1933, 339; Groeneveldt, *Notes on the Malay Archipelago*, dans *Essays relating to Indo-China*, N.S., I, 216). Non moins frappant est le cas de l'envoyé de Malacca en 1508 (cf. *Ming che*, 325, 4b; Groeneveldt, *loc. cit.*, 252); son nom est 端亞智 Touan Ya-tche, évidemment Tuān Aji; qu'on interprète Aji comme l'arabe Ḥajji désaspiré, ou, ainsi que le veut Ferrand (*Malaka*, dans *JA*, 1918, I, 405), comme la forme malaise Aji (< jav. Haji), „Prince”, l'initiale est certainement *a-* et non *ya-*. Le *Tong-si yang-k'ao* de 1618 donne, 5, 7a, une petite liste de mots des „Fo-lang-ki”, tous à lire en prononciations chinoises méridionales, et qui semblent être plutôt espagnols que portugais (en 1618, le Portugal était sous la domination espagnole, et les textes chinois des Ming attribuent aux Fo-lang-ki la conquête de Lu-song, Luçon, c'est-à-dire des Philippines, qui est le fait des Espagnols; cette raison de l'emploi de Fo-lang-ki comme désignation des Espagnols a échappé à Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 7, qui voit là à tort un effet de l'emploi général de Farangī chez les Musulmans pour désigner tous les Européens). Parmi ces mots, à côté de 西羅 *si-lo*, „ciel”, esp. *cielo* (port. *céu*), 梭羅 *so-lo*, „soleil”, esp. *sol*, 綿除 *mien-tch'ou*, „vent”, esp. *viento*, 文池 *wen-tch'e*, „montagne”, esp. *monte*, 阿羅 *ngo-lo*, „or”, esp. *oro*, 巴勞礁 *pa-lao-tsiao*, „argent”, esp. *plata*, on trouve 亞思佛 *ya-sseu-fo*, „perle”, et 亞里高佛 *ya-li-kao-fo*, „corne de rhinocéros”; je n'arrive pas à restituer ces deux mots, mais ne doute pas que les originaux commencent par *a-* (faut-il supposer une interversion dans les traductions, et voir dans *ya-li-kao-fo* l'esp. *aljofar*, „perle” [où *-j-* se prononce *-h-*] et dans *ya-sseu-fo* une faute pour *ya-sseu-ta*, esp. *asta*, „corne”?). Le *Ngao-men ki-liao*, qui n'est, lui, que de 1750, contient un vocabulaire beaucoup plus considérable et vraiment portugais (avec 消吾 *siao-wou*, „ciel”, port. *céu* etc.); là 2, 57a, la perle est rendue par 亞佐肥嘴 *ya-tso-féi-lí*, qui est le port. *aljofar*. Mais à l'endroit où, après l'ivoire, on attendrait la „corne de rhinocéros”, on a seulement 般打地無化立 *pan-ta-ti-wou-houa-li*, qui tra-

considère ce \*Asan lui-même comme d'apparition secondaire; c'est, à mon avis, une forme désaspirée de l'arabe Ḥasan. Seulement ce n'est pas là un fait chinois; quand ce nom est directement transcrit en chinois, il y apparaît sous la forme Ha-san; nous aurions peut-être là un indice que ce Musulman venait d'un pays où Hōja Ḥasan se prononçait pratiquement Hōja Asan<sup>45</sup>). Dans le *T'oung Pao* de 1935, 64, j'ai déjà rapproché, au seul point de vue phonétique, le nom de Houo-tchō Ya-san de celui d'un ambassadeur du roi de Malacca que mentionne Vieyra; n'ayant pas alors le travail de Ferguson à ma disposition, j'ai lu le nom „Cojação” à la suite de Tchang T'ien-tsō, 61; Tchang T'ien-tsō dit n'avoir pas pu l'identifier. En réalité, Ferguson (66, 116) a „Cojação”, rétabli hypothétiquement en „Khojah Khân”. Mais la cédille est mise ou omise presque au hasard pour les noms étrangers dans la copie de la lettre de Vieyra; je suis convaincu que la forme „Cojação” adoptée accidentellement par Tchang T'ien-tsō est correcte, et que „Cojação”, c'est-à-dire \*Cojasan, n'est qu'une forme contracte de \*Hōja Asan, avec un Ḥasan désaspiré comme dans le cas de Houo-tchō Ya-san. Dans ce même passage du *T'oung Pao*, j'ai déjà rapproché de ces noms, toujours au seul point de vue de la forme, le „Coja Acem” de Pinto. Tout cela suggère que Houo-tchō Ya-san, Hōja Asan, et à raison même de la forme de son nom, soit un Musulman du pays malais<sup>46</sup>).

---

duit 牛角 *niou-kiao*, „corne de boeuf”, et me paraît être *ponta de bufalo*, „corne de buffle” (pour „corne de rhinocéros”, on devrait avoir à cette époque *ponta de abada*).

45) Cette désaspiration se rencontre à l'époque mongole dans le nom du Musulman Asan que nous connaissons par *l'Histoire secrète des Mongols* et qui fut en rapports avec Gengis-khan; son vrai nom est sûrement Ḥasan, mais les Mongols, qui n'avaient pas de *h*, l'ont désaspiré en Asan. D'autres alternances entre Asan et Ḥasan, provenant de la même cause, peuvent être relevées dans le *Yuan che* (cf. *San che t'ong-ming lou*, 17, 8b-10a). De même, chez Marco Polo, alors que les simples *h*- initiaux se durcissent souvent en *c*- (= *k*-), les *h*- initiaux de l'arabe sont en règle générale amuis.

46) Je me demande s'il ne faut pas ajouter encore un nom à cette liste. Parmi les survivants de l'entourage de Vasco Calvo, Vieyra mentionne un jeune serviteur (*moço*) de Vasco Calvo „qu'on apelle Gonçalo” (Ferguson, 67, 117); plus loin, dans le paragraphe où Vieyra parle des noms sous lesquels lui et ses compagnons sont désignés par les Chinois, le texte porte (p. 68) *a Vasco caluo chamão cellamê a gonçalo seu moço a cão*, ce que Ferguson a traduit (p. 118): „Vasco Calvo they call ‚Cellamem’, Gonzalo his lad ‚the dog.’”

Il y a bien eu des noms populaires chinois formés du mot 狗 *keou*, „chien”, précédé d'une épithète; mais tous les autres noms indiqués par Vieyra sont

Que ce Musulman du pays malais ait été originairement un Chinois pris au service des Portugais, comme le disent la biographie de Leang Tch'ouo et le *Ming che* et comme Tchang T'ien-tsö l'a admis, n'est guère vraisemblable. Les Musulmans chinois portaient sous les Ming des noms purement chinois, et les gardaient même à l'étranger. Hōja Asan, nous dit-on, savait le chinois ou du chinois; même si c'était vrai, ce qui est douteux, il suffirait pour cela que ce Musulman eût vécu un temps en contact étroit avec les Chinois établis dans les mers du Sud, à Malacca par exemple. Qu'il y eût dans la mission de Pires des Musulmans en assez grand nombre, et portant non pas le costume chinois, mais le costume musulman avec le turban, c'est ce dont un détail dans le récit de Kou Ying-siang, témoin oculaire de l'arrivée des Portugais en 1517, ne permet guère de douter. La plupart des textes donnent des Fo-lang-ki une description physique qui ne peut s'appliquer qu'aux Portugais; telle celle du *Houang-Ming che-fa lou*, ch. 82 (citée par Tchang Sing-lang, II, 398): „Ils sont hauts de sept pieds, ont un long nez et le teint blanc, un bec de loriot (? 鶯嘴 *ying-tsouei*; il doit y avoir là une faute de texte; un passage parallèle du *Ming-chan tsang*, *Wang-hiang ki*, 3, 21a, écrit 鷹嘴 *ying-tsouei*, „bec d'aigle”, qui est bien plus vraisemblable) et des yeux de chat, une barbe frisée et des cheveux tirant sur le roux; beaucoup aussi se rasent la tête et se coupent la barbe; les nobles portent un chapeau de cérémonie (*kouan*), les gens de petite condition un chapeau de bambous tressés (*li*); quand ils aperçoivent un supérieur, ils l'enlèvent;

donnés sous leur forme originale; celui-là seul serait donné en traduction, et traduit du chinois, ce qui est assez peu vraisemblable. En outre, *cão* est masculin en portugais, et on devrait donc avoir, non pas *a cão*, mais *o cão*. Je suis très tenté de penser qu'il faut lire \*Ação en un seul mot, et que les Chinois désignaient le boy de Vasco Calvo sous le nom de \*Asan-Hasan. En réalité, ce pouvait être là son vrai nom. Dans le premier passage, le *seu moço que chamão Gonçalo*, au lieu de *seu moço Gonçalo* tout court qui serait plus dans les habitudes de Vieyra, suggère qu'„on appelait” ce boy Gonçalo, mais que ce n'était pas là son vrai nom. Il pouvait s'agir d'un jeune Musulman appelé \*Asan < Hasan, qu'on avait peut-être baptisé et qu'en tout cas on appelait de son nom chrétien de Gonçalo parmi les Portugais, mais qui continuait à être désigné sous son nom primitif par les Chinois, probablement parce que c'était celui sous lequel il avait été normalement inscrit au début de sa captivité. Même sans cette explication, il est d'ailleurs possible d'admettre que les Chinois aient appelé Gonçalo du nom musulman de Ação = Asan < Hasan. En effet, le nom de „Cellamē” qu'ils donnaient d'après Vieyra à Vasco Calvo lui-même et que Ferguson a rétabli en „Cellamem”, me semble être „Cellamen” et représenter le nom musulman de Sulayman; Sulayman est écrit par exemple „Celeimão” dans les *Commentaires* d'Albuquerque, éd. de 1774, t. III, à la fin du ch. 17.

ils portent une chemise et une culotte qui leur descendent aux cuisses". Mais Kou Ying-siang dit des Fo-lang-ki qu'il a vus: „Ces hommes ont tous un long nez et des yeux enfoncés; ils s'entourent la tête d'une pièce d'étoffe blanche, à la manière du costume musulman." Il ne peut s'agir là que des Musulmans qui étaient attachés à l'ambassade, et portaient le turban 47). Tel devait être le cas pour le Musulman des mers du Sud Hōja Asan, qu'il fit ou non partie de l'ambassade, et, dans l'affirmative, à quelque titre qu'il en fit partie.

Mais ce Musulman des mers du Sud, qui aurait su le chinois, était-il du moins l'interprète, ou tout au moins l'un des interprètes de la mission de Pires, comme Tchang Wei-houa s'en croit assuré? A première vue, on peut présenter en faveur de cette solution des arguments assez forts. On a vu que Hōja Asan aurait été exécuté à Pékin à l'avènement de Kia-tsing (1521); or Vieyra dit (Ferguson, 67, 117-118) que, dans le personnel de l'ambassade de Pires à Pékin 48), on comptait cinq interprètes (qualifiés d'abord de *jura-*

---

47) Kou Ying-siang dit qu'avant de recevoir les Portugais, le vice-roi de Canton Tch'en Kin les fit initier pendant trois jours aux règles de l'étiquette chinoise au 光孝寺 Kouang-hiao-sseu, et Mayers ajoute entre parenthèses que c'est là la mosquée de Canton; il a été suivi en cela par Ferguson, 41, par Cordier, *T'oung Pao*, 1911, 521, et *Hist. gén. de la Chine*, III, 125, et même par Tchang T'ien-tsö, 43. On pourrait donc, semble-t-il, voir là un autre indice que les Portugais ont été d'abord considérés comme des Musulmans. Mais la remarque entre parenthèses est une inadvertance de Mayers. La mosquée bien connue de Canton est le 懷聖寺 Houai-cheng-sseu, dominé par son minaret le 光塔 Kouang-t'a. Quant au Kouang-hiao-sseu, c'est le temple bouddhique le plus célèbre de Canton (cf. par exemple *Guides Madrolle, Chine du Sud*<sup>2</sup>, 37-38). Les autorités chinoises, loin d'avoir pris les vrais Portugais pour des Musulmans, semblent d'abord avoir vu en eux une des nombreuses sectes bouddhiques; le culte des images prêtait à la confusion. C'est de même que Kou Ying-siang dit que, pendant leur long séjour à Canton, les Portugais „aimaient à lire les livres bouddhiques". Ferguson, 41, en a rapproché le passage de la lettre de 1534 où Vasco Calvo parle de ses études d'ouvrages chinois (pp. 158-159), d'ailleurs uniquement géographiques. Mais Vasco Calvo a eu pour ce faire ses longues années d'emprisonnement; Kou Ying-siang ne vise que le séjour des Portugais entre 1517 et 1521, et je suis d'accord avec Tchang Wei-houa<sup>1</sup> (cf. aussi Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 70) pour estimer que, par „livres bouddhiques", nous devons entendre ici des livres chrétiens.

48) Il est assez difficile de dire exactement le nombre et la qualité des membres de la mission de Thomé Pires. D'après les indications de Vieyra, il y avait au moins, outre Thomé Pires lui-même, trois Portugais d'un certain rang (y compris Vieyra lui-même), trois domestiques portugais dont on indique les maîtres (sans nous dire où ces maîtres se trouvaient), douze jeunes domestiques (probablement natifs des pays de l'Océan Indien) et cinq interprètes,

*baças*, ensuite de *lingoas*)<sup>49</sup>); tous y furent incarcérés; l'interprète en chef mourut de maladie; les quatre autres furent décapités pour être sortis du pays et avoir amené les Portugais en Chine; leurs serviteurs furent donnés comme esclaves aux mandarins en tant que propriété de traîtres. Kou Ying-siang dit de son côté que l'interprète (ou les interprètes?) des Portugais fut mis à mort, et le *Ming-chan tsang* (*loc.cit.*, 3, 19b) que [Hōja] Asan „connaissait le chinois et la langue des barbares” (能通蕃漢 *neng t'ong fan-han*; cf. Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 105). Il semblerait donc bien que Hōja Asan, mis à mort en 1521, fût l'un de ces interprètes; en outre, l'accusation d'être sortis du pays s'applique évidemment à des Chinois, et nous semblons par là rejoindre le texte du *Ming che*, selon lequel Hōja Asan aurait déclaré être un Chinois au service des Portugais. En ce cas, il faudrait seulement admettre que ce Musulman chinois, passé au service des Portugais, avait adopté dans les mers du Sud un nom purement musulman et pris le costume ordinaire de ses coreligionnaires non chinois.

Mais cette solution en apparence si satisfaisante se heurte à de graves objections, si la lettre de Vieyra est bien conforme à la réalité. Le cas des interprètes était devenu mauvais depuis qu'on s'était aperçu que leur version de la lettre du roi de Portugal, pour conforme qu'elle

---

soit au moins 24 personnes; mais la liste est probablement incomplète. La biographie de Leang Tch'ouo (*Nan-hai hien tche*, 36, 20b), le *Houang-Ming che-fa lou* (cf. Tcheng Sing-lang, II, 397), le *Houang-Ming siang-siu lou*, 5, 3b, le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 9, 8b, et le *Ming-chan tsang*, *Wang-hiang ki*, 3, 19a, parlent d'une ambassade de „trente personnes”; il en est de même dans ce qui semble avoir été la première rédaction de Yeou T'ong (cf. Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 217); dans la biographie de Leang Tch'ouo, le terme employé pour „personnes”, 員名 *yuán-ming*, suppose des personnes ayant un rang, et ne peut s'appliquer aux serviteurs.

49) On a *jurabaça* (sing.) et *jurabaças* (plur.) dans la lettre de Vieyra (Dalgado se trompe en donnant une fois pour Vieyra *jurubaça*), *jurabaças* dans la lettre de Vasco Calvo (Ferguson, 67, 95); dans sa traduction, Ferguson a adopté *juribasso* (pp. 117, 118, 157), parce que c'est cette forme qui est donnée comme rubrique dans le *Hobson-Jobson*<sup>2</sup> de Yule, 473-474, mais elle est arbitraire, et aucun des exemples de Yule ne la fournit exactement, non plus qu'aucun de ceux de Dalgado, *Glossário Luso-Asiático*, II, 499-500. Les lettres de Vieyra et de V. Calvo offrent les plus anciens exemples connus du terme, mais la forme correcte est *jurubaça*, souvent attesté chez les auteurs portugais dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle; c'est le malais *ǰuru-bāhāsa*, de *ǰuru*, „maître”, „expert”, et *bāhāsa* < sanscr. *bhāṣā*, „langue”. Le portugais, *lingoa*, *lingua*, „langue” et „interprète”, est responsable de l'ancien emploi „anglo-indien” de „linguist” au sens d'interprète (cf. Yule, *Hobson-Jobson*<sup>2</sup>, 517; Dalgado, *Influência do Vocabulário Português*, 98).

fût au protocole chinois usuel, allait à l'encontre de ce que le roi de Portugal avait écrit réellement. Qu'ils fussent Chinois d'origine, on n'en saurait douter et les autorités devaient se gêner assez peu avec eux<sup>50</sup>). Leur sort a dû se régler entre la rentrée de Tcheng-tō à Pékin le 18 janvier 1521 et sa mort le 20 avril suivant. Mais le cas de Hōja Asan est en principe différent: en faveur à Nankin auprès de Tcheng-tō, il ne revient à la capitale que le 18 janvier dans la suite du souverain, et tout indique qu'il devait être resté *persona grata* jusqu'à la mort de Tcheng-tō le 20 avril. Si, comme il est probable, Pires a quitté Pékin dès le 22 avril, et que le sort de Hōja Asan fût déjà réglé à ce moment-là, il faudrait supposer que l'arrestation et l'exécution s'étaient produites le 21 avril. Or le „décret posthume” du 20 avril, tout en liquidant l'entourage de Tcheng-tō, ne prescrit encore aucune mesure violente; aux missions étrangères qu'on congédie, on fait encore des cadeaux; Kiang Pin, le protecteur de Hōja Asan, est encore redouté et ne sera exécuté que le 11 juillet. Tout cela, conjugué avec l'étrange erreur qui fait dire au *Ming che* que Hōja Asan était l'„ambassadeur” même des Fo-lang-ki, permet des hésitations; d'autres textes, qu'il reste à faire intervenir, vont les accentuer encore.

Le plus important de ces textes est celui qu'on trouve, entre autres, dans la biographie de Leang Tch'ouo (*Nan-hai hien tche*, 36, 20b)<sup>51</sup>):

50) Sous les Ming comme sous les Ts'ing, c'était la règle que lorsqu'une ambassade étrangère arrivait avec des lettres qui n'étaient pas écrites en chinois, les autorités locales des frontières ou des ports en faisaient faire par des interprètes locaux des traductions qu'elles envoyaient à la Cour. Il est bien évident que les interprètes de Canton ne pouvaient donner qu'un texte fantaisiste pour la lettre du roi Manoel qui était close et dont ils ignoraient le contenu; mais leurs traductions ordinaires, même avec des documents non cachetés, n'étaient pas nécessairement toujours plus fidèles, puisqu'elles devaient donner un texte qui fût d'accord avec le protocole chinois. Ils n'ont pas dû beaucoup hésiter à fabriquer la traduction de la lettre du roi Manoel selon la routine usuelle, et en principe il n'en devait rien résulter de fâcheux parce qu'en général les ambassadeurs tributaires ne demandaient pas mieux que de se plier à tout ce qu'on leur enjoignait de faire ou de dire. Le malheur est que Thomé Pires, arrivant avec des habitudes européennes, a brouillé les règles du jeu. Des difficultés de même nature se produisirent d'ailleurs sous la dynastie mandchoue pour la remise des lettres des souverains européens, tant russes qu'anglais. Les Chinois ne connaissaient pas le biais de la remise préalable d'une „copie figurée des lettres de créance”.

51) Je traduis d'après le texte du *Nan-hai hien tche* de 1835, 36, 20b, qui est en réalité un texte composite; l'essentiel, et en particulier la partie qui nous intéresse ici, est emprunté au *Kouang-tong l'ong-tche* de la recension de Houang. C'est aussi la biographie de la recension de Houang qui est reproduite dans le *Kouang-tong l'ong-tche* de Jouan Yuan, 278, 16-17. Les citations que fait Tchang

„A ce moment, Kia-pi-tan-mo (Capitão mór, Thomé Pires ; cf. *supra*, p. 91, n. 10) des barbares Fo-lang-ki, avec d'autres, en tout trente dignitaires, vinrent présenter le tribut, et arrivèrent à Nankin. Kiang Pin, à la tête des quatre classes (?) [de soldats] à pied et à cheval **四家兵馬** *sseu-kia ping-ma* <sup>52</sup>), se délassait alors en voyage à la suite de l'Empereur. Il conduisit Houo-tche Ya-san (Hōja Asan) <sup>53</sup> rendre visite à l'Empereur. [L'Empereur] trouva plaisir [à la compagnie de Hōja Asan] et le retint. Celui-ci arriva à la capitale (= Pékin) avec [l'Empereur] <sup>54</sup>). Entrant au Sseu-yi-kouan <sup>55</sup>), il ne fit pas le rite de s'agenouiller. [Leang] Tch'ouo le [fit] saisir, le soumit à un interrogatoire et le [fit] bâtonner. De plus, le barbare (*fan-jen*) **寫亦虎先** Sie-yi Hou-sien et son neveu par alliance

Wei-houa<sup>1</sup> de la biographie de Leang Tch'ouo dans le *Nan-hai hien tche* de l'époque de Wan-li (1573-1619) se retrouvent littéralement dans le présent texte qui, sauf un ou deux détails, est donc bien celui des Ming.

<sup>52</sup>) Je ne sais ce qu'il faut entendre au juste par „*sseu-kia ping-ma*”. Sous les Ming, il y avait une sorte de police des deux capitales qu'on appelait

**五城兵馬司** *wou-tch'eng ping-ma sseu* „office [des soldats] à pied et à cheval des cinq [quartiers de la] capitale” (cf. *Ming che*, 74, 9a; 75, 3a); mais je ne vois pas que cette police ait été divisée en „quatre classes”, ou, mot-à-mot, „quatre familles”.

<sup>53</sup>) Ce texte est peu satisfaisant, puisque Hōja Asan apparaît brusquement, sans avoir été nommé auparavant, ni sans qu'on dise ici qui il était. Dans le passage parallèle, le *Chou-yu tcheou-tseu lou* est mieux rédigé.

<sup>54</sup>) **比至京師** *pi tche king-che*; le *Kouang-tong t'ong-tche* a fautive-ment **北** *pei*. Le texte parallèle du *Chou-yu tcheou-tseu lou*, dans l'édition de 1753-1619, donne **隨至北京** *souei tche pi-king* (cf. Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 108), tacitement corrigé en *souei tche Pei* [北] -*king* dans l'édition de 1930.

<sup>55</sup>) Ce texte pourrait donner à penser que Hōja Asan fût logé au Sseu-yi-kouan, mais je ne le crois pas possible et il ne pourrait s'agir, selon moi, que d'une affaire qui l'amena au Sseu-yi-kouan bien qu'il logeât au Houei-t'ong-kouan; ceci même est peu probable. Je crois bien plutôt à une confusion entre le Houei-t'ong-kouan et le Sseu-yi-kouan, comme nous en trouvons plusieurs exemples dans la seconde moitié des Ming et sous les Ts'ing (cf. *infra*, Appendice III). La même erreur reparait dans le texte parallèle du *Chou-yu tcheou-tseu lou*, dans la rédaction définitive de Yeou T'ong (cf. Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 217), et aussi dans un passage de la notice de Malacca dans le *Ming-chan tsang*: „Un autre jour, [Hōja Asan] eut affaire au Sseu-yi-kouan, et il resta assis bien droit en voyant le secrétaire-adjoint du Ministère des rites Leang Tch'ouo ...” (*Wang-hiang ki*, 3, 19b-20a; cf. Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 109). On remarquera que Tchang Wei-houa<sup>1</sup> suppose que le texte du *Ming che* dérive (indirectement) de celui du *Ming-chan tsang*, mais le *Ming che* a corrigé Sseu-yi-kouan en Houei-t'ong-kouan.

米黑兒馬黑麻 Mi-hei-eul Ma-hei-ma <sup>56</sup>), pour une question d'offrande de tribut, calomnièrent les grands officiers civils et militaires du Kansou <sup>57</sup>). A ce moment, [Kiang] Pin et 錢寧 Ts'ien Ning <sup>58</sup>) étaient tout puissants. Les deux barbares (= Hōja Asan et Sie-yi Hou-sien) tantôt lançaient leurs chevaux en plein marché, tantôt se régalaient des mets des grands mandarins au Ministère de la justice, tantôt à la suite de la litière impériale <sup>59</sup>) goûtaient les reliefs des plats raffinés au Houei-t'ong-kouan <sup>60</sup>), tantôt s'étendaient et se levaient en même temps que les ministres <sup>61</sup>), et les hauts fonctionnaires

56) Le mot 甥 *cheng* signifie „neveu fils de la soeur” et „gendre”; on verra plus loin que le personnage était en réalité le mari de la fille de la soeur de Sie-yi Hou-sien. Il n'est pas question du neveu dans le texte parallèle du *Chou-yu tcheou-tseu lou*. Le nom est donné sous la même forme dans la biographie de Leang Tch'ouo au *Kouang-tong t'ong-tche*, et il se trouvait déjà ainsi dans le *Nan-hai hien tche* de 1573-1619 (cf. Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 110, qui ne fait aucune remarque); c'est cependant une forme fautive, où le premier *hei* est à supprimer. Le vrai nom est Mi-eul Ma-hei-ma, Mir Muḥammad. La forme fautive est instructive, car nous la retrouverons plus loin dans le *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*.

57) Le Kansou ne constituait pas encore une province indépendante sous les Ming; il relevait alors du Chànsi. Néanmoins, il avait depuis l'époque mongole une unité administrative qui, bien que dépendante, permet de parler déjà du Kansou, et non de „Kan [-tcheou] et Sou [-tcheou]”.

58) La notice de Ts'ien Ning suit celle de Kiang Pin dans le ch. du *Ming che* consacré aux sycophantes (307, 7b-8a). Parti de rien, Ts'ien Ning, d'abord mignon d'un eunuque, finit par être le favori écouté de Tcheng-tō dont il aidait les débauches; il fut l'inspirateur et l'organisateur de la Maison des Léopards (cf. *supra*, p. 84); Tcheng-tō le traitait comme un fils adoptif; deux enfants élevés par Ts'ien Ning prirent même le nom de famille impérial Tchou que Tcheng-tō avait donné par jeu à leur père. Les intrigues de Ts'ien Ning avec le prince de Ning finirent cependant par être connues de l'Empereur; celui-ci, en „tourné dans le Sud”, fit arrêter Ts'ien Ning à Lin-ts'ing (Chantong), puis le fit enchaîner nu lors de son retour à Pékin; les richesses du favori furent confisquées; mais ce n'est qu'après l'avènement de Kia-ting que Ts'ien Ning fut exécuté, le 25 juin 1521, deux semaines avant Kiang Pin (*Ming che*, 17, 1b).

59) 從乘輿 *ts'ong cheng-yu*; *cheng-yu* (ou *tch'eng-yu*) est une vieille expression pour désigner l'Empereur.

60) Ceci implique que Tcheng-tō quittait le Palais impérial pour se rendre au Houei-t'ong-kouan, c'est-à-dire là où les envoyés étrangers étaient logés à Pékin. On verra en effet plus loin un texte précis à ce sujet.

61) 或同僕臣臥起 *houo t'ong p'ou-tch'en wo-k'i*. Je ne suis pas sûr du sens, en particulier à raison de l'ambiguïté de *p'ou-tch'en*, qui peut signifier „serviteur”, „sujet”, et aussi „ministre”, „grand serviteur [de l'Empereur]”. Dans la biographie de Ts'ien Ning (*Ming che*, 307, 7b), il est dit: „Quand l'Empereur était à la Maison des Léopards, constamment il s'enivrait et se couchait, appuyé sur [Ts'ien] Ning. Les fonctionnaires qui attendaient pour

qu'ils calomniaient étaient tous chargés de chaînes et mis en prison <sup>62</sup> ; voilà à quel point ils traitaient indignement les mandarins de la Cour. [Leang] Tch'ouo chaque fois les rappelait à l'ordre conformément à la loi <sup>63</sup>. Les deux barbares se dirent l'un à l'autre : „Est-ce donc qu'on peut approcher le Visage Céleste (= l'Empereur), mais qu'on doit se garder d'approcher un secrétaire adjoint (*tchou-che*) ?” [Kiang] Pin fut informé de ces [choses] et dit : „[Leang] Tch'ouo maltraite indignement des personnages qui dépendent du char [impérial] (*i.e.* qui font partie des gens du palais impérial) ; il en sera fait rapport pour informer [l'Empereur].” [Leang] Tch'ouo mit ordre à ses affaires d'outre-tombe et attendit la décision [impériale]. La 3<sup>ème</sup> lune, au jour *ping-yin* (20 avril 1521) <sup>64</sup>, le char de Wou-tsong (= Tcheng-tö) tarda à sortir (*i.e.* Tcheng-tö mourut). Le même jour, un édit de l'Impératrice douairière ordonnait d'exécuter Kiang Pin <sup>65</sup>. Quand cela fut fait, Hōja Asan fut jeté en prison. Il déclara qu'il était originairement un Chinois qui était employé par les barbares du dehors. Sur quoi, il fut exécuté en même temps que Sie-yi Hou-sien et les autres. Un édit impérial prescrivit que les Fo-lang-ki ne seraient pas autorisés à offrir le tribut parce qu'ils avaient assassiné leur prince <sup>66</sup>.”

---

l'audience du matin arrivaient jusque passé midi sans rien savoir des faits et gestes de l'Empereur ; secrètement ils épiaient [Ts'ien] Ning ; quand [Ts'ien] Ning venait, ils savaient que le char (= l'Empereur) allait sortir.” On sait qu'en Chine l'audience du matin se donnait en principe avant l'aube. J'imagine que notre texte fait allusion à l'horaire irrégulier de la vie de Tcheng-tö et veut dire que les deux étrangers s'en inspiraient.

62) Selon Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 110, on ne connaît aucun fait qui vienne à l'appui de cette assertion ; on verra plus loin qu'il y a cependant une explication probable de cette phrase.

63) Leang Tch'ouo, en sa qualité de *tchou-k'o tchou-che*, avait la surveillance des envoyés étrangers qui se trouvaient à la capitale ; *supra*, p. 98, n. 22.

64) Le texte n'est pas satisfaisant, car le changement d'année devrait être indiqué.

65) Ceci est inexact, et ne se retrouvera pas dans le texte parallèle du *Chou-yu tcheou-tseu lou* (cf. *infra*) ; je ne puis vérifier si le membre de phrase est déjà dans le *Nan-hai hien tche* de 1573-1619. Il va sans dire qu'à peine Tcheng-tö fut-il mort que l'Impératrice douairière et les hauts fonctionnaires de son entourage voulurent se débarrasser de Kiang Pin, mais celui-ci était craint ; il fallut attendre user de ruse ; enfin Kiang Pin fut saisi pendant que l'Impératrice douairière assurait encore l'intérim du pouvoir, mais on a vu qu'il ne fut exécuté que le 11 juillet 1521, un mois et demi après l'arrivée de Kia-tsing à Pékin et son avènement le 27 mai.

66) Cette assertion revient dans plusieurs textes, qui paraissent d'ailleurs remonter plus ou moins directement à une même source ; on ne voit pas bien ce

Le *Chou-yu tcheou-tseu lou* <sup>67)</sup>, 9, 8b-9a, donne un texte étroitement apparenté à celui qu'on vient de lire et que cependant, pour la clarté de la discussion, il importe de traduire lui aussi: „La 14<sup>ème</sup> année de Tcheng-tō de la dynastie actuelle (1519) <sup>68)</sup>, un grand chef des Fo-lang-ki, ayant tué le maître de son royaume <sup>69)</sup>, envoya Kia-pi-tan-mo et autres, en tout trente hommes, pour présenter le tribut et demander un sceau d'investiture. Il y eut Hōja Asan, originairement un Chinois, qui était depuis longtemps au service de ce pays-là (= des Fo-lang-ki). Il arriva à Nankin; il était d'une nature intelligente et rusée. A ce moment, Wou-tsong (= Tcheng-tō) était en tournée dans

qu'elle signifie. Il n'y a pas eu de récidive au Portugal aux alentours de l'an 1500. La solution à laquelle j'incline, sans qu'elle me donne grande satisfaction, est que la source commune inconnue a confondu les Portugais vainqueurs de Malacca et qui en ont fait fuir le roi, avec des sujets de roi de Malacca qui auraient assassiné leur prince pour usurper son trône. Les textes ultérieurs ont alors combiné cette fausse information avec des données exactes sur l'expulsion du roi de Malacca, sans s'apercevoir qu'il s'agissait du même événement.

67) Le 殊域周咨錄 *Chou-yu tcheou-tseu lou*, en 24 ch., est l'oeuvre de 嚴從簡 Yen Ts'ong-kien, dont la préface est datée de 1574 (c'est par une étrange méprise que Tchang T'ien-tsō, 43, 48, 147, 157, appelle toujours l'auteur simplement „Yen Ts'ung"). Je n'ai pas à ma disposition l'édition princeps, et cite la réédition de 1930. Yen Ts'ong-kien avait été 行人司 行人 *hing-jen-sseu hing-jen*, et comme tel avait eu à s'occuper des audiences impériales, en particulier de celles accordées à des envoyés étrangers; mais il s'en faut que son livre ne soit composé de pièces d'archives. Dans le cas présent, je ne suis pas en mesure de déterminer exactement le rapport qu'il y a entre la biographie de Leang Tch'ouo et le texte correspondant de Yen Ts'ong-kien. Sans qu'on puisse l'affirmer absolument, le *Chou-yu tcheou-tseu lou* a paru probablement avant le *Nan-hai hien tche* de 1573-1619. On pourrait donc penser que c'est la biographie du *Nan-hai hien tche* qui est redevable à Yen Ts'ong-kien. Cette biographie contient toutefois au moins un passage, la mention du gendre de Sie-yi Hou-sien, dont le *Chou-yu tcheou-tseu lou* n'est pas responsable. De par l'examen seul des deux textes, il n'est pas exclu que leur récit soit emprunté à une même source plus ancienne, indéterminée jusqu'ici; on verra plus loin quelle solution j'adopte à ce sujet.

68) Comme on l'a vu plus haut, cette date n'est pas acceptable; c'est en 1517 que Thomé Pires est arrivé à Canton, en 1520 qu'il a gagné Nankin. Si on voulait entendre que la date porte sur l'arrivée de Hōja Asan à Nankin, et que tout ce qui précède sa mention est un rappel explicatif d'événements antérieurs, nous ne serions pas tirés d'affaire, car, au cas où Hōja Asan serait un interprète de Pires, il n'aurait pu arriver à Canton qu'avec celui-ci. Même si Hōja Asan était venu indépendamment de Pires, il ne pouvait guère voir Tcheng-tō à Nankin dans l'année indiquée; en effet l'année chinoise qui correspond en gros à 1519 s'est terminée le 19 janvier 1520, et le 19 janvier 1520 Tcheng-tō n'était à Nankin que depuis trois jours.

69) Sur cette information inexacte, cf. *supra*, n. 66.

le Sud, et Kiang Pin était tout puissant. [Kiang Pin] conduisit [Hōja] Asan rendre visite à l'Empereur. [L'Empereur] trouva plaisir [à la compagnie de Hōja Asan] et le retint. [Celui-ci] arriva à Pékin dans la suite [de l'Empereur]. Entrant au Sseu-yi-kouan, il ne fit pas le rite de s'agenouiller. De plus, il se proclama faussement ambassadeur du royaume de Man-la-kia (Malacca)<sup>70</sup>; aux audiences impériales, il désirait prendre rang au-dessus des [autres] barbares<sup>71</sup>). Le secrétaire adjoint (*tchou-che*) Leang Tch'ouo le [fit] saisir, le soumit à un interrogatoire et le [fit] bâtonner. Leurs navires s'étaient arrêtés au mouillage (澳口 *ngao-k'eou*) de Canton<sup>72</sup>). Le *pou-tcheng-che*<sup>73</sup>) 吳廷舉 Wou T'ing-kiu<sup>74</sup>) informa la Cour. Ensuite,

70) Je reviendrai plus loin sur cette phrase importante, qui ne se trouve pas dans la biographie de Leang Tch'ouo.

71) 朝見欲位諸夷上 *tch'ao-kien yu wei tchou-yi chang*. Dans le rapport de Ho Ngao, il est dit, par opposition aux Fo-lang-ki restés à Canton, que „ceux qui sont allés à la capitale ont fait preuve d'arrogance et ont disputé pour la préséance” (入都者桀驁爭長 *jou-tou tchö kie-ngao tcheng-tchang*; cf. *Ming che*, 325, 8b; dans les *Che lou* de Tcheng-tö, 15<sup>e</sup> année, 12<sup>e</sup> lune, le rapport de Ho Ngao est cité, avec 京 *king* au lieu de 都 *tou*). Les deux passages ont évidemment la même valeur (cf. Tcheng Wei-houa<sup>1</sup>, 109). Tchang T'ien-tsö, p. 51, a songé à une rivalité entre Pires et Hōja Asan; ce n'est certainement pas là le sens, si du moins tous deux faisaient partie de la même mission. Ce qu'on nous dit ici, c'est que Hōja Asan prétendait avoir le pas sur les envoyés des autres pays étrangers; tel est évidemment le cas aussi pour la phrase de Ho Ngao, qu'elle vise Hōja Asan ou Pires.

72) Il s'agit du mouillage au bord duquel se dressait le Houai-yuan-yi, en dehors de l'angle Sud-Ouest des murailles de Canton. Le terme est un peu impropre, car *ngao-k'eou* désigne plus particulièrement un mouillage maritime, dans la baie d'une île ou à l'entrée d'un fleuve. On retrouvera *ngao-k'eou* plus loin dans les passages parallèles d'un ancien *Kouang-tong t'ong-tche* et du *T'ien-hia kium-kouo li-ping chou*; mais c'est que les trois textes ont puisé à une source commune.

73) Le 布政使 *pou-tcheng-che* était au début des Ming le véritable gouverneur de la province, mais sa position diminua peu à peu par la superposition de gouverneurs et de vice-rois; toutefois, vers 1520, ce n'était pas encore simplement, comme ensuite sous la dynastie mandchoue, le trésorier provincial (cf. *Ming che*, 75, 4-5). Comme le dit Barros, III, II, 211, le *pou-tcheng-sseu* exerçait l'autorité à Canton au nom du *tutão* (ou *tutam*), c'est-à-dire du 都堂 *tou-l'ang*, désignation polie du 總督 *tsong-tou* ou vice-roi. Celui-ci résidait alors à 梧州 Wou-tcheou, selon le témoignage formel de Vieyra (Ferguson, 135 [„Vcheu"]), et non à Tchao-k'ing-fou comme Mayers l'a cru, et comme Cordier l'a répété après lui (*T'oung Pao*, 1911, 521; *Hist. Gén. de la Chine*, 111, 125); le vice-roi était à Tchao-k'ing-fou lors du séjour

Suite de la note p. 120

de Ricci, mais c'est plus d'un demi-siècle après Pires. Le *Ming che*, 73, 3b, fournit à ce sujet des dates précises; le vice-roi a habité Wou-tcheou de 1465 à 1566, et Tchao-k'ing seulement à partir de 1566.

74) D'après le *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*, 119, 53b, le titre complet de Wou T'ing-kiu était alors „*pou-tcheng-che* de droite chargé en même temps des fonctions de vice-juge provincial” (*yeou pou-tcheng-che kien ngan-tch'a-fou-che*); on a „*pou-tcheng-che* de gauche” dans le *Ming wai-che* (*T'ou-chou tsi-tch'eng*, Pien-yi-tien, 106, 1b), mais c'est „*pou-tcheng-che* de droite” que donne la biographie de Wou T'ing-kiu dans *Ming che*, 201, 2b-3a. Wou T'ing-kiu, natif de Wou-tcheou au Kouangsi, docteur de 1487, était *pou-tcheng-che* du Kouangtong avant le temps et peut-être encore au temps où Tch'en Kin en était vice-roi; on a vu que c'est Tch'en Kin qui, comme vice-roi, accueillit la mission de Fernão Peres et de Thomé Pires en 1517. Bien que je n'aie pu déterminer exactement les dates limites des fonctions de Wou T'ing-kiu au Kouangtong, il n'est pas certain que ce soit lui qui, en 1517, se montra favorable à l'ambassade de tribut de Pires. Le rapport de Ho Ngao dit (*Ming che*, 325, 8b) que les ambassades de pays tributaires ne venaient autrefois qu'à dates fixes, en vertu de règlements formels; mais, ajoute-t-il, „récemment le *pou-tcheng-[che]* Wou T'ing-kiu, disant qu'on manquait d'aromates (香物 *hiang-wou*) à offrir pour les besoins de l'Empereur, a pris les marchandises [de ces étrangers] sans se préoccuper de l'année qu'ils venaient, si bien que les navires étrangers se sont succédé sans interruption aux rives de la mer. Les barbares du Sud (Man-jen) se sont prélassés à la ville provinciale (*tcheou-tch'eng* = Canton). Les défenses s'étant relâchées, les voies d'eau ont été mieux connues. C'est là l'occasion que les Fo-lang-ki ont saisie pour arriver brusquement [à Canton].” Comme on le voit, l'attitude de Wou T'ing-kiu, favorable à l'admission des ambassades étrangères à n'importe quel moment, doit être antérieure à 1517. On remarquera qu'il n'est pas fait allusion, dans ce rapport de Ho Ngao, à un eunuque qui aurait été soudoyé; étant donné la politique suivie par Wou T'ing-kiu, le fait de la corruption, s'il s'est produit — et il reste douteux —, se placerait à un stade ultérieur, après que l'autorisation primitivement donnée eut été annulée. Mais il est loin d'être établi que Wou T'ing-kiu, à un titre quelconque, ait été mêlé à l'affaire de l'ambassade de Pires. D'après le *Wou-hio-pien*, 25, 7, Wou T'ing-kiu fut nommé „*pou-tcheng-che* de droite” du Kouangtong en 1514, et posa les règles pour le tribut et le commerce des navires étrangers; en 1516, il fut promu „*pou-tcheng-che* de gauche” du Kouangtong, et transféré au Hounan en 1517; il ne semble pas qu'il fût encore à Canton lors de l'arrivée de Fernão Peres de Andrade et de Thomé Pires (cf. Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 12-13). J'ai déjà dit que l'attitude prise par Wou T'ing-kiu, à en juger par le rapport de Ho Ngao, devait être antérieure à 1517, et en tout cas à l'arrivée de l'ambassade portugaise; le texte du *Wou-hio pien* la ferait remonter à 1514. Une décision impériale, enregistrée dans les *Che lou* sous la 5<sup>e</sup> lune de la 12<sup>e</sup> année de Tcheng-tō (20 mai-18 juin 1517), suggérerait une date plus tardive, mais antérieure également à l'arrivée de Fernão Peres de Andrade. Le texte est ainsi conçu (Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 12-13): „Ordre fut donné que, pour le tribut présenté par les royaumes barbares et pour le chargement des navires de haute mer (*po-tch'ouan*), on prélevât deux dixièmes qui seraient ou envoyés à la capitale ou employés localement pour les besoins des troupes, le tout conformément aux règles anciennes, et sans se laisser arrêter par les règles nouvelles. Auparavant, des habitants pervers des deux Kouang avaient fait du commerce privé [avec les navires étrangers], attirant les barbares étrangers qui se mêlaient ainsi à ceux

ayant vérifié qu'il n'y avait pas de [Fo-lang-ki] dans les anciens règlements du [Ta-Ming] *houei-tien* [parmi les peuples admis à offrir le tribut], on ne les mit pas en route <sup>75</sup>). [Finalement] les

qui apportaient le tribut [à la Cour], [le tout] dans un but de lucre; [ces barbares étrangers] appelaient à eux les hors-la-loi, enlevaient ou achetaient garçons et filles; ils apparaissaient ici ou là, et le peuple pâtissait d'eux. Le

**參議** *ts'an-yi* **陳伯獻** Tch'en Po-hien demanda qu'on interdît et réprimât ces [pratiques], et qu'on arrêât et renvoyât également les barbares qui viendraient offrir [le tribut] en dehors des années [fixées pour eux par les règlements]. Arrivé à ce moment (c'est-à-dire en mai-juin 1517), le *pou-tcheng* [-che] Wou T'ing-kiu mit adroitement en avant la question d'intérêt, et demanda à établir une règle générale. Les mandarins censeurs-inspecteurs (*fou-ngan*, = [siun-]fou et [siun-]ngan; cf. p. 103, n. 37) et le Ministère des finances furent tous influencés et l'approuvèrent. Peu d'années après s'ouvrit l'affaire sanglante des Fo-lang-ki. Le [hai-tao] *fou-che* Wang Hong fit tous ses efforts pour les capturer, et c'est juste s'il put les vaincre. Sur quoi, chaque année on construisit des navires et on fonda des canons, comme mesure de sauvegarde. La dépense fut énorme; en outre, à cause des Fo-lang-ki, toutes [les ambassades des] barbares qui venaient présenter le tribut furent supprimées, et les marchandises des navires de haute mer n'arrivèrent plus. Pour une seule cause de gain, ce fut un malheur sans bornes; c'est là la faute de [Wou] T'ing-kiu." Ce texte est évidemment écrit après coup, puisqu'il fait état d'événements qui s'échelonnent au moins jusqu'en 1522. Il n'en reste pas moins que la date sous laquelle il est enregistré doit être au plus tard celle à laquelle Wou T'ing-kiu fit prendre des mesures favorables aux navires étrangers. Il semble que, dès les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, une grande tolérance ait été montrée à leur endroit, et même que cette tolérance ait été sanctionnée par des règlements, ce que le texte appelle les „anciens règlements". Vint alors Tch'en Po-hien, avec son rapport de date inconnue, qui fit édicter les „nouveaux règlements", de caractère restrictif. Les marchandises étrangères manquant, et en particulier les „aromates" destinés à la Cour, Wou T'ing-kiu, influencé certainement par les doléances des marchands cantonais, obtint l'abolition des „nouveaux règlements", et le retour au libéralisme des „anciens règlements". Mais tout ceci est antérieur à l'arrivée de Fernão Peres de Andrade, et il semble bien que les textes qui font expressément intervenir Wou T'ing-kiu pour l'ambassade de Thomé Pires ne le font que pour le rendre plus directement responsable des conflits qui ont suivi; le texte des *Che lou* vise au même but, mais en voyant dans les événements le résultat d'une politique antérieure néfaste, non l'effet d'une mesure spéciale obtenue par Wou T'ing-kiu en faveur des Portugais.

75) **不行** *pou-hing*, c'est-à-dire qu'à ce moment on ne laissa pas l'ambassade de Pires partir, avec ses cadeaux, pour la capitale. Les auteurs de cette décision contraire à celle qu'avait prise d'abord Wou T'ing-kiu (?) ne sont pas indiqués dans le présent texte, mais l'ancien *Kouang-tong* *Yong-tche*, cité dans le *T'ou-chou tsi-tch'eng*, Pien-yi tien, 196, 1b, les qualifie de **二臺** *eul-t'ai*, „les deux Cours" (mot-à-mot „Terrasses"). *T'ai*, „terrasse", a été longtemps la désignation spécifique de la Cour des Censeurs; c'est le „Thai" de Marco Polo; il y avait eu sous les Mongols des *t'ai* „mobiles", émanation du Censorat dans les provinces, tout comme il y avait des *cheng* „mobiles" (les „Scieng" de Marco Polo), émanation du Tchong-chou-cheng ou Grand Secrét-

Fo-lang-ki se retirèrent et mouillèrent à 南頭 Nan-t'eu de Tongkouan <sup>76</sup>), y construisirent des maisons, y dressèrent des palissades, et s'appuyèrent sur leurs canons (*houo-tch'ong*) pour assurer leur position. Chaque fois que [ces] canons tiraient, le bruit ressemblait au tonnerre <sup>77</sup>). Secrètement ils sortaient pour acheter de jeunes enfants de plus de dix ans et les mangeaient. Pour chaque enfant, ils donnaient cent pièces d'or [*note du texte*: A leur arrivée, les barbares aux navires de haute mer (*po-yi* = les Portugais) employèrent d'abord des pièces d'or; ce n'est que par la suite qu'ils comprirent (la monnaie de cuivre et l'argent au poids?)]. Les jeunes vauriens du Kouang [-tong], enlevant de petits enfants, s'élançaient à l'envi vers [les Fo-lang-ki]; les [enfants] mangés [par les Fo-lang-ki] furent innombrables. Au cours de deux ou trois années <sup>78</sup>), les enfants qui étaient enlevés devinrent de plus en plus nombreux. A ce moment <sup>79</sup>), le

---

tariat et ancêtres des *cheng* ou „provinces” des Ming et des Ts'ing. *Eul-t'ai* doit donc signifier à mon sens „les deux censeurs (en mission au Kouang-tong)”, et ils sont les mêmes que les 撫按 *fou-ngan* que nous trouverons plus loin.

76) Ou bien le texte se trompe, et seule la flotte se retira à Nan-t'eu, ou bien Thomé Pires obtint de revenir ensuite de Nan-t'eu au Houai-yuan-yi de Canton; il me paraît plus probable, et mieux en accord avec les textes de Vieyra et de Barros, que la flotte seule soit partie. Nan-t'eu, comme l'a vu Tchang T'ien-tsô (p. 41), est le „Nanto” des textes portugais, station de surveillance maritime importance sous les Ming et les Ts'ing; elle est située dans la sous-préfecture de Sin-ngan (auj. Pao-ngan), sur la côte orientale de la Rivière des Perles. Ceci ne veut pas dire que la flotte ait mouillé à Nan-t'eu même, fortement tenu par les Chinois, mais à Tamão, ou l'Ilha da Veniaga, laquelle dépendait de Nan-t'eu.

77) Le salut des canons de Fernão Peres, lorsqu'il mouilla en face du Houai-yuan-yi, avait effrayé les Chinois, et ceux-ci protestèrent. Tel qu'il est présenté, le récit de Tchang T'ien-tsô donne l'impression inexacte que les textes chinois mentionnent cette protestation qui serait de Wou T'ing-kiu. Mais c'est seulement par Barros, III, II, 211, que nous connaissons la protestation du „*puchancij*”.

78) Le rapport de Ho Ngao doit être du second semestre de 1520 (cf. p. 126, n. 84).

79) On remarquera que le „à ce moment” se relie directement à „le soumit à un interrogatoire et le [fit] bâtonner”. Tout le passage entre ces deux phrases est emprunté au rapport de Ho Ngao, mais il est clair que nous avons ici un assemblage de deux textes disparates, comme d'ailleurs dans le *Ming che*. Dans le *Ming che kao* mss. en 416 ch. de la Bibliothèque Nationale de Pékin, il n'y a pas un mot sur Hōja Asan dans la section des Fo-lang-ki (cf. Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 217), et on a ainsi un texte plus bref, mais plus cohérent; malheureusement, je ne vois pas clairement les rapports de cette recension et du texte de Yeou T'ong. Même dans sa rédaction définitive, où il a inséré l'histoire de Hōja Asan ambassadeur des Fo-lang-ki et de ses rapports avec Tcheng-

Musulman (*houei-houei jen*) Sie-yi Hou-sien, pour une question d'offrande de tribut, calomnia les grands officiers civils et militaires du Kansou. [Hōja] Asan ainsi que [Sie-yi] Hou-sien s'appuyaient sur la puissance de [Kiang] Pin. Tantôt ils lançaient leurs chevaux sur le marché, tantôt ils se régalaient des mets des grands mandarins au Ministère de la justice, tantôt à la suite de la litière impériale ils savouraient des plats raffinés<sup>80</sup>) au Houei-t'ong-kouan, tantôt ils s'étendaient et se levaient en même temps que les ministres, et les hauts fonctionnaires qu'ils calomniaient étaient tous chargés de chaînes et mis en prison; ils entendaient ainsi traiter très indignement les mandarins de la Cour. [Leang] Tch'ouo chaque fois les bridait avec la corde de la loi. Les deux barbares se dirent l'un à l'autre: „Est-ce donc qu'on peut approcher le Visage Céleste, mais qu'on doit se garder d'approcher un secrétaire-adjoint?" [Kiang] Pin fut informé [de ces choses] et dit: „[Leang] Tch'ouo maltraite indignement des personnages qui dépendent du char [impérial]; il en sera fait rapport pour régler [cela]"<sup>81</sup>). A ce moment, le char de Wou-tsong tarda à sortir (= Tcheng-tō mourut). Un édit de l'Impératrice douairière ordonna d'exécuter [Kiang] Pin. De plus le roi de Malacca accusa les Fo-lang-ki de [lui] avoir enlevé son royaume et de se livrer aux hostilités et au massacre. A ce moment, les censeurs 丘道隆

tō, Yeou T'ong ne dit rien de sa condamnation ultérieure sous Kia-tsing; ceci est une addition de Wan Sseu-t'ong, suivi par Wang Hong-siu.

80) 餽珍膳享於會同館 *tsiun tchen-chan hiang yu Houei-t'ong-kouan*. C'est bien le texte de l'édition princeps citée par Tchang Wei-houa<sup>1</sup> sans observation, p. 109 (et dans Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 21), et dans la réédition de 1930. Il me semble cependant que le mot 享 *hiang* rompt le rythme de phrase et est une dittographie du même mot employé à bon droit dans le membre de phrase précédent; la biographie de Leang Tch'ouo ne le donne pas la seconde fois, soit par correction tacite, soit plutôt par emploi d'une source indéterminée qui ne serait pas le *Chou-yu tcheou-tseu lou*; ce mot *hiang* n'est pas répété non plus dans le texte du *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou* dont je parlerai plus loin. Les „plats raffinés", *tchen-chan*, sont naturellement les plats préparés pour l'Empereur et auxquels les deux Musulmans ont la faveur de goûter.

81) 將奏治 *tsiang tseou tche*; ici encore le texte de la biographie de Leang Tch'ouo (將奏聞。焯治後事以待命 *tsiang tseou wen*; *Tch'ouo tche heou-che yi tai ming*) me semble préférable; l'emploi dans les deux textes de *tche*, bien que pris dans un sens différent, indique une source commune, altérée dans une des versions.

K'ieou Tao-long<sup>82</sup>) et 何 整<sup>83</sup>) Ho Ngao dirent<sup>84</sup>) que [les Fo-

82) Le rapport de K'ieou Tao-long est donné plus ou moins fidèlement dans *Ming che*, 325, 8b, d'où il est traduit par Tchang T'ien-tsö, p. 51. D'après Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 111, et Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 18, le rapport de K'ieou Tao-long est reproduit, au moins partiellement, dans les *Che lou*, sous la 12<sup>e</sup> lune de la 15<sup>e</sup> année de Tcheng-tö; c'est là, indirectement, la source du *Ming che*. En principe, le *Ming che* copie dans ce chapitre le *Ming-wai-che*; mais alors que le *Ming che* date seulement le rapport de „la 15<sup>e</sup> année [de Tcheng-tö]”, le *Ming wai-che* (*T'ou-chou ts'i-tch'eng*, Pien-yi tien, 106, 2b) dit „la 15<sup>e</sup> année, la 12<sup>e</sup> lune” (9 janvier-6 février 1521). Cette précision apparente est sans valeur, car elle reproduit simplement la date sous laquelle le rapport est cité rétrospectivement dans les *Che lou*. Quand K'ieou Tao-long fit son rapport, il était bien censeur (*yu-che*), mais il avait été auparavant sous-préfet de Chouen-tö au Kouangtong. Son nom est bien donné sous la forme correcte K'ieou Tao-long dans *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*, 129, 19b, mais altéré en K'ieou Tao-sieou [修] quand le même ouvrage, 120, 14b, reproduit le rapport de 1529 dû à Lin Fou. Sur K'ieou Tao-long, cf. *Chouen-tö hien tche*, 21, 5a-b. Originaire de Chang-hang (Foukien), docteur de 1514, son premier poste fut celui de sous-préfet de Chouen-tö au Kouangtong. Cette biographie ne dit rien des Portugais, mais une autre, insérée dans le *T'ing-tcheou fou tche* (cf. Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 17), fait honneur à K'ieou Tao-long d'avoir été le premier à demander d'expulser les Fo-lang-ki.

83) 整 Ngao est fautif pour 熬 ngao. Comme le rapport précédent, celui de Ho Ngao est reproduit dans *Ming che*, 325, 8b, et traduit par Tchang T'ien-tsö, p. 51. Le texte original du rapport est dans les *Che lou*, sous la 12<sup>e</sup> lune de la 15<sup>e</sup> année de Tcheng-tö (9 janvier-6 février 1521); les citations de Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 108 et 111, montrent que les compilateurs du *Ming che* l'ont remanié au point de vue de la forme littéraire. Ho Ngao était originaire de Chouen-tö, la sous-préfecture de Kouangtong où K'ieou Tao-long fut sous-préfet, et c'est à raison de leur expérience des choses cantonaises, comme le disent les *Che lou* et après eux le *Ming che*, que les rapports de ces deux censeurs firent autorité à la cour. Une notice biographique de Ho Ngao se trouve au ch. 7, 11-12, du *Chouen-tö tche* des Ming cité par Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 109; je n'y ai pas eu accès; dans le *Chouen-tö hien tche* de 1853, la biographie de Ho Ngao est au ch. 23, 38b-39b; cf. aussi Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 18. Tchang Wei-houa<sup>1</sup> dit avec raison que le rapport de Ho Ngao est cité rétrospectivement dans les *Che lou* de la 12<sup>e</sup> lune de la 15<sup>e</sup> année de Tcheng-tö, mais la marge pour la date ne peut pas être bien grande. Ho Ngao parle d'une part de la brusque arrivée de navires portugais à la ville de Canton „il y a deux ans” (前年 *ts'ien-nien* dans les *Che lou*; 前歲 *ts'ien-souei* dans le *Ming che*), d'autre part des Portugais qui se sont rendus à la capitale et qui se disputent la préséance. Il est vrai que les Portugais sont arrivés à Canton en 1517, mais nous sommes bien obligés de prendre *ts'ien-nien* ou *ts'ien-souei* en son sens un peu moins strict, puisque nous savons de façon certaine que Thomé Pires n'est pas arrivé à Nankin avant mai 1520, ni à Pékin avant juin-juillet; la lutte pour la préséance de ceux qui se rendaient à la capitale peut d'ailleurs être située à la rigueur à Nankin. De toute manière, le rapport de Ho Ngao doit être daté du second semestre de 1520.

84) Ce qui suit est un résumé combiné des deux rapports. Selon moi, il est question deux fois de ces rapports dans la lettre de Vieyra. Une première

lang-ki] tenaient la rébellion pour une marque de bravoure, qu'ils avaient chassé leur roi, ravissaient et mangeaient les petits enfants, montraient une cruauté affreuse et représentaient pour les gens du Kouang[-tong] une calamité difficilement dépassable; il convenait [donc] de les chasser immédiatement hors du territoire, de détruire de fond en comble les fossés et les maisons qu'ils avaient construits et de montrer une surveillance et une sévérité accrues; pour ce qui était des artisans et des commerçants [chinois], [il convenait] de les juger pour crime de relations clandestines avec les barbares étrangers. Un édit impérial sanctionna toutes ces propositions; on exécuta le principal coupable (首惡 *cheou-ngo*), Hōja Asan [note du texte: Sie-yi Hou-sien subit en même temps la peine capitale], et on ordonna aux censeurs inspecteurs (撫按 *fou-ngan*) de prescrire aux troupes du *pei-Wo* de chasser le reste de la bande pour que cette vilaine espèce s'en allât... 85)."

fois, Vieyra dit (Ferguson, 58, 105) que, pendant son séjour à T'ong-tcheou, Tcheng-tō s'occupa de l'affaire de la mission portugaise; parmi les documents qui le prévenaient contre elle, il y avait une lettre émanant de deux mandarins de Pékin, et le paragraphe qui suit donne en principe le contenu de cette „lettre”; mais ce n'est évidemment qu'un résumé, et d'autre part les rapports de K'ieou Tao-long et de Ho Ngao étaient certainement plus longs que les citations qui en sont faites soit dans le *Ming che*, soit même dans les *Che lou*; la prétendue „lettre” n'est pas autre chose que les rapports des deux censeurs. D'autre part, la lettre que les autorités chinoises voulurent plus tard faire porter au roi de Portugal par les envoyés du sultan de Malacca, débutait, selon Vieyra (Ferguson, 64, 113), par ces mots: „Les mandarins Quenhiçi et Ohçi ont entendu dire que les forces des Franges avaient saisi Malacca. Ils ont écrit une lettre au roi de la Chine...”; or c'est bien par la dénonciation de la conquête de Malacca que débute la citation du rapport de K'ieou Tao-long dans le *Ming che* (325, 8b; cf. Tchang T'ien-tsö, 51). Au lieu de „Quenhiçi”, il faut presque certainement lire „Queuhiçi”, et les deux noms sont à rétablir en

丘御史 K'ieou *yu-che* et 何御史 Ho *yu-che*, „le censeur K'ieou [Tao-long]” et „le censeur Ho [Ngao]”. Tcheng-tō séjourna à T'ong-tcheou du 5 décembre 1520 au 17 janvier 1521; les deux rapports sont donc bien du second semestre de 1520.

85) La suite concerne les opérations de Wang Hong. Non sans quelque hésitation, j'ai traduit *fou-ngan* par „censeurs-inspecteurs”; la terminologie administrative des textes des Ming est à la fois complexe et assez imprécise. Pour *fou-ngan*, j'y vu une abréviation pour „le [siun-] fou”, ou „gouverneur provincial” (au début „inspecteur”), et le „[siun-]ngan”, ou „censeur provincial”.

Le titre de 巡按 *siun-ngan* se trouve par exemple, *supra*, p. 103, n. 37, ou encore dans le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 13, 7b, mais la forme complète du titre est *siun-ngan yu-che*, „censeur inspecteur”, qu'on trouvera dans un texte *infra*, p. 152. Il semble cependant que les instructions aux *fou-ngan* aient été adressées en fait au seul *siun-fou*, qui était le principal des deux et avait pris peu à peu

Un *Kouang-tong t'ong-tche* des Ming, cité dans le *Tong-si yang-k'ao* de 1618, 5, 7a, dit de son côté <sup>86</sup>) : „Les Fo-lang-ki n'avaient pas eu de rapports avec la Chine. La 12ème année de Tcheng-tō (1517), montant de grands navires, ils arrivèrent brusquement au mouillage (*ngao-k'eu*) de Canton. Le bruit de leurs canons était comme le tonnerre. Ils se donnèrent comme venant offrir le tribut <sup>87</sup>). Les censeurs inspecteurs (*fou-ngan*) ayant constaté qu'il n'y avait pas [de Fo-lang-ki] dans les anciens règlements du [*Ta-Ming*] *houei-tien* [parmi les peuples admis à offrir le tribut], ne les mirent pas en route. [Les Fo-lang-ki] se retirèrent alors et mouillèrent à Nan-t'eu de Tong-kouan, y construisirent des maisons, y dressèrent des palissades, et s'appuyèrent sur leurs armes à feu pour assurer leur [position] <sup>88</sup>). Les censeurs K'ieou Tao-long et Ho Ngao firent successivement des rapports détaillés disant que [les Fo-lang-ki] tenaient la rébellion

---

le gouvernement réel de la province; ainsi *fou-ngan* pourrait souvent être traduit simplement par „gouverneur provincial”.

86) Un texte analogue se trouve dans le *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*, 119, 53b, mais avec quelques phrases de plus ici et là. Je ne trouve pas ce texte dans la première rédaction du *Kouang-tong t'ong-tche*, datée de 1535 (Bibl. Nat., Cat. Courant, 1671-1674). Il y a dans cette recension de 1535 deux passages sur les Fo-lang-ki : 1° (30, 15a) : mention de leur arrivée en 1517, puis de leur installation sur le territoire de Tong-kouan, de leurs pillages, des enfants mangés, de la puissance de leurs canons et de leur expulsion : „à partir de ce moment, tout le commerce maritime (*hai-po*) fut interdit”; mais pas un mot sur les rapports de K'ieou Tao-long et de Ho Ngao, ni sur Hōja Asan. 2° (35, 4a) : „Pour ce qui est du royaume des Fo-lang-ki, auparavant ils n'avaient pas apporté de tribut à la Cour. La 12<sup>e</sup> année de Tcheng-tō (1517), ils arrivèrent brusquement de la Mer Occidentale (Si-hai) sur le territoire de la sous-préfecture de Tong-kouan. L'eunuque (中臣 *tchong-tch'en*) [chargé du commerce maritime] les autorisa à aller à la Cour et à y offrir le tribut. Par la suite, leurs violences firent du mal, et finalement on les chassa. A présent ils ne viennent plus.” La dernière phrase reflète bien l'état de choses en 1535 ou très peu avant. Le texte cité par le *Tong-si yang k'ao* est, au moins dans sa dernière partie, un peu plus tardif, et doit provenir du *Kouang-tong t'ong-tche* de Houang Tso, paru en 1560. Je ne sais quelle est la source directe du *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*; dans ce dernier ouvrage, tout ne provient pas des rapports de K'ieou Tao-long et de Ho Ngao, ni ne peut être emprunté au *Chou-yu tcheou-tseu lou*.

87) Le *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou* ajoute „et demander un brevet d'investiture (*fong*)”.

88) Le *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou* ajoute : „Il y en eut qui arrivèrent au Ministère, et ne pratiquèrent pas le rite de s'agenouiller; dans les audiences à la Cour, ils désirèrent avoir la préséance sur les autres barbares.” Par „Ministère”, il faut entendre soit le Houei-t'ong-kouan qui dépendait du Ministère des rites, soit à la rigueur le Sseu-yi-kouan, qui dépendait du Han-lin-yuan.

pour une marque de bravoure, qu'ils avaient chassé leur prince, que quelques années auparavant (先年 *sien-nien*)<sup>89</sup>), ils avaient envoyé secrètement Hōja Asan qui se donnait faussement comme un ambassadeur de Malacca<sup>90</sup>); que, poussés par les vents, ils arrivaient aux mouillages (*ngao*), allaient et venaient en espionnant, se familiarisaient avec nos routes, enlevaient ou achetaient de petits enfants qu'ils faisaient bouillir et mangeaient; que récemment le roi de Malacca avait fait savoir par un rapport qu'ils lui avaient enlevé son royaume et se livraient à des massacres; que la calamité de leurs massacres et de leurs pillages était difficilement dépassable; il convenait [donc] de les chasser immédiatement et de détruire de fond en comble les maisons et les enceintes qu'ils avaient construites<sup>91</sup>). Un édit impérial sanctionna toutes ces propositions. Le vice-commissaire à la défense maritime (*hai-tao fou-che*) Wang Hong arriva à la tête de troupes; [les Fo-lang-ki], s'appuyant sur des endroits difficiles, se battirent encore avec acharnement. Des marchands<sup>92</sup>) percèrent leurs navires et, par ce stratagème, [les Fo-lang-ki] furent entièrement capturés; tous ceux qui restaient s'enfuirent<sup>93</sup>). Sous Kia-ting (1522-1536), leurs bandes allèrent et vinrent à diverses reprises, et vinrent subrepticement se mêler parmi les [autres] barbares pour faire du commerce. Leurs chefs ont tous de grands nez et le teint blanc; les gens du Kouang[-tong] savent les reconnaître"<sup>94</sup>).

89) *Sien-nien* signifie „dans une année antérieure”, sans autre précision.

90) Une mention de Hōja Asan dans ces rapports de 1520 serait précieuse; mais tout ce que nous savons de leur texte montre que Hōja Asan n'y était pas nommé; la phrase est une addition dans ce résumé dont le premier auteur reste indéterminé.

91) Fernão Peres avait obtenu des Chinois qu'ils missent à sa disposition une maison à terre, évidemment à côté du Houai-yuan-yi, pour y échanger quelques marchandises; lui-même avait refusé de quitter ses navires; mais le „facteur” Giovanni d'Empoli s'installa dans cette maison, où il mourut en octobre 1517 (Barros, III, II, 218-219). Fernão Peres se retira peu après avec ses navires à l'Île du Commerce. Ce n'est sûrement pas la maison chinoise de Canton qui est visée par nos textes, mais les installations plus durables de l'Île du Commerce, où les Portugais avaient inauguré le système qui devait leur réussir plus tard à Macao.

92) 商人 *chang-jen*; en réalité, nous devons entendre seulement que ce n'étaient pas des soldats; il s'agit des bons nageurs dont il est question p. 106, n. 41.

93) Les deux phrases sont contradictoires par l'excès de leur précision; en fait, on captura „beaucoup” de Portugais; les autres s'enfuirent.

94) Le *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou* ajoute: „Les barques rapides (*k'ouai-t'ing*) de 游魚洲 *Yeou-yu-tcheou* („l'Île où les poissons circulent”)

Avant d'en venir à ce qui, dans ces textes, concerne directement Hōja Asan, il faut donner un certain nombre de détails sur la personnalité de Sie-yi Hou-sien.

On a vu qu'un des textes qualifie Sie-yi Hou-sien de „Musulman” ; même sans cette mention, nous aurions deviné l'origine du personnage à son nom, transcription évidente de Sayyid Ḥusain ; et cette qualité de Sayyid indique à elle seule une ascendante respectée<sup>95</sup>). Il s'agit d'un personnage qui a joué un assez grand rôle à la fin du XVe siècle et au début du XVIe. La sinologie occidentale l'a négligé ; les *Mediaeval Researches* de Bretschneider l'ignorent ; mais c'est le „Sie-housien” de Mailla, X, 256, 261, 285-288, et le „Sé-i-khu-syan” de Pokotilov, *Istoriya Vostočnikh Mongolov*, 136, 138, 140, 141. Comme étude d'ensemble, je ne connais en Chine que la notice d'une page consacrée au personnage par 張鴻翔 Tchang Hong-siang dans 輔仁學志 *Fu-jen hsüeh-chih*, III, n° 2 [1932], p. 20 de son article sur les étrangers à qui la dynastie des Ming avait accordé un nom de famille chinois ; cette notice est basée sur le ch. 175 des *Che lou* de Wou-tsong (= Tcheng-tö), le ch. 8 des *Che lou* de Che-tsong (= Kia-tsing) et les ch. 12 et 13 du *Chou-yu tcheou-tseu lou*. Je n'ai pas à ma disposition d'exemplaire complet des *Che lou* des Ming.

Sayyid Ḥusain, originaire de Qomul, au Turkestan chinois, était

enlevèrent beaucoup de jeunes êtres (小口 *siao-k'ou*) pour aller les vendre aux bourgs et villages de 三山 San-chan, 壘窰 T'ie-kiao, 背底水 Pei-ti-chouei et autres. On en arriva au point que les jeunes vauriens ravisseurs des mouillages maritimes devinrent légion. Le comble fut que [même des gens] de l'armée impériale et des marchands établis (商紀 *chang-ki*) firent aussi du commerce avec [eux].” Bien que les Fo-lang-ki ne soient pas nommés dans le présent passage, sa place dans la notice des Fo-lang-ki implique qu'il s'agit d'eux ; mais, sauf pour le dernier membre de phrase, on voit mal quel rôle leur est prêté. Il faudrait savoir quelle est la source réelle de ce paragraphe, dont le style est assez différent de ce qui précède. Je ne connais pas le Yeou-yu-tcheou, ni Pei-ti-chouei. Mais San-chan est certainement le poste fortifié (*tch'ai*) de San-chan, à 28 *li* au Sud de Canton. Quant à T'ie-kiao, ce doit être une orthographe de puriste pour 壘窰 T'ie-kao (ou T'ie-ngao?), nom d'une élévation à 10 *li* au Sud du siège de la sous-préfecture de Nan-hai à Canton. Mais on voit mal les barques des navires portugais se livrant à ce commerce d'enfants enlevés on les vendant dans des centres qui ne sont pas côtiers.

95) Les Sayyid sont des descendants vrais ou supposés de Mahomet ; ils abondent dans l'histoire de l'Asie Centrale depuis l'époque mongole.

le neveu de 賽亦撒隆 Sai-yi Sa-long (Sayyid...?)<sup>96</sup>). Aux XVe-XVIe siècles, la population de la ville même de Ha-mi (Qamīl > Qomul) était divisée en plusieurs „espèces” (種 *tchong*), dont chacune avait ses chefs particuliers<sup>97</sup>); les trois grandes „espèces” étaient les 畏吾兒 Wei-wou-eul (U'ur) ou Ouigours<sup>98</sup>), les 回回 Houei-houei ou Musulmans proprement dits, et les 哈刺灰 Ha-la-houei<sup>99</sup>); en outre, dans les Montagnes du Nord (北山 Pei-

96) Tchang Hong-siang emprunte cette information au ch. 65 des *Che lou* de Hiao-tsong (= Tchéng-houa, 1465-1487). Je ne sais comment rétablir la seconde partie, peut-être altérée, de ce nom, que je ne retrouve pas ailleurs.

97) Ces chefs portaient le titre de 都督 *tou-tou*, probablement choisi à raison de l'usage indigène turc de *tutuq*, emprunté du chinois *tou-tou* (\**tuo-tuok*) dès l'époque des T'ang, et qui est retranscrit *t'o-t'o*, \**toto*[q], dans l'inscription sino-mongole inédite de 1362; au dessous d'eux, il y avait des 都指揮 *tou tche-houei* et des 僉事 *ts'ien-che*. Les adresses au trône provenant du Bureau des traducteurs écrivent en lettres ouigoures ou arabes le premier titre *du-du* et le troisième *siām-si*; mais on verra dans les notes suivantes que ces adresses sont sans valeur au point de vue des formes indigènes réelles.

98) Les „Ouigours” étaient encore en majeure partie bouddhistes aux XIVe-XVe siècles.

99) C'est là le nom qui est lu successivement „Hala-hoai”, puis „Hotsié-hoei” dans Mailla, X, 256; sur les Ha-la-houei, cf. *Ming che*, 329, 2a, 4a; *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 12, 1b, 4a, 11b; *Houang-Ming siang-siu lou*, 6, 2b, 6b, 9b; *Houang-Ming sseu-yi k'ao* de Tcheng Hiao (1564; éd. du Kouo-hio wen-k'ou de 1933, 2, 84, 89); Pokotilov, *Istoriya Vostočnykh Mongolov*, 136; Bretschneider, *Med. Researches*, II, 178. Les informations des textes des Ming sur les Ha-la-houei et les autres tribus de Qomul paraissent remonter essentiellement aux rapports de 馬文升 Ma Wen-cheng (1426-1510; *Ming che*, 182, 4a, 6a; Giles, *Biogr. Dict.*, n° 1488); en tout cas, elles se trouvent déjà, à peu près sous la forme que donnent ensuite les autres textes, dans le 興復哈密記 *Hing-fou Ha-mi ki*, „Récit de la reconquête de Qomul”, dû à Ma Wen-cheng et qui doit être de 1500 ou très peu après. D'après un rapport qui paraît être de 1525 (cf. *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 12, 11b), il y avait alors à Qomul, hommes et femmes, 370 Ouigours et 510 Ha-la-houei, ce qui semble évidemment très peu; mais le texte est postérieur à la migration d'une grande partie de la population de Qomul au Kansou à la suite des incursions des gens de Turfan (cf. *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 13, 3b; aussi 12 8a, et *Ming che*, 329, 7a). Bretschneider n'a rien su tirer de Ha-la-houei. La restitution théorique est \*Qaraqūi (ou \*Qaraqūi), ou \*Qaraqoi (pour cette seconde forme, on aurait attendu à l'époque mongole une transcription \*Ha-la-houai, mais les transcriptions des Ming sont en général moins rigoureuses; \*Qala est naturellement possible aussi, mais ne prête à aucune restitution). Deux solutions se présentent à l'esprit, qui toutes deux soulèvent certaines objections. La première serait de lire \*Qara-Qoi, „Mouton Noir”, et de voir là un nom de clan turc analogue à celui des deux dynasties turcomanes Qara-

Suite de la note p. 130

Qoyunlu, „Mouton Noir”, et Aq-Qoyunlu, „Mouton Blanc”, qui ont régné dans le Nord-Ouest de la Perse à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (cf. par exemple P. M. Sykes, *A History of Persia*, II, 220); mais la transcription n'est pas très stricte, et nous n'avons pas d'indication sur l'existence de noms de clans analogues dans la région de Qomul ou de Turfan. L'autre solution serait de considérer

灰 *houei* comme un substitut de 回 *houei*, lui-même abrégé de Houei-houei, „Musulman”; nous aurions alors des Musulmans \*Qara (ou „de \*Qara”). En faveur de cette solution, on pourrait invoquer que, d'après le *Ming che*, 329, 8a, Houo-tcheou (Hoju < Qoço, auj. Qara-hōja à l'Est de Turfan) était aussi appelé 哈刺 Ha-la, Qara. Bretschneider (*Med. Res.*, II, 186) a pensé assez naturellement que deux caractères manquaient au texte et qu'il fallait lire Ha-la-houo-tcheou, Qara-hoju, attesté dès l'époque mongole. Toutefois la forme du *Ming che* est appuyée par un texte mongol jusqu'ici mal compris. Dans le „Sanang-Setsen” de Schmidt (*Gesch. der Ost-Mongolen*, 155, 406), il est question d'une région (*Yajar*) qui se serait appelée „Turufanu Chara” (= Turufanu Hara), et Schmidt a bien vu qu'il devait s'agir de Turfan (son édition donne en réalité, en écriture mongole, „Türüfän”). Le lieu „Turufanu-Hara” a passé dans Howorth, I, 361 et 606, et dans Pokotilov, *Istoriya Vostočnykh Mongolov*, 81, 83; Pokotilov doute cependant, pour des raisons historiques, qu'il puisse s'agir là de la région de Turfan. Blochet, contre toute syntaxe, a déduit de ce passage l'existence d'un „Turfan le Noir” (*Hist. des Sultans Mamlouks*, 691). Mais le texte mongol est parfaitement clair; *Türüfän-u* [corr. *Turfan-u*] *Qara nārätü yajar* ne peut signifier que „la région de Turfan appelée Qara”. La version mandchoue (Haenisch, *Monggo han sai da sekiyen*, 68) a de même *Turfan-i Hara sede*, et la version chinoise, faite sur cette dernière, a correcte-

ment compris 吐魯番之哈喇地方 *T'ou-lou-fan tcheHa-la ti-fang*, „la région Qara de Turfan”. Près d'un demi-siècle avant „Sanang Setsen”, l'*Altan tobči* (éd. Gomboev, 63, 161) mentionne aussi, à propos des mêmes événements de 1439 (telle est la date de „Sanang Setsen”, corrigée tacitement par Pokotilov en „1451”), le lieu Qara, mais en le faisant précéder de Mingan-u, „de Mingan”, au lieu de Turfan-u. „Mingan-u” peut être une erreur, mais elle n'est pas spéciale au mss. de l'*Altan tobči* utilisé par Gomboev, car le commentateur de la version chinoise de „Sanang-Setsen” (*Mong-kou yuan-lieou tsien-tcheng*, 5, 14a), qui ne connaît pas Gomboev, note que, dans le

passage correspondant, le 世系譜 *Che-hi p'ou* („Registres généalogiques”; je n'ai pas accès à cet ouvrage, que je crois inédit) donne „Mingan Qaratu”; Qaratu est une formation adjectivale mongole tirée de Qara. Que la forme correcte soit *Turfan-u Qara* (ce qui est surprenant, comme l'a dit Pokotilov, si on tient compte de la situation des Mongols au milieu du XV<sup>e</sup> siècle), ou au contraire que ce soit *Mingan-u Qara*, lequel Qara pourrait être en Mongolie (il y a une „ville de Qara” sur les cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle assez au Nord de Qomul), le fait n'en subsiste pas moins que, même si „Sanang-Setsen” se trompe, c'est que, lorsqu'il écrivait en 1662, il connaissait ou croyait connaître, près de Turfan, un nom de lieu Qara; autrement il n'aurait pas changé „Mingan” en „Turfan”; et le „Qara de Turfan” ne peut être séparé du Qara du *Ming che*. Les Ha-la-houei de Qomul pourraient alors être des „Musulmans de Qara”, autrement dit des Musulmans qui y avaient émigré de Qara-hōja. Cette interprétation trouve même une sorte de confirmation à une époque bien plus tardive. Le *Houei-kiang l'ong-tche* de 1804 dit que la masse

*Suite de la note p. 131*

de la population de Qomul est composée de Musulmans 纏頭 Tch'an-t'euou, mot-à-mot les „Enturbannés” (l'expression *tch'an-t'euou* remonte aux Ming; il est question d'un Musulman chinois *tch'an-t'euou* [*tch'an-t'euou Houei-houei*] en 1516 dans *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 13, 6a), qu'on appelle aussi „Musulmans à bonnet blanc” (ce sont les Gayān Malaṅai, „Bonnets blancs”, qui ont embarrassé Schmidt, *Gesch. der Ost-Mongolen*, 193, 408), mais qu'il y a aussi des Ouigours et des 哈刺回 Ha-la-houei. Imbault-Huart, *Le pays de Hami*, tirage à part, p. 17, a très naturellement interprété ce dernier nom par „Musulmans (Houei = Houei-houei) Ha-la”, et il paraît sûr que les compilateurs de 1804 l'entendaient ainsi en effet. Mais il est évident que les Ha-la-houei de 1804, malgré la différence d'orthographe, sont inséparables des Ha-la-houei des XVe-XVIe siècles. Ces derniers, d'après le *Houang-Ming siang-siu lou*, 6, 12b, étaient essentiellement une tribu de chasseurs, ce qui ne laisserait pas déjà de surprendre pour des citadins, mais deviendrait tout à fait invraisemblable si nous avions affaire à des émigrés de la capitale de l'ancien royaume sédentaire de Kao-tch'ang. Je ne crois pas, cependant, devoir retenir un tel argument, car le *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*, 117, 3b, copiant une source indéterminée, dit que les trois „espèces” de Qomul, à savoir les Houei-houei, les Ouigours et les Ha-la-houei, „s'occupent tous d'agriculture et de tissage, et ne font pas cas de combattre”. Mais l'important est que Houei-houei, Musulman, est une expression bien connue à l'époque mongole, et, soit complète, soit abrégée en Houei, elle est toujours écrite avec le caractère 回 *houei*, au lieu qu'alors on a toujours 灰 *houei* dans Ha-la-houei. C'est pourquoi, tout compte fait, je préférerais encore interpréter hypothétiquement Ha-la-houei par \*Qara-Qoï, plutôt que par un hybride turco-chinois \*Qara-Houei, „Musulmans de \*Qara (= Qara-hōja)”. En faveur de \*Qara-Qoï, je crois d'ailleurs pouvoir invoquer une dernière et meilleure raison. Le vocabulaire sino-ouigour du Bureau des Interprètes des Ming qui a fait partie de la collection Morrison de Londres contient aux nos 174-200 ce qui n'est autre chose qu'un itinéraire de Samarkand à Pékin; de Turfan, cet itinéraire allait directement à Kia-yu-kouan en laissant Qomul au Nord. Or la troisième station indiquée à l'Ouest de 苦峪城 K'ou-yu-tch'eng, en turc \*Küyü-balıq ou peut-être \*Küyük-balıq (la „Ville Brûlée”), est appelée en chinois 黑洋群 Hei-yang-k'iun (à lire 黑羊群 Hei-yang-k'iun, „Troupeau des Moutons noirs”), et en turc 噶刺塊 Ha-la-k'ouai, transcription régulière et certaine de Qara-Qoï, „Moutons noirs”. En outre, nous possédons un précieux itinéraire du milieu des Ming, qui va de la Chine jusqu'à Constantinople et est surtout riche pour la nomenclature du Kansou occidental; il existe en plusieurs rections et il vaudrait d'en établir une édition critique, avec traduction annotée. Tel quel, il a fait l'objet d'une première traduction due à Bretschneider, qui a paru dans *China Review*, V (1877), 227-241; à la page 230, le Ha-la-houai, Qara-Qoï, de l'itinéraire du vocabulaire sino-ouigour y apparaît sous la forme 哈刺灰 Ha-la-houei, c'est-à-dire précisément avec la même orthographe adoptée pour les Ha-la-houei de Qomul dans les textes de l'époque des Ming. Toute la région de K'ou-yu-tch'eng a été peuplée dans la seconde moitié du XVe siècle par des réfugiés de Qomul, et il me paraît vraisemblable que la localité Ha-la-houai ou Hala-houei, Qara-Qoï, doit son nom au fait qu'elle fut fondée ou occupée par

chan) 100) vivaient les tribus pillardes 小列秃 Siao-lie-t'ou 101) et 也克力 Mie-k'o-li 102). Pour remédier à l'anarchie qui désolait

des Ha-la-houei de Qomul, qui seraient donc bien en ce cas des Qara-Qoï, ou gens du clan des „Moutons Noirs”. Enfin le même itinéraire traduit par Bretschneider met (p. 231) à 30 li au nord de Qomul une localité appelée

速卜哈刺灰 Sou-pou-ha-la-houei. Comme Bretschneider l'a indiqué en note, ce doit être là le 素木哈兒灰 Sou-mou-ha-eul-houei

mentionné en 1777 par le *Si-yu wen-kien lou* parmi les six „villes” dépendant du prince de Qomul. Dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, on a déjà Sümün-Ĥarĥoi sur la carte kalmouke de Renat, et dans la même région se trouve un Caĥar-Ĥarĥoi; le premier de ces deux noms est donné, sous la forme altérée „Somenchar”, sur la carte générale de l'Atlas de d'Anville (cf. J. F. Baddeley, *Russia, Mongolia, China*, I, cviii-ccix). L'altération remonte aux cartes chinoises de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui ont respectivement „Sumuqar” et „Ĉaĥar-Ĥorĥoi” (cf. la carte dite de Wou-tch'ang, Nord II Ouest 6a). Je n'ai pas l'explication de *sou-pou* ou *sou-mou* (*sümün*), mais il est bien vraisemblable, étant donné l'orthographe de l'itinéraire des Ming, que ce Ha-la-houei, et peut-être aussi le Ĥarĥoi (? < Ĥara-ĥoi > Ĥorĥoi) de Caĥar-Ĥarĥoi, doivent le second élément de leur nom aux Ha-la-houei, c'est-à-dire aux Qara-Qoï.

100) En réalité, les Mie-k'o-li vivaient à deux jours de route au Nord-Est de Qomul selon le *Ming che*, 330, 12b, § du „Han-tong de gauche” (i.e. en principe „oriental”; toutefois cf. Bretschneider, *Med. Res.*, II, 219).

101) Les Siao-lie-t'ou sont nommés dans le *Hing-fou Ha-mi ki* de Ma Wen-cheng; aussi dans *Ming che*, 186, 5a-b; 329, 4a, 5a; *Houang-Ming sseu-Yi k'ao*, 2, 84; *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 12, 3b (d'après un rapport de Ma Wen-cheng rapporté sous l'année 1491); 13, 2a, 3a, 11b; *Houang-ming siang-siu lou*, 6, 9a; cf. Bretschneider, *Med. Res.*, II, 178. Dans Mailla, X, 256, „les hordes de *Hoei-mir*, de *Hala-hoai* ou de *Toumi-keli*...” résultent d'une mauvaise lecture aggravée d'un contresens; il faut lire „les Wei-wou-eul (Ouigours), les Hala-houei (\*Qara-Qoï), et en outre les Siao-lie-t'ou et les Mie-k'o-li...”; Siao-lie-t'ou est évidemment une formation adjectivale mongole en -tü; la restitution théorique est \*Säürätü, mais je ne puis pas l'interpréter (??\*Sä'ürä[ ]tü, les „Poilus”).

102) Les Mie-k'o-li apparaissent dans divers textes: *Ming che*, 329, 4a, 5a; *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 12, 4a; etc. On rencontre également Ye [野]-mie-k'o-li (*Hing-fou Ha-mi ki*; *Ming che*, 182, 5a; 330, 9b, 12b; *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 12, 3b; *Houang-Ming sseu-Yi k'ao*, 2, 84; *Houang-Ming siang-siu lou*, 6, 6a-b; Pokotilov, *Istoria Vostočnykh Mongolov*, 127, 133, 134, 140), ce qui, comme l'a soupçonné Bretschneider, *Med. Res.*, II, 178, 214, ne peut guère s'interpréter que comme „les Mie-k'o-li sauvages”. Dans le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 13, 3b, ils sont qualifiés de Ye Mie-k'o-li 達子 Ta-tseu, ce qui, en principe, signifie „les Tatar Mie-k'o-li sauvages”, et il semblerait par suite que les Mie-k'o-li eussent été des Mongols. Mais dans un autre passage, le même ouvrage, 12, 8a, parle de 哈刺灰畏吾兒生達二種 *Ha-la-houei Wei-wou-eul cheng-Ta eul tchong*, „les deux sortes de Tatar non civilisés (mot-à-mot „crus”) qui sont les Ha-la-houei et les Ouigours”; ailleurs, 12, 1b, l'épithète de „Tatar crus” est expressément appliquée aux Houei-houei,

Qomul à la fin du XVe siècle, les Chinois y nommèrent comme prince un lointain descendant des Yuan appelé 陝巴 Chan-pa<sup>103</sup>), pro-

aux Ouïgours et aux Ha-la-houei; or nous sommes bien sûrs que les „Ouïgours” et surtout les „Musulmans” (Houei-houei) n'étaient pas Mongols, mais Turcs. Les Mie-k'o-li pouvaient donc être Turcs également. A mon avis, Mie-k'o-li rend \*Mäkri, nom d'une vieille tribu qu'on a connue aussi sous le nom de Bäkri; je compte lui consacrer un jour une notice détaillée. Dans le *Ming che*, 182, 5a, on trouve les noms de trois chefs des „Mie-k'o-li sauvages”, qui tous trois se qualifiaient de „prince” (*wang*); deux d'entre eux semblent être les noms bibliques, probablement en fait musulmans, d'Iliäs et Ibrahim.

103) Le *Ming che*, 329, 1a, dit qu'à la chute de la dynastie mongole Ha-mi (Qomul) fut gouverné par un agnat de la famille impériale mongole qu'il

appelle 納忽里 Na-hou-li (le pseudo-„Mahouly-Tymour” de Dabry de Thiersant, *Le Mahométisme en Chine*, I, 226), prince de 威武 Wei-wou, puis de 肅 Sou (= Sou-tcheou du Kansou); Bretschneider, *Med. Res.*,

II, 177, a accepté ces informations, et, comme Dabry de Thiersant (*ibid.*), a donné Wei-wou, sans autre remarque, comme une transcription de „Ouïgour”, ce qui est invraisemblable; il s'agit sûrement d'un titre purement chinois. Je ne crois pas non plus qu'on doive traduire le titre, et le rendre par „roi majestueux et belliqueux”, comme l'a fait Imbault-Huart, *Le pays de Hami*, 35-36; à l'époque mongole, la grande majorité des titres princiers sont des noms de lieux, empruntés aux régions où les princes étaient apanagés ou exerçaient le pouvoir. Dans les tableaux du ch. 108 du *Yuan che*, on ne trouve pas de

princes de Wei-wou, mais il y a un prince de 威武西寧 „Wei-wou [et] Si-ning” qui fut nommé à cette dignité en 1304 (cf. *Yuan che*, 21, 7b; 108, 3a); c'est un descendant de CaYatai, le prince Cübai (le „Cibai” de Marco Polo; faussement indiqué par *Yuan che*, 107, 8b, comme un descendant de Hülägü). Il y a aussi dans le ch. 108, 3b, un prince Kōncäk que le ch. 107, 5a, met dans la descendance de Jöci et qui fut nommé prince de Sou en 1329; bien que cette indication ait été retenue par T'ou Ki dans son *Mong-wou-eul che-ki*, 148, 21a, 22b, je ne suis pas sûr qu'elle soit juste et qu'il ne s'agisse pas en réalité d'un djaghataïde, homonyme du Kōncäk de la lignée de Jöci. En tout cas, Si-ning et Sou [-tcheou] sont au Kansou, et, bien qu'il n'y ait ni là ni ailleurs un nom de lieu connu Wei-wou, je ne serais pas surpris que le titre de Wei-wou eût été obtenu en renversant les deux éléments de Wou-wei, nom bien connu et encore usité au Moyen Age pour Leang-tcheou du Kansou; je dois cependant ajouter que, dans la monographie de l'armée (*ping tche*) du *Sin T'ang chou*, il est question d'une „armée” (*kiun*) Wei-wou, ainsi nommée en 731, et qui était stationnée au moderne Mi-yun (dans le Chouen-t'ien-fou du Ho-peï). Les tableaux du *Yuan che* ne connaissent pas Na-hou-li; mais cela n'a rien d'étonnant, car ils sont copiés de ceux du *King-che ta-tien*, lequel fut achevé en 1332; un prince qui exerçait encore le pouvoir en 1368 ne pouvait guère y figurer. Il semblerait tentant de reconnaître dans Na-hou-li le prince Nom-qli, fils de Cübai, dont le nom est parfois orthographié Na-hou-li dans le *Yuan che* (cf. *Mong-wou-eul che ki*, 148, 61a). Mais, comme on va le voir, Na-hou-li est, dans le texte qui nous occupe, une mauvaise leçon des compilateurs du *Ming che*, peut-être amenée par la transcription Na-hou-li du nom de Nom-qli (ou par un texte mal compris qui disait que le prince en question était un descendant de Nom-qli; toutefois le fils et héritier de Nom-qli s'appelait

Suite de la note p. 134

Nom-daš). Il n'en reste pas moins que ce sont les descendants de Cayātai qui étaient apanagés au Kansou, et nous verrons que le texte qui nous restitue la forme correcte du nom du pseudo-Na-hou-li émane bien de descendants de Cayātai. Le titre du prince que le *Ming che* appelle Na-hou-li est également donné comme Wei-wou dans *Houang-Ming sseu-Yi k'ao*, 2, 80, et *Houang-Ming siang-siu lou*, 6, 2a. J'ai dit que ce nom de Na-hou-li était sûrement altéré. En effet, dans les passages correspondants, le *Houang-Ming sseu-Yi k'ao*, le *Siu Wen-hien l'ong-k'ao* de Wang K'i, 237, 6a, le *Houang-Ming siang-siu lou* et le *Wou-pei tche*, 232, 1b, donnent 忽納失里 *Hou-na-che-li*. Le *Ming che* confirme indirectement cette leçon. On y trouve en effet, 330, 12b-13a, une notice sur le pays de 哈梅里 *Ha-mei-li*, notice que Bretschneider a utilisée (II, 219-220), mais sans voir que cette notice, à l'insu des compilateurs du *Ming che*, concernait également Qomul; 梅 *mei*, \**muai*, comportait une semi-voyelle labiale et la transcription représente soit *Qamīl*, soit *Qamul*; on a de même „*Camul*” dans Marco Polo et *Qamūl* dans les adresses du Bureau des Traducteurs. Or la notice du *Ming che* sur *Ha-mei-li* dit que ce pays était gouverné par le prince des Yuan 兀納失里 *Wou-na-che-li*; la seule différence avec *Hou-na-che-li* consisterait en un *h-* (pas *q-*) que l'écriture ouïgouro-mongole ne notait pas, et nous devons rétablir \**Hunaširi* et \**Unaširi*. En principe, c'est là la forme mongolisée d'un nom sanscrit en *-śri* comme il y en a tant dans l'onomastique mongole du XIV<sup>e</sup> siècle; mais l'original n'apparaît pas clairement. On pourrait songer à l'aboutissement assez aberrant d'un *Punyaśri* (les Mongols n'avaient pas de *p-*, bien qu'ils pussent le prononcer dans les mots ou noms étrangers; le mot *punya* „mérite”, existait chez eux, mais en principe sous la forme *buyan* héritée du ouïgour; on a peut-être trace cependant d'une prononciation savante \**puyan*); en ce cas, le prince serait en réalité au moins homonyme du prince 本雅失里 *Pen-ya-che-li*, \**Bunyaširi* (< *Punyaśri*), qui fut *qaγan* des Mongols de 1408 à 1412 (cf. *Ming che*, 6, 3b; 327, 3a; Pokotilov, 33-36; Howorth, I, 353-355, 596; Bretschneider, II, 163). En apparence, ce pourrait même être le même personnage; car *Wou-na-che-li* échappa aux Chinois qui assiégeaient Qomul en 1391 (cf. Bretschneider, II, 220; on ne peut faire fond sur les notices de *Ha-mi* qui parlent de la „mort” de *Hou-na-che-li* ou *Na-hou-li*; le „1390” de Bretschneider est une erreur pour cette campagne; cf. aussi Mailla, X, 96-97, avec un nom „*Sanlicheko*” que je ne retrouve pas); ce serait alors lui qui fut proclamé *qaγan* à *Beš-baliq* en 1408, et fut assassiné par le chef des *Oirāt*, *Maḥmūd*, en 1412 (*Ming che*, 327, 3a-b; 328, 1a). Mais je ne crois pas que ce soit là la solution à laquelle nous devons nous arrêter. En effet le *Houa-yi yi-yu* de 1389, 2 B, 3b-4b, nous a conservé, en transcription phonétique chinoise rigoureuse, le texte mongol d'un rapport (*ōč'il*) adressé à l'Empereur des Ming dans l'année du dragon (presque certainement celle de 1388) par le „gendre impérial” (des Yuan) *Namun-gürägän* et par *Ängkä-Tura-batur*, qui se réclament de la lignée de *Cayātai*; il y est question du libre passage que le prince (*wang*)

古納失里 *Kou-na-che-ri* doit assurer aux marchands par *Qamīl* (*Qamīl-ī'ar*). Il est évident que c'est là le *Hou-na-che-li* ou *Wou-na-che-li* des autres textes, dont le nom me paraît donc devoir être rétabli en *Gunaširi* < sanscrit *Gunaśri*; c'est l'anomalie d'un *g-* devant un *-u* non palatalisé qui aura fait aboutir *guna*<sup>o</sup> (< *guna*<sup>o</sup>) à *huna*<sup>o</sup> et *una*<sup>o</sup>. A Qomul, \**Hunaširi* fut remplacé

Suite de la note p. 135

par son frère cadet Ängkä-Tämür; vu son nom, peut-être celui-ci était-il le frère du prince de Pin Bärkä-Tämür qui fut tué en 1391 dans la bataille qui amena la fuite de \*Hunaširi (le titre de prince de Pin a été également porté par Čübäi et par son fils Nom-quli; on a l'impression qu'il s'agit bien ici de leur descendance; ce sont en tout cas des čayataïdes, et Spuler, *Die Mongolen in Iran*, 250, s'est trompé quand, sur la foi de Haloun, il a dit que, jusque vers 1500, les princes de Qomul étaient de la lignée de Hülägü; Haloun a dû être victime des erreurs du ch. 107 du *Yuan che* sur la descendance de ce dernier). Ängkä-Tämür, qui entretint de bons rapports avec la Chine, reçut d'elle en 1404 le titre princier de Tchong-chouen-wang que nous retrouverons plus loin (cf. *Ming che*, 6, 2a); il fut empoisonné en 1405 („1410" est une erreur dans Bretschneider, II, 180; pour la date de la mort, cf. *Wou-pei tche*, 232, 1b) par le *qaγan* des Mongols. Comme il n'avait pas de fils, on lui donna pour successeur Toqtō, fils de son frère aîné (il semblerait donc qu'il s'agit d'un fils de \*Hunaširi), qui avait passé depuis son enfance nombre d'années en Chine comme prisonnier de guerre (peut-être depuis la bataille de 1391; à propos de la campagne de 1391, le *Ming che*, 330, 13a, mentionne un fils de \*Hunaširi, mais qui s'appelait 別列怯 Pie-lie-k'ie, ? \*Bärkä). En 1410, Toqtō mourut de „maladie violente" (le *Wou-pei tche*, 232, 1b-2a, dit que Toqtō fut un temps chassé par sa grand-mère 速哥失里 Sou-ko-che-li, Sukaširi [*< Sukhašri*], et qu'il mourut en 1411). Son cousin germain de la branche cadette, 免力帖木兒 Mien-li-t'ie-mou-eul (Mängli-Tämür; le T'ou-li-t'ie-mou-eul de Dabry de Thiersant, I, 226, de Bretschneider, II, 181, d'Imbault-Huart, 36, et de Pokotilov, *Istoriya Vostočnykh Mongolov*, 46, 53, 54, repose sur la mauvaise leçon du *Ming che*, où le nom débute par 兔 l'ou [l'orthographe „réformée" de K'ien-long est également basée sur cette fausse leçon; cf. Li Chin Hua, *A history of the compilation of the Ming Dynasty History*, 113]; c'est lui le 兔力帖木兒 Mängli-Temür \*Mäiri que l'ambassade de Säh-Rüh trouva comme gouverneur de Qomul en 1420 [je ne sais que faire de \*Mäiri]; cf. Quatremère, dans *Not. et Extr.*, XIV, 1, 310, 389) lui succéda; le *Ming che*, 6, 5a, enregistre sous la date du 1er novembre 1411 la nomination de Mängli-Tämür comme 忠義王 Tchong-yi-wang [pas Tchong-chouen-wang]; ce prince fut fidèle à la Chine, mais mourut en 1425. En 1426, la Chine reconnut le pouvoir à Budaširi (< Buddhašri), le fils de Toqtō, mais, à raison de sa jeunesse, on le fit assister dès 1428 par Toyōn-Tämür, frère cadet de Mängli-Tämür. Toyōn-Tämür mourut en 1437; son fils Toqtō-\*Tamur nommé pour le remplacer mourut presque immédiatement, et il en fut bientôt de même de Budaširi (Budaširi est mort en 1439 selon le *Wou-pei tche*, 232, 2a). Ce dernier eut pour successeur son fils \*Dawadasiri (? < Devatäsri; d'après le *Wou-pei tche*, 232, 2a, \*Dawadaširi était un autre nom [pie-ming] du prince dont le vrai nom était 哈力鎖魯壇 Ha-li-so-lou-t'an, \*cAli sultān), qui mourut en 1457, après avoir beaucoup souffert des incursions du prince des Oirat Äsän, lequel était le frère cadet de sa mère \*Nu'undaširi (? < Nayutašri; mais peut-être s'agit-il d'un nom hybride, à premier élément mongol, et finale širi < šri; cf. par exemple 朶朶失里 To-to-che-li dans *Ming che*, 327, 1b, et surtout Ängkäširi et Mōngkäširi dans „Sanang Setsen", 221; le commentateur de la traduction chinoise, *Mong-kou yuan-lieou tsien-tcheng*, 6,

Suite de la note p. 136

29b, retrouve ce Möngkäsi dans d'autres textes chinois). Le successeur de \*Dawadasiri fut son frère cadet \*Bürägä; celui-ci mourut sans enfants dès 1460, et le pouvoir fut assumé par sa mère \*Nu'undaširi. Ce fut le début d'une ère de troubles. \*Nu'undaširi s'opposa à l'accession au pouvoir de \*Baγ-Tamur, fils de la fille de Toγon--Tämür (et non „petit-neveu” comme le dit Bretschneider, II, 181; le „Tsô-pa-t'ou-mou-eul” d'Imbault-Huart, *Le pays de Hami*, 38, résulte d'un contresens). Le Mongol 白加思蘭 Pai-kia-sseulan (peut-être \*Bäg-Arstan, à moins que ce soit un nom tibétain; les lectures „Czya-czya-sy-lan” de Pokotilov, 94, 105, 109, 112, 118, „Kiaokiaslan” de Howorth, I, 370, 610, „K'i-k'i-sou-lan” d'Imbault-Huart, *Le pays de Hami*, 37, basées sur une prononciation erronée du premier caractère, sont à rejeter) voulut profiter de la situation; malgré l'opposition de la Chine, il s'empara de Qomul en 1463; \*Nu'undaširi s'enfuit au Kansou. Qomul était sans souverain depuis six ans quand, en 1466, la Chine se décida à charger \*Baγ-Tamur de la régence; en 1469, \*Nu'undaširi renonça à ses droits. Mais \*Baγ-Tamur mourut à son tour en 1472 (le *Siu Wen-hien t'ong-k'ao*, 237, 6b, ainsi que deux rapports dans *Teng-l'an pi-kieou*, 37, 2b-3a, et 38, 30a-b, donnent au prince qui mourut en 1472 le nom de \*Boro-Tämür, et disent que \*Nu'undaširi mourut en 1491; mais ces données sur ce moment de l'histoire de Qomul paraissent reposer en partie sur certaines confusions; une étude spéciale devra néanmoins les discuter, car il ne semble pas que tout en soit à rejeter). La Chine nomma régent, mais non prince, le fils de \*Baγ-Tamur, 罕慎 Han-chen (la lecture „Han ch'en” de Bretschneider, II, 181, 182, 196, soit pour nous „Han-tch'en”, est fautive; le nom original est incertain, peut-être tibétain; dans *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 18, 28a, un Han-chen, qui vient offrir le tribut en 1487, est dit „roi des 西番 Si-fan”, donc d'une tribu tibétaine; mais peut-être est-ce le Han-chen de Qomul avec une qualification erronée). Mais à ce moment Sultān ʿAli, le prince de Turfan († 1478), s'empara de Qomul et Han-chen se réfugia au Kansou; il ne put rentrer à Qomul qu'en 1482. En 1488, Sultān Ahmad, le fils et successeur de Sultān ʿAli, attira Han-chen dans un guet-apens et le tua; les gens de Turfan occupèrent à nouveau Qomul, mais en furent chassés l'année suivante. \*Baγ-Tamur et Han-chen n'avaient été nommés que „régents” et non „princes”, parce qu'ils ne descendaient de la maison impériale mongole que par les femmes. Après la mort de Han-chen, les autorités chinoises désirèrent mettre sur le trône de Qomul un vrai descendant des Yuan, mais le cherchèrent en vain à Qomul, et durent faire venir de Ngan-ting Chan-pa, un petit-neveu d'un proche du défunt Toqtō (cf. *Ming che*, 329, 4a: 故忠義王脫脫近屬從孫 kou Tchong-yi-wang T'o-t'o kin-chou tsong-souen; c'est par erreur que le *Ming che* qualifie ici Toqtō de Tchong-yi-wang; il était en réalité Tchong-chouen-wang, comme il résulte clairement de *Ming che*, 329, 1a-b, et comme il est dit expressément, à propos même de Chan-pa, dans *Ming che*, 330, 7a: 陝巴實忠順王之孫 Chan-pa che Tchong-chouen-wang tche souen, „Chan-pa était en réalité le petit-fils du Tchong-chouen-wang”; on remarquera toutefois que, dans ce second passage, le *Ming che* fautive, en la simplifiant, la question de l'ascendance de Chan-pa). D'après le *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*, 117, 3b, Chan-pa était un neveu du prince de Ngan-ting, lui-même descendant (子孫 tseu-souen; le terme est vague) du Tchong-chouen-wang (=Toqtō). Le *Houang-Ming sseu-Yi k'ao*, 2, 84, déclare que

bablement en 1491<sup>104</sup>); plus tard, vers 1498<sup>105</sup>), on ordonna de l'assister au *tou-tou* des Ouïgours \*Ängkâ-Bola[d]<sup>106</sup>), au *tou-tou*

Chan-pa était un agnat, de deux générations plus jeune, du prince de Ngan-ting, lequel prince était de la „tribu” (*tchong-lo*) de T'o-t'o; l'origine gengiskhanide de Chan-pa est donc très douteuse (cf. aussi, sur les intrigues et les impostures du prince de Ngan-ting, le rapport de *Teng-t'an pi-kieou*, 38, 31a). Chan-pa est le pseudo-„Hiapa” de Mailla, X, 256. La forme originale de son nom est incertaine. On pourrait songer à \*Samba, „Samedi” (pers. *sāmbā*), que le dictionnaire de Radlov ne donne que sous *sāmbā*, mais qui se prononce réellement *šamba* en turki. Toutefois Chan-pa était de la famille des princes de Ngan-ting, dont les noms, au XV<sup>e</sup> siècle, sont surtout tibétains (cf. Bretschneider, II, 206-207); c'est donc du côté du tibétain qu'il faut, je crois, chercher l'explication de Chan-pa. Chan-pa mourut en 1506, et eut pour succes-

seur son fils 拜牙即 *Pai-ya-tsi*, \*Bâyazi[d], le pseudo-„Païalan” de Mailla, X, 285-286 (par erreur sur le dernier caractère confondu avec 郎 *lang*); Bâ Yazid se soumit à Turfan en 1513 (cf. aussi *Siu Wen-hien t'ong k'ao*, 237, 15a; *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 12, 11b [mais 12, 10a, semblerait en faveur de 1511]), et aucun successeur ne lui fut désigné.

104) Cf. *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 12, 3b-4a; *Houang-Ming sseu-Yi k'ao*, 2, 84. Le *Ming che*, 329, 4a, parle de 1492, mais c'est parce que Chan-pa ne reçut son sceau d'investiture que cette année-là.

105) Cf. *Houang-Ming sseu-Yi k'ao*, 2, 80; *Houang-Ming siang-siu lou*, 6, 9a-b. Le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 12, 4a, qui est seul à nommer Che-pai-yen-ta comme *tutuq* des Ha-la-houei au lieu de Pai-tie-li-mi-che, donne cette liste à propos de 1491; on pourrait donc à la rigueur supposer que Che-pai-yen-ta était le *tutuq* des Ha-la-houei en 1491, et Pai-tie-li-mi-che en 1498; mais Che-pai-yen-ta demeura un personnage influent jusqu'à sa mort en 1516, et aurait dû rester jusque là le chef de son clan. Il me paraît plus probable qu'il y ait

ici erreur dans le *Chou-yu tcheou-tseu lou*. En 1512, c'est 滿刺哈三 *Man-la Ha-san*, Mollah Hasan, qui était le *tutuq* des Ha-la-houei (cf. *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 13, 4a); Pai-tie-li-mi-che avait dû mourir dans l'intervalle. Parmi les „suppliques” ou „adresses” du Sseu-yi-kouan qu'Amiot a traduites, il s'en trouve une (*Mém. conc. les Chinois*, XIV, 246) qui est due à Man-la Ha-san, de Qomul, promu de *tou-tou ts'ien-che* à *tou-tou* (sur le premier titre, cf. *infra*, p. 140); il s'agit certainement de notre Mollah Hasan, qui fut ainsi envoyé de Qomul à Pékin au moment même où il était devenu le *tutuq* des Ho-la-houei. Bretschneider (*Med. Res.*, II, 149) a dit que ces „suppliques” étaient du XV<sup>e</sup> siècle; en réalité, elles vont environ de 1500 à 1575.

106) 奄克孛刺 *Yen-k'o-po-la*; le nom est ouïgouro-mongol; en mongol, *ängkâ* signifie „paix”, et entre dans d'autres noms propres (Ängkâ-Tämür, etc.); *po-la* est le ouïgour *bolad*, mongol *bolod* < pers. *pūlād*, „acier”. Il n'y a rien de surprenant à la juxtaposition des deux termes, car *ängkâ*, traduit par 太平 *t'ai-p'ing*, „paix”, se trouve dans le vocabulaire ouïgour du Bureau des Traducteurs et avait donc passé en ouïgour tardif (il n'a pas été recueilli dans le dictionnaire de Radlov). Ängkâ-Bolad était le frère cadet de Han-chen (*Ming che*, 329, 3b), et avait été évidemment écarté du trône comme son père et son frère aîné parce que tous ne descendaient des Yuan qu'en ligne féminine, par leur mère. Le *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*, 117, 3b, dit de son côté que Han-chen, le frère aîné d'\*Ängkâ-Bolad, était avant

des Musulmans (Houei-houei) Sayyid Husain, et au *tou-tou* des Ha-la-houei, que certaines sources appellent 拜迭力迷失 Pai-tie-li-mi-che<sup>107</sup>) et une autre 失拜烟答 Che-pai-yen-ta<sup>108</sup>); on

son élévation au trône le *tutuq* des Ouigours. Le fait que tous deux sont indiqués comme les *tutuq* des „Ouigours” implique que ceux-ci constituaient le clan propre de la famille princière de Qomul; on remarquera que dans cette famille princière, si on excepte l'autre nom \*cAli sultān prêté par le *Wou-pei tche* à \*Dawadaširi, on ne rencontre pas de noms musulmans, mais seulement des noms ouigouro-mongols, ou des noms sanscrits ouigourisés ou mongolisés; c'est que le fond de la population de Qomul était encore bouddhiste à la fin du XVe siècle. Le texte du *Chou-yu tcheou-tseu lou* (12, 3b, 4a), mal rédigé, pourrait donner à penser que \*Āngkā-Bolad, frère cadet de Han-chen, n'est pas le même que \*Āngkā-Bolad, *tutuq* des Ouigours; mais ce n'est là qu'une apparence. D'après le *Ming che*, 329, 4a, \*Āngkā-Bolad fut désigné dès 1492 pour assister Chan-pa; c'est le seul qu'il nomme à ce moment.

107) Cf. *Houang-Ming sseu-Yi k'ao*, 2, 89; *Houang-Ming siang-siu lou*, 6, 9b; *Siu Wen-hien t'ong-k'ao* de Wang K'i, 237, 10a; *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*, 117 3b (avec une forme altérée „Pai-li-sou [速]-che). On peut songer pour ce nom à une forme turque en -miš; mais je crois qu'il faut plutôt rétablir \*Bai-Därmiš < \*Bai-Därviš. Quatre Tie-li-mi-che, dont un est certainement musulman, sont nommés dans le *Yuan che* (cf. *San-che t'ong-ming lou*, 31, 12), un autre dans Chavannes, *Dix inscriptions de l'Asie Centrale*, 290-291, et ce sont, je crois, autant de Därviš. Nous devons seulement admettre alors que *därmiš* est une forme alternative qu'avait prise le persan *därviš*, „derviche”, en mongol, où le -v n'existe que dans les mots d'origine étrangère et s'est souvent altéré. En fait, on a une fois la forme correcte 迭里威失

*tie-li-wei-che*, *därviš*, à côté des *dašman* < *dänišmänd*, dans *Yuan tien-tchang*, 17, 9b. Dans la grande inscription sino-mongole de 1362, le texte chinois mentionne un Tie-li-mi-che, Därmiš, alors que, dans le passage correspondant, le texte mongol porte Därbiš = Därviš. Même sous les Ming, nous rencontrons d'ailleurs les deux formes. En 1394, une ambassade envoyée en Chine par

Tamerlan avait à sa tête 迭力必失 *Tie-li-pi-che*, Därbiš = Därviš (cf. *Houang-Ming sseu-Yi k'ao*, 2, 103; *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 15, 1a [où le nom est altéré en „Tie-li-che”]; *Houang-Ming siang-siu lou*, 7, 14b-15a; selon Blochet, *Hist. des Mongols*, I, 243, c'est le Muhammad Därviš Barulās du *Mu'izzu-l-Ansāb*); mais quand, vers 1425, la Cour de Chine charge un autre ambassadeur de Samarkand qui retournait dans son pays de notifier les ordres impériaux au prince de Turfan, le nom de cet ambassadeur est donné sous la forme Tie-li-mi-che, \*Därmiš (cf. *Chou-yu tcheou-tseu-lou*, 13, 16b). On a

encore un 得兒月失 *Tö-eul-yue-che*, en persan Därviš, dans une „adresse” non datée de Samarkand (cf. Amiot, dans *Mém. conc. les Chinois*, XIV, 243), et un autre Därviš dans une „adresse” de Turfan (*ibid.*, 277).

108) *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 12, 4a; le nom apparaît souvent, mais sans cette spécification, dans les textes apparentés; nous retrouverons le personnage plus loin. Che-pai-yen-ta suppose un original du type de \*Sibayanda, que je ne

sais pas expliquer (?? \*Šir Bayandar; on a un 擺言大 *Pai-yen-ta*, \*Bayanda (? ou \*Bayanda[r]) et un 伯言大兒 *Pai-yen-ta-eul*, \*Bayan-

Suite de la note p. 139

dar, dans les généalogies du *Teng-t'an pi-kieou*, 23, 102b et 107a). Je suppose que c'est là le même nom que „Sanang Setsen” écrit Bayandara (Schmidt, *Gesch. der Ost-Mongolen*, 205, confirmé par le mandchou et par le chinois); dans ce Bayandara de „Sanang Setsen”, le *Mong-kou yuan-lieou tsien-tcheng*, 6, 16b,

a probablement raison de reconnaître le 卜言台 Pou-yen-t'ai cité par le *Ming che*, 238 (biogr. de Li Tch'eng-leang). Il ne semble pas qu'on puisse ramener Che-pai-yen-ta à un autre nom que „Sanang Setsen” emploie sous la forme Sabandara (confirmé, elle aussi, par le mandchou et par le chinois). Il ne me paraît pas douteux que Che-pai-yen-ta soit le „Ly-pe-yen-ta” de Amiot, *loc. cit.*, 278, mais ceci m'amène à parler d'un problème singulier. Les „suppliques” traduites par Amiot, que j'appelle plutôt des „adresses”, sont les lettres au trône présentées par des envoyés tributaires; nous en avons le texte, provenant du Sseu-yi-kouan ou Bureau des Traducteurs, dans le recueil envoyé à Paris par Amiot lui-même et qui, après avoir porté la cote Nouv. fonds chinois 986 à la Bibliothèque Nationale, y constitue aujourd'hui les nos 9188<sup>1</sup> et 9188<sup>2</sup> du fonds chinois. Le texte chinois appelle le personnage

力伯顏答 Li-pai-yen-ta, et le qualifie de 都督僉事 *tou-tou ts'ien-che*. Prenons le titre d'abord. Amiot a transcrit „*tou-tou-kien-che*”, et l'a expliqué „comme qui dirait Gouverneur Général”; ni la transcription ni l'explication ne sont exactes. Il faut lire *tou-tou-ts'ien-che*, et les *ts'ien-che* étaient des secrétaires d'un certain rang; le sens est donc „*ts'ien-che* du *tutuq*”; Li-pai-yen-ta n'était pas *tutuq* au moment de son ambassade. La prononciation *ts'ien-che* est confirmée par la transcription *siäm-si* en écriture ouïgoure. J'ai commis dans *T'oung Pao*, 1938, 209, une erreur analogue à celle d'Amiot en parlant de

檢事 *kien-che*; c'est là un titre qui, ainsi écrit, n'est attesté qu'au Japon; en Chine, il n'y a eu que des 僉事 *ts'ien-che* (c'est le titre même que Kou Ying-siang avait à Canton en 1517, tout en faisant l'intérim du *hai-tao*), et c'est cette dernière forme qu'on peut supposer représenter l'original des „*camcy*”, „*chärcy*”, „*cäci*” de la lettre de Vieyra (mais il n'est pas impossible que ces transcriptions recouvrent en fait deux titres, l'un étant *ts'ien-che* et l'autre 監司 *kien-sseu* [anciennement, et encore aujourd'hui dialectalement,

*kiäm-si*], appellation sous les Ming du *ngan-tch'a-che*, le futur „juge provincial”; pour un exemple de *kien-sseu*, cf. Tch'ang T'ien-tsö, 122). Quant au nom, le texte en écriture ouïgoure, incorrect, semble donner Libayanrta (il en est de même dans le facsimilé publié autrefois par Schilling von Canstadt); malgré l'impossibilité de cette forme, on devrait donc conclure, semble-t-il, que le nom de cet envoyé commence bien par *li-*, et non par *si-* comme Che-pai-yen-ta. Ni dans le mémoire d'Amiot, ni dans le recueil de la Bibliothèque Nationale, il n'y a d'autre adresse au nom du même envoyé. Cependant, dans l'article de Kanda sur le Sseu-yi-kouan des Ming (*Shirin*, XII [oct. 1927], 525), on trouve la reproduction, d'après le mss. appartenant au Tôyô-Bunko, d'une autre adresse qui est également présentée par le *tou-tou ts'ien-che* Li-pai-yen-ta; je n'en connais pas le texte ouïgour, car celui qui est à droite du texte chinois sur la planche de Kanda est en réalité celui de l'adresse précédente, présentée par \*Bä-kuu-bäg et \*Ärki-bäg (ceci montre, entre parenthèses, que ces recueils d'adresses ne sont pas tous identiques; il y aurait intérêt, malgré leur peu d'autorité, à les reproduire ou au moins les analyser tous). Li-pai-yen-ta paraîtrait donc assuré par ces deux textes, et si, comme il semble certain, il s'agit de Che-pai-yen-ta, on est amené à se demander si le Che-pai-yen-ta des

voit que Sayyid Husain jouait déjà à ce moment un rôle important dans son pays. Mais il avait été antérieurement en relations avec la Chine et avait dû se rendre à la Cour, car, dès 1488, les autorités chinoises l'avaient envoyé notifier les ordres impériaux au prince de Turfan, Ahmad<sup>109</sup>). La nomination de Chan-pa ne ramena pas la tranquillité. Le prince de Turfan envahit Qomul, et Chan-pa fut son

textes historiques n'est pas un nom altéré, où 失 *che* est fautif pour 力 *li*. Je n'en crois rien. *Li* supposerait un nom débutant par *li-* ou *ri-*; on a vu que le texte ouïgour donnait *li-*, mais un nom débutant par *l-* ou *r-* est inconcevable en turc, à moins d'être un nom de famille d'origine chinoise \**Li*, suivi d'un nom personnel turc; mais le ouïgour écrit ici le nom en un seul mot. En réalité, ces „adresses” sont des documents factices, qui témoignent seulement de l'ignorance crasse où le Bureau des Traducteurs était tombé au XVI<sup>e</sup> siècle. Les envoyés étrangers arrivaient avec ou sans lettres de leurs souverains; même quand ils en avaient, ces lettres n'étaient pas conformes au protocole chinois. Les membres du Bureau des Traducteurs fabriquaient alors les adresses en chinois selon le modèle requis, puis ils les retraduisaient dans les langues indigènes, mais mécaniquement, au moyen de leurs vocabulaires. Quand nous voyons des noms remis en écritures ouïgoure ou persane sous des formes Sotin, Ismayin et Manla Hasan, alors que nous savons bien que les formes indigènes étaient Sultân, Ismail et Mollah Hasan, nous pouvons être sûrs qu'il s'agit simplement de formes retranscrites du chinois So-t'an, Yi-sseu-ma-yin et Man-la Ha-san.

De même, lorsqu'en face du chinois 阿魯骨馬二匹羚羊角三十枝 *a-lou-hou-ma eul p'i ling-yang kiao san-che tche*, „deux chevaux arýmaq et trente cornes d'antilopes”, nous lisons en ouïgour *ar-qumaq iki bi qoi üč on čibiq*, le numéral *bi = p'i* du chinois et le calque *üč on*, „trois dix”, au lieu de *otuz*, pour „trente”, montrent que le rédacteur ne connaissait rien à la langue qu'il était chargé d'écrire. La forme „ouïgoure” du nom de Li-pai-yen-ta dans le recueil d'adresses n'a donc pas une autorité indépendante de la forme chinoise sur laquelle elle a été refaite. Elle a cependant cet intérêt de montrer qu'au moment où cette retraduction a été exécutée, le texte chinois correspondant avait bien Li-pai-yen-ta et non Che-pai-yen-ta. D'imaginer que ces retraductions sont des exercices d'école exécutés après coup, alors qu'un Che-pai-yen-ta primitif aurait été altéré graphiquement en Li-pai-yen-ta dans le texte chinois, est d'autant moins vraisemblable que des retraducteurs tardifs n'auraient plus su, dans d'autres adresses, retrouver correctement Dimišq, Damas, et Bašrah, Bassora, sous 敵米石 *Ti-mi-che* et 白思勒 *Pai-sseu-lo* des rédactions chinoises. Il faut donc nous résigner à admettre que les deux adresses en chinois, celle du recueil de la Bibliothèque Nationale comme celle du Tōyō-Bunko, avaient bien dès l'origine Li-pai-yen-ta, encore que ce nom soit invraisemblable et d'autre part inséparable du Che-pai-yen-ta des textes historiques. La solution est assez probablement à chercher d'une part dans l'ignorance des traducteurs du Sseu-yi-kouan, d'autre part dans le passage des interprètes oraux (*l'ong-che*) du Houei-l'ong-kouan aux traducteurs écrits du Sseu-yi-kouan; mais j'avoue que la manière dont l'erreur s'est produite m'échappe encore.

109) Cf. *Chou-yu tcheou-iseu lou*, 12, 3b; *Houang-Ming siang-siu lou*, 6, 6a (mais y est mis sous 1491); Tchang Hong-siang, 20.

prisonnier de 1493 à 1497; une partie de la population, y compris Sayyid Husain, se réfugia au Kansou. Tant au Kansou qu'à Qomul, Sayyid Husain intrigua avec les gens de Turfan, et songea même à se faire reconnaître comme prince de Qomul, au lieu et place de Chan-pa, puis de son successeur Bāyazid; les gens de Turfan avaient alors évacué Qomul. En même temps, il se procurait des armes. Finalement, en 1516 (cf. *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 13, 7a) les autorités du Kansou se saisirent de lui et de son gendre Hōja Maḥmūd et, sur une dénonciation supplémentaire d'\*Āngkā-Bolad, un édit envoya une commission d'enquête au Kansou; elle confirma les accusations de haute trahison; Sayyid Husain et son gendre furent conduits enchaînés à Pékin. Mais Sayyid Husain n'était pas sans attaches à la Cour. On a vu que celle-ci l'avait déjà envoyé à Turfan en 1488; en 1497, il était revenu à Pékin apporter le tribut; il l'avait fait de nouveau en 1508, et cette fois avait contrevenu aux règlements en se passant des interprètes chinois (*l'ong-che*) dont les missions tributaires devaient toujours se faire accompagner; la protection de la Maison des Léopards lui évita toute sanction pour cette incartade et d'autres plus graves (*Ming che*, 329, 5a-b); la mention de la „Maison des Léopards” implique que Sayyid Husain ait déjà profité alors de la faveur du jeune Empereur Tcheng-tō<sup>110</sup>). En 1517 et 1518, Sayyid Husain

110) Sayyid Husain eut le temps de se mal conduire (恣橫 *tseu-heng*) à Pékin assez longtemps, car il ne quitta pas Pékin avant le 13 avril 1509. L'exemplaire fragmentaire des *Che lou* des Ming que j'ai rapporté autrefois à la Bibliothèque Nationale (Pelliot A 234, vol. 14) contient en effet l'indication que ce jour-là (3<sup>e</sup> lune, *ping-tch'en*), „on octroya à l'envoyé de Qomul, Sayyid Husain, des soieries et des „poissons volants”, conformément à sa requête”; par 飛魚 *fei-yu*, „poissons volants”, il faut probablement entendre un vêtement décoré de ces poissons; il est en effet question de l'octroi d'un „vêtement (服 *fou*) à poissons volants” (*fei-yu fou*) dans la section consacrée au Japon par le *Ming-chan tsang*, *Wang-kiang ki*, I, 22b. Un des buts de la mission de Sayyid Husain en 1508 avait été d'obtenir la libération de neuf personnages de Qomul arrêtés peu après 1488 et détenus en Chine depuis lors; la suite du texte des *Che lou* montre que cette demande fut refusée; on se borna à une homélie destinée à faire comprendre au sultan de Qomul Bāyazid, et aux *tutuq* Āngkā-Bolad et Sayyid Husain, que des rebelles ne pouvaient être relâchés. Il semble qu'il s'agisse de gens de Qomul qui avaient travaillé avec le prince de Turfan contre la Chine, et leur affaire a peut-être quelque rapport avec celle des 172 personnes arrêtées au Kansou vers le même temps et qui avaient été déportées dans le Sud de la Chine (le texte du *Ming che*, 329, 10a, contrairement au résumé de Bretschneider, ne dit pas que ces 172 personnes furent emprisonnées à Kan-tcheou, et il n'y a pas lieu, comme Bretschneider l'a supposé en

corrompt le ministre Ts'ien Ning, qui fit réviser le procès et blanchir Sayyid Husain. Le fils de Sayyid Husain, Mīr Muḥammad <sup>111</sup>), qui avait caché les armes de son père dans un puits, avait été de son côté arrêté à Kan-tcheou, puis relâché. Le neveu par alliance <sup>112</sup>) de Sayyid Husain, lequel neveu s'appelait lui aussi Mīr Muḥammad, se trouvait à Pékin pour apporter le tribut, et avait réclamé justice pour son père Che-pai-yen-ta, bâtonné à mort lors de l'arrestation de Sayyid Husain <sup>113</sup>); il fut également arrêté, puis relâché grâce à Ts'ien Ning, dont les deux Musulmans devinrent les clients. Les mandarins du Kansou qui les avaient arrêtés tombèrent en disgrâce <sup>114</sup>). Grâce à Ts'ien Ning, Sayyid Husain et Mīr Muḥammad furent présentés à l'Empereur, à qui ils plurent et qui les garda à

---

note, de penser qu'il faille ensuite substituer Kan-tcheou à Kouang-tcheou; la déportation dans le Sud de la Chine est confirmée par *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 13, 2a, 3a, et par *Siu Wen-hien t'ong-k'ao*, 237, 8a).

111) Le *Ming che*, 329, 6a, l'appelle Mīr Maḥmūd; c'est que ses rédacteurs se sont embrouillés entre les Ma-hei-ma (Muḥammad) et les Ma-hei-mou (Maḥmūd).

112) 姪婿 *tche-siu*, „mari de la fille de la soeur”; c'est celui dont le nom est altéré dans la biographie de Leang Tch'ouo; cf. *supra*, p. 117. Il était le fils aîné de Che-pai-yen-ta (cf. *Houang-Ming sseu-Yi k'ao*, 2, 94; *Ming che*, 329, 6a; *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 12, 11b).

113) Cf. *Ming che*, 329, 6a; *Houang-Ming sseu-Yi k'ao*, 2, 93-94; le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 13, 7b, dit pudiquement, mais à tort, semble-t-il, que Che-pai-yen-ta mourut de maladie et que l'accusation de mort par bastonnade était calomnieuse. On pourrait penser que c'est à cette „offrande de tribut” que la biographie de Leang Tch'ouo fait allusion quand elle dit que Sayyid Husain et Mīr Muḥammad calomnièrent les mandarins du Kansou pour „une question d'offrande de tribut”; la même phrase se retrouve dans le texte du *Chou-yu tcheou-tseu lou*, d'où cependant le nom de Mīr Muḥammad a disparu; or c'est seulement Mīr Muḥammad qui se trouvait pour une offrande de tribut à Pékin. Mais la rédaction du texte qui est à la base de ces deux récits parallèles est assez lâche et trompeur; il s'y agit en réalité de promesses indues d'un octroi énorme de soieries faites par Sayyid Husain, au nom des autorités du Kansou, au prince de Turfan, et la non-exécution de ses promesses fut une des causes principales d'hostilités; les autorités du Kansou furent violemment attaquées à ce sujet à la Cour. Cette affaire compliquée, où il ne s'agit pas tant d'un envoi de tribut que d'un octroi de soieries par la Chine à l'occasion du tribut, n'a rien à voir avec le séjour de Mīr Muḥammad à Pékin en mission tributaire, mais elle concernait directement les activités passées de Sayyid Husain.

114) En 1518. Cf. surtout: à ce sujet *Houang-Ming sseu-Yi k'ao*, 2, 94; *Houang-Ming siang-siu lou*, 6, 12b; *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 13, 8a; c'est à ces mesures qu'il est fait allusion dans la biographie de Leang Tch'ouo, *supra*, p. 117. Le *Siu Wen-hien t'ong-k'ao* de Wang K'i, 237, 12b, place bien la disgrâce des mandarins du Kansou en 1518.

son service immédiat (侍帝左右 *che ti tso-yeou*)<sup>115</sup>); Tcheng-tö alla jusqu'à accorder à tous les deux de porter le nom de famille impérial Tchou<sup>116</sup>); on était alors en 1519; quand Tcheng-tö partit pour le Sud, les deux Musulmans furent du cortège. Tel est l'exposé qu'on trouve dans le *Ming che*, 329, 5a-6b.

Mais nous avons d'autres détails ailleurs. Le *Houang-Ming sseu-yi k'ao*, 2, 94, dit: „La 14ème année [de Tcheng-tö] (1519), le Ministère de la justice enquêta et enleva la [peine de] mort de Sayyid Husain. A ce moment, l'Empereur se rendit au Houei-t'ong-kouan. Sayyid Husain et Mir Muḥammad, grâce à un sycophante puissant (= Ts'ien Ning), obtinrent de voir l'Empereur. [L'Empereur] leur octroya le nom de famille de la dynastie. Ils firent campagne dans le Sud à la suite de l'Empereur.”

On lit dans le *Houang-Ming siang-siu lou*, 6, 12b: „La 14ème année (1519), le Ministère de la justice enquêta et enleva la [peine de] mort de Sayyid Husain. L'Empereur se rendit au Houei-t'ong-kouan. Sayyid Husain se poussa par des pratiques magiques<sup>117</sup>). Il obtint que [l'Empereur] lui octroyât le nom de famille de la dynastie. Il fit campagne dans le Sud à la suite de l'Empereur.”

Le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 12, 6a-b, est plus détaillé. Sous une même „11ème année” (1516), mais en omettant la „12ème année” (1517), il rapporte l'arrestation de Sayyid Husain et de son fils Mir Muḥammad. L'Empereur ordonne alors à une commission d'enquêter sur le cas de Sayyid Husain; Sayyid Husain corrompt Ts'ien Ning, qui fait annuler la sentence portée contre le Musulman.

115) Ce sont les termes mêmes que le *Ming che* emploie à propos de Hōja-Asan; cf. *supra*, p. 96, n. 17.

116) C'est pourquoi Sayyid Husain et Mir Muḥammad sont appelés respectivement Tchou Hou-sien et Tchou Hei-ma dans l'article de Tchang Hong-siang, 20-21.

117) 以秘術干進 *yi pi-chou kan-tsin*.

118) D'après *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 13, 7b, c'est le prince de Turfan, Mansūr, qui, en 1517, aurait acheté Ts'ien Ning pour lui faire réviser la sentence portée contre Sayyid Husain. Dans le même passage, il est dit ensuite qu'un édit impérial prescrivit de transférer à Pékin „Sayyid Husain et autres”. Il semblerait donc, ce qui est d'ailleurs possible, que l'affaire ne fut évoquée à Pékin que pour permettre d'innocenter les accusés. Même sans Ts'ien Ning, Tcheng-tö, qui connaissait Sayyid Husain depuis au moins dix ans, devait d'ailleurs désirer le tirer d'affaire.

„[Sayyid] Husain, ainsi que 馬黑木 Ma-hei-mou (Maḥmūd) 119) et le neveu par alliance (*tche-siu*) Mir Muḥammad [*note du texte*: les deux hommes avaient le même nom] 120), furent ainsi attachés à [Ts'ien] Ning, qui les envoya tous loger au Houei-t'ong-kouan. [Sayyid] Husain et autres étaient experts en envoûtements 121), et ils amenèrent l'Empereur à se rendre constamment au Houei-t'ong-kouan 122). La 13ème année (1518), le fils de [Sayyid] Husain, ainsi que son neveu par alliance (= Mir Muḥammad), furent jetés dans la prison provinciale du Kansou à raison de leurs fautes antérieures. [Sayyid] Husain machina alors d'envoyer secrètement 123) le chef

119) Il s'agit de Hōja Maḥmūd, qui est peut-être identique au 都指揮 *tou-tche-houei* de Qomul Hōja Maḥmūd mentionné dans le *Chou-yu tcheou tseu lou*, 13, 4b; les *tou-tche-houei* étaient subordonnés aux *tutuq*. Dans une note relative au gendre de Sayyid Husain, le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 13, 4a, après avoir donné une première fois son nom complet de Hōja Maḥmūd, prévient que, par la suite, il abrège son nom en Maḥmūd tout court; mais il est clair que le texte original que suit le *Chou-yu tcheou-tseu lou* devait donner ici le nom complet, tel qu'on l'a dans le *Ming che*. La note du *Chou-yu tcheou-tseu lou* ne se trouve que dans le ch. 13, mais divers indices, dont celui-ci, montrent que le ch. 13 a été rédigé avant le ch. 12.

120) Il s'agit du même nom de Mir Muḥammad porté à la fois par le fils de Sayyid Husain et par son neveu par alliance.

121) 盪惑 *kou-houo*. Le texte ne signifie pas que l'Empereur vint assister à des séances d'envoûtement au Houei-t'ong-kouan, mais que les Musulmans l'amènèrent par leurs pratiques d'envoûtement à y venir. L'expression *kou-houo* s'emploie souvent au sens atténué de „troubler”, „égarer”, mais les „pratiques magiques” (*pi-chou*) du texte traduit ci-dessus confirment l'interprétation que j'ai adoptée ici.

122) C'est à raison des visites de l'Empereur au Houei-t'ong-kouan que la biographie de Leang Tch'ouo et le texte parallèle du *Chou-yu tcheou-tseu lou* disaient de Hōja Asan et de Sayyid Husain que „à la suite de la litière impériale, ils goûtaient les reliefs des plats raffinés au Houei-t'ong-kouan”. Ces visites impériales au Houei-t'ong-kouan étaient évidemment contraires à la tradition, et c'est vraisemblablement pourquoi on a pensé que seules des pratiques magiques avaient pu les provoquer. Nous sommes mal placés pour connaître le raison précise de ces visites, mais il ne faut pas oublier que, parmi les familiers de la Maison des Léopards, il y avait un Musulman nommé 于永 Yu Yong, introduit par Ts'ien Ning (cf. *Ming che*, 307, 7b). D'autre part Tcheng-tō, indifférent aux questions de gouvernement, ne s'embarrassait pas des rites quand sa curiosité ou ses passions étaient en jeu. Le *Siu wen-hien t'ong-k'ao* de Wang K'i, 237, 12b, place en 1519 les visites de l'Empereur au Houei-t'ong-kouan.

123) „Secrètement” en ce sens qu'on ne sût pas que l'initiative partait de lui.

indigène <sup>124</sup>) 添哥兒兒 T'ien-ko-pai-eul <sup>125</sup>), qui vint demander de conclure un accord; sinon, on se livrerait à des opérations militaires <sup>126</sup>). La chose fut connue. Le chef du Censorat (*tou-yu-che*) 鄧璋 Teng Tchang fit un rapport pour qu'on envoyât le premier secrétaire (*lang-tchong*) du Ministère de la justice 陳 Tch'en et le chiliarque (*ts'ien-hou*) de [la garde aux] „vêtements de brocart" (錦衣 *kin-yi*) 彭 P'eng qui se rendraient [au Kansou] pour enquêter. En outre, Mahmūd (= Hōja Mahmūd) combina avec Ts'ien Ning de demander à se rendre à Sou-tcheou avec des pourvoyeurs officiels <sup>127</sup>) pour y choisir des femmes; peu s'en fallut que le pays ne se soulevât <sup>128</sup>). [Sayyid] Husain et son neveu par alliance (= Mīr Muḥammad) corrompirent (*yin-yuan*) [des fonctionnaires], et tous deux obtinrent de porter le nom de famille Tchou [de la famille impériale]. Ils furent ensuite élevés au grade de commandants (*tche-*

124) 番令 *fan ling*; *fan* ne doit pas être pris ici comme une abréviation de [T'ou-lou-]fan, Turfan, car le personnage en question n'était pas de ce pays.

125) D'après le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 13, 7a, c'était un Ha-la-houei, donc un homme de Qomul; l'histoire de sa mission est obscure, car, d'après ce passage, c'est chez les Oïrat qu'il fut envoyé. Dans ce même passage seulement, on trouve le nom écrit 添哥兒兒的 T'ien-ko-pai-eul-ti, ce que je pense être la forme correcte, ou tout au moins moins incorrecte, car elle suppose une finale turque *-berdi*, „a donné". En principe, c'est là la finale de noms turcs théophores, comme Māngü-bārti, Hūdāi-berdi, Allah-berdi. On songe naturellement à \*Tāngri-berdi, mais ou bien la transcription, qui suppose \*Tāngä-berdi, est aberrante, ou bien il manque encore un caractère, et il faut compléter en \*T'ien-ko-li[力]-pai-eul-ti. Je lis *pai* le caractère qu'on a toujours lu à tort *k'ia* sur la foi du *K'ang-hi tseu-tien*; mais tous les exemples de transcription que je connais sous les Yuan et les Ming supposent *pai*. Je m'en suis expliqué dans un article du *T'oung Pao*, 1944, 130-134.

126) Par „conclure un accord", il semble s'agir du prince de Turfan, alors en querelle avec la Chine; c'est aussi lui qui est poussé à entreprendre des opérations militaires si l'accord ne se fait pas.

127) Cette traduction force la valeur de 官校 *kouan-hiao*, mais il s'agit bien de personnages qui allaient en province choisir des femmes pour la Maison des Léopards.

128) Cette machination entre Hōja Mahmūd et Ts'ien Ning n'a pu s'ourdir qu'à Pékin; c'est ce qui m'a décidé à dire plus haut que Hōja Mahmūd avait été envoyé à Pékin avec son beau-père; le texte original est ambigu. Le *Siu wen-hien t'ong-k'ao* de Wang K'i, 237, 11a, place la corruption d'un „sycophante" (= Ts'ien Ning) par Hōja Mahmūd avant l'irruption de ce dernier au Tch'anggan-tso-men.

129) Ici encore, le texte est ambigu, et on pourrait l'appliquer au seul Sayyid Husain; mais l'ensemble du récit milite en faveur du pluriel.

*houei*) de [la garde aux] „vêtements de brocart”, et ils firent campagne dans le Sud à la suite l'Empereur. La 15<sup>ème</sup> année (1520), le premier secrétaire Tch'en et autres jugèrent que T'ien-ko-pai-eul et autres devaient être condamnés à la strangulation, [Mîr] Muḥammad<sup>130</sup>) et autres au bannissement. [Hōja] Maḥmūd, par le Chānsi<sup>131</sup>), se rendit directement à Nankin; il vit l'Empereur, qui le retint également et le mit dans sa suite. Avec [Sayyid] Ḥusain et autres, [Maḥmūd] créa des incidents et mit des gens à mal<sup>132</sup>). A la 12<sup>ème</sup> lune (9 janvier-6 février 1521), le char sacré (= l'Empereur) arriva à la capitale. [Sayyid] Ḥusain et autres habitèrent à nouveau au Houei-t'ong-kouan” 133).

130) Ce Mîr Muḥammad n'est pas le neveu par alliance de Sayyid Ḥusain, mais le fils de ce dernier; on a vu que tous deux portaient le même nom.

131) C'est-à-dire sans repasser par Pékin, parce qu'il savait que l'Empereur n'y était plus; Hōja Maḥmūd, on se le rappelle, s'était fait envoyer au Kansou pour y recruter des femmes à l'usage de la Maison des Léopards.

132) 生事害人 *cheng-che hai-jen*. Il est impossible de ne pas établir un rapport entre cette phrase et l'attitude prêtée à Hōja Asan et à Sayyid Ḥusain dans la biographie de Leang Tch'ouo et dans le texte parallèle du *Chou-yu tcheou-tseu lou*. La même phrase se trouvait déjà, à propos de Sayyid Ḥusain et des siens, dans *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 13, 4a, sous la date de 1506.

133) Il me paraît clair que le *Chou-yu tcheou-tseu lou* reprend en partie les mêmes événements sous 1516 et sous 1518; Sayyid Ḥusain et Mîr Muḥammad n'ont pas été emprisonnés à nouveau sous Tch'eng-tō après qu'ils avaient amené celui-ci à se rendre au Houei-t'ong-kouan. Le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 15, 5a-b, contient un rapport fort intéressant adressé à l'Empereur en 1523 par le président du Ministère des rites 汪濬 Wang Tsiun au sujet des agissements des envoyés des pays musulmans tant en se rendant à la capitale que pendant leur séjour. Le rapport débute ainsi: „Sous Tch'eng-tō (1506-1521), on a permis à des barbares musulmans des diverses régions de loger au [Houei-t'ong-]kouan pendant quatre et cinq ans. Ils ont agi sans frein et se sont montrés d'une extrême arrogance. Nous avons eu respectueusement la faveur que, quand l'Empereur [actuel] (= Kia-tsing) est monté sur le trône, il a fait arrêter et interroger tous les coupables...” L'allusion est évidente aux agissements de Sayyid Ḥusain et de sa bande, et la suite du rapport nous éclaire sur les opérations commerciales illicites auxquelles ces ambassades musulmanes, indûment fréquentes et à trop gros personnel, se livraient en cours de route et à la capitale. L'abus ne se limitait pas aux ambassades de Turfan et de Qomul; il n'était guère moindre avec celles de Samarkand et de La Mecque. On tolérait d'ailleurs que, sous certaines conditions, et une fois leur mission remplie auprès de la Cour, les ambassades étrangères logées au Houei-t'ong-kouan fissent un certain commerce avec les produits qu'elles avaient apportés et qui n'étaient pas retenus par la Cour; cf. à ce sujet les indications du *Siu wen-hien t'ong-k'ao* de Wang K'i, 33, 33a-b. Dès le début de la dynastie, quand le Houei-t'ong-kouan était encore à Nankin, les ambassades du Siam avaient été autorisées par Yong-lo à y trafiquer des marchandises qu'elles apportaient, et sans payer de droits de douane; cf. *Ming-chan tsang, Wang-hiang-ki*, 2, 25a.

Le *Ming che* est bref sur la fin de nos Musulmans (329, 6b) : „L'année suivante (= 1521), Che-tsong (= Kia-tsing) succéda au trône. 楊廷和 Yang T'ing-houo<sup>134</sup>), étant donné que Sayyid Ḥusain était familier avec la situation des choses en Chine, et que, s'il s'en retournait, il ne manquerait pas de créer des troubles aux frontières, énuméra ses fautes dans le [pseudo]-édit de dernières volontés [de Tcheng-tö], et [Sayyid Ḥusain], ainsi que son fils et son neveu, furent exécutés...” Toutefois les troubles continuèrent. Yang T'ing-houo avait perdu la faveur du souverain en s'opposant à certains de ses désirs. Ses ennemis à la Cour le dénoncèrent, et en 1527, un chef de Qomul déclara que, s'il s'était soulevé, c'était pour venger la mort injuste de Sayyid Ḥusain et de Che-pai-yen-ta. Yang T'ing-houo fut dégradé.

Le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 12, 6b-7a, fournit plus d'informations : „La 16ème année [de Tcheng-tö], la 4ème lune (6 mai-4 juin 1521), l'eunuque (l'ai-kien) 秦文 Ts'in Wen reçut et promulgua un décret sacré<sup>135</sup>) [qui disait] : „Pour ce qui est des barbares que les pays de Qomul, Turfan et autres lieux ont originairement envoyés pour présenter le tribut, il convient de les récompenser conformément aux règlements établis par le ministère intéressé et de désigner des gens pour les accompagner dans leur voyage de retour. Quant aux autres qui sont logés au Houei-t'ong-kouan [sans être des envoyés porteurs de tribut], les fonctionnaires qui ont charge d'eux devront les enfermer sévèrement, sans leur permettre d'entrer et de sortir librement' <sup>136</sup>). L'Empereur rendit également un édit (*tchao*) [qui

134) Sur Yang T'ing-houo, 1459-1529, cf. *Ming che*, 190, 1-4, et Giles, *Biogr. Dict.*, n° 2411; dans la biographie, il n'est pas fait allusion au rôle que les affaires des Musulmans ont joué dans la disgrâce de Yang-T'ing-houo.

135) Une note du texte ajoute „Kia-tsing monta sur le trône”; l'avènement officiel de Kia-tsing est du 27 mai; l'édit, qui doit bien être de lui, n'est donc pas antérieur à cette date. On notera que l'édit est à peu près en langue parlée.

136) La dernière phrase a l'air de faire allusion, en voulant les réprimer, aux abus commis antérieurement par les étrangers logés au Houei-t'ong-kouan et dont nous avons l'écho dans la biographie de Leang Tch'ouo et le texte parallèle du *Chou-yu tcheou-tseu lou*. D'après cet édit, qui doit se placer entre le 27 mai et le 4 juin, il semble qu'il y avait encore à Pékin des étrangers, malgré les ordres du „décret posthume” du 20 avril. On notera toutefois qu'ici les Fo-lang-ki ne sont pas nommés; d'autre part, nous ne pouvons faire descendre le départ de Pires plus bas que le 22 mai; et ce départ est donc de toute manière antérieur au présent édit. C'est pourquoi, sans me prononcer absolument, les considérations exposées plus haut (pp. 81-82) gardent leur valeur, et j'estime probable que Pires est parti de Pékin pour Canton le 22 avril.

disait] : „[Sayyid] Husain a été en relations avec [le pays de] Turfan, a levé des troupes pour fomenter des troubles et a désolé le pays au point que Qomul a été mis à mal pendant plusieurs générations. La malice de ses crimes est très grande. Les enquêteurs du Tribunal des censeurs (科道鎮巡官 *k'o-tao tchen-siun-kouan*) ont procédé à son sujet à une information très claire. Mais ensuite, grâce à des corruptions (*yin-yuan*), il a échappé [au châtement]. Que la garde aux „vêtements de brocart” (*kin-yi-wei*)<sup>137</sup> le saisisse à nouveau et le livre, et que les autorités judiciaires, se basant sur les décisions originales, fassent un rapport pour qu'une décision soit prise<sup>138</sup>.’ Les autorités judiciaires répondirent alors: „Nous avons appris que [Sayyid] Husain a seulement une épouse<sup>139</sup>) et une concubine qui habitent à Kan-tcheou avec son fils Ma-hei-ma ([Mīr] Muḥammad), et en outre une concubine qui habite à Qomul. [Sayyid] Husain, qui était originairement un barbare retors des pays d'Occident, a reçu indûment rang et titre à la Cour. Il n'a pas songé à donner son assistance pour que Qomul soit une [véritable] marche de l'Empire, mais, bien au contraire, il est entré secrètement en relations avec

137) Le Kin-yi-wei, qui était, au début des Ming, la garde personnelle de l'Empereur, était vite devenu une sorte de police de la capitale.

138) On voit que, d'après ce texte, Sayyid Husain a bien pu être exécuté à l'instigation de Yang T'ing-houo, mais en vertu d'une décision de Kia-ting lui-même, et non pas en vertu d'un édit posthume de Tcheng-tō fabriqué par Yang T'ing-houo pendant qu'il assurait l'interrègne.

139) Sayyid Husain avait épousé la fille aînée de 火辛哈即 Houo-sin-ha-tsi (?\*Hu-sain-hāji; *hāji* est la forme vulgaire de *hājj*, „celui qui a fait le pèlerinage de La Mecque”; cf. *T'oung Pao*, 1935, 277), lui aussi originaire de Qomul. La fille cadette de \*Husain-hāji avait épousé 牙木蘭 Ya-mou-lan, homme de confiance du prince de Turfan, et c'est ainsi que Sayyid Husain fut poussé à entrer en relations secrètes avec le prince de Turfan, au détriment de Qomul, et par suite du gouvernement chinois dont Qomul était la marche avancée (cf. *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 13, 3a). Le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 13, 3a, dit que Ya-mou-lan est le même que 牙蘭 Ya-lan, ce qui paraît certain; Ya-lan, ou Ya-mou-lan, joua un rôle important dans les luttes du prince de Turfan contre Qomul (cf. Pokotilov, *Istoriya Vostočnykh Mongolov*, 126, 129, 132, 135, 136). Il y a toutefois une difficulté. Le *Ming che*, 329, 3a, dit que Ya-lan était le „mari de la soeur” du prince de Turfan (妹胥 *mei-siu*); or les Musulmans étaient bien polygames, mais n'avaient en principe, à Turfan comme à Qomul, qu'une „épouse”, les autres femmes étant des concubines; et la fille de \*Husain-hāji était de trop bonne famille pour qu'on puisse, contre la lettre du texte, lui attribuer cette position. Je n'ai pas de solution satisfaisante à proposer, sauf celle d'un second mariage.

Turfan <sup>140</sup>) pour violer notre territoire; il [lui] a abusivement promis des soieries, et a fait arriver que 芮寧 Jouei Ning <sup>141</sup>) a perdu son armée. Rêvant de devenir le roi des barbares, il a forcé [le prince] 忠順 Tchong-chouen à perdre son royaume <sup>142</sup>); jetant le trouble dans le pays, il a été une calamité pendant nombre d'années. Se liant avec un fourbe puissant (= Ts'ien Ning), il a échappé à la peine capitale pendant deux ans. Pour ce qui est dudit coupable principal, la malice de son crime est très grande, et nous décidons de lui appliquer la condamnation antérieurement fixée. D'impliquer dans la poursuite toute sa maisonnée et de confisquer tous ses biens, cela est juste selon la loi. Alors que le coupable principal n'était pas arrivé, son fils Mîr Muḥammad a caché des armes dans un puits, dans l'idée de profiter d'une occasion pour fomenter des troubles; secrètement il a envoyé un serviteur hors du territoire, désirant s'appuyer sur des brigands pour exercer une vengeance <sup>143</sup>). Le gendre (婿 *siu*) [de Sayyid Ḥusain], 馬黑木 Ma-hei-mou ([Ḥōja] Maḥmūd) <sup>144</sup>), a poussé le chef de Turfan <sup>145</sup>) à s'emparer du territoire de Qomul et, avec 他只丁 T'a-tche-ting (Taĵu-'d-Dīn) <sup>146</sup>), à razzier bêtes et gens des frontières voisines. Pour ce qui est de chacun de ces cou-

140) 土番 T'ou-fan est abrégé pour T'ou-lou-fan, Turfan.

141) Jouei Ning fut défait et tué en 1516 près de Kia-yu-kouan, à 沙子壩 Cha-tseu-pa; le texte le plus détaillé à son sujet est dans *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 13, 6a-b.

142) C'est le titre que les empereurs Ming ont décerné aux princes de Qomul au XV<sup>e</sup> siècle et au début du XVI<sup>e</sup>; celui dont il est question ici est Pai-ya-tsi ou Sou-t'an Pai-ya-tsi, Sulṭān Bāyazid, qui avait succédé en 1506 à son père Chan-pa. Il se soumit au prince de Turfan en 1513, et Qomul fut dès lors perdu pour la Chine des Ming.

143) S'il s'agit ici de \*Tāngri-berdi, il est surprenant qu'on le qualifie de 家僮 *kia-t'ong*, „domestique”, d'autant que c'était un Ha-la-houei, et non un Houei-houei comme Sayyid Ḥusain.

144) Il s'agit de Ḥōja Maḥmūd, gendre de Sayyid Ḥusain. Le *Chou-yu tcheou-tseu lou* l'appelle généralement Ma-hei-mou tout court, ce dont il prévient par une note (13, 4a); mais le texte original de l'édit devait donner le nom complet.

145) 番酋 *fan-tsieou*; dans le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, cette appellation vise Sulṭān Mansūr, le prince de Turfan, comme une note en avertit (12, 5a); ici encore on peut douter que l'édit original ait employé cette abréviation.

146) De son nom complet Ḥōja Taĵu-'d-Dīn; cf. par exemple Mailla, X, 286-287; il est souvent question de lui dans les ch. 12 et 13 du *Chou-yu tcheou-tseu lou*; il fut pris et décapité après un combat en 1524 (cf. *Ming che*, 329, 6b; la date de 1522 dans Mailla, X, 300, doit être fausse).

pables, leur crime est analogue à celui de [Sayyid] Husain, et il convient de prononcer contre eux sous le chef de 'comploter une révolte'. Pour ce qui est du neveu par alliance (*tche-siu*) [de Sayyid Husain] <sup>147</sup>), il s'est lié avec un fonctionnaire puissant, a été successivement promu à [un poste d'] assistant proche [de l'Empereur] (近侍 *kin-che*); il a usé d'envoûtement (*kou-houo*) envers l'Empereur précédent (= Tch'eng-tō) et troublé le cours des astres (天宗 *t'ien-tsong*); il convient de prononcer contre lui sous le chef d'accusation d'association de traîtres." L'Empereur approuva ces [décisions]. [Sayyid] Husain périt ensuite en prison. La 3ème année de Kia-tsing (1524), Ma-hei-ma ([Mir] Muḥammad) était aux fers dans la prison du juge (*touan-che*) du *hing-tou-sseu* <sup>148</sup>); on lui fit parvenir des sabres dans des fagots. Se joignant alors à treize autres grands criminels, 陳淮 Tch'en Houai et autres, qui se trouvaient dans la même prison, ils se révoltèrent contre leurs geoliers, sortirent sabre en main en les tuant, ouvrirent de force la porte de la citadelle de la garnison (衛 *wei*) de droite de Kan-tcheou, et sortirent par violence. Les petits criminels barbares qui étaient dans la citadelle, 虎兒班 Hou-eul-pan (\*Qurban?) <sup>149</sup>) et autres, se sauvèrent en sautant la muraille. 陳九疇 Tch'en Kieou-tch'eu <sup>150</sup>) et le commissaire adjoint (*fou-che*) 姚文淵 Yao

147) Le neveu par alliance Mir Muḥammad, homonyme du fils de Sayyid Husain.

148) 行都司斷事獄 *hing-tou-sseu touan-che yu*; il s'agit de Mir Muḥammad, fils de Sayyid Husain, qui était en prison à Kan-tcheou. Comme on le voit, le système des *touan-che*, hérité des Yuan (mongol *jarYuči*, turc *yaryučī*), s'est maintenu dans les provinces au moins pendant toute la première moitié de la dynastie des Ming.

149) On peut songer au mongol *yurban*, „Trois". Mais s'il s'agit d'un Musulman, il est plus naturel de voir dans son nom le turc *Qurban* < arabe *qurbān*, „sacrifice" et plus spécialement „fête des sacrifices". En 1533, il est question (*Chou-yu tcheou-tseu lou*, 13, 23b) d'un envoyé de Turfan dont le nom, Hou-eul-pan, est transcrit exactement avec les mêmes caractères. Pour le nom de *Qurban* dans l'onomastique turque, cf. Rásonyi, dans *Arch. Eur. Centro-Orient.*, I [1935], 229.

150) La biographie de Tch'en Kieou-tch'eu se trouve dans le *Ming che*, 204, 1-2. Originaire de Ts'ao-tcheou (Chantong), docteur de 1502, Tch'en Kieou-tch'eu avait le commandement militaire à Sou-tcheou du Kansou depuis 1515, au temps même des intrigues de Sayyid Husain; sa biographie rappelle les luttes qu'il eut alors à soutenir. Il prit sa retraite en 1525; mais peu après, en 1527, ses ennemis l'attaquèrent pour avoir autrefois accepté trop légèrement le bruit que Mansūr et Ya-mou-lan avaient péri sous les coups de l'artillerie chinoise, et, en dépit de ses grands services, Tch'en Kieou-tch'eu fut banni et dut attendre sa grâce pendant dix ans.

Wen-yuan envoyèrent des gens qui se saisirent d'eux. Ceux-ci furent condamnés à mort; mais, avant que la sanction [impériale] eût été reçue, le censeur-inspecteur (巡按御史 *siun-ngan yu-che*) 盧問之 Lou Wen-tche, craignant que si on laissait [vivre] ces gens, il n'en résultât des malheurs à l'avenir, fit procéder à l'exécution [Note du texte: Par la suite, Lou Wen-tche fut accusé dans un rapport d'„avoir pris sur lui de faire mettre à mort”, et il fut déplacé pour un emploi extérieur] <sup>151</sup>). Le chef de Turfan <sup>152</sup>), sous prétexte de vengeance, rassembla 30.000 hommes et s'avança très avant sur le territoire de Kan-tcheou, se livrant à de terribles massacres. La Cour décida de rompre avec lui et ferma la Barrière (= Kia-yu-kouan) pendant trois ans. Alors [le chef de Turfan] demanda à nouveau à faire passer son tribut...” <sup>153</sup>). Un peu plus tard (*ibid.*, 12, 11b), le président du Ministère des Rites 胡世寧 Hou Che-ning <sup>154</sup>), au cours d'un long rapport sur les relations avec Turfan et Qomul, énumérait les quatre familles de commandants de la garnison (*wei*) de Qomul, et parmi elles disait que l'une était celle de [Sayyid] Ḥusain, mort en 1521 dans la prison du Ministère de la justice, que son fils aîné Ma-hei-ma ([Mir] Muḥammad) avait été exécuté à Kan-tcheou en 1523, sans laisser d'héritier, et que le fils aîné de Che-pai-yen-ta, [Mir] Muḥammad (c'est le „neveu par alliance” de Sayyid Ḥusain), avait été exécuté à Si-ngan-fou en 1524 <sup>155</sup>).

151) Autrement dit, il cessa d'appartenir à l'administration métropolitaine pour devenir un *ti-fang kouan*, „fonctionnaire local”.

152) Il s'agit toujours de Maṣūr, appelé par abréviation *fan-tsieou*. Pour le prétexte de tirer vengeance de la mort de Sayyid Ḥusain et de son fils, cf. encore *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 13, 18a.

153) Les pays étrangers tenaient à ces ambassades, que la Chine défrayait de tout et dont elle payait largement les présents.

154) Sur Hou Che-ning, natif de Jen-houo au Tchökiang, docteur de 1493, † 1530, cf. *Ming che*, 199, 2b-4b. Un autre rapport de Hou Che-ning sur les relations avec Qomul et Turfan, daté de 1527, est reproduit dans *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 13, 18a-19a.

155) Le texte ajoute que Che-pai-yen-ta a laissé une femme, actuellement vivante dans le faubourg Nord de Kan-tcheou, et un second fils, Maḥmūd, qui vit à Qomul, mais n'a pas hérité la charge de *tutuq* des Ouigours qu'avait son père; celle-ci a été donnée au „maître du royaume” (*kouo-che*) P'ou-kio Tsing-sieou (普覺淨修國師; „maître” ne signifie pas ici qui „gouverne”, mais qui „enseigne”). De cette information on peut déduire, comme il a déjà été supposé plus haut (cf. p. 138, n. 105), que l'information qui faisait de Che-pai-yen-ta le *tutuq* des Ha-la-houei de Qomul était fautive; en outre, P'ou-kio (= Samantabodhi) est évidemment le nom d'un religieux bouddhique, et

Les *Che lou* de Tcheng-tō, sous la 11<sup>ème</sup> lune de la 16<sup>ème</sup> année (29 novembre-28 décembre 1521), enregistrent en ces termes la condamnation de Sayyid Husain (cf. Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 110): „... [Sayyid] Husain réussit finalement à être libéré, et ensuite, grâce<sup>156</sup>) à la recommandation de Ts'ien Ning, il entra parmi les assistants [de l'Empereur] avec ses deux „gendres”<sup>157</sup>). L'Empereur Résolu (毅皇帝 Yi houang-ti; c'est un titre posthume de Tcheng-tō) leur octroya le nom de famille de la dynastie. Ils furent ensuite élevés au grade de commandants (*tche-houei*) de [la garde aux] „vêtements de brocart”, et ils firent campagne dans le Sud à la suite de l'Empereur. A ce moment-ci seulement, on jugea rétrospectivement leur crime.”

De tous ces textes, il résulte que Sayyid Husain était, aux yeux de la Cour chinoise, un personnage de marque<sup>158</sup>), dont on eût vivement désiré que l'influence s'exerçât à Qomul au profit de la Chine, permettant ainsi à la Chine de conserver à peu de frais cette marche importante. Les intrigues de Sayyid Husain avec le prince de Turfan la lui firent perdre définitivement; jusqu'à la fin des Ming, la frontière occidentale fut désormais marquée par la station de douane de Kia-yu-kouan, à l'Ouest de Sou-tcheou.

Mais, ceci dit et acquis, le récit parallèle de la biographie de Leang Tch'ouo et du *Chou-yu tcheou-tseu lou*, qui montre Sayyid Husain et Hōja Asan se livrant ensemble aux pires incartades pendant leur séjour au Houei-t'ong-kouan, est parfaitement invraisemblable, si Hōja Asan est un interprète de Pires.

il faut que le bouddhisme ait encore été prédominant parmi les „Ouigours” de Qomul vers 1520 pour qu'on eût confié leur administration à un bonze. Le second fils de Che-pai-yen-ta s'appelait de son nom complet Mir Mahmūd. Lorsque la Chine, en 1528, renonça à reconquérir Qomul, c'est à ce second fils de Che-pai-yen-ta qu'elle reconnut le pouvoir, avec droit d'envoyer une ambassade de tribut chaque année (cf. *Ming che*, 329, 8a; *Siu wen-hien l'ong-kao* de Wang K'i, 237, 16a; Mailla, X, 307).

156) 緣 *yan*. Il est possible que les *Che lou* aient ainsi modifié une source qui avait primitivement *yin-yuan*, „corrompre par des pots-de-vin”.

157) 二婿 *er-siu*, c'est-à-dire son vrai „gendre” (*siu*) Hōja Mahmūd et son „neveu par alliance” (*tche-siu*) Mir Muhammad.

158) Le nom de Sayyid Husain reparait encore dans plusieurs biographies du *Ming che*, et ceci aussi témoigne de l'importance que le personnage a eue alors pour les Chinois.

Avant tout, la chronologie s'y oppose. Sayyid Ḥusain a quitté Pékin avec Tch'eng-tò le 15 septembre 1519 pour n'y revenir avec lui que le 18 janvier 1521; c'est à cette dernière date que Sayyid Ḥusain fut à nouveau logé au Houei-t'ong-kouan. Les incidents qui nous sont énumérés devraient donc se placer entre le 18 janvier 1521, date du retour de l'Empereur à Pékin, et le 20 avril, date de sa mort. Mais Tch'eng-tò est rentré à Pékin malade, et est certainement resté tout ce temps dans la Ville jaune, probablement surtout à la Maison des Léopards; ce n'est évidemment pas pendant ces trois mois qu'il a pu se rendre „constamment” au Houei-t'ong-kouan; on a d'ailleurs vu que Wang K'i place ces visites en 1519. Il est non moins incroyable que l'interprète musulman ait refusé de plier le genou devant le fonctionnaire chargé du contrôle des envoyés étrangers. D'autant que Ḥōja Asan ne pouvait pas être même l'interprète principal de Pires; l'interprète principal mourut bien à Pékin, mais de maladie, et ce sont les quatre interprètes en second, des Chinois, qui ont été exécutés; la lettre de Vieyra est formelle sur ce point. Et puis quelle vraisemblance y a-t-il qu'un interprète ait joué ainsi, par-dessus le chef de la mission, un rôle de premier plan, et en outre sans que Vieyra, qui était de l'ambassade, y fasse la moindre allusion!

A mon avis, il n'est pas douteux que le texte qui associe Sayyid Ḥusain et Ḥōja Asan est un texte truqué, et même un texte truqué à deux degrés. Les événements qui y sont visés ne se sont pas passés en janvier-avril 1521, mais en 1518-1519, et les „deux barbares” logés au Houei-t'ong-kouan à cette date et qui abusèrent de la faveur impériale ne sont pas Sayyid Ḥusain et Ḥōja Asan, mais Sayyid Ḥusain et son neveu par alliance Mīr Muḥammad. Ce sont ceux-ci qui étaient d'un rang suffisant et assez au fait des choses de Chine pour intriguer avec les ministres et se glisser auprès du souverain; ce sont d'ailleurs eux que tous les autres textes accusent. Même dans la biographie de Leang Tch'ouo, le nom de Mīr Muḥammad est encore conservé à côté de celui de son oncle par alliance; c'est par un artifice de traduction que j'ai dû indiquer pour les „deux barbares” l'équivalence Sayyid Ḥusain et Ḥōja Asan, alors qu'en réalité, avec Mīr Muḥammad, ils auraient été trois. Les phrases concernant Ḥōja Asan sont une addition au texte primitif; c'est le premier truquage. Le second est fourni par le texte parallèle du *Chou-yu tcheou-tseu lou*; là, il ne reste rien que „deux barbares”, car la mention de Mīr Mu-

hammad a été supprimée; mais on a ajouté l'indication que Hōja Asan „se proclama faussement ambassadeur du royaume de Malacca”. Ma conclusion s'imposerait en tout état de cause, mais il se trouve que le texte original nous a été conservé, non sans quelques fautes d'ailleurs, au ch. 117, 4a, du *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*<sup>159</sup>). On y lit: „Dans les années de Tcheng-tō, le barbare Sayyid Husain, ainsi que son neveu par les femmes (*cheng*) 未黑兒馬黑麻 Wei-hei-eul-ma-hei-ma<sup>160</sup>), pour une question d'offrande de tribut, calomnièrent les grands officiers civils et militaires du Kansou. A ce moment Kiang Pin et Ts'ien Ning étaient tout puissants. Les deux barbares tantôt se régalaient des offrandes<sup>161</sup>) des grands mandarins au Ministère de la justice<sup>162</sup>), tantôt, à la suite de la litière impériale, goûtaient<sup>163</sup>) les reliefs des plats raffinés<sup>164</sup>) au Houei-t'ong-kouan, tantôt se levaient et s'étendaient en même temps que les ministres<sup>165</sup>), et les hauts fonctionnaires étaient tous chargés de chaînes et mis en prison, sans plus de façon<sup>166</sup>). A ce moment le secrétaire-adjoint du

159) Le *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*, dont il a été déjà question souvent plus haut, est l'oeuvre de Kou Yen-wou (15 juillet 1613-10 février 1682; cf. Giles, *Biogr. Dict.*, n° 986, avec des dates un peu inexactes); commencé en 1639, il a été achevé en 1662. Il y a une édition de 1811 en caractères mobiles. que cite Tchang Wei-houa, et une xylographique de 1879, à laquelle se réfèrent mes citations; l'édition publiée par la Librairie du T'ou-chou-tsi-tch'eng en 1901 est très mauvaise.

160) 未 *wei* est une altération graphique de 米 *mi*; on a ainsi Mi-hei-eul-ma-hei-ma, encore fautif pour Mi-eul-ma-hei-ma, Mir Muhammad. Mais par là nous rejoignons le Mi-hei-eul-ma-hei-ma de la biographie de Leang Tch'ouo (cf. *supra*, p. 117), et voyons ainsi que la faute se trouvait déjà dans l'original inconnu dont les deux textes dérivent dans ce passage.

161) 供 *kong*; remplace le 饌 *tchouan* de la biographie de Leang Tch'ouo et du *Chou-yu tcheou-tseu lou*.

162) Sayyid Husain et Mir Muhammad devaient d'autant mieux apprécier les attentions des hauts fonctionnaires du Ministère de la justice qu'auparavant ils avaient été enfermés dans la prison de ce ministère. C'était pour eux une revanche, pour les autres une humiliation.

163) 餃 *kiao* est une faute graphique pour 餞 *tsiun* des autres textes.

164) Tout comme la biographie de Leang Tch'ouo, le texte ne donne pas un second *hiang*, certainement interpolé dans le *Chou-yu tcheou-tseu lou* (cf. *supra*, p. 124, n. 80).

165) 僕官 *p'ou-kouan*, équivalent au *p'ou-tch'en* des autres textes; 官 *kouan* et 臣 *tch'en* sont souvent l'objet d'altérations graphiques réciproques.

166) Accusés à la Cour, les hauts fonctionnaires du Kansou, Tch'en Kieou-tch'ouo et autres, échappèrent de justesse à une condamnation à mort; je pense que c'est à eux qu'il est fait allusion ici (cf. *supra*, p. 151-152).

Ministère des rites chargé [du contrôle] des [envoyés] étrangers (*li-pou tchou-k'o tchou che*) Leang <sup>ooo</sup> 167) — c'était un Cantonais — chaque fois rappelait à l'ordre les deux barbares conformément à la loi. Les deux barbares dirent aux gens: „Est-ce donc qu'on peut approcher le Visage Céleste, mais qu'on doit se garder d'approcher un secrétaire adjoint? Les deux barbares tantôt lançaient leurs chevaux en plein marché, tantôt venaient à la Cour ou se rendaient aux enquêtes en toisant toujours les officiers de la Cour comme s'ils n'avaient été de rien. Au début de Kia-tsing (1522), ils furent transférés à la prison du Chànsi pour être jugés <sup>168</sup>), et alors seulement ils subirent la peine capitale.” Ce texte, malgré quelques altérations dues au copiste, est parfaitement cohérent, et il n'y a pas là de place pour Hōja Asan.

Mais il reste à expliquer comment le nom de Hōja Asan y a été mêlé par la suite.

Comme l'a remarqué Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, p. 110, aucun texte chinois vraiment contemporain des événements ne nomme Hōja Asan; les *Che lou* de Tcheng-tō, qui parlent à diverses reprises de l'ambassade portugaise, sont muets sur le compte de ce soi-disant envoyé; ils ne connaissent que „Capitão mór”, c'est-à-dire Thomé Pires. Le nom de Hōja Asan se rencontre pour la première fois dans un rapport de 林富 Lin Fou <sup>169</sup>), daté de 1529 <sup>170</sup>), puis dans les *Che lou* de la

167) Le nom personnel est laissé en blanc; il s'agit de Leang Tch'ouo.

168) La prison provinciale du Chànsi était à Si-ngan-fou. Le présent texte est donc en accord avec celui nous a dit (cf. p. 152) que Mir Muḥammad, le neveu par alliance de Sayyid Ḥusain, avait été exécuté à Si-ngan-fou en 1524. Mais, en ce qui concerne Sayyid Ḥusain lui-même, il faut accorder crédit à la version qui le fait mourir en 1521 dans la prison du Ministère de la justice, donc à Pékin.

169) Sur Lin Fou, originaire de Fou-t'ien (Foukien), docteur de 1502, cf. *Kouang-tong l'ong-che*, 242, 20-21, et surtout la dernière recension du *Fou-kien l'ong-tche*, 193, 43a-46a.

170) Tchang T'ien-tso, 73, date ce rapport de 1530, en s'appuyant évidemment sur la biographie de Lin Fou dans le *Fou-kien l'ong-tche*, 193, 45b. Mais ce rapport est à la base du texte des *Che lou* des 1-30 novembre 1529; Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 110, a donc raison, à mon sens, de donner 1529 comme date du rapport. Il semble que le gouvernement ait d'abord adopté le point de vue de Lin Fou. C'est du moins ce qui me paraît résulter d'un mémorial présenté en

1530 par le contrôleur (*ki-che-tchong*) 王希言 Wang Hi-yen et que le *Ming che* cite assez longuement dans sa notice de Bornéo (*Ming che*, 325, 2b; cf. Groeneveldt, *Notes on the Malay Archipelago*, 234-235; le texte du mémorial est donné, au complet ou presque au complet, dans le *Ngao-men ki-lïo*, 2, 21a-22a). Wang Hi-yen y rappelle l'ancien commerce étranger qui se faisait

10ème lune de la 8ème année de Kia-tsing (1-30 novembre 1529), dont l'information remonte ici au rapport de Lin Fou. Ce long rapport nous a été conservé, sans date, à la fin du ch. 120 du *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*. Lin Fou était alors gouverneur des deux Kouang. L'inter-ruption du commerce maritime étranger, décidée à la suite de l'expulsion des Portugais en 1522, avait porté un rude coup à la richesse publique et privée de Canton, coup d'autant plus sensible que le commerce interdit au Kouangtong s'était transporté au Foukien, où il s'exerçait presque librement. Le rapport de Lin Fou a pour but d'indiquer les raisons pour lesquelles on devrait rouvrir le commerce étranger à Canton et les conditions dans lesquelles ce commerce devrait s'exercer. Au cours de son exposé, Lin Fou écrit ce qui suit : „La 12ème année de Tcheng-tō (1517), il y eut des barbares Fo-lang-ki qui arrivèrent brusquement sur le territoire de la sous-préfecture de Tong-kouan. A ce moment, le *pou-tcheng-che* Wou T'ing-kiu leur permit de se rendre à la Cour et d'offrir le tribut, et fit pour eux un

par Tong-kouan avec le Siam, le Champa, les Lieou-k'ieou, Java et Bornéo, puis l'irruption des Fo-lang-ki et l'interdiction qui avait suivi : „A peine quelques années ont-elles passé, continue Wang-Hi-yen, et tout d'un coup on décide (議 *yi*) de rétablir [le commerce maritime]; c'est extrêmement dommageable à la majesté [impériale]”. Le mémorial fut envoyé au Censorat, qui demanda qu'on s'en tint à la réglementation antérieure, autrement dit à l'interdiction (le texte est massacré dans la traduction résumée de Groeneveldt). La décision de rétablir le commerce maritime, qui fut annulée sur l'avis du Censorat, avait dû être prise à la suite du rapport de Lin Fou. D'après Tchang T'ien-tsō, 72-74, le gouverneur et le trésorier provincial du Kouang-tong étaient intervenus dans le même sens que Lin Fou et avant lui; les rapports du gouverneur et du trésorier provincial auraient amené, dès avant 1530, une décision favorable au commerce extérieur, décision que l'intervention de Wang Hi-yen fit annuler; Lin Fou serait entré à son tour en lice en 1530, et l'aurait emporté. Il est certain que la notice de Malacca dans le *Ming che* parle du mémorial de Wang Hi-yen avant de citer le rapport de Lin Fou, et il en est de même dans le *Ngao-men ki-liao*, qui est la source de Tchang T'ien-tsō. Quant aux rapports antérieurs du gouverneur et du trésorier provincial, Tchang T'ien-tsō en a déduit l'existence de l'allusion que fait Wang Hi-yen aux requêtes (ou à la requête) adressée par le ou les 撫按 *fou-ngan* mais je ne suis pas sûr que cette expression, sur laquelle, cf. *supra*, p. 126, n. 85, ne vise pas ici le seul gouverneur provincial ou *siun-fou*, et dans l'espèce Lin Fou (en tout cas, le „trésorier provincial” est hors de question). En effet Tchang T'ien-tsō n'a ni remarqué la date de 1530 donnée au mémorial de Wang Hi-yen dans la notice de Bornéo, ni connu la mention du rapport de Lin Fou dans les *Che lou* de 1529. Wang Wei-houa<sup>2</sup>, 31-36, est absolument d'accord avec le point de vue que je soutiens ici. Wang Hi-yen était de Tong-kouan au Kouangtong; Wang Wei-houa<sup>2</sup>, 33, reproduit la notice biographique qui lui est consacrée dans le *Kouang-tong l'ong-tche* de Jouan Yuan, 279, 19.

rapport informant [l'Empereur]; en cela il commit la faute de ne pas examiner les statuts parfaits<sup>171</sup>). Par la suite, [les Fo-lang-ki] se montrèrent violents, et la Cour en fut informée officiellement. Conformément aux rapport de K'ieou Tao-long<sup>172</sup>) et autres, on ordonna immédiatement au [siun-] fou et au [siun-] ngan de prescrire aux troupes du commissaire de la défense maritime (*hai-tao kouan-kiun*) de les chasser hors du territoire; et on exécuta les coupables principaux, Houo-tchö Ya-san (Hōja Asan) et autres<sup>173</sup>). Le reste de la bande, apprenant la nouvelle, s'éclipsa effrayé<sup>174</sup>). Dès ce moment on interrompit complètement les [voyages à Canton des] jonques de mer des barbares du Ngan-nan (Annam), de Malacca et autres, qui toutes se rendirent aux territoires des rivages maritimes de 漳州府 Tchang-tcheou-fou<sup>175</sup>) pour s'y arrêter à titre privé. Sur quoi le profit alla au Min (= Foukien) et les marchés du Kouang[tong] furent désertés..."

171) C'est-à-dire les règlements du *Ta Ming houei-tien* sur la réception d'ambassades étrangères, règlements qui ignoraient les Fo-lang-ki.

172) La faute K'ieou Tao-sieou [修] paraît spéciale aux éditions de 1879 et de 1901, car la citation de Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 104, ne la reproduit pas.

173) Les éditions de 1879 et de 1901 ont 大 *ta*, au lieu du 火 *houo* que la citation de Tchang Wei-houa donne correctement. On notera le pluriel; Hōja Asan n'aurait pas été exécuté seul.

174) Le 攝 *chö* de toutes les éditions est à corriger en 懾 *tchö*, comme Tchang Wei-houa l'a indiqué.

175) C'est là un indice que les premières mentions du „Chincheo” des Portugais se rapportent bien à Tchang-tcheou-fou, et non à Ts'iuan-tcheou-fou (Zaitun); la biographe de Tchou Houan (cf. *infra*, p. 196, n. 230) mène à la même conclusion; sur cette question, cf. *T'oung Pao*, 1935, 66, 92; 1938, 208. Ceci semblerait confirmé par le *Ming che*, 325, 9b, qui dit que les Fo-lang-ki, en 1547, „violèrent [le territoire] de 月港 Yue-kiang et de 浯嶼

Wou-siu de [la préfecture de] Tchang-tcheou” (犯漳州之月港 浯嶼). Il est exact que Yue-kiang, un peu à l'Ouest de la ville sous-préfecturale de Hai-tch'eng, et dont le nom s'est employé parfois comme désignation de Hai-tch'eng, se trouve bien sur le territoire de Tchang-tcheou (cf. *T'oung Pao*, 1890, 230; 1911, 690-691; 1938, 194). Mais Wou-siu, qu'on appelle aussi 浯洲嶼 Wou-tcheou-siu, proche d'Amoy, a toujours dépendu, comme Amoy lui-même, de Ts'iuan-tcheou, sous les Ming comme sous les Ts'ing, et est bien dit ailleurs „Wou-siu de Ts'iuan-tcheou-fou” (*Ming che*, 91, 6a). Il y a donc là une erreur du *Ming che*, qui a été dénoncée dans *Ming che k'ao-tcheng kiun-yi*, 47, 7a, et par Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 40. Mais cette erreur ne change rien au fond des choses, car la région d'Amoy, bien que rattachée administrativement à Ts'iuan-tcheou, se trouve géographiquement, en fait, dans la baie de Tchang-tcheou.

Les *Che lou* des 1-30 novembre 1529 disent de leur côté (cf. Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, III) : „Originairement, quand Hōja Asan et autres des Fo-lang-ki eurent été exécutés, les autorités du Kouangtong supprimèrent [le trafic de] toutes les jonques barbares de haute mer d'Annam et de Malacca, qui toutes allèrent secrètement mouiller sur [le territoire de] Tchang-tcheou et y firent le commerce à titre privé. A ce moment, le vice-président [de ministère] (*che-lang*) commandant en chef (*i-tou*) des deux Kouang, Lin Fou, fit un rapport sur la question. On remit [ce rapport] au Ministère de la guerre pour qu'il en délibérât. Il fut dit que l'Annam et Malacca avaient reconnu depuis longtemps leur dépendance vis-à-vis de la Chine, et statutairement avaient obtenu d'y pouvoir commercer; ceci est dans les *Instructions ancestrales* (祖訓 *Tsou-hiun*)<sup>176</sup>) et dans le [*Ta-Ming*] *houei-tien*. Les Fo-lang-ki ont pénétré pour la première fois sous Tcheng-tō, mais [Hōja] Asan et autres ont été exécutés pour [avoir agi] contrairement aux lois; c'est pourquoi on a chassé les [Fo-lang-ki] et rompu [avec eux]. Comment devrait-on pour cette raison supprimer totalement les [voyages des] jonques barbares de haute mer? ...”

Tchang Wei-houa<sup>1</sup> a déjà remarqué, p. III, sans pouvoir l'expliquer, que le rapport de Lin Fou, et le texte des *Che lou* qui fait suite à ce rapport, paraissent dire que Hōja Asan fut exécuté à Canton. C'est que Tchang Wei-houa accorde encore créance aux textes de la biographie de Leang Tch'ouo, du *Chou-yu tcheou-tseu lou* et du *Ming-chan tsang*, qui mêlent l'histoire de Hōja Asan à celle de Sayyid Husain et impliquent que le procès de Hōja Asan, tout comme celui de Sayyid

176) Le terme n'est pas pris ici avec la valeur vague qu'il a souvent, mais désigne un texte précis, émanant de l'Empereur Hong-wou. Le *Wou-pei tche*, 223, 4-5, a reproduit la section de ces *Tsou hiun* qui concerne les pays vassaux admis à offrir le tribut; cf. aussi le *Siu Wen-hien l'ong-k'ao* de Wang K'i, 31, 19b. Le *Tsou hiun lou*, en 1 ch., a été rédigé en principe dès 1369 (*Ming che*, 2, 2b) et, sous le titre abrégé de *Tsou hiun* comme ici, sa distribution aux princes est annoncée dans le *Ming che*, 6, 2a, sous le 17 novembre 1405. Mais je ne crois pas que ces *Tsou hiun* de 1405, rédigés dès 1369, puissent être visés ici, quand ce ne serait qu'à cause des paragraphes concernant les ambassades des pays tributaires. Il doit s'agir des 皇明祖訓條章 *Houang-Ming tsou-hiun l'iao-tchang*, „Articles des Instructions ancestrales des Ming Impériaux”, promulgués le 4 octobre 1395, avec ordre que quiconque à l'avenir suggérerait d'y rien changer serait jugé comme un traître (*Ming che*, 3, 6a). Je suppose que c'est l'ouvrage promulgué en 1395 dont une édition du Palais, en 50 ff., est indiquée dans le *Ming kong che* (éd. du *Hio-tsin l'ao-yuan*), sect. 土 l'ou, 6a.

Husain, se soit jugé à Pékin 177). Mais précisément je crois que le cas de Hōja Asan ne s'est posé qu'à Canton, et il est normal que ce soit là que Hōja Asan ait été exécuté.

On peut même se demander s'il avait jamais été ailleurs qu'à Canton. Si nous écartons les faits qu'on nous présente comme communs à Sayyid Husain et à lui, et où je ne doute pas que son nom ait indûment remplacé celui de Mir Muḥammad, il reste à l'actif de Hōja Asan : 1° Son séjour à Nankin près de Tcheng-tō qui s'amuse à étudier la langue du barbare ; 2° le fait qu'il aurait refusé de s'agenouiller devant un fonctionnaire du Ministère des rites et, aux audiences (ou à l'audience) impériales, aurait voulu avoir la préséance sur les autres étrangers. Le premier point n'apparaît dans le *Ming che* que parce que les compilateurs de cet ouvrage, ou de son prototype le *Ming che kao*, ont puisé le renseignement dans le *Ming-chan tsang* de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, dont les informations ne sont jamais inventées, mais sont souvent déformées 178). Le goût connu

177) Dans Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 21-22, les mêmes indications sont données au sujet du rapport de Lin Fou et du texte des *Che lou*, mais, sous l'influence des récits plus tardifs, Tchang Wei-houa conclut que Hōja Asan a bien dû être exécuté à Pékin avec Sayyid Husain et que, quand le rapport de Lin Fou parle de Hōja Asan comme mis à mort à Canton, il doit s'agir en réalité d'une autre personne : „c'est qu'alors on distinguait mal entre les noms des gens d'Occident, et on aura employé celui-ci par erreur." Je crois en effet, comme on le verra, qu'une confusion s'est produite, mais d'une autre nature, et que Hōja Asan, lui, a bien été exécuté à Canton. D'autre part, Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 22, se trompe en disant que Kou Ying-siang donne la raison de l'exécution de Hōja Asan ; Kou Yin-siang ne mentionne nulle part le nom de ce dernier et parle seulement de „l'interprète" ou „les interprètes" (*t'ong-che*) de Thomé Pires ; il s'agit des quatre *jurubasa* ou *lingoa* que nous savons par la lettre de Vieyra avoir été exécutés à Pékin (cf. *supra*, p. 114). Il vaut de noter que nous connaissons aujourd'hui, grâce à Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 22, deux textes des *Che lou*, l'un de la 11<sup>e</sup> lune de la 16<sup>e</sup> année de Tcheng-tō (29 novembre-28 décembre 1521), l'autre de la 5<sup>e</sup> lune de la 2<sup>e</sup> année de Kia-tsing (13 juin-12 juillet 1523), relatifs au procès et à l'exécution de Sayyid Husain et des siens ; outre Sayyid Husain lui-même, mention y est faite de son fils Mir Muḥammad, de son gendre Hōja Maḥmūd et de son neveu par alliance Mir Muḥammad ; mais naturellement le nom de Hōja Asan n'apparaît nulle part.

178) Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, p. 107, a donné un exemple de méfiance vis-à-vis du *Ming-chan tsang* en montrant que, contrairement à l'assertion de ce dernier, il n'y avait pas lieu de penser qu'en 1517 un édit avait prescrit de rembourser la valeur des présents des Portugais et de renvoyer ceux-ci. L'argumentation de Tchang Wei-houa me paraît bonne. Mais peut-être s'agit-il d'un renseignement vrai, qui a été mal interprété par l'auteur du *Ming-chan tsang* ou par sa source. Le *Ling-hai yu-t'ou* de 1545 dit (éd. du *Cheou-chan-ko ts'ong-chou*, 45b ; cf. aussi Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 105) : „Pour ce qui est du royaume des Folang-ki, une première fois on ne leur accorda pas d'aller à la Cour et d'offrir

de Tcheng-tō pour les langues étrangères a pu lui faire apprendre par jeu quelques mots de la langue de Sayyid Husain et de Mir Muhammad, et cela être mis rétrospectivement, comme le reste, de compte à demi avec Hōja Asan. Quant à avoir „manqué de respect” (不恭 *pou-kong*), refusé de s'agenouiller devant un fonctionnaire du Ministère des rites, et voulu obtenir à l'audience la préséance sur les autres barbares, ce ne peut être le fait de quelqu'un qui, nous en sommes assurés, n'était pas le chef de la mission portugaise. Mais, dans le second semestre de 1520<sup>179</sup>), le rapport de K'ieou Tao-long nous dit des Fo-lang-ki que „ceux qui se sont rendus à la capitale ont fait preuve d'arrogance et ont disputé pour la préséance”. Ici les Portugais sont bien en cause, et par suite leur chef de mission Pires. On remarquera toutefois que le rapport de K'ieou Tao-long ne parle pas d'„audience impériale”. Il est plus que douteux que Pires en ait jamais obtenu, soit à Nankin, soit à T'ong-tcheou, soit à Pékin; la lettre de Vieyra n'en mentionne pas; il n'y en eut même pas pour la remise de la lettre de Don Manoel, car celle-ci, quand elle eut été soumise à l'examen préalable du Ministère des rites, fut écartée, et, nous le savons par Vieyra, finalement brûlée. Mais celui qui refusa de s'agenouiller devant Leang Tch'ouo, ce n'est pas vraiment Hōja

---

le tribut (前次朝貢不與 *ts'ien-ts'eu tch'ao-kong pou-yu*). La 12<sup>e</sup> année de Tcheng-tō (1517), venant de la Mer d'Occident (Si-hai) ils arrivèrent brusquement sur le territoire de Tong-kouan; le fonctionnaire chargé de la défense les laissa passer pour aller à la Cour et offrir le tribut.” Si ce texte a quelque fondement, la „première fois” ne peut s'appliquer qu'à la venue de Rafael Perestrello en 1516, ou même à celle de Jorge Alvares en 1515, ou encore aux voyages anonymes de 1514, voire de 1513 (sur ce premier voyage de 1513 dont on ne parle jamais, cf. *Cartas de Alfonso de Albuquerque*, III, 90, lettre des fonctionnaires de Malacca du 7 janvier 1514). Il est vrai que ni l'un ni l'autre n'étaient chargés de se rendre en ambassadeurs à la Cour de Pékin. Mais il est possible que les Chinois les aient pris pour une ambassade tributaire, que les Portugais aient fait certains cadeaux et que, conformément à l'usage, l'équivalent de ces cadeaux leur ait été versé par les autorités locales. En ce cas, l'information du *Ming-chan tsang* ne serait pas fautive, mais déformée. Il faudrait toutefois en pareil cas que le voyageur en question fût allé à Canton même, et pas seulement à l'un ou l'autre des mouillages maritimes.

179) Nous n'avons pas la date exacte du rapport de K'ieou Tao-long; mais d'une part il parle de l'attitude des Fo-lang-ki qui se sont rendus à la capitale; même à entendre qu'il vise des faits qui se seraient produits à Nankin, Pires n'y est arrivé qu'en mai 1520; d'autre part, les textes citent toujours le rapport de K'ieou Tao-long avant celui de Ho Ngao, qui, lui, comme nous l'avons vu, est du second semestre de 1520; celui de K'ieou Tao-long lui est en principe antérieur, mais peut-être de quelques jours seulement.

Asan, ni même Pires, c'est Sayyid Ḥusain. D'autre part, il est très possible qu'à Nankin, ou à T'ong-tcheou, ou à Pékin, Pires ait voulu avoir le pas sur les autres envoyés étrangers, celui de Turfan peut-être, ou encore sur Sayyid Ḥusain lui-même. Mais tout ceci a pu se traiter avec les mandarins, pour les hommages devant le mur du Palais dont il sera question plus loin, ou dans les négociations préalables à une audience qui finalement n'a jamais eu lieu. Je dis que ce put être à Nankin aussi bien à Pékin, car les termes „ceux qui se sont rendus à Pékin” ne valent qu'en opposition à ceux qui sont restés à Canton, et tout ce qui a pu se passer en cours de voyage est compris dans l'expression qui désigne Pires et ses compagnons. Il ne paraît donc pas douteux que Pires ait discuté à un moment avec les mandarins sur des questions d'étiquette et de préséance, bien qu'il n'y ait pas lieu de croire, comme l'a supposé Tchang Wei-houa, p. 109, qu'il ait répugné à l'agenouillement et au *k'eou-t'eou*, mais c'est arbitrairement, semble-t-il, qu'on a ensuite reporté sur Ḥōja Asan ce qui, dans ces questions, concerne en réalité parfois Pires et plus souvent Sayyid Ḥusain. On verra par la suite du présent article que, si peut-être Ḥōja Asan s'est rendu à Nankin et à Pékin, ce n'est en tout cas pas comme chef de mission.

Il n'en reste pas moins qu'en 1529, quelques années seulement après les événements, on savait que Ḥōja Asan avait été exécuté à Canton, et qu'un personnage aussi bien placé pour être informé que le vice-roi Lin Fou y associait le souvenir de Ḥōja Asan à l'expulsion des Portugais, en attendant que, quelques décades plus tard, Ḥōja Asan eût été transformé en ambassadeur des Portugais, anachroniquement compagnon des frasques de Sayyid Ḥusain au Houei-t'ong-kouan. Plusieurs causes ont pu contribuer à ces avatars. L'une est le nom musulman de Ḥōja Asan, l'autre l'origine cantonaise de Leang Tch'ouo. La faveur rencontrée par le Musulman d'Asie Centrale Sayyid Ḥusain à la Maison des Léopards et au Houei-t'ong-kouan avait évidemment frappé l'imagination; et une association d'idées se faisait facilement entre Ḥōja Asan et un personnage appartenant à un pays où on trouvait tant de Ḥōja, à commencer par le gendre de Sayyid Ḥusain, Ḥōja Maḥmūd, qui précisément s'est trouvé à Pékin et à Nankin avec son beau-père et le neveu par alliance de celui-ci dans l'entourage de Tcheng-tō. Mais Leang Tch'ouo était cantonais, et à Canton on se

rappelait surtout le sort de Hōja Asan; la légende y associa vite ce Musulman aux exploits de ses trop fameux coreligionnaires.

Ceci ne suffit pas toutefois à expliquer qu'on ait pris Hōja Asan tantôt pour l'ambassadeur portugais, tantôt pour un Chinois qui avait été longtemps au service des Portugais. Sur le second point, sa prétendue confession est sans valeur; nous ne la connaissons que par des textes bien postérieurs à l'événement. Mais Lin Fou, en 1529, parle de Hōja Asan comme d'un des principaux coupables parmi les Fo-lang-ki, et c'est même le seul qu'il désigne nommément. Ici l'explication que j'entrevois est d'un autre ordre; il s'agirait d'une confusion faite entre Malacca d'une part, et de l'autre les Fo-lang-ki qui s'étaient emparés de Malacca. Mais, pour tenter d'y voir clair, il convient d'examiner ce que nous savons des rapports entre Malacca et la Chine au temps de la conquête de Malacca par Albuquerque en 1511 et au lendemain de cette conquête.

Quand les Chinois, après 1511, entendirent parler des Fo-lang-ki, ils furent fort embarrassés pour rattacher à quelque chose de connu ce peuple nouveau qui surgissait dans les mers du Sud. Il ne leur vint pas à l'idée de relier ce nom de Fo-lang-ki < Fārangī, Frangī, à celui de 拂郎 Fou-lang, \*Frang, attesté en 1342 dans le *Yuan che*, 40, 6a, à propos de l'ambassade de Marignolli, et qui d'ailleurs avait été alors confondu avec le vieux nom Fou-lin, Frōm < Rōm, de l'Orient méditerranéen<sup>180</sup>). On a vu que l'*Histoire des Ming* croyait

180) Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 6, se trompe en pensant que l'érudition moderne voit unanimement dans Fou-lin une transcription de „Franc”; bien au contraire, il n'y a plus aucun doute que Fou-lin représente Frōm < Rōm, comme je l'ai indiqué depuis près de trente ans; la forme est venue par l'Iran, où Frōm est maintenant attesté en dialecte parthe. Mais la confusion archaïsante faite en 1342 entre le vieux nom Fou-lin et celui des Francs s'est continuée au début des Ming; c'est certainement en effet Franc, au sens médiéval de ce nom, qu'on doit reconnaître dans le Fou-lin qui a une notice dans le ch. 326, 7b, du *Ming che*, bien que cette explication n'ait pas été donnée par Hirth, *China and the Roman Orient*, 64-67, ni par Bretschneider, *Med. Researches*, II, 323. On n'a pas remarqué en outre que le nom des „Francs”, écrit 拂郎 Fou-lang dans le *Yuan che* à propos de l'ambassade de Marignolli en 1342, se rencontre aussi, identique, dans le *Ming che*, 326, 1b, pour une date antérieure d'environ un siècle à la première mention des Fo-lang-ki. Dans ce passage, il est question des produits de 古里 Kou-li, „Calicut”, et mention est faite parmi eux de „sabres fou-lang à double tranchant” (拂郎雙刃刀 fou-lang chouang-jen tao); je ne doute pas qu'il s'agisse de sabres „francs”, c'est-à-dire de prove-

le royaume des Fo-lang-ki proche de Malacca. Ses rédacteurs ont pris cette indication dans le *Houang-Ming siang-siu lou*, 5, 3b, qui dit que „le royaume des Fo-lang-ki est au Sud-Ouest de l'Océan, proche de Malacca”; mais le *T'ien-hia-kiun-kouo li-ping chou*, 119, 53a, situe les Fo-lang-ki „au Sud de Java”. Les Fo-lang-ki ont été accusés de manger les enfants (cf. *supra*, p. 92); or les anciennes relations parlaient d'un pays d'anthropophages situé dans les mers du Sud, appelé le „royaume démoniaque de 狼徐 Lang-siu”<sup>181</sup>); on fit un rapprochement avec les Fo-lang-ki; d'autres supposaient que Fo-lang-ki était un nouveau nom du pays de Lambri, dans la partie Nord-Ouest de Sumatra; ou encore du pays de 婆利 P'o-li<sup>182</sup>); telles sont les hypothèses formulées dans le *Tchou-yu tcheou-tseu lou*, 9, 8a, et le *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*, 119, 53a-b.

Le plus ancien ouvrage (après toutefois le *Kouang-tong t'ong-tche* de 1535) où on trouve un paragraphe un peu développé sur les Fo-lang-ki est le *Hai yu*, daté de 1537, dans la notice de Malacca<sup>183</sup>): „Sous Tcheng-tö (1506-1521), un navire des Fo-lang-ki vint [à Ma-

---

nance méditerranéenne, pour lesquels Calicut n'était qu'un intermédiaire (avant le *Ming che*, la même information est donnée dans le *Houang-Ming siang-siu lou*, 5, 21b). Dans le paragraphe correspondant du *Siu wen-hien t'ong-k'ao*, 33, 13a, le terme est divisé de façon à former deux objets différents, le premier appelé 佛郎 Fo-lang, le second 奴刃刀 *nou-jen-tao*. Le caractère *nou* est évidemment altéré de 双, abréviation usuelle de 雙 *chouang*; d'autre part, je suis convaincu qu'il s'agit d'un seul produit et non de deux. Mais l'auteur du *Siu wen-hien t'ong-k'ao* a dû faire un rapprochement entre les Fou-lang, „Francs”, et les Fo-lang-ki bien connus de son temps pour modifier en Fo-lang l'orthographe primitive Fou-lang attestée dans le *Ming che* et le *Houang-Ming siang-siu lou*.

181) Ceci paraît être le même nom qui est écrit plus généralement Siu-lang (avec les mêmes caractères), mais le pays des sauvages Siu-lang se trouvait dans l'Indochine continentale à l'Ouest du Champa (cf. *BEFEO*, III, 278, 280-281, 282; Saeki, dans *Shirin*, XIII [1928], 597-598). Je ne sais où les deux auteurs (le second copiant le premier) ont pris la forme Lang-siu ainsi que certains détails de leur texte. Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 12, cite le passage du *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*, mais ne fait aucune remarque sur le nom de Lang-siu.

182) Je ne veux pas discuter ici la question du P'o-li, où j'ai proposé autrefois de reconnaître le nom de l'île de Bali, malgré certaines difficultés (cf. *BEFEO*, IV, 282-285). L'examen des théories plus récentes qui ont été formulées à son sujet exigerait de trop longs développements. Outre le *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*, l'identification des Fo-lang-ki au P'o-li se trouve dans le *Tou-che fang-yu ki-yao*, 100, 5b.

183) Ed. du *Hio-tsin t'ao-yuan*, I, 6a. Cette notice a été traduite par Groeneveldt, *Notes on the Malay Archipelago*, 245-248, et recopiée de là partiellement, avec des notes, dans Ferrand, *Malaka (JA, 1918, I, 428-430)*.

lacca] pour y faire du commerce d'échange. En se disputant pour une [question de] profit, on en vint aux coups. Le roi barbare (= le roi de Malacca) s'empara du 哪達 *no-ta*<sup>184</sup>) et l'empri-

184) Groeneveldt, sans donner la forme originale, a traduit par „captain”. Il est en effet à peu près certain que nous avons ici une transcription \**nōda* représentant une forme contractée du titre plus complet que l'auteur du *Hai-yu*, dans un passage antérieur de la même notice, a rendu par 南和達 *nan-houo-ta*, \**namhōda*, en disant que c'était à Malacca le nom qu'on donnait aux gens riches. Comme l'a vu Groeneveldt, il s'agit des *nāhūdā*, „maîtres de navire”, c'est-à-dire des gens qui allaient faire du commerce sur un navire leur appartenant en propre; le terme, qui est d'origine persane, a passé en malais sous la forme *nāhōdā*; cf. Yule, *Hobson-Jobson*<sup>2</sup>, 612-613; Daigado, *Glossário Luso-Asiático*, II, 88-89. Les doutes exprimés par Ferrand, 42, à raison de l'ancienne occlusive finale de *-ta* sont sans valeur; ces occlusives étaient amuies depuis longtemps au XVI<sup>e</sup> siècle en chinois mandarin, et les transcriptions du *Hai-yu*, en particulier pour le nom de la dague, ne suggèrent pas une prononciation cantonaise, malgré l'origine cantonaise de l'auteur. Plus intéressant est le cas du premier caractère. Peut-être *nan-* indique-t-il seulement une prononciation de *nāhōda* avec une première syllabe nasalisée. Mais peut-être aussi *nan* est-il encore à lire \**nam*, et l'*-m* est-il une trace d'une prononciation où le *-w* de *naw* n'était pas complètement amui; les *Ayn-i Akbari* (cf. *Hobson-Jobson*, 612; Ferrand, *Relat. de voyages et textes géogr.*, 22, 548) font encore mention de la forme persane originale complète *nāw-hūdā*; je ne le crois pas cependant très probable. Bien que *nāhūdā* ait été généralement rendu dans les anciens textes européens sous une forme du type de *nacoda*, on a probablement une forme déaspirée dans le nom de „Naoda begua”, mêlé à l'attaque de Malacca par Albuquerque (cf. Danvers, *The Portuguese in India*, I, 221 [„Naoda begea”]; Cordier, *Hist. gén. de la Chine*, III, 113 [„Naoda begua”]; Barros, III, II, 29, l'appelle „Nehodá Beguea”, et le premier élément de ce „nom” est certainement *nāhūdā* (cf. la forme „*necoda*” dans Pinto). Il semble bien que l'auteur du *Hai-yu* n'ait pas soupçonné que le *no-ta*, \**nōda*, dont il entendit parler à propos du navire portugais, était le même terme que celui de *nan-houo-ta*, *nāhōdā*, qu'il avait recueilli comme désignation des richards de Malacca. Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 5, a rapproché le *no-ta* du *Hai-yu* non de *nan-houo-ta* = *nāhūdā*, mais de 那督 *na-tou* qui est employé avec le sens de „grand chef” dans la notice de Patani du *Tong-si yang-k'ao*, 3, 17a. En réalité, le *Tong-si yang-k'ao* a toujours (7 fois) 哪督 *no-tou* (ou *na-tou*), et l'orthographe 那督 *na-tou* est celle de la notice de Bornéo dans le *Ming che* (325, 2b-3a). Il a échappé à Tchang Wei-houa<sup>2</sup> que l'auteur du *Tong-si yang-k'ao*, comme l'a déjà fait remarquer Groeneveldt (*Notes on the Malay Archipelago*, 235, 258), avait confondu en un seul pays P'o-ni, c'est-à-dire la partie Nord-Ouest de Bornéo, et Patani sur la péninsule malaise; cette même confusion se retrouve dans le *Ming che*, 325, 3a, et, en fait, je ne suis pas sûr que toute l'histoire du *na-tou* ne soit pas empruntée par le *Ming che* au *Tong-si yang-k'ao*. En pareil cas, il n'est pas exclu *a priori* qu'elle se rapporte à Patani, encore que Groeneveldt l'ait considérée comme appartenant à l'histoire de Bornéo. Quant au titre de *no-tou* ou *na-tou*, Groeneveldt a eu sûrement raison (*ibid.*, 235) d'y voir le malais *dātu*, „grand-père”, „viellard”, „prince”; il faut seulement ajouter que *dātu* est plus spécialement javanais, au lieu que la forme malaise usuelle

sonna <sup>185</sup>). Les Fo-lang-ki s'en retournèrent et se plaignirent à leur maître (*tchou*); il fut décidé de se venger. Alors [le chef] équipa huit grands navires <sup>186</sup>), avec jusqu'à dix mille soldats d'élite, qui, profitant du vent <sup>187</sup>), arrivèrent brusquement. A ce moment, une année avait déjà passé, et le pays [de Malacca] était mal préparé [contre une attaque]. [Les Fo-lang-ki] lui infligèrent une grave défaite, tuant et pillant, et le chef barbare Fo-lang-ki avança jusqu'à prendre possession du palais [du roi]. Le roi se retira et s'organisa à **陂隄里** *Pei-t'i-li* <sup>188</sup>); de ce qui restait [du peuple], jeunes et vieux, une grande partie en outre fut dispersée et disparut. Les Fo-lang-ki voulurent obtenir une somme du Siam pour lui rendre le pays <sup>189</sup>); le Siam refusa. Les Fo-lang-ki rassemblèrent leurs troupes,

est *dātuq*; la transcription chinoise peut représenter l'une ou l'autre forme (en prononciation méridionale, elle supposerait *dātuq*, ce qui ferait décider pour Patani contre Bornéo). Mais, quoi qu'il en soit, le *no-ta* de Hai yu (ou à la rigueur *na-ta*) n'a pas de voyelle labiale dans la seconde syllabe, et le capitaine de navire portugais visé doit bien être un *nāhuddā*, non un *dātu* ou *dātuq* comme l'a pensé Tchang Wei-houa. Ce capitaine est Ruy d'Araujo.

185) L'incident est de 1510; cf. Ferrand, *Malaka*, 430.

186) Le *Sējārah Malāyu* prête de son côté à Albuquerque 43 voiles, dont 7 navires de ligne (cf. Leyden, *Malay Annals*, 351). En réalité, l'amiral portugais arriva devant Malacca avec 22 navires (cf. Ferrand, *Malaka*, 430).

187) C'est-à-dire s'aidant de la mousson.

188) Le *Houang-Ming siang-siu lou*, 5, 2b, dit seulement *Pei-t'i*. Il semblerait s'agir de Pedir, comme l'a supposé Ferrand, mais Pedir est à Sumatra, et le roi de Malacca ne quitta la péninsule que pour aller à l'île de Bintan, au Sud de Singapoure. Dans un autre passage de la même notice, l'auteur du *Hai yu* dit que Malacca tire son riz du Siam (Sien-lo), de **崛嶼** *K'iu-long* et de *Pei-t'i-li*. Groeneveldt et Ferrand n'ont su où chercher *K'iu-long*; mais, dans le *Hai yu*, 2, 1a, il est dit que les **狃** *Tch'ong* sont des sauvages qui habitent „*K'iu-long du Siam*” (*Sien-lo tche K'iu-long*). Les *Tch'ong* sont les „voleurs **撞** *Tchouang*” (\**Cong*) des *Mémoires sur les coutumes du Cambodge* de Tcheou Ta-kouan (cf. *BEFEO*, II, 156), c'est-à-dire les *C'ong* actuels; ce nom est donné aux sauvages qui habitent l'Est du Siam et l'Ouest du Cambodge, depuis la côte jusqu'aux montagnes situées à l'Ouest du Grand Lac (cf. Gérini, *Researches on Ptolemy's Geography*, 157-159- 737, 769; Finot, dans *Bull. de la Comm. Archéol. de l'Indochine*, 1911, 29). Deux des trois noms sont donc à chercher sur le continent; il n'est pas exclu que le troisième s'y soit trouvé aussi, et d'ailleurs on attend pour *Pei-t'i-li* un original \**Betir* plutôt que *Pedir*; on a vu plus haut (p. 101, n. 30) un *Pi-tō* qu'il était également difficile d'identifier à *Pedir*, puisque, de là on se rendait au Siam par terre; peut-être est-ce le même endroit que *Pei-t'i-li*.

189) Le Siam avait toujours prétendu à la suzeraineté sur la région de Malacca et l'avait parfois exercée, au prix de nombreux conflits. Il va sans dire que les Portugais ne firent jamais une telle offre au Siam, pas plus qu'ils

les embarquèrent toutes et s'en allèrent. Le roi revint alors chez lui." La fin de ce texte montre combien, un quart de siècle après les événements, même un Chinois qui s'était diligemment renseigné auprès des équipages étrangers qui fréquentaient la région de Canton pouvait se tromper. Il est vrai que le commerce étranger venait de subir une longue éclipse à la suite de l'interdiction formulée en 1522; des barques arrivaient et partaient néanmoins, avec le concours avoué des autorités, comme nous le verrons bientôt.

L'*Histoire des Ming* (325, 3a-4b) donne une version plus autorisée 190).

Dès 1403, l'année même de son avènement, Yong-lo avait envoyé l'eunuque Yin K'ing en mission à Malacca. Les relations furent ensuite régulières 191). Dans le troisième quart du XV<sup>ème</sup> siècle régnait le

---

n'évacuèrent Malacca où le roi ne rentra jamais. Mais il est exact qu'Albuquerque envoya immédiatement Duarte Fernandes en mission au Siam; c'est probablement cette mission, comme l'a pensé Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 8, qui, mal interprétée, est à l'origine du récit du *Hai yu*.

190) Cette notice de l'*Histoire des Ming* sur le Siam a été traduite, avec pas mal de coupures ou de résumés, par Groeneveldt, 248-254, et la traduction de Groeneveldt a été réimprimée, avec de nouvelles coupures, mais aussi de nouvelles notes, par Ferrand, *Malaka*, 401-405.

191) Ce n'est pas le lieu de reprendre la notice intégralement, mais je profite de l'occasion pour rectifier quelques noms royaux. 1° Groeneveldt, et Ferrand

à sa suite, appellent le prince qui régnait à Malacca en 1403 拜里述刺

Pai-li-chou-la, mais c'est une inadvertance de Groeneveldt; le texte a en réalité

拜里迷蘇刺 Pai-li-mi-sou-la = Përmisura < sanscrit Paramésvara (cf.

aussi *T'oung Pao*, 1933, 389; il y a d'ailleurs d'autres transcriptions, en particulier dans *Ming-chan tsang*, *Wang-hiang ki*, 3, 17b). 2° Le successeur de Përmisura est

appelé 母幹撒于的兒沙 Mou-kan-sa-yu-ti-eul-cha. Comme la trans-

cription de son nom commence par *mou*, qui signifie „mère”, tous les auteurs, sauf celui du *Ming-chan tsang*, 3, 18b, et les compilateurs du *Ming che* qui doivent s'être appuyés sur les *Che lou*, ont cru qu'il s'agissait de la mère du roi, et ont dit la „mère du roi” en supprimant le nom. Mais, même dans le *Ming-chan tsang* et le *Ming che*, le nom est fautif. Blagden a depuis longtemps proposé (*Actes du XI<sup>e</sup> Congrès Internat. des Orient.*, Extrême-Orient, 245) de lire

干 *kan* au lieu de 于 *yu* et de reconnaître, dans \*Mou-kan-sa-kan-ti-eul-cha,

Muhammad Iskandar Sâh, que Ferrand, à son tour, a lu à la malaise Muhammad Sëkander Sâh (*Malaka*, 403). La correction est sûrement justifiée; les exemples de la confusion entre *yu* et *kan* abondent dans les textes chinois. Mais Mou-kan ne peut guère transcrire Muhammad, et le nom de \*Muhammad Iskandar Sâh n'est fourni par aucun texte. Je crois qu'une seconde correction est nécessaire.

Le caractère 幹 *kan*, dans les transcriptions des Yuan et des Ming, est toujours ou presque toujours une faute pour 幹 *wo* (sous les Ming, *wa*); j'ai consacré une note spéciale à ces prétendus *kan* dans *T'oung Pao*, 1944, 125-130.

Suite de la note p. 167

Dans le cas qui nous occupe ici, je propose de lire Mou-wa° au début du nom (cf. d'ailleurs *T'oung Pao*, 1933, 397-398; en fait on a correctement Mou-wa dans le *Ta-Ming houei-tien*, 106, 36). Dans ce Mou-wa, je vois la transcription du pseudo-nom royal „Magat” de Valentijn (cf. Ferrand, *Malaka*, 462), en réalité le titre honorifique malais Mēwa[t] = Mēgat (cf. Favre, *Dict. malais-français*, II, 363), préfixé au nom d'Iskandar Šāh (cf. d'ailleurs Rouffaer, dans *Bijdragen*, LXXVII, 463, 587, et *T'oung Pao*, 1936, 220; aussi A. Marre, *Hist. des rois de Pasey*, Paris, 1874, in-8, 25). D'après le *Ming-chan tsang* et le *Ming che*, le „fils du roi” \*Mēwat Iskandar Šāh vient en 1414 annoncer la mort de son père et demander l'investiture. Mais, selon le *Chow-yu tcheou-tseu lou*, 8, 13b, et le *Ming-chan tsang*, ce fut seulement en 1419 que le roi 亦思罕荅兒沙 Yi-sseu-han-ta-eul-cha, Iskandar Šāh, succéda à son père et vint en Chine. La solution est peut-être la suivante. Malacca me paraît avoir pratiqué la politique des *uparāja*, ou „rois en second”, „secondes rois” (nous en avons un exemple formel pour Pahang, où le 副王 *fou wang* n'est pas un „viceroy” comme le dit Groeneveldt 256, du moins au sens où „viceroy” s'entend d'ordinaire, mais bien un *uparāja*); il est possible qu'Iskandar Šāh ait annoncé en 1414 la mort de son père l'*uparāja* et lui ait succédé comme tel, puis soit devenu le vrai roi en 1419; un cas analogue, à en juger par les contradictions de certains textes, s'était peut-être produit avec Pērmisura. 3° En 1424 (le „1422” du *Ming-chan tsang* doit être une faute de texte, par chute d'un caractère) monte sur le trône un roi que le *Ming che* appelle 西里麻哈刺 Si-li-ma-ha-la; le nom est le même dans la plupart des autres textes (sauf que *li* est écrit 哩 *li* dans le *Ming-chan tsang*). Si-li-ma-ha-la représente évidemment Śēri Maharāja] < Śri Mahārāja, et Ferrand a déjà supposé qu'il manquait une finale rétablie par lui en *-tch'a* (*Malaka*, 403). Mais *-tch'a* donnerait *-ča*, non *-ja*. En fait le *Houang-Ming siang-siu lou*, 5, 2a, est seul à nous avoir conservé la forme complète 西哩麻哈刺者 Si-li-ma-ha-la-tchō, Śēri Maharāja; mais le caractère *tchō* s'emploie souvent avec valeur sémantique à la fin d'un nom propre; la plupart des auteurs l'ont pris pour tel et l'ont supprimé par suite à la fin du nom (者 *tchō* a aussi souvent joué des tours aux Européens; c'est ainsi que le prétendu pays de „Fa-eulh-sa-li-ko” dont dépendrait le pays de 白思勒 Pai-sseu-lo [Bašra, Bassorah] selon Amiot, *Mém. conc. les Chinois*, XIV, 247, suivi par Bretschneider, *Med. Res.*, II, 308, est en réalité le prince de Bašra 者法兒撒的革 Tchō-fa-eul-sa-ti-ko, Ja<sup>c</sup>fār Sādiq). Naturellement Śēri Maharāja est plutôt une épithète, bien qu'on rencontre Paduka Śri Mahārāja comme nom de roi dans le *Sējāra Malāyu* (cf. Rouffaer, dans *Bijdragen*, LXXVII, 1921, 33); les renseignements groupés à son sujet par Rouffaer, *ibid.*, 588, sont contradictoires, et je n'exclus pas l'hypothèse qu'il puisse avoir été un *uparāja*, au moins pendant un temps.

4° Un envoyé vient en 1445 au nom du roi 息力八密息瓦兒丟八沙 Si-li-pa-mi-si-wa-eul-tieou-pa-cha, ce qui, comme Ferrand l'a indiqué, doit représenter une forme „malaise” basée sur le sanscrit Śri Parameśvaradeva,

sultan Mansūr Šāh, à qui la Cour avait accordé en 1449 un sceau d'investiture. L'*Histoire des Ming* parle ensuite d'événements de 1474, puis de 1481, et continue en disant : „Quelque temps après, on envoya le *ki-che-tchong* 林榮 Lin Jong et le *hing-jen* 黃乾亨 Houang K'ien-heng donner le brevet et le sceau d'investiture au fils du roi, 馬哈木沙 Ma-ha-mou-cha.” Le „fils du roi” dont il s'agit est celui qui régnera à Malacca au moment de la conquête d'Albuquerque. Deux questions se posent à son sujet : la vraie forme de son nom et la date réelle de son avènement.

Le nom est ici Ma-ha-mou-cha, que Groeneveldt a transcrit „Ma-ha-mu-sa” ; par la suite, au moment de l'attaque des Fo-lang-ki, le roi qui s'enfuit devant eux est appelé 蘇端媽末 (et non 馬) comme l'a imprimé Groeneveldt) Sou-touan Mamo, ce que Groeneveldt a transcrit „Sultān Mamat”. Ferrand (*Malaka*, 404) a pensé que le 木 *mou* de Ma-ha-mou-cha était une faute graphique pour le 末 *mo* de Ma-mo ; pour ce dernier il invoquait l'ancienne prononciation \**muât*, et concluait que tous deux rendaient un même original Muḥammad Šāh. Il est exact que, pour le prince vaincu par Albuquerque en 1511, on trouve dans les *Commentaires* d'Albuquerque „Sultan Mahamet” ; chez Diego de Couto, „Mahamede Xá” ;

---

plus le titre de Šāh (*Malaka*, 404 ; *-tseou-pā-cha* ne peut transcrire Abū Sahid, à qui avait songé Rouffaer dans *Bijdragen*, LXXVII, 1921, 463) ; elle paraît être d'un type comme \*Sēri Pērmiswardeba Šāh ; mais peut-être n'est-ce aussi là qu'une épithète ; en tout cas, le texte n'implique aucunement qu'il s'agisse de l'avènement d'un nouveau roi. 5° En 1455 („1456” est une erreur chez Groeneveldt et Ferrand), le 速魯檀 *sou-lou-t'an* (sultān) 無答佛哪沙

Wou-ta-fo-no-cha envoie le tribut et demande le sceau d'investiture (*fong*). Le nom est évidemment Muḥafār Šāh, confirmé par les *Commentaires* d'Albuquerque et par le *Sējārah Malāyu* ; comme l'a dit Ferrand, la prononciation *-ti-de* 土 en malais explique *-ta-* (valeur de transcription *-da-*) de la transcription chinoise ; mais il faut ajouter que la transcription paraît être d'un type méridional, avec occlusives finales, et qu'en tout cas 無 *wou* ne s'y explique

qu'avec la prononciation secondaire *mo* qu'il a dans 南無 *nan-wou*, lu *na-mo* (< sanscr. *namo*). 6° Sous l'année 1459, le *Ming che* enregistre que le „fils du roi” envoie le tribut et demande un sceau d'investiture. A la suite de Groeneveldt, on a toujours lu le nom de ce fils comme Sou-tan Wang-sou-cha, tout en reconnaissant bien qu'il s'agissait du Sultān Mansūr Šāh. Mais 芒速沙 se lit Mang-chou-cha ; le *Houang-Ming siang-siu lou*, 5, 2a, et le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 8, 13b, marquent expressément la mort de Muḥafār Šāh en 1459.

chez Godinho de Eredia, „Sultan Mohameth” (cf. Ferrand, *Malaka*, 423, 446, 450) : toutes formes qui paraissent supposer Muḥammad Šāh. Cependant Valentijn est d'accord avec le *Sějārah Malāyu* pour écrire Maḥmud Šāh, et Ma-ha-mou, écrit comme dans l'*Histoire des Ming*, est sous les Ming la transcription constante de Maḥmūd. Il n'y a donc pas à corriger Ma-ha-mou en Ma-ha-mo, le „Mamat” de Groeneveldt, comme le voulait Ferrand. Mais est-ce à dire que, ainsi que l'a supposé Blagden, Ma-ha-mou-cha serait bien Maḥmud Šāh, au lieu que le „Sultan Mamat” serait son fils, le Raġa Aḥmad du *Sějārah Malāyu*? Je ne le crois pas. Le „Mamat” de Groeneveldt est une restitution arbitraire, et il n'y a plus lieu d'invoquer avec Ferrand, pour le début du XVII<sup>e</sup> siècle, l'ancienne prononciation \*muât de 末 *mo*. Ou bien 末 *mo* est une altération graphique de 木 *mou*, ce que l'accord des sources<sup>192</sup>) ne rend pas très vraisemblable, ou bien Ma-mo rend \*Mamod = Maḥmūd. Les Chinois n'ont réellement connu à cette époque qu'un seul roi de Malacca, le sultan Maḥmūd Šāh. Toutefois la forme des sources portugaises serait expliquée par le fait qu'avant son avènement on l'appelait Rāġa Muḥammad (cf. Rouffaer, dans *Bijdragen*, LXXVII, 590).

La date de l'avènement de Maḥmūd Šāh est donnée comme étant 1477 dans le *Sějārah Malāyu*, d'une chronologie d'ailleurs très peu sûre pour tous les règnes antérieurs. Comme l'*Histoire des Ming* parle d'événements de 1481 avant de passer à l'investiture de Maḥmūd Šāh, Blagden en a naturellement déduit que les Chinois plaçaient l'avènement de Maḥmūd Šāh quelques années plus tard que les Malais; Ferrand, *Malaka*, 469, a adopté hypothétiquement 1482. Toutefois la façon même dont s'exprime l'*Histoire des Ming* indique que ses compilateurs n'avaient pas de date précise, faute d'en rencontrer peut-être dans les *Che lou*. Mais le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 8, 13b, le *Houang-Ming siang-siu lou*, 5, 2a, et le *Ming-chan tsang*, *Wang-hiang ki*, 3, 19a, sont d'accord pour dater de 1478 l'envoi en mission de Lin Jong et de Houang K'ien-heng. L'écart avec le *Sějārah Malāyu* ne serait alors que d'un an; encore peut-on admettre que Maḥmūd Šāh avait accédé au trône en 1477, mais que son ambassade n'arriva

192) La même orthographe Ma-mo se retrouve dans les passages parallèles du *Houang-Ming siang-siu lou*, 5, 2b, du *Ming-chan tsang*, (Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 105) et du *Ming wai che* (*T'ou-chou tsi-tch'eng*, *Pien-yi tien*, 96, 5b); et aussi dans un passage des *Che lou* (Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 105).

à la Cour de Chine qu'en 1478, ou du moins que les envoyés chargés par l'Empereur de Chine d'aller lui donner l'investiture ne furent désignés que cette année-là<sup>193</sup>). Ces déductions, tirées des seuls textes littéraires, sembleraient être amplement confirmées par les données de la pierre tombale de Mansūr Šāh, qui montrent que ce prince mourut en octobre 1477 (cf. Rouffaer, dans *Bijdragen*, LXVII, 574, 588-590).

Mais il se présente une nouvelle complication. Entre Mansūr Šāh et Maḥmūd Šāh, les sources portugaises et malaises intercalent un prince que les sources chinoises ignorent, le sultan Ala'ū-d-Dīn, qui serait le fils de Mansūr Šāh et le père de Maḥmūd Šāh; avant son avènement, on le connaissait comme Rāja Ḥusain. Rouffaer (*loc. cit.*) a proposé de fixer son règne de la fin de 1477 à ca. 1488, et de placer en ca. 1468 seulement l'avènement de Maḥmūd Šāh<sup>194</sup>). Il n'y avait là aucune difficulté pour Rouffaer, puisque le *Ming che* mettait l'envoi en mission de Lin Jong et de Houang K'ien-heng, chargés de donner l'investiture à Maḥmūd Šāh, après des événements de 1481. Mais nous nous heurtons aujourd'hui aux textes qui placent expressément cette mission en 1478<sup>195</sup>). La date de la mission concorde trop bien

193) Il est possible que ce qu'on trouve dans les *Che lou* soit l'édit prescrivant les sacrifices à la mémoire de Lin Jong et de Houang K'ien-heng, qui tous deux firent naufrage et se noyèrent en revenant de Malacca. Le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 8, 13b-14a, donne quelques renseignements sur la famille de Houang K'ien-heng et sur lui-même.

194) Les mêmes dates de 1477-1488 sont adoptées pour le règne de Ala'ū-d-Dīn par Winstedt, dans *J. Mal. Br. RAS*, XIII, I [1935], p. 46; en face de cette page, Winstedt reproduit l'inscription funéraire de ce sultan, qui a été retrouvée à Malacca.

195) Vu leur importance, je donne ici les passages originaux des deux ouvrages. 1° *Chou-yu tcheou-tseu lou* (1574), 8, 13b: „La 14<sup>e</sup> année de Tch'eng-houa (1478), le roi successeur (嗣王 *sseu-wang*, c'est-à-dire le roi qui succédait, mais n'avait pas encore reçu l'investiture de la Chine) demanda à son tour le brevet d'investiture (*fong*). L'Empereur ordonna au contrôleur (*ki-che-tchong*) [attaché] au Ministère des rites Lin Jong d'être premier ambassadeur, et au *hing-jen* Houang K'ien-heng d'être ambassadeur en second et de se rendre [à Malacca] pour donner le brevet d'investiture au [roi successeur] ...”. 2° *Houang-Ming siang-siu lou* (1629), 5, 2a: „La 14<sup>e</sup> année [de Tch'eng-houa] (1478), étant donné qu'à son tour le roi successeur de [Malacca] Ma-ha-mou-cha (Maḥmūd Šāh) avait demandé le brevet d'investiture, on ordonna au *ki-che-tchong* Lin Jong et au *hing-jen* Houang K'ien-heng d'aller conférer le brevet...”. Il se présente toutefois ici une difficulté sérieuse. Le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, après la mention de l'envoi en mission de Lin Jong et de Houang K'ien-heng, continue ainsi: „Lorsque, leur tâche accomplie, ils s'en revenaient, leur navire, en arrivant à 洋嶼 Yang-siu (l'île Yang-siu est à l'embouchure de la rivière

avec celle de la mort de Mansûr Šâh survenue en octobre 1477 pour qu'on puisse la révoquer en doute. Je ne vois pas la solution de cette difficulté. Ou Mahmûd Šâh n'aurait-il été d'abord qu'un *uparâja*?

Vient ensuite dans l'*Histoire des Ming* un paragraphe consacré à l'ambassadeur de Malacca 端亞智 Touan-ya-tche, Tūan Aji, venu en 1508 (cf. *supra*, p. 110) ; son escorte chinoise, à l'instigation de son interprète également chinois, complota de l'assassiner.

Enfin nous en arrivons à ce qui concerne la conquête de Malacca par les Portugais : „Par la suite, les Fo-lang-ki, se livrant à une attaque violente, envahirent et enlevèrent le pays. Le roi, Sultan Ma-mo

---

Min au Foukien), rencontra une tempête, et tous deux furent noyés en mer. L'Empereur s'en affligea et envoya des fonctionnaires leur faire des sacrifices. A [Lin] Jong, il octroya un certain grade posthume ; à [Houang] K'ien-heng, il octroya à titre posthume le grade de directeur adjoint d'un office (司副 *sseu-fou*). Un fils de chacun [des deux] fut [admis à] entrer au Kouo-tseu-kien. Le fils de [Houang] K'ien-heng passa par la suite le doctorat ; c'est le censeur commissaire à l'éducation pour la région du Sud 如金 [Houang] Jou-kin." Le *Houang-Ming siang-siu lou* dit de même : „Comme ils revenaient, ils arrivèrent à Yang-siu, rencontrèrent une tempête et périrent noyés en mer. A chacun on donna la faveur qu'un fils entrât au [Kouo-tseu-]kien pour y étudier. Après cela, on supprima les ambassades d'investiture." Quoique moins détaillé, tel est aussi le récit du *Ming-chan tsang*. Tout autre est la version du *Ming che* : „Les deux hommes périrent noyés ; [l'Empereur] leur conféra des titres posthumes, leur octroya des sacrifices, et donna des places [au Kouo-tseu-kien] par pitié pour ceux qui restaient de leurs familles. Il ordonna aux autorités de faire sur le rivage de la mer des sacrifices pour rappeler l'âme' (*tchao-houen*) [des défunts], et de montrer aussi de la pitié à leurs familles. A nouveau (c'est-à-dire en remplacement'), il envoya le contrôleur (*ki-che-tchong*) 張晟 Tchang Cheng et le *hing-jen* 左輔 Tso Fou pour aller [donner l'investiture]. [Tchang] Cheng mourut au Kouangtong. Ordre fut donné aux autorités de la province de choisir un mandarin pour être l'adjoint de [Tso] Fou [devenu premier envoyé] afin de finir l'affaire de l'investiture." Les deux versions sont contradictoires. Le plus naturel est peut-être de penser que Lin Jong et Houang K'ien-heng se noyèrent non pas au retour, mais au départ, et qu'on le sut de suite parce qu'on était encore sur les côtes du Foukien. Mais il est possible aussi que les deux envoyés ne se soient noyés qu'au retour, et il n'y avait alors pas lieu de leur donner des remplaçants. La mission de Tchang Cheng et de Tso Fou, puis de Tso Fou et de son adjoint anonyme, n'en est pas moins certaine. Peut-être furent-ils chargés d'aller donner l'investiture vers 1485-1487 à Mahmûd Šâh devenu vraiment roi après avoir été „roi en second" pendant quelques années, et est-ce parce qu'ils trouvaient deux ambassades d'investiture pour le seul Mahmûd Šâh que les compilateurs de *Ming wai-che*, source du *Ming che* (cf. *T'ou-chou tsi tch'eng*, Pien-yi tien, 96, 5b-6a), ont imaginé que les premiers envoyés avaient péri avant d'avoir rempli leur mission et qu'il avait fallu les remplacer par les seconds. Ici encore, on aimerait à avoir les textes correspondants des *Ché lou*.

(Maḥmūd), s'échappa et envoya un ambassadeur pour annoncer son malheur. A ce moment, Che-tsong succéda au trône <sup>196</sup>). Par un ordre impérial il blâma les Fo-lang-ki, leur prescrivit de rendre au [roi de Malacca] son ancien territoire, et exhorta les rois de Siam et autres sur le juste devoir de secourir dans les calamités et de compatir à ses voisins <sup>197</sup>); [mais] en fait il n'y eût aucun d'eux qui répondit [à son appel], et [le royaume de] Malacca finalement fut anéanti. A ce moment, les Fo-lang-ki envoyèrent aussi une ambassade pour venir à la Cour et offrir le tribut, et pour demander un sceau d'investiture (*fong*). Quand ils arrivèrent au Kouangtong, les autorités, considérant que ce royaume n'avait jamais été sur la liste de la réunion royale <sup>198</sup>), retinrent l'ambassadeur et informèrent [la Cour]. Un édit impérial prescrivit de lui donner la valeur des produits de son pays [qu'il offrait] et de le renvoyer <sup>199</sup>). Par la suite, le nom [de Man-la-kia] fut changé en 麻六甲 Ma-lieou-kia ... <sup>200</sup>). Les mœurs [de

196) Il s'agit de Kia-tsing, monté sur le trône le jour de son entrée à Pékin, le 27 mai 1521.

197) Autrement dit, l'Empereur, renonçant à une intervention directe, demande aux rois de Siam, etc., ses vassaux, d'aller au secours de son autre vassal le roi de Malacca.

198) 王會 *wāng-houei*. Cette vieille expression, qui remonte au titre d'un chapitre du *Yi Tcheou chou*, y désignait les princes feudataires qui s'assemblaient pour offrir au souverain les produits de leurs territoires; les princes vassaux qui viennent offrir le tribut leur sont naturellement assimilés ici. Devéria (*Mélanges Charles de Harlez*, 97) s'est trompé en pensant que l'expression ne remontait qu'à Yen Che-kou (581-645); en proposant l'exécution d'un *Wang-houei l'ou*, Yen Che-kou s'inspirait de l'exemple ancien du *Yi Tcheou chou*.

199) Sur l'inexactitude de cette assertion, cf. *supra*, p. 92, n. 12. Tout le passage concernant les Fo-lang-ki dans la notice de Malacca est d'ailleurs inséré assez maladroitement, car l'arrivée de leur ambassade à la Cour est antérieure à l'avènement de Kia-tsing et à ses exhortations adressées au Siam et à d'autres pays vassaux.

200) C'est sous cette dernière transcription qu'on trouve la notice de Malacca dans le *Tong-si yang-k'ao* (4, 1-4); il semble que, dans sa dernière partie, la notice du *Ming che* soit parfois redevable à cet ouvrage de 1618. La transcription antérieure Man-la-kia répond aux habitudes des Ming en tant que *-n* final y est employé pour rendre *-l* en fin de syllabe d'un mot étranger; mais 滿 *man*, \**muân*, comportait une semi-voyelle labiale, si bien que sa valeur théorique de transcription est *mon* ou *mol*; en fait, 滿刺 *man-la*, avec les deux mêmes caractères que dans Man-la-kia, est la transcription constante sous les Ming de l'arabe *mollah*. Man-la-kia représentait donc plutôt \*Mollaka (ou même \*Mollaga) que Malaka. Peut-être est-ce l'insuffisance de cette transcription qui l'a fait modifier; mais le cas reste obscur. En effet, il semblerait que le changement fût dû aux marchands chinois des mers du Sud, et non aux officiels de

Malacca] étaient simples et droites, et les habitudes commerciales très équitables. Depuis qu'il a été détruit par les Fo-lang-ki, la manière a changé brusquement; les jonques commerciales de haute mer y sont allées rarement, la plupart se rendant [désormais] directement à Sou-men-ta-la (Pasè-Samudra) ...".

Une première conclusion se dégage de ce texte, et elle va à l'encontre d'une donnée qui a été acceptée généralement. En 1511, Albuquerque rencontra un certain appui auprès des Chinois de Malacca, et certains de ceux-ci, retournant dans leur pays, auraient parlé en bons termes des Portugais. Telle est la raison, selon Ferguson, 2, pour laquelle „l'oncle du roi fugitif de Malacca, que celui-ci avait envoyé comme ambassadeur au roi de la Chine pour lui demander de l'aide contre les Portugais, fut écarté avec des prétextes, et finalement mourut sans avoir accompli l'objet de sa mission". La source donnée pour cette information (sur laquelle cf. aussi Ferrand, *Malaka*, 430) est les *Commentaires* d'Albuquerque, dans la traduction anglaise de Gray-Birch, III, 131-134, et aussi le ch. 90 de Pinto. Nous laisserons provisoirement Pinto de côté. Quant aux *Commentaires*, rédigés par Affonso d'Albuquerque, le fils naturel du grand Affonso d'Albuquerque, c'est un ouvrage important, mais qui ne prend pleine autorité que lorsqu'il est confirmé par les *Cartas* originales du conquérant. Dans la grande édition des *Cartas* publiée par l'Académie de Lisbonne, malheureusement sans index, je n'ai pas réussi à trouver un passage parallèle à celui des *Commentaires*. En tout cas, le texte même du *Ming che*, ceux déjà cités et à citer plus loin des *Che lou* et la lettre de Vieyra montrent surabondamment que le Cour de Chine ne s'est pas occupée de la prise de Malacca par les Fo-lang-ki avant 1520-1521; la mission de l'„oncle", si elle a existé, ou bien se confond avec la mission ultérieure dont il sera question plus loin, ou bien elle n'est pas arrivée jusqu'à Pékin, ou même jusqu'à Canton.

la Chine du Nord; or ces Chinois du Sud parlaient, s'ils étaient cantonnais, un dialecte où 甲 *kia* comportait un -p final, et s'ils étaient foukienois (comme Tchang Sie, l'auteur du *Tong-si yang-k'ao*, qui était de la région de Tchang-tcheou), ils prononçaient *kia* avec un -k final; ni l'un ni l'autre n'apparaissent à la fin du nom indigène Malaka. D'autre part 六 *lieou*, même si on le lit *lou* comme il est possible, est *luk* en cantonnais, *luk* ou *lök* au Foukien, c'est-à-dire comporte en tout état de cause une voyelle labiale que Malaka ne contient pas. Il ne peut s'agir d'autre part d'une transcription approximative avec adaptation sémantique, car Ma-lieou-kia n'offre pas de sens.

Je doute fort d'ailleurs que le récit des *Commentaires* mérite la créance qu'il a rencontrée jusqu'ici. Affonso d'Albuquerque junior était fort mal renseigné sur ce qui suivit la prise de Malacca, puisqu'il dit (trad. Gray-Birch, III, 134) que le roi de Malacca, après la chute de la ville en 1511, se retira à Pão (= Pahang), où il mourut quelques jours après son arrivée<sup>201</sup>. Or le sultan Maḥmūd, aussi bien que son fils Sultan Aḥmad à qui il avait délégué le pouvoir (comme *uparāja?*), s'enfuirent bien chacun de son côté pour se retrouver peu après à Pahang, mais ni l'un ni l'autre n'y mourut; tous deux gagnèrent l'île de Bintan, où Maḥmūd tua son fils vers 1513, et ne mourut lui-même que vers 1528. En outre et surtout, le chapitre consacré à l'ambassade en Chine de l'oncle du sultan relève plus du roman que de l'histoire. Le nom même de l'oncle, „Tuão Nacem Mudaliar”, est suspect. Je ne tirerai pas argument du fait que le nom de cet oncle n'apparaît pas dans les histoires malaises, fragmentaires et elles aussi romancées. Mais si „Tuão Nacem” fournit un nom acceptable, „Seigneur Nacem”, l'épithète „Mudaliar” surprend. Il s'agit là en effet du tamul *mudaliyār*, pluriel honorifique de *mudali*, „chef”; le terme a été en usage essentiellement dans le Sud de l'Inde et à Ceylan<sup>202</sup>. Dalgado dit bien que *mudaliyār* („modeliar”) a été employé aussi à Malacca, mais c'est uniquement à cause du nom même qui nous occupe ici. Dans le *Səjārah Malāyu*, on rencontre *mudaliar* à la fin de trois noms, mais c'est toujours à propos de Kling, c'est-à-dire d'Hindous du Sud, et non de gens de Malacca<sup>203</sup>. Il est invraisemblable que l'oncle du roi de Malacca ait été qualifié ainsi. La méfiance s'accroît quand on lit le reste du chapitre. L'oncle du roi de Malacca arrive à Canton avec sa femme; les autorités envoient prévenir le Roi à Pékin, et celui-ci donne l'ordre de laisser l'ambassade se rendre à la capitale. L'ambassadeur se met en route, suivant toujours un fleuve sur les rives duquel il y a beaucoup de nobles

201) Cette erreur, popularisée par Danvers, *The Portuguese in India*, I, 229, est encore répétée par Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 8.

202) Cf. Yule, *Hobson-Jobson*<sup>2</sup>, 569-570; Dalgado, *Glossário Luso-Asiático*, II, 61-62. Le mot apparaît dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle dans Marignolli, à propos de Quilon, sous la forme *modilial* (cf. Yule et Cordier, *Cathay and the Way thither*, III, 257).

203) Cf. A. Marre, *Sadjarah Malāyu*, 33, 245 ss., 303; sauf à la p. 33, Marre a toujours imprimé „Mondeliar”, certainement inexact, et peut-être simple faute d'impression tenace pour „Moudeliar”; Leyden, *Malay Annals*, 332 ss., a bien „Mudeliar”.

cités 204). A Pékin, au bout de quelques jours, le roi désire voir l'ambassadeur personnellement, „bien que ce ne soit pas sa coutume, car personne ne le voit, et les affaires sont réglées par les hommes qui gouvernent le pays”. Le Roi, „bien qu'informé déjà de ce qui s'était passé par les Chinois qui étaient venus de Malacca”, eut plaisir à écouter l'ambassadeur, et „s'enquit très spécialement ... de la personne et de l'autorité du grand Affonso d'Albuquerque”. Le Roi cependant éconduisit l'ambassadeur, car „il désirait rester en bons termes avec le roi de Portugal et son capitaine Affonso d'Albuquerque, et envoyer quelques personnes lui rendre visite”, et aussi parce qu'il savait à quel point Albuquerque avait bien traité les Chinois qu'il avait trouvés à Malacca. L'ambassadeur resta longtemps à Pékin sans pouvoir rien obtenir, et pendant ce temps sa femme mourut. Quelques jours plus tard, le Roi lui fit savoir par ses fonctionnaires qu'il ne pouvait lui donner le secours demandé, la principale raison étant la guerre qu'il avait à faire aux Tartares. L'ambassadeur se mit aussitôt en route, mais mourut de chagrin en arrivant à „Janquileu” 205), après avoir donné ordre de lui construire une „chapelle” hors de la cité 206) et de placer sur sa tombe une épitaphe ainsi conçue: „Ci-gît Tuão Nacem, ambassadeur et oncle du grand roi de Malacca, que la mort a pris avant qu'il eût pu se venger du capitaine Affonso d'Albuquerque, le lion des brigands de la mer.”

A part quelques réminiscences probables de l'ambassade de Thomé Pires, toute cette histoire a exactement le caractère de celles qu'on rencontre si souvent chez Mendez Pinto, et, si nous ne connaissons pas la source, c'est à Pinto que nous ne manquerions pas de l'attribuer. Mais, au fait, bien que Gray-Birch ne s'en soit pas avisé, Ferguson a déjà renvoyé, outre les *Commentaires*, au ch. 90 de Pinto, où l'histoire se retrouve tout entière, y compris l'invraisemblable épitaphe. Il est clair que l'un des récits est copié de l'autre, mais lequel? A première

204) Gray-Birch a pensé qu'il s'agissait du Yang-tseu-kiang; mais il s'agit évidemment du trajet qui se faisait de Canton à Pékin par barques, sauf pour la traversée du Mei-ling (cf. note *b*, *infra*, p. 291).

205) Gray-Birch a considéré comme évident que „Janquileu” était Yang-tcheou (cf. son Introduction dans III, xxvi; il paraît bien plus probable que le nom doive aller rejoindre ceux de la nomenclature imaginaire de Fernão Mendez Pinto: „Taiquileu” (ch. 42), „Tanquilem” (ch. 74), „Manaquileu” (ch. 129); dans le ch. 90 de Pinto, on a „Junquileu” au lieu du „Janquileu” des *Commentaires*.

206) Il est exact qu'en Chine on n'enterre pas à l'intérieur des villes.

vue, la réponse semble évidente : les *Commentaires* ont paru en 1557, et l'édition princeps de Pinto, posthume, n'est que de 1614. Je garde cependant un doute. Je n'ai pas accès à l'édition de 1557, dont je ne connais pas d'exemplaire à Paris ; si ce chapitre s'y trouve, il est bien d'Affonso Albuquerque junior lui-même ; cette année-là, Pinto était de retour à Goa, mais il n'est rentré au Portugal que l'année suivante. Mais Affonso d'Albuquerque a publié une édition augmentée et accrue en 1576. Si le chapitre sur l'ambassade en Chine y apparaît pour la première fois, je n'aurai guère d'hésitation à dire que l'informateur d'Affonso d'Albuquerque a été là Pinto lui-même, et que nous avons dans ce chapitre le plus ancien fragment publié de ses inventions romanesques, antérieur probablement à l'*Anacefalaeosis* en latin et en tout cas aux renseignements oraux recueillis en 1582<sup>207</sup>).

Une autre erreur courante concerne celui qui aurait envoyé soit cette mission, soit surtout celle de 1520-1522<sup>208</sup>). D'après Ferguson, 16, suivi par Tchang T'ien-tsö, 52, ce ne serait pas „le roi exilé de Malacca”, mais „plutôt son fils le roi de Bintang”. Ceci résulte de la théorie mise en avant dès 1897 par Blagden, selon laquelle Ma-ha-mou-cha serait Maḥmūd Šāh, mais Sultān Ma-mo serait le fils de

207) Cf. *T'oung Pao*, 1935, 65-66. Dans son étude si minutieuse sur Pinto et ses sources, le P. Schurhammer (*Asia Major*, III [1926], 218) a déjà signalé que *mudeliar* (c'est l'orthographe de Pinto) était tamoul, et non malais. Le nom complet dans Pinto est „Trannoecm Mudeliar”, évidemment une altération, probablement due aux premiers éditeurs, pour „Tuannoecm Mudeliar” ; c'est par inadvertance que le P. Schurhammer fait dire à Pinto que c'est là le nom du roi de Malacca ; Pinto, comme les *Commentaires*, dit bien que c'était son oncle. Il est difficile de choisir entre „Tuão Nacem” et „Tuannoecm” (l'édition de 1576 des *Commentaires* écrit „Tuão Nacē Mudaliar” ; p. 384, et „Tuão Nacem” p. 386 ; mais une notation première Nacē peut aussi représenter \*Nacem). Si nous nous rappelons le nom du pirate „Coja Acem” de Pinto (ch. 36-38, 59), qui est à mon avis un Hōja Asan < Hōja Ḥasan, il n'est pas exclu que le *n-* de „Nacem” ou „Nocem” soit dû au *-n* final de Tūan, et, suivant que nous adopterons l'une ou l'autre forme, le nom se laissera alors représenter en \*Tūan Ḥasan ou en \*Tūan Ḥusain. Tūan Asan < Tūan Ḥasan nous rapprocherait du \*Cojação de Vieyra et du Hōja Asan des Chinois ; étant donné l'importance que l'histoire de Hōja Asan avait prise dans les milieux cantonnais, il n'est pas exclu que le nom soit venu à la connaissance de Pinto. Dans le travail d'autre part si minutieux du P. Schurhammer, je ne vois pas trace d'un rapprochement entre le texte des *Commentaires* et le ch. 90 de Pinto.

208) C'est cette mission que Rouffaer, 591, met en 1522-1523 ; il a été trompé par les „années de règne” de Kia-ting (1522-1566). Mais Kia-ting était déjà sur le trône en 1521, et l'ambassade était déjà en Chine en 1520, probablement même avant cette date.

Mahmūd Šāh appelé „prince de Malacca” dans les *Commentaires* et Rāja Aḥmad ou Sultān Aḥmad dans le *Sējārah Malāyu*. L'hypothèse va contre les faits. Il est exact que, d'après le *Sējārah Malāyu*, Maḥmūd Šāh, dès avant l'attaque d'Albuquerque, avait délégué son pouvoir à son fils Rāja Aḥmad ou Sultān Aḥmad, mais ensuite tous deux s'enfuirent, d'abord en des endroits différents; ils se rejoignirent à Pahang, d'où tous deux gagnèrent l'île de Bintan. Là, c'est bien Maḥmūd Šāh qui exerça de nouveau l'autorité, et c'est de lui que parlent les *Cartas* quand il est question „du roi de Bintan, qui fut de Malacca”. Il semble toutefois, d'après le *Sējārah Malāyu*, que Sultān Aḥmad ait été plus populaire que son vieux père; celui-ci devint jaloux et le tua (cf. Leyden, *Malay Annals*, 357-361). Deux lettres écrites le 6 janvier 1514 par le *capitão* de Malacca Ruy de Brito, l'une au roi Don Manoel, l'autre à Albuquerque, parlent du roi Mafamede, auparavant roi de Malacca, qui est à Bintan, qui voudrait ou feindrait de vouloir faire la paix avec les Portugais, et qui a tué son fils, soi-disant parce que celui-ci voulut continuer la lutte, mais peut-être pour d'autres raisons (*Cartas de Affonso de Albuquerque*, III, 96, 227). La mort du fils est donc au plus tard de la fin de 1513, et c'est bien le père, Maḥmūd Šāh, dont l'ambassadeur ou les ambassadeurs se trouvaient en Chine en 1520-1522. Rouffaer, p. 590, place hypothétiquement la mort de Maḥmūd Šāh vers 1528<sup>209</sup>).

Sur cette ambassade, certaines indications se trouvent chez Barros, III, VI, 7-13. Pendant son séjour à T'ong-tcheou près Pékin (5 décembre 1520-18 janvier 1521), Tcheng-tō s'occupa de la mission de Thomé Pires. Il était prévenu contre elle, dit l'historien portugais, aussi bien par les lettres envoyées par les autorités de Canton que par celles du gouverneur de Nankin („Manquij” est une mauvaise leçon). Les mauvaises dispositions des autorités de Canton étaient dues à la conduite de Simão Peres de Andrade, „mais aussi à un ambassadeur

209) Contrairement à Ferguson, 25, le „roi de Bintang” („Bintan” est plus conforme au nom indigène), c'est-à-dire Maḥmūd Šāh, ne périt pas dans l'assaut de sa forteresse par Pero Mascarenhas en 1526, mais s'enfuit à Kampar (cf. Rouffaer, 591; aussi Winstedt, dans *J. Mal. Br. RAS*, XIII, I, 74, qui donne la même date de 1528 pour la mort et ajoute quelques indications sur le sort ultérieur de la descendance de Maḥmūd Šāh). La notice consacrée à Thomé Pires dans *Encyclopaedia Sinica* de Couling confond l'île de Bintan (ou „Bintang”) au Sud de Singapour avec la région de Bantan dans la partie occidentale de Java.

appelé 'Tuam Mahamed' que le roi de Bintam (= Bintan), qui l'avait été de Malacca, avait envoyé avant Thomé Pires, se plaignant au roi de la Chine que nous lui avions pris son royaume et lui demandant qu'il le fit secourir puisqu'il était vassal et avait reçu son sceau en signe d'obédience. Lequel ambassadeur, quand Thomé Pires arriva à la ville de Nankin („Manquij”), y était allé espérant que le roi l'écouterait; et quand le roi partit pour Pékin, [le roi] lui fit dire qu'il vînt après lui [et] que là il l'écouterait. Ce Tuam Mahamed, restant quelques jours à Nankin („Manquij”), s'aboucha avec le gouverneur de la ville, et par pots-de-vin (*peitas*) obtint de lui qu'il écrivit au roi toutes les mauvaises informations que lui, Tūam Mahamed, lui donnait de nous, afin que, quand il arriverait à Pékin, il y fût mieux écouté qu'il ne l'avait été jusque-là, et il en fut ainsi.”

Sur cette première phase de l'affaire, nous n'avons pas d'autres renseignements que ceux de Barros; ils sont probablement empruntés, au moins en partie, à la lettre perdue que Thomé Pires avait écrite le 2 août 1520, de Pékin déjà selon moi, et qui fut reçue à l'Île du Commerce par Jorge Botelho et Diogo Calvo; mais une partie est postérieure à cette date; bien qu'on n'en retrouve pas les éléments dans la lettre de Vieyra, il n'y a pas lieu d'en suspecter la valeur. Barros dit que le roi de Bintan avait envoyé „Tuam Mahamed”, c'est-à-dire Tūan Muḥammad, „avant Thomé Pires” (*diante de Thomé Pires*); que faut-il entendre par là? Thomé Pires était arrivé à Canton en 1517, bien qu'il ne se fût mis en route pour Nankin, puis Pékin, que le 23 janvier 1520. Est-ce à dire que Tūan Muḥammad était arrivé à Canton dès avant 1517? Il n'y a là à mon avis rien d'improbable. Le délai pour l'expédition de son ambassade à la Cour est évidemment anormal, mais le cas est presque le même pour Pires. Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, p. 107, me paraît avoir donné la vraie raison de ces retards. Tcheng-tō, pris par les plaisirs de la Maison des Léopards, se désintéressait des affaires; en outre, 1518 et 1519 sont les années où Kiang Pin entraîna Tcheng-tō à des tournées spectaculaires dans le Nord et le Nord-Ouest de la Chine; l'Empereur fut longtemps absent du Palais, et les dossiers s'accumulaient sans que les affaires reçussent de solution. Il faut ajouter aussi, semble-t-il, que Tcheng-tō et son entourage familial, assez peu sensibles aux traditions orthodoxes et au point d'honneur, devaient voir dans Tūan Muḥammad un trouble-fête importun. Le rapport qui avait dû, dès les premiers moments,

être envoyé par les autorités de Canton, a pu rester ainsi sans réponse, et Tūan Muḥammad demeurer à se morfondre à Canton pendant plusieurs années. Enfin, l'autorisation de départ pour la capitale donnée à Thomé Pires fit rebondir l'affaire; Tūan Muḥammad lui aussi se rendit à Nankin; ceci devait être dans le premier semestre de 1520. Mais Tcheng-tō, à Nankin, se souciait de bien autre chose que de la lointaine querelle entre les Fo-lang-ki et le roi de Malacca. Libéral d'esprit, il était indulgent à ces barbares; il décida que rien ne pouvait se faire sans l'avis des ministères de Pékin, et que l'affaire serait réglée là. Mais les ministres de Pékin s'impacientaient, en particulier le traditionaliste Yang T'ing-houo. Les *Che lou* de Tcheng-tō, sous la 9<sup>ème</sup> lune de la 15<sup>ème</sup> année (11 octobre-9 novembre 1520), contiennent le texte suivant (Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 108) : „Les grands secrétaires (*ta-hiue-che*) Yang T'ing-houo et 毛紀 Mao Ki<sup>210</sup>) dirent : „Récemment on a raconté que l'Empereur allait ramener son armée et avait déjà quitté la capitale méridionale (Nan-tou = Nankin), et qu'incessamment serait proclamé son triomphe et son retour à la Cour. A la Cour et au dehors, il n'est aucun de ses serviteurs, grands et petits, qui, à cette nouvelle, ait pu dominer sa joie ... De plus, dans la région du Kansou, en ce qui concerne les barbares venus les années passées pour offrir le tribut, on a envoyé des fonctionnaires pour examiner leur cas clairement, et on les fait encore rester à la barrière (= à Kia-yu-kouan). En outre, récemment, les royaumes des Fo-lang-ki, de Malacca, de Tchan-tch'eng (Champa) et autres ont fait parvenir des lettres [en caractères] barbares; ces affaires intéressent le pays, et toutes demeurent encore jusqu'ici sans décision.” Il s'agit des lettres dont des traductions plus ou moins fidèles avaient été envoyée directement de Canton par les autorités chinoises, mais dont les originaux restaient aux mains des envoyés chargés de les remettre. C'est évidemment sous la pression de Yang T'ing-houo et de Mao Ki que l'affaire de Thomé Pires fut évoquée, sans attendre

210) Cf. sur lui *Ming che*, 190, 7a-8a. Mao Ki, de la sous-préfecture de Ye (Chantong), docteur de la fin de Tch'eng-houa (1465-1487), remplit avec un calme courage les plus hautes charges de l'Empire. Il est surtout connu pour s'être opposé au projet qu'avait eu Tcheng-tō d'envoyer chercher en grande pompe un Buddha vivant (*houo-Fō*) au Tibet. C'est lui qui fut chargé avec Yang T'ing-houo d'assurer à Pékin la marche du gouvernement pendant que Tcheng-tō s'attardait dans le Sud. Il mourut en 1545.

le retour de Tcheng-tō à Pékin même, dès que Tcheng-tō fut à portée de ses ministres, à T'ong-tcheou.

Il ne faudrait pas croire que de telles questions étaient discutées directement entre l'Empereur et les envoyés étrangers. Ceux-ci n'étaient censés représenter que des états vassaux dont les princes, reconnus ou investis par l'Empereur, tantôt lui portaient ou tantôt envoyaient lui porter leur hommage et leur tribut. Mais cet hommage et ce tribut étaient déjà considérés comme une faveur, un honneur, auxquels tous les princes étrangers ne pouvaient prétendre. Sur le protocole des réceptions, Barros (III, VI, 9-11) a laissé un tableau dont une partie seulement est empruntée à la lettre de Vieyra et qu'il vaut de traduire intégralement : „Pour qu'on sache la manière qu'a le prince de recevoir les ambassadeurs qui viennent à lui, nous dirons ce qu'il a fait aux nôtres, et aussi à d'autres qui vinrent après lui. Un des Tartares, avec qui il était en guerre, et aussi quelques rois voisins dont il avait besoin, furent reçus avec honneur, quelques-uns des principaux seigneurs allant au-devant d'eux sur la route le jour de l'entrée, là où le roi se trouvait <sup>211</sup>), de la manière qu'on en use ici parmi nous. Aux autres ambassadeurs de rois et princes qui lui avaient donné leur obédience ou qui étaient de régions éloignées et de qui le roi faisait peu de cas, aucune réception ne fut faite. Mais, après qu'ils étaient entrés dans la ville où le roi se trouvait, tant par les lettres qu'ils apportaient que par les informations de gens qu'il chargeait de savoir d'eux pourquoi ils venaient, le roi, avant qu'ils allassent auprès de lui, savait si leurs requêtes lui seraient une cause de satisfaction, et alors ils étaient menés au Palais avec une manière d'honneurs. Ce que les nôtres ont vu faire à certains d'entre eux fut tel (à quoi notre ambassadeur n'atteignit pas, pour la raison que nous verrons bientôt). Après qu'ils étaient logés, ils ne pouvaient aller au Palais sauf quand permission leur en était donnée; ceci d'une part parce que c'est la coutume de ces princes que nulle personne étrangère n'aille à eux sinon par leur autorisation, à cause de leur majesté, et aussi parce qu'on veut que ce soit à une heure choisie par l'astrologie de manière que les affaires soient à leur satisfaction et profit; la plupart du temps, c'est le quinzième jour de la lune. Quand cet

211) C'est-à-dire dans la ville où l'Empereur était en résidence; cela ne veut pas dire que l'Empereur participait à la réception.

ambassadeur y allait, c'était à pied, ou sur un roussin<sup>212</sup>) avec un licol de paille par humilité. Dès qu'il arrivait à une grande place en avant des maisons du roi, il s'y tenait coi jusqu'à ce que vînt à lui un homme vêtu de la manière dont l'est à Rome le maître des cérémonies devant le pape. Lequel maître [des cérémonies], menant l'ambassadeur par la main à un certain endroit, lui faisait mettre les genoux à terre, avec les mains jointes levées comme lorsque nous louons Dieu. Ensuite il courbait la figure jusqu'à terre, s'inclinant vis-à-vis d'un mur des maisons des Palais, où le maître [des cérémonies] lui disait que le Roi se tenait. S'étant relevé, l'ambassadeur s'avavançait d'un certain nombre de pas et faisait la même révérence; sans avancer davantage il faisait cette adoration cinq fois vis-à-vis du mur, et de là, allant à reculons, il en faisait cinq autres, jusqu'à ce qu'il fût revenu là où il avait fait la première; il était alors renvoyé où que ce fût chez lui; c'est ce qu'on appelait „aller voir le Roi". Quand on était au moment où on lui donnait licence d'en venir à l'affaire pour laquelle il avait été envoyé, il restait à genoux à sa dernière adoration jusqu'à ce que vînt à lui un homme à la façon d'un secrétaire, qui prenait par écrit tout ce qu'il disait, et le renvoyait où que ce fût en disant qu'il serait donné connaissance de sa requête au Seigneur du Monde. Cette allée au Palais du Roi, que Thomé Pires notre ambassadeur aurait dû effectuer, ne lui fut pas accordée à raison des lettres que nous avons dit avoir donné de nous mauvaise opinion et selon lesquelles Thomé Pires était envoyé pour espionner le pays plutôt qu'à une autre fin."

La lettre de Vieyra (Ferguson, 57-58, 104) est beaucoup plus brève sur ces cérémonies au palais de Pékin. Elle ajoute toutefois que la coutume à Pékin est de loger les ambassadeurs dans des maisons qui font partie de vastes clôtures — évidemment les bâtiments du Houei-t'ong-kouan —, et que les ambassadeurs y doivent demeurer enfermés le premier jour de la lune — évidemment parce qu'il est néfaste —. Je ne m'arrêterais donc pas à ce passage de la lettre de Vieyra s'il ne soulevait une difficulté. Barros nous a dit en propres termes que Thomé Pires n'avait jamais été autorisé à „aller voir le Roi", autre-

---

212) *Rocim*; le texte parallèle de Vieyra a *sendeyros*, en principe „des rosses", si bien que Ferguson a traduit par „jade" (p. 104); mais Vieyra emploie le même terme pour désigner les chevaux de Hainan (Ferguson, 134), et il me paraît bien qu'il donne à *sendeyro* simplement le sens de „petit cheval", „poney".

ment dit à se prosterner devant un mur derrière lequel l'Empereur était censé se trouver. Dans la lettre de Vieyra, il est dit à deux reprises que le Roi avait ordonné aux Portugais de ne „plus” venir à l'hommage (*que não fossemos mais a suas casas fazer reverencia... ; a esta reverencia mandarão que não fossemos mais*). Mais à quel moment les Portugais auraient-ils pu participer à ce rite? A Pékin, la cérémonie n'avait lieu que quand l'Empereur était au Palais; or l'ordre du récit chez Barros et Vieyra et les indications mêmes de Vieyra impliquent que les Portugais aient été exclus de la „reverencia” sur une décision que Tcheng-tō prit quand il était encore à T'ong-tcheou. Les choses semblent s'être passées de la façon suivante. A Pékin, Pires avait communiqué au Ministère des rites la lettre de Don Manoel, et le Ministère s'était aperçu qu'elle n'était pas conforme à la pseudo-translation envoyée de Canton. Aucune décision ne pouvait être prise en l'absence de Tcheng-tō. Mais dès que Yang T'ing-houo et autres purent agir sur l'Empereur, à T'ong-tcheou, ils lui firent décider, en attendant l'examen définitif du cas, que les Portugais ne seraient pas appelés à la „révérence” une fois l'Empereur revenu à Pékin, et qu'une garde les surveillerait étroitement au Houei-t'ong-kouan. C'est par les cérémonies auxquelles d'autres missions, également logées au Houei-t'ong-kouan, participèrent pendant les trois mois de la maladie de Tcheng-tō, que les Portugais connurent les détails rapportés par Barros et par Vieyra. Mais il est après tout possible que des cérémonies similaires aient été pratiquées à Nankin pendant le séjour de Tcheng-tō. A celles-là, les Portugais ont pu participer pendant un temps. Ceci expliquerait que Vieyra, dans le projet de lettre à l'Empereur qu'il conseille d'apporter en cas d'une nouvelle ambassade, demande (Ferguson, 141) qu'on y rappelle que Thomé Pires a été envoyé en ambassade antérieurement, qu'on lui a alors donné une maison à Canton (au Houai-yuan-yi), que de là il fut appelé par le Roi de la Chine, qu'il alla „et le vit à Nankin”. Il est hors de question que Tcheng-tō ait donné une audience officielle à un envoyé étranger dont les documents n'avaient pas été examinés par le ministère intéressé; tout au plus peut-on imaginer que Tcheng-tō, avec sa curiosité et son dédain du protocole, se soit fait amener privément ces étrangers venus d'un pays si lointain et si différent. Mais cela même est douteux, et, dans une lettre qui serait officiellement adressée à l'Empereur, le plus naturel est de penser qu'en disant que

Pires avait „vu” l'Empereur, Vieyra veut dire qu'il l'était „allé voir” de la manière que dit Barros, c'est-à-dire en se prosternant devant le mur derrière lequel l'Empereur résidait. On pourrait ainsi comprendre que Vieyra dise que les Portugais ne furent „plus” admis à se prosterner devant le Palais, puisqu'ils l'auraient fait à Nankin antérieurement, et que, selon Barros, ils ne furent jamais admis à le faire, entendez jamais admis à le faire à Pékin. On notera en passant que rien, dans la lettre de Vieyra ou dans le texte de Barros, n'indique que les Portugais aient montré la moindre répugnance à faire ces génuflexions ou ces prosternations. Quant à l'envoyé du sultan de Malacca Tūan Muḥammad, il put participer aux cérémonies de la prosternation à Nankin, s'il s'y en est fait et s'il s'y est trouvé au moment voulu, et aussi plus tard à celles de Pékin puisque lui n'en était pas exclu; mais, pour lui aussi, il est bien douteux en principe qu'il ait jamais vu personnellement soit Tcheng-tō, soit son successeur Kia-tsing.

Les déplacements de Tūan Muḥammad ne nous apparaissent d'ailleurs pas clairement. D'après le texte de Barros, cet envoyé du sultan de Malacca se serait trouvé à Nankin à une date qui doit se placer au plus tard en mai-juin 1520, et probablement guère plus tôt, et on avait renvoyé son affaire pour examen quand l'Empereur serait rentré à Pékin. L'historien portugais ajoute que Tūan Muḥammad serait resté à Nankin quelques jours, et se fit précéder à la capitale par une lettre du gouverneur de Nankin accusant les Portugais. On attendrait donc que Tūan Muḥammad fût arrivé à Pékin sensiblement vers le même temps que Thomé Pires, aux alentours du 1er août 1520. Mais nous avons vu que les censeurs K'ieou Tao-long et Ho Ngao présentèrent au trône des rapports accusant les Portugais, et que ces rapports furent évoqués pendant le séjour de Tcheng-tō à T'ong-tcheou (5 décembre 1520-17 janvier 1521). Or les *Che lou* de la 15<sup>e</sup> année de Tcheng-tō (9 janvier-6 février 1521) disent (Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 107; cf. aussi Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 19) que le ministère des rites, consulté sur ces rapports des deux censeurs, déclara que K'ieou Tao-long avait été en fonctions à Chouen-tō (Kouangtong) et que Ho Ngao en était originaire, si bien que tous deux connaissaient bien les choses de là-bas, mais que „il convenait d'attendre le jour de l'arrivée de l'ambassadeur de Malacca, pour qu'avec les interprètes officiels on soumit à un interrogatoire l'envoyé des barbares Fo-lang-

ki. sur la cause pour laquelle ils avaient envahi et enlevé un royaume voisin et fait des ravages dans le pays; on ferait alors un rapport [à l'Empereur] en lui demandant de prendre une décision" 213). Nous devons conclure de là qu'au début de janvier 1521, Tūan Muḥammad n'était pas encore arrivé à Pékin.

Vieyra nous a conservé (Ferguson, 64-65, 113-114) la traduction, en apparence assez fidèle, du texte en chinois par lequel le gouvernement chinois prescrivait plus tard de faire porter une lettre au roi de Portugal (cf. *infra*), et ce texte, après avoir rappelé les rapports de „Quenhiçi" et „Ohiçi" (K'ieou Tao-long et Ho Ngao), continue: „Après cette lettre (= ces rapports), il en vint une autre, du roi de Malacca, apportée par l'ambassadeur Tuão Mafame et qui fut remise au roi de la Chine, et où [le roi de Malacca] s'exprimait comme suit 214): „Les brigands Fanges (lire Franges, Fo-lang-ki) sont venus en grande hardiesse à Malacca avec beaucoup de gens; ils ont pris le

213) Des *Che lou*, ce texte a passé dans le *Ming che*, 325, 8b, avec quelques changements, en principe d'ordre stylistique: „... Il convenait d'attendre que l'ambassadeur de Malacca fût arrivé à la Cour pour soumettre les Fo-lang-ki à un interrogatoire au sujet du crime d'avoir envahi et enlevé un royaume voisin et fait des ravages dans le territoire métropolitain (內地 *nei-ti*); on ferait alors un rapport [à l'Empereur] en lui demandant de prendre une décision. Pour tout le reste, qu'il en soit agi conformément aux paroles des [deux censeurs]! La réponse impériale fut: Approuvé." Les deux dernières phrases viennent évidemment aussi des *Che lou*, dont Tchang Wei-houa ne donne qu'une citation partielle. Par „royaume voisin", il faut entendre „voisin [de la Chine]", et ceci s'oppose au „pays (*ti-fang*)" des *Che lou*, le „territoire métropolitain" du *Ming che*; il s'agit dans le second cas des méfaits des Portugais dans la région de Canton, encore qu'on n'eût pas besoin de l'envoyé de Malacca pour décider sur ce point; mais l'une des questions a entraîné l'autre.

214) Ferguson, 114, et Tchang T'ien-tsö, 52, ont accepté sans observation ce qui suit comme étant vraiment le texte de la lettre du roi de Malacca; cela me paraît impossible, au moins pour certaines parties. Pourquoi le roi de Malacca parlerait-il toujours à la troisième personne, sauf dans une phrase où il dit „mes frères et mes parents"? Comment aurait-il su avant d'envoyer son ambassadeur que celui-ci rencontrerait en Chine un ambassadeur portugais, et pourrait-il dire à l'avance que c'est un faux ambassadeur? Il me semble clair que nous avons affaire ici, malgré l'indication de Vieyra, non pas à la lettre même du roi de Malacca, mais à une lettre de supplice de l'ambassadeur présentée au nom de son maître. C'est l'ambassadeur qui parle du roi „qui fut de Malacca" à la troisième personne, et c'est lui qui déclare que l'ambassade de Thomé Pires est une fausse ambassade. Mais, en ce cas, „mes frères et mes parents" devraient être les frères et les parents de Tūan Muḥammad. Un ambassadeur ordinaire ne ferait évidemment pas mention de sa famille. Peut-être Tūan Muḥammad avait-il bien après tout un rang analogue à celui que les *Commentaires* d'Albuquerque prêtent à l'ambassadeur du roi de Malacca, dans le récit apocryphe où ils le disent l'oncle de ce dernier.

pays et l'ont détruit; ils ont tué ou pillé beaucoup de gens, en ont capturé d'autres, et ceux qui restent sont sous l'autorité des Franges. De quoi le roi qui fut de Malacca a le coeur triste, angoissé, d'une grande crainte. Il a pris le sceau [conféré] par le Roi de la Chine et s'est enfui à Bentão (Bintan), où il se trouve. Mes frères et mes parents se sont enfuis vers d'autres terres. L'ambassadeur du roi de Portugal qui est sur le territoire de la Chine est faux; il ne vient pas avec vérité <sup>215</sup>), il vient pour tromper le pays de Chine. Pour que le roi de la Chine se montre méséricordieux envers le roi de Malacca, [celui-ci], le coeur angoissé, [lui] envoie des cadeaux, et lui demande de l'aide et des gens pour que son pays lui soit rendu.' Cette lettre fut donnée au *libo* <sup>216</sup>), qui est le rapporteur pour cela <sup>217</sup>). Le *libo*

215) On se rappelle que la traduction de la lettre du roi Don Manoel faite à Canton disait que l'ambassade venait demander l'investiture chinoise (*fong*) pour le roi des Fo-lang-ki, et c'est la raison pour laquelle l'ambassade avait reçu finalement la permission de se rendre à la Cour. De ce point de vue, le Malais, qui savait à quoi s'en tenir, avait beau jeu pour déclarer que l'ambassade était „fausse”. C'est de cette manière qu'il faut entendre la phrase de Vieyra (Ferguson, 68, 118) selon laquelle les Chinois disaient que l'ambassade de Pires était „une fausse ambassade” (*falsa embaxada*); cela ressort de la comparaison avec l'autre passage de la p. 104. Les Chinois n'ont jamais douté du caractère officiel de la mission de Pires. D'après Barros, III, vi, 12, quand les mandarins le pressaient de faire périr Thomé Pires et ses compagnons comme espions, le „nouveau Roi”, c'est-à-dire Kia-tsing, refusa en disant que, „l'ambassade fût-elle vraie ou fausse”, il suffisait qu'elle fût venue dans le royaume „avec le titre d'ambassade” pour qu'on ne dût faire aucun mal à ses membres. De même, à Canton, le haut mandarin inspecteur déclara aux autorités qui voulaient exécuter Pires et ses compagnons (Ferguson, 68, 108) : „Vous voulez en finir avec tous ces gens qui sont en ambassade, que celle-ci soit vraie ou fausse. Faites-leur ôter immédiatement leurs chaînes. J'écrirai au Roi, et il sera fait selon sa volonté.” Enfin le contenu de la lettre même que les Chinois tentèrent de faire tenir à Don Manoel ne se concevrait pas s'ils n'avaient pas été sûrs que Pires avait bien été envoyé par lui. S'ils avaient tenu Pires pour un imposteur, ils l'auraient d'ailleurs exécuté sans tant de façons.

216) Ferguson a traduit, ici et plus loin, „à Libo”, comme s'il s'agissait d'un nom de personne, tout en voyant bien, semble-t-il, qu'il s'agit du Li-pou, ou Ministère des rites. Mais, si le texte a la première fois *a liba*, on a ensuite deux fois *o libo*, avec l'article; je ne doute donc pas que le premier *a libo* soit fautif pour *ao libo*.

217) *O despachador disto*. Ferguson a traduit *who is the bearer of this*. Mais à la phrase suivante, il comprend bien comme moi *despachou* au sens de *reported*; dans la dernière phrase, sa traduction donne *departed*, ce qui est en effet un sens usuel du mot. Mais *despacho* est régulièrement employé par Vieyra au sens de „réponse [officielle] par écrit”; ces rapports ou réponses étaient préparés par le ministère des rites; c'est dans ce sens qu'il était le *despachador*. Ce rôle du Li-pou était bien connu des pays en relations avec la Chine, et je crois en trouver un écho dans l'amusante légende du *Sējārah Malāyu* où le roi de Malacca finit par tourner en expression de suzeraineté les humbles formules

rapporta que le pays des Franges devait être une petite chose en bordure de la mer, que depuis que le monde est monde il n'était jamais venu au pays de Chine un ambassadeur d'un tel pays, [mais qu'au contraire] le pays de Malacca avait le *fom* (*fong*, „investiture”) et le sceau de la Chine et de sa vassalité. Le *libo* fit son rapport et remit la lettre au Roi.”

Les textes chinois ne nous éclairent pas sur Tūan Muhammad; bien au contraire, ils nous jettent dans une nouvelle incertitude. Les *Che lou* de Kia-tsing, sous la 7<sup>e</sup> lune de la 16<sup>e</sup> année de Tcheng-tō (2-31 août 1521)<sup>218</sup>, contiennent le passage suivant (Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, 105; aussi Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 19): „Dans [les années de] Tcheng-tō, les barbares maritimes Fo-lang-ki avaient chassé le roi de Malacca Soutouan Ma-mo (Sultān Maḥmūd) et s'étaient emparés de son territoire. Ils envoyèrent Kia-pi-tan-mou (lire -mo; Capitão mór) et autres pour venir [à la Cour] et offrir le tribut et pour demander un sceau d'investiture (*fong*). A ce moment, les ambassadeurs du royaume de Malacca, 爲昔英 Wei-si-ying et autres, arrivèrent aussi pour offrir le tribut. Ils demandèrent qu'on donnât des avertissements et des instructions aux rois des divers royaumes, et qu'on envoyât des troupes de secours pour faire recouvrer à [leur roi] son royaume<sup>219</sup>). Le Ministère des rites a déjà pris une délibération pour qu'on rompe avec les Fo-lang-ki et qu'on renvoie leur ambassadeur porteur de tribut...” Ainsi le nom de Tūan Muhammad demeure inconnu des textes chinois, et nous trouvons en son lieu et place un

---

de ses suppliques à l'Empereur de Chine: Le Rāja de la Chine ordonne d'apporter solennellement la lettre du roi de Malacca et la fait déposer à la maison du premier ministre (premier *mantri*), appelé „Li-pó”; „Li-pó” n'est autre, à mon sens, qu'une incarnation du Li-pou.

218) Kia-tsing était déjà monté sur le trône, mais l'année continua d'être appelée „16<sup>e</sup> année de Tcheng-tō” jusqu'à la fin de l'année chinoise le 27 janvier 1522.

219) On remarquera que, d'après ce texte, le roi de Malacca sollicitait l'appui de troupes chinoises, et non pas seulement le concours des rois voisins de Siam et autres; le Siam était d'ailleurs à bon droit suspect aux gens de Malacca; et peut-être, parmi les royaumes pour lesquels on demande des avertissements et des instructions, faut-il comprendre les Fo-lang-ki eux-mêmes. Les gens de Malacca n'avaient évidemment pas oublié le rôle joué un siècle plus tôt par „l'armée des navires à joyaux” de Tcheng Houo à l'aube de la puissance de Malacca. Mais on n'était plus au temps de Yong-lo; la Chine s'était repliée sur elle-même; et la Cour de Chine trouva plus commode de s'en tenir au geste vain d'exhorter le Siam et autres pays voisins à se porter au secours de Malacca.

nom mystérieux Wei-si-ying, dont la forme originale ne se laisse pas restituer 220).

Tūan Muḥammad est un bon nom de l'Inde transgangétique, qui se rencontre dans le *Sējārah Malāyu*: un Tūan Muḥammad („Tun Mohammed”), d'une noble famille de *bandahōra* ou „trésoriers”, est donné comme ayant été envoyé en mission par le sultan Maḥmūd Šāh à Pasè, et comme étant devenu plus tard un des hommes appréciés par Sultān Aḥmad (Leyden, *Malay Annals*, 328, 330, 336); peut-être est-ce lui qui fut envoyé en Chine, mais en ce cas il ne semble pas qu'il puisse avoir été un oncle de Maḥmūd Šāh. Quoi qu'il en soit, son

---

220) Le caractère *wei* est pratiquement inusité dans les transcriptions, mais on n'en voit pas d'autre dont il puisse être clairement altéré. Si on s'en tient à Wei-si-ying, Wei-si pourrait à la rigueur rendre le nom arabe Vais; mais *ying* reste en l'air; et on ne voit pas que Tūan Muḥammad ait pu porter un second nom arabe. On pourrait imaginer que le personnage est désigné par son titre, puis par son nom; mais je ne trouve pas de titre usité en Malaisie ou dans l'Insulinde qui se rapproche de Wei-si-ying. J'incline à penser que le nom est altéré. Peut-être s'agit-il d'une transcription de Wiṣeša (< skr. Viséša), connu dans l'onomastique de l'Inde transgangétique; cf. 楊惟西沙 Yang-wei-si-cha = Hyang Wiṣeša dans *T'oung Pao*, 1935, 302. Ou devrait-on corriger en 馬合莫 Ma-ha-mo, Muḥammad (ou Maḥmūd?), ce qui me paraît plus vraisemblable? Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 19, n'a su que faire, lui aussi, du nom de Wei-si-ying. [Je ne puis citer actuellement d'exemple où 馬 *ma* soit altéré en 爲 *wei*; mais on a dans le *Ming-chan tsang*, *Wang-hiang ki*, 3, 19a, un exemple certain où *ma* s'est altéré en 鳥 *wou*; le passage à *wei* n'est guère plus difficile.

Quant à la confusion facile de 英 *ying* et de 莫 *mo*, il y en a un exemple typique. Dans le § 73 de l'*Histoire secrète des Mongols*, la traduction interlinéaire donne comme équivalent de *tuqla-* (= *tuyla-*), „dresser l'étendard souverain en queue de yak (*tuy*)”, une expression 拿莫頭 *na mo-t'eu*, „saisir le mo-t'eu”, que Haenisch a seule retenue dans son *Wörterbuch*, p. 153. Mais *mo-t'eu*, qui n'offre pas de sens, est fautif pour 英頭 *ying-t'eu* qu'on a correctement dans la traduction interlinéaire du § 106 (Haenisch l'a omis dans son *Wörterbuch*), et est confirmé par le 英槍 *ying-t'siang* de la version continue en fin du § 73 (Haenisch l'a omis également); 英 *ying* est dans ces expressions un terme archaisant inspiré du *Che king*. On peut avoir ici la faute inverse de *ying* pour *mo*. Ce qui me fait hésiter sur une solution qui nous donnerait bien le nom que nous savons avoir été celui de l'ambassadeur de Malacca, c'est qu'il faut alors admettre que les trois caractères du nom sont tous altérés dans les *Che lou*. Il vaudrait de voir si on a les mêmes formes dans le mss. de Cambridge.]

nom n'est pas connu seulement par Barros, mais aussi et surtout par la lettre de Vieyra.

On a vu (p. 83, n. 5) que, le jour même de la mort de Tcheng-tō (20 avril 1521), un pseudo-édit posthume avait ordonné de faire partir immédiatement de Pékin toutes les missions étrangères. L'ordre fut d'ailleurs étendu presque immédiatement à tous les étrangers, et amena la capture et le pillage de nombres de bateaux chinois et siamois dans la région de Canton (cf. Ferguson, 17). Il est vrai également que quelque tempérament dut être apporté à l'exécution de l'édit posthume, puisqu'un nouvel édit des 27 mai-4 juin 1521 prescrit le renvoi de Pékin des envoyés de Qomul, Turfan et autres lieux (cf. *supra*, p. 148, n. 136). Mais il ne s'agit là que des missions venues par l'Asie Centrale, et il ne paraît pas douteux que les envoyés du roi de Malacca aient dû quitter Pékin pour Canton vers le même temps que Pires, c'est-à-dire au plus tard en mai 1521; la réponse impériale devait leur être communiquée à Canton. Elle vint en effet (Ferguson, 115), et, rappelant la lettre présentée contre les Portugais par „Tuão Mafame”, elle prescrivit aux autorités de Canton ce qui suit: „Le Roi de la Chine fait savoir aux grands de Canton qu'ils ne reçoivent aucun ambassadeur du Portugal. La lettre du Roi de Portugal a été brûlée. L'ambassadeur et sa suite ont déjà été interrogés sur la façon dont Malacca a été pris. Ne le laissez pas partir. Ecrivez une lettre au roi de Portugal pour qu'il sache, et à ses mandarins pour qu'ils sachent, aussitôt, et remettent Malacca au dit roi de Malacca, tel que le roi de Malacca leur a remis Malacca, et aussi la population, telle qu'ils l'ont enlevée au roi de Malacca et telle que le roi de Malacca la leur a remise<sup>221</sup>). Ils laisseront [alors] partir l'ambassadeur. Si Malacca n'est pas remis au dit roi, il y aura une autre délibération.”

Les autorités de Canton firent alors appeler l'ambassadeur du roi de Malacca, „Tuão Healie”, et l'interrogèrent. A la suite de quoi, elles décidèrent que Thomé Pires devait écrire à son souverain une lettre véridique qui serait confiée à l'ambassadeur du roi de Malacca „Tuão Alemançet”, qui la porterait à Malacca et irait de là auprès du roi de Portugal pour que celui-ci rende au roi de Malacca son pays et son

221) La phrase est embarrassée, et peut-être fautive. Le sens est évidemment que lorsque Malacca, avec sa population, auront été rendus au roi de Malacca, les autorités de Canton pourront laisser partir Thomé Pires.

peuple tels qu'ils les lui avait pris, et aussi à „Tuão Mefamet” 222). On permettrait à l'ambassadeur du Portugal de partir quand on saurait par une lettre du roi de Malacca que celui-ci avait recouvré son royaume. La lettre que Pires devait signer, écrite en chinois par les mandarins, fut envoyée à la prison pour y être traduite en portugais; on fit de cette traduction trois expéditions, l'une pour le roi Don Manoel, une autre pour le gouverneur des Indes, la troisième pour le „capitaine” de Malacca; toutes trois furent remises au juge provincial (*ngan-tch'a-sseu*) le 1er octobre 1522. Mais l'ambassadeur du roi de Malacca n'eut aucun empressement à se charger de cette mission, car il disait qu'une telle lettre lui coûterait sa tête à Malacca. Il proposa et fit accepter d'acheter une petite jonque sur laquelle il ferait partir la moitié de son monde; ses gens iraient s'enquérir de son souverain dont il était sans nouvelles, car une des femmes prises sur les deux navires portugais disait qu'il était mort, ce que l'autre femme niait; ces gens pourraient rapporter une lettre. La jonque, avec 15 Malais et 15 Chinois, partit le 31 mai 1523. Elle arriva à Patani, y laissa les 15 Chinois qui profitèrent de l'occasion pour ne pas retourner dans leur pays, les remplaça à bord par quelques Malais et un eunuque Bengali 223), et, rapportant un message du roi de Malacca, était de retour à Canton le 5 septembre 1523. La „lettre de l'ambassadeur” disait „en gros” ceci: „Le roi de Malacca est à Bintan, entouré de Franges, pauvre, abandonné, tendant son regard du matin au soir pour un secours du Roi de la Chine son seigneur, et [se demandant] si celui-ci ne fera pas écrire aux rois ses vassaux qu'ils l'aident avec leurs gens. Aussi, que [le Roi de la Chine] envoie à son ambassadeur quelques provisions de bouche et autres choses semblables 225). La lettre disait en outre que, quand on chargeait la jonque à Patani, les Portugais en eurent connaissance et vinrent pour la saisir, et que les gens prirent la mer par une tempête et échappèrent sans plus de

222) Cette incise est peu explicable; elle semble impliquer que le roi de Portugal devait aussi rendre quelque chose à Tūan Muḥammad; ceci aussi pourrait être un indice de la haute situation du personnage.

223) Les eunuques du Bengale étaient très recherchés et sont déjà mentionnés par Marco Polo (éd. Benedetto, 125: *car sachiés que les mercant achatent en cest provenance esculiés et esclous assez...*).

224) C'est-à-dire que l'ambassadeur de Malacca fit tenir aux autorités chinoises à l'arrivée de la jonque qui apportait des nouvelles de son maître.

225) Ceci est naturellement de l'initiative directe de l'ambassadeur.

marchandises et de provisions, et qu'ils auraient à mourir de faim en mer 226)." "

226) Peut-être s'agit-il pour le Malais de se prémunir à la fois contre la rapacité des mandarins et de se faire octroyer des provisions sans contrepartie. J'entends là dernière phrase comme signifiant que ces gens mourront de faim en mer à leur départ de Canton si on ne leur donne pas gratuitement les provisions qui leur sont nécessaires et qu'ils ne peuvent payer. L'histoire de cette jonque, qui va et vient entre Canton et les mers du Sud, implique bien que l'interdiction du commerce étranger n'ait pas été strictement appliquée à Canton, en dépit de tous les textes, y compris la lettre de Vieira, qui insistent sur le dommage que cette interdiction causa à la province. En principe, l'interdiction serait de 1522. Mais, au moins cette année-là, des jonques du Champa et du Siam arrivèrent à Canton; l'eunuque Nieou Jong fut décapité non pour les avoir laissées entrer, mais pour avoir laissé les gens de sa maison faire du commerce privé avec elles (cf. *Ming che*, 324, 8a). Dans le *Ling-hai yu-lou* de 1545, 45b, il est bien question du renvoi des Portugais, mais il est fait aussi allusion à une décision de 1523 du Ministère des rites, disant que seuls cinq pays qui sont le Siam, le Champa, Malacca, Java et le Cambodge peuvent, d'après les statuts, apporter régulièrement le tribut. Et l'ouvrage de 1545, après avoir mentionné le renvoi des Portugais, se borne à dire: „A présent ils ne viennent plus”, sans souffler mot d'une interdiction générale. Il faudrait rechercher si les interdictions avaient été renouvelées et renforcées entre 1524 et 1529. En tout cas, et bien qu'on nous dise que l'interdiction nuisit à Canton parce que le commerce alla s'effectuer clandestinement au Fou-kien, ce commerce clandestin fut certainement assez actif sur la côte même du Kouang-tong. L'envoi des lettres de Vieira et de Vasco Calvo en 1536 en est une preuve. Elles étaient destinées à un capitaine portugais qui croisait du côté de „Cōljay”. Comme Vasco Calvo conseille à ce Portugais des opérations éventuelles contre Lei-tcheou, Lien-tcheou et K'iong-tcheou (à Hainan), et qu'un commissariat maritime nous est dit avoir existé à Tien-po (à l'Est de la péninsule de Lei-tcheou), j'ai admis dans le *T'oung Pao* de 1934-1935, 68, que c'était vers la péninsule de Lei-tcheou qu'il fallait chercher le nom estropié en „Cōljay” dans notre mss. de la lettre de Calvo. Cette opinion doit être abandonnée. La réunion de nomenclatures faite par Kammerer ne laisse aucun doute que „Cōljay” est altéré pour \*Cōhay, transcription de 廣海 Kouang-hai, dans la sous-préfecture de Sin-ning, port beaucoup moins éloigné de Canton et qui fut un des premiers fréquentés par les Portugais (cf. *T'oung Pao*, 1934-1935, 61). Il reste même des témoignages tangibles de ce commerce clandestin. Bien que j'aie oublié la référence et que les circonstances actuelles ne me permettent pas de la retrouver, je suis sûr qu'on a publié, il y a une dizaine d'années, deux ou trois porcelaines décorées vers 1540 pour un Portugais de Malacca. Vieira disait déjà dans sa lettre de 1534 (Ferguson, 131) que les Chinois feraient de la soie et de la porcelaine au goût des Portugais. Sur ces porcelaines, nous avons même deux textes (je ne me rappelle pas s'ils sont invoqués dans l'article où les spécimens actuellement connus sont publiés); ils concernent une porcelaine de Chine que possédait en 1640 Manoel Alvares Pinto y Ribera et une autre qui appartenait en 1676 à la religieuse Anna Borges; ces porcelaines portaient extérieurement l'inscription suivante: *En Tiempo De Pedro Da Faria. Año 1541*. Pedro da Faria, qui avait été un des compagnons d'Albuquerque lors de la prise de Goa et de Malacca, fut „capitaine” de Malacca encore après 1541 (cf. Christovam Ayres, *Fernão Mendes Pinto*, 1904, in-4,

Pour ce voyage de la jonque de Canton à la péninsule malaise, nous avons un recoupement dont Ferguson (23-25) n'a pas manqué de s'aviser. Ferguson lui-même (24-25) a déjà publié en effet, d'après une copie de l'India Office, un extrait d'une lettre de Jorge de Albuquerque, gouverneur de Malacca, datée du 1er janvier 1524; une édition meilleure, faite d'après l'original, se trouve aujourd'hui dans les *Cartas*, IV [1910], 41. Jorge de Albuquerque y raconte comment l'année précédente, au début de juillet, Sancho Henriques, *capitão mór* de mer à Malacca, alla attaquer Bintan et se rendit de là à Patani. A Patani, Henriques apprit d'un interprète, Chinois selon toute probabilité, qu'il y avait encore en Chine soit huit, soit treize prisonniers portugais vivants, dont Thomé Pires. „Un message est venu au roi de Bintan de son ambassadeur; l'homme qui l'a apporté est reparti aussitôt. Le bruit que le roi de Bintan répandait par le pays était que les Chinois allaient venir contre Malacca. Ce n'est pas très certain; néanmoins ce sont là choses qui peuvent être. S'ils viennent, ils feront beaucoup de mal, à moins que le *capitão mór* n'arrive à temps, comme je lui ai écrit. Néanmoins mon opinion est qu'ils ne le feront pas, car on dit encore en Chine qu'on y désire la paix avec nous.” Cette lettre, qui rapporte des informations de l'été de 1523, est en complet accord avec tout ce que Vieyra dit du voyage de la jonque à Patani; et il est clair que le sultan de Bintan avait été encouragé par les informations de la jonque à répandre le bruit d'une intervention des Chinois à Malacca.

Au reçu de la lettre de l'ambassadeur de Malacca, les autorités de la province revinrent à Canton, et prirent leurs mesures pour faire partir à Bintan „les deux ambassadeurs Tuão Mafamet et Cojácão avec leur suite”, disant que la jonque était prête et que, s'ils ne voulaient pas partir, ils ne leur donneraient pas de provisions<sup>227</sup>). „Ils (= les ambassadeurs) dirent qu'on les tuât ou qu'on fit d'eux ce qu'on voudrait, mais qu'ils ne partiraient pas, que les Franges avaient tout pris là-bas et qu'eux ne pouvaient aller nulle part où

---

125-126). Les porcelaines avaient été sûrement décorées à Canton. Or il fallait que le commerce, malgré les interdictions, fût assez actif et régulier pour qu'on pût passer des commandes et ensuite en venir prendre livraison.

227) Il était contraire aux règles de laisser les ambassades étrangères s'éterniser en Chine, et les autorités de Canton voulaient à tout prix se débarrasser de celle de Malacca, dont elles avaient la responsabilité — et l'entretien — depuis déjà trop d'années.

[les Franges] ne les prendraient pas. En outre l'interprète dit au *tutuão* (lire *tutão*, *tou-t'ang*, le *tsong-tou* ou vice-roi) qu'il venait de Patani<sup>228</sup>) et qu'on disait là que dans la présente année les Portugais allaient venir [en Chine] avec cent voiles; pour ce propos on lui donna vingt coups de bambou pour oser aborder un tel sujet. L'ambassadeur partit dans le courant de vingt-quatre (= 1524). J'ai entendu dire ici à des marchands que, pour éviter la côte de Patani, ils se dirigèrent vers les îles de Borne (Bornéo) par mauvais temps, que la jonque sombra et qu'ils furent faits prisonniers; mais je ne sais si c'est vrai."

De tout ce récit si circonstancié et si consciencieux de Vieyra<sup>229</sup>), il résulte à n'en pas douter que, pour lui comme pour Barros, Tūan Muḥammad était le chef de l'ambassade de Malacca. Mais à côté de lui, nous trouvons trois autres noms, „Tuão Healie”, „Tuão Alemançet” et „Cojacão”. Pour le premier de ces noms, Ferguson a proposé Tūan ‘Ali, et pour le second Tūan ‘Ali Muḥammad, et il ne semble pas avoir envisagé qu'il puisse s'agir de quelqu'un d'autre que Tūan Muḥammad lui-même. On souhaiterait évidemment qu'il en fût ainsi, car la question en serait bien simplifiée. Mais il ne paraît guère possible que Tūan Muḥammad, pour qui nous avons déjà l'autre nom Wei-si-ying (corr. ? Ma-ha-mo) des *Che lou*, soit aussi Tūan ‘Ali et Tūan ‘Ali Muḥammad (pour „Alemançet” on pourrait aussi songer à Al-Mansūr, mais peut-être „Alemançet” est-il une faute de copie

228) La phrase est mal construite, mais il ne s'agit certainement pas d'un „*tutuão* qui était venu de Patani”, comme l'a compris Ferguson. Par ce qui précède, nous savons que les hauts mandarins étaient venus à Canton; ceci vise en particulier le *tou-t'ang* dont la résidence ordinaire était alors Wou-tcheou.

229) D. Ferguson a rendu le plus grand service en publiant ces lettres de Vieyra et de Vasco Calvo, mais son commentaire est pauvre et il y a mieux à tirer de ces documents remarquables. En voici un exemple entre pas mal d'autres. Vieyra parle du peu de valeur militaire des Cantonais, dit que, pour avoir des soldats un peu meilleurs, on les envoie chercher à l'Ouest, dans la province du Kouangsi („Cançy”), et ajoute qu'on les appelle „Lanqās ou Lanqueās” (Ferguson, 78, 133, a „Langās” et „Langueās”, ce qui n'est pas conforme au mss.); un peu plus loin, il reparle d'eux sous la forme „Lanquas” (Ferguson, 136; le texte portugais de la p. 80 a „banquas”, mais c'est une faute d'impression, comme je m'en suis assuré sur le mss.). Ferguson a pensé que c'étaient des tribus du Kouangsi que Vieyra désignait par le nom de la Rivière du Dragon. Long-kiang; cette hypothèse est sans valeur. A mon avis, dans le premier cas, „Lanqueās” a peut-être été contaminé par le „Lanqās” précédent, et le texte original de Vieyra, confirmé par le second passage, devait porter „Lanquas ou Langueas (peut-être \*Langués)”. Il s'agit évidem-

pour „Alemamet”). Quoiqu'à contre-cœur, je suppose que „Tuão Healie” et „Tuão Alemançet” étaient un ou peut-être deux personnages de la suite, et que Vieyra leur donne indûment le titre d'ambassadeur. En tout cas, quand il s'agit de faire quitter la Chine à l'ambassade, le texte est formel : il y a deux ambassadeurs de Malacca, Tūan Muḥammad („Tuão Mafamet”) et „Cojacão”. Bon gré mal gré, „l'ambassadeur” s'embarque enfin en 1524; il s'agit évidemment de Tūan Muḥammad, ambassadeur en titre. Mais „Cojacão”, dont il n'est plus question, l'accompagnait-il? Ceci dépend de ce que nous pourrions savoir de „Cojacão” par d'autres sources.

Comme je l'ai dit plus haut, les cédilles sont mises de façon très irrégulière dans notre copie de la lettre de Vieyra, et il faut certainement lire „Cojacão”, transcription normale de Hōja Asan = Hōja Ḥasan. Le nom de Hōja Ḥasan est connu en pays malais. Précisément un Hōja Ḥasan était *laksamana*, c'est-à-dire amiral, à Malacca au temps du sultan Maḥmud Šāh; mais il était tombé en disgrâce, et, mort de chagrin, fut enterré à Gūnung-pantei („Mont du Rivage” [dans l'île de Bintan?]; cf. Leyden, *Malay Annals*, 360). Il ne semble pas qu'on puisse l'identifier avec le \*Hōja Asan qui était ambassadeur en second à côté de Tūan Muḥammad. On voit alors où je veux en venir. Déjà, dans le *T'oung Pao* de 1935 (p. 64), j'avais rapproché, au point de vue du nom, le „Cojacão” de Vieyra, lu \*Cojacão”, Hōja Asan, et le Houo-tchō Ya-san, \*Hōja Asan des textes chinois. Ce

ment en effet des 猿人 Lang-jen, „hommes Lang”, du Kouangsi, dont le nom est bien représenté par la seconde forme, au lieu que la première rend 狼家 Lang-kia, „gens Lang”, c'est-à-dire une forme populaire cantonaise \*Lang-ka du type que nous avons dans les noms des Hakka et des Tanka. Précisément, sous les Ming, et à dater de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, les autorités cantonaises ont fait appel aux Lang-jen du Kouangsi, et organisé avec eux des troupes spéciales qu'on connaît sous le nom de 狼丘 Lang-ping, „soldats Lang”; cf. provisoirement le *T's'eu-yuan*, s.v. *lang-jen* et *lang-ping*, et Mailla, X, 326-327; sur les Lang-ping provenant du tcheou indigène de Nan-tan au Kouangsi, *Teng-t'an pi-kieou*, 39, 37b-38b. Ils furent en particulier utilisés contre les Japonais en 1555, et Mailla croit qu'ils ont été créés à cette occasion; le texte de Vieyra confirme qu'ils existaient sensiblement plus tôt. *Lang* signifie „loup”, et Mailla parle de „Lang-ping ou Loups soldats”; ce nom devait contribuer d'ailleurs à faire redouter les Lang-ping. Vu le nom aussi, les textes ne manquent pas à nous dire que les „gens Lang” sont des descendants du chien P'an-hou; je n'ai pas fait de recherches pour voir si Lang ne serait pas seulement l'adaptation phonético-sémantique d'un nom indigène. En tout cas, je crois bien que Vieyra est le seul auteur européen à parler des Lang-jen autrement que par information livresque.

qui m'arrêtait d'identifier les personnages, c'est qu'on nous disait que Houo-tchō Ya-san avait été exécuté à Pékin en 1521, au lieu que „Cojação” était encore sûrement vivant à Canton à la fin de 1523 et probablement en 1524. Mais on a vu que le rôle prêté à Houo-tchō Ya-san à Nankin comme à Pékin était une affabulation de textes ultérieurs, et que le plus ancien texte qui nous parle de Houo-tchō Ya-san, le rapport de Lin Fou de 1529, suppose que Houo-tchō Ya-san ait été exécuté dans une année indéterminée à Canton. Si nous nous rappelons en outre que, d'après plusieurs textes, un des griefs formulés contre Houo-tchō Ya-san était qu'il s'était „faussement” donné comme un ambassadeur de Malacca, il apparaîtra pratiquement certain que le „faux” ambassadeur de Malacca, Houo-tchō Ya-san des Chinois, et l'ambassadeur de Malacca \*Cojação de Vieyra ne sont qu'un seul et même personnage. Vers la fin de 1523, les deux ambassadeurs Tūan Muḥammad et \*Cojação, pressés par les autorités chinoises de retourner dans leur pays, avaient d'abord répondu qu'on les tuerait plutôt que d'obtenir qu'ils s'embarquassent. Finalement, l'ambassadeur, c'est-à-dire le premier ambassadeur, Tūan Muḥammad, céda et partit. \*Cojação (Hōja Asan), lui, resta, et fut tué en effet. Nous ne savons rien de l'affaire dans laquelle il fut impliqué et qui motiva son exécution ; la trame trop serrée de la légende ne laisse pas transparaître les faits vrais. Puisque Hōja Asan était l'adjoint du premier ambassadeur Tūan Muḥammad, il se peut qu'il ait accompagné celui-ci à Nankin, puis à Pékin, et on pourrait imaginer qu'à Nankin, grâce à son coreligionnaire Sayyid Husain, Hōja Asan ait pu s'introduire auprès de l'Empereur Tchêng-tō ; ce serait cette faveur qu'on lui aurait fait expier par la suite. Mais, à Nankin comme ailleurs, c'est Tūan Muḥammad qui était le premier ambassadeur, c'est lui seul dont le nom est venu à la connaissance de Barros par une lettre perdue de Pires, et même une faveur indue montrée par Tchêng-tō à Hōja Asan ne permettrait pas, vu les dates, de lui faire jouer au Houei-t'ong-kouan de Pékin le rôle que lui prêtent les textes chinois. En outre, la vengeance de Kia-ting contre un favori de Tchêng-tō n'eût vraisemblablement pas attendu pour s'exercer une date qui est, au plus tôt, la fin de 1523. Les causes de l'exécution de Hōja Asan nous échappent donc. Mais il reste qu'entre 1524 et 1529, Hōja Asan, dénoncé comme un „faux” ambassadeur de Malacca alors qu'il était un ambassadeur adjoint, mais véritable, de ce pays, en était venu à être considéré

comme le premier ambassadeur des Fo-lang-ki et à prendre ainsi la place de Thomé Pires. La raison en est, à mon sens, une confusion qui s'est produite entre les envoyés du roi de Malacca et ceux des Portugais conquérants du même Malacca <sup>230</sup>). C'est par une confusion analogue que j'explique que plusieurs textes, à propos de la conquête

230) En 1565, d'après le *Ming che*, 325, 106, les Portugais vinrent pour apporter le tribut en se disant gens de „Malacca”, appellation qu'ils changèrent ensuite en „Pou-tou-li-kia” (lire P'ou-li-tou-kia, Portugais; cf. *supra*, p. 86, n. 7). mais le gouvernement estima que c'étaient sûrement des Fo-lang-ki qui prenaient un faux nom. Cette même confusion avait amené auparavant le suicide du gouverneur du Foukien et du Tchökiang Tchou Houan 朱紱 (cf. Tchang T'ien-tsö, 82-84; c'est le pseudo-„Tchou-tché” d'Amiot, XIV, 91-92, avec une fausse réduction de date „1577” pour „1546”, elle-même d'ailleurs à abaisser, semble-t-il, d'un an). Celui-ci, en 1547 (non „1548” comme le dit par erreur Tchang T'ien-tsö 82) et 1549, avait réprimé les incursions de navires portugais associés à des éléments chinois plus ou moins pirates dans la région de Tchang-tcheou, et il avait pris sur lui d'exécuter ses prisonniers. D'après Gaspar da Cruz, quatre d'entre eux avaient été auparavant promenés en cages dans le pays, avec des inscriptions qui les qualifiaient ironiquement de „rois de Malacca” (mais le texte des *Che lou* cité par Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 47, et qui est basé sur les rapports de Tchou Houan, dit que, d'après celui-ci, on avait capturé „trois rois du royaume des Fo-lang-ki”). Un censeur, poussé par la rancune des Foukiens dont Tchou Houan avait tari les profits dus à la contrebande, accusa le gouverneur de s'être arrogé le droit de mort sous des chefs d'accusation erronés. Un censeur contrôleur fut alors envoyé sur place et déclara, dit le *Ming che*, qu'il s'agissait „de marchands de Malacca qui, chaque année, faisant appel aux vauriens de la côte, allaient et venaient en trafiquant; et n'y avait pas d'affaire de faux noms souverains (借號 *tsien-hao*, = usurpation du pouvoir avec déclaration d'indépendance; il y en eut alors beaucoup au Foukien; mais il doit s'agir ici des pseudo-„rois des Fo-lang-ki” ou „rois de Malacca”), ni de pillage. [Tchou] Houan s'était arrogé de procéder de son chef à des exécutions. Les faits sont bien tels que le censeur les a dénoncés.” Tchou Houan se tua. Le *Ming che* ajoute: „C'est qu'on ne savait pas que Malacca, ce sont les Fo-lang-ki.” Le rapport au trône de Tchou Houan avait dit en effet très justement qu'il avait défait „les barbares maritimes Fo-lang-ki” à 走馬溪 Tseou-ma-k'i sur le territoire de Tchang-tcheou (cf. *Houang-Ming siang-siu lou*, 5, 2b; Tseou-ma-k'i est dans la sous-préfecture de Tchao-ngan [cf. Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 41]). La biographie de Tchou Houan (*Ming che*, 205, 1a-2a) donne de plus amples détails; elle sera d'ailleurs à traduire un jour complètement, car il y est deux fois question de ce qui s'est alors passé à 雙嶼 Chouang-siu (les „Deux Iles”), qui était le centre des opérations des Portugais dans la région de Ning-po (cf., en attendant, Tchang T'ien-tsö, 76; *T'oung Pao*, 1935, 66; Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 38), et on y trouve en outre nombre de noms géographiques dont certains devraient pouvoir expliquer une partie de la nomenclature des cartes occidentales du temps et aussi du *Grand Routier* de Linschoten (cf. aussi *Ming-chan tsang*, *Wang-hiang ki*, 1, 23b-25a; 3, 20a-b). Tchou Houan a laissé une collection littéraire, le 璧餘集 *P'i-yu tsi*, en 12 ch., dont les neuf premiers sont occupés par ses rapports officiels; l'ouvrage est incorporé au *Sseu-k'ou ts'üan-chou* (cf. *Sseu-k'ou...*, 176, 64a-b), mais je

de Malacca, disent que les Fo-lang-ki assassinèrent leur prince. Le roi de Malacca n'était pas leur prince, et celui qui le remplaçait à Malacca, son fils Sulṭān Aḥmad, fut seulement blessé et s'enfuit comme son père; mais les Portugais usurpateurs du pouvoir à Malacca prirent aux yeux des Chinois la figure de régicides. Hōja Asan a peut-être admis sous les coups qu'il était un faux ambassadeur de Malacca, voire qu'il était un Chinois passé depuis longtemps au service des Portugais; peut-être aussi a-t-il mérité la peine qu'il a subie. Mais ce que je tiens pour acquis, c'est que le titre dont il se paraît n'était pas usurpé.

Le présent mémoire paraîtra peut-être bien long pour un sujet assez mince. Mais, outre qu'il fixe certains points intéressants des relations de la Chine avec l'Asie Centrale et l'Inde transgangétique, il m'a permis de rectifier en passant nombre d'erreurs plus ou moins invétérées et de donner beaucoup de précisions que je crois nouvelles. Surtout je l'ai rédigé parce qu'il me paraît être de quelque conséquence au point de vue de la critique des textes historiques chinois. Nous faisons grand crédit en général aux histoires dynastiques, et encore plus aux *Che lou*. Ce sont là des sources de premier ordre, mais l'histoire de Sayyid Husain et de Hōja Asan montre avec quelle

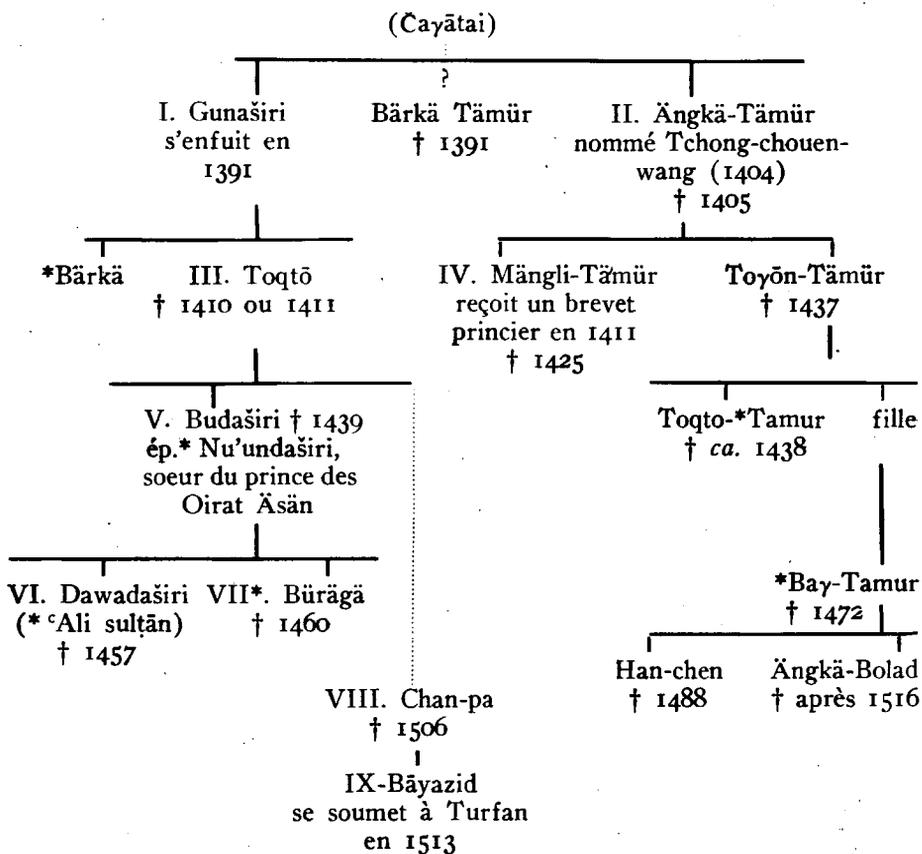
n'en connais pas d'édition moderne; c'est évidemment une source importante et dont l'étude s'impose. L'auteur du *Tch'eou-hai l'ou-pien* cite le *P'i-yu tsi* de Tchou Houan parmi ses sources (cf. la bibliographie au début de l'ouvrage); je suis surpris que Tchang Wei-houa<sup>2</sup> ne dise rien du *P'i-yu tsi*. D'après Gaspar da Cruz, les prisonniers portugais, après avoir été montrés dans le Sud du Foukien, furent envoyés à „Cāsi” (= \*Cansi ou \*Camsi). Ferguson, 34, a dit que c'était Hang-tcheou, renvoyant à Yule, *Marco Polo*, II, 152 (= Yule-Cordier, II, 193); il a été suivi par Tchang T'ien-tsō. D'après le passage de Yule, l'atlas chinois de la Magliabechiana de Florence rapporté par Carletti en 1606 et qui est de 1595 donnerait encore, comme nom de Hang-tcheou,

京師 King-che, „la Capitale”, le Quinsai de Marco Polo, et ce King-che serait transcrit „Camse” par Carletti. Mais Quinsai est sûrement 行在 Hing-tsay, „Capitale provisoire”, et non King-che, et il est invraisemblable que cette appellation ait survécu à travers toute la dynastie mongole jusqu'au milieu des Ming. Dans *JRAS*, 1919, 393-395, Moule a montré que cet atlas, le *Kouang-yu l'ou*, donne bien Hang-tcheou sous son nom véritable, et que „Camse” est dû à quelque méprise. Je ne veux pas discuter ici en détail les diverses solutions possibles pour le „Cāsi” de Gapar da Cruz, mais Hang-tcheou est exclu. Il n'est pas impossible que ce soit ce „Cāsi” qui, peut-être par le livre de Gaspar da Cruz, soit venu à la connaissance de Pinto et lui ait fourni le „Quansy” où il prétend avoir remontré Vasco Calvo (cf. Ferguson, 34, 37). On a vu à la note précédente „Cançy” représenter Kouangsi dans la lettre de Vieyra, mais il me paraît peu probable que les prisonniers portugais aient été transportés si loin du Foukien méridional.

légèreté une histoire dynastique est parfois rédigée<sup>231</sup>), et aussi dans quelle mesure assez large des notions controuvées peuvent se glisser même dans les *Che lou* quand il s'y agit de mentions rétrospectives.

## APPENDICE I

## TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES PRINCES DE QOMUL



231) La compilation du *Ming che*, ordonnée dès 1645, ne fut cependant officiellement achevée qu'en 1739, après les révisions successives de Yeou T'ong, Wan Sseu-t'ong, Wang Hong-siu et Tchang T'ing-yu. Pour une autre erreur grave du *Ming che* relative aux voyages de Tcheng Houo et pour l'origine de cette erreur dans une erreur antérieure des *Che lou*, cf. Duyvendak, dans *T'oung Pao*, 1939, 361-373. Pour l'histoire du *Ming che*, encore plus complexe que je ne l'indique ici très sommairement, cf. surtout Li Chin Hua 李晉華 [Li Tsin-houa], *A history of the compilation of the Ming Dynasty History* (en chinois) [= *Yenching Journal of Chinese Studies*, Monograph Series No. 3]. Peiping, 1933, in-8, 2 ff. nc. + 6 + 116 + 4 + 4 pages, avec 1 + 16 pl.

## APPENDICE II

LA DATE DE L'APPARITION EN CHINE DES CANONS FO-LANG-KI  
(FARANGI? OU „MACHINES FRANQUES“) 232)

D'après le *Ming che*, lors des combats contre les Portugais en 1523 (lire 1522), les Chinois s'emparèrent de canons portugais qu'on nomma *fo-lang-ki* 佛郎機, et Wang Hong les fit parvenir à la Cour. (cf. *supra*, p. 105). Comme l'a fait remarquer Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 26, 28, le texte correspondant des *Che lou* ne dit rien des canons, ni de leur envoi à la Cour, et les compilateurs du *Ming che* ont dû s'inspirer du passage du *Chou-yu tcheou-tseu lou*, selon lequel Wang Hong aurait poussé Ho Jou à se faire livrer le secret de la fabrication des canons portugais, et plus tard, lors des troubles du Jinong (le *jinong* Gün-bilik-märgän), aurait recommandé à la Cour l'emploi de ces canons contre les Mongols. Bien que les difficultés avec Gün-bilik-märgän lui-même ne débutent guère qu'en 1532, le conflit avec les Mongols durait depuis déjà plusieurs années. Or, sous la 6<sup>ème</sup> lune de 1530 (21 septembre-20 octobre 1530), les *Che lou* ont le texte suivant (Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 28) <sup>233</sup>: „Le président de droite du Censorat (*tou-tch'a-yuan yeou tou-yu-che*) Wang Hong dit: „Le gouvernement a établi de fortes garnisons (*tchen*) au Nord du [Yang-tseu-]kiang tout le long de la frontière, et ainsi les troupes gouvernementales des diverses garnisons du Kansou, de 延綏 Yen-souei, de Ning-hia, de Ta-t'ong et de Suan-fou ne comptent pas moins de 60.000 à 70.000 hommes. On a construit en outre des tours de garde et des remparts. Ce sont là des mesures de protection où il semble que rien ne manque. Néanmoins, chaque fois que les barbares font une incursion, on ne peut finalement leur résister; les pertes des troupes gouvernementales se comptent par centaines et par milliers. Quelle est la cause de cela? C'est que les tours de garde n'ont absolu-

232) Je rapelle que les Chinois avaient depuis longtemps une artillerie, dont on peut suivre le développement depuis la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle; mais les canons *fo-lang-ki* étaient très supérieurs aux 火銃 *houo-tch'ong* dont on s'était servi au début des Ming dans les campagnes d'Annam et que Yong-lo avait employés contre les Mongols (sur ce dernier cas, cf. *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 17, 5a-b; 21, 2b).

233) C'est évidemment à ce même texte qu'il est fait allusion dans le *Ming che*, 92, 5a, mais là il est daté de la 8<sup>e</sup> année de Kia-tsing (1529), ce qui doit être une erreur.

ment pas de troupes d'arrêt, et ne sont que de vains postes d'observation; en outre, bien des remparts ne sont pas mis en état, et les armes dont on y dispose n'ont guère de portée; c'est pourquoi on est souvent battu. Comme plan actuel, il convient d'employer les canons *fo-lang-ki* que j'ai fait parvenir à la Cour'. Ce texte officiel confirme donc que Wang Hong avait fait parvenir des canons *fo-lang-ki* à Pékin, et il est naturel que cela ait été quand, en sa qualité de *hai-tao fou-che*, il était commandant de la flotte de Canton, et, dans une certaine mesure, le chef de Ho Jou.

Sur Ho Jou, outre les passages du *Chou-yu tcheou-tseu lou* et du *Houang-Ming che-fa lou* cités plus haut (p. 107, n. 42), on a aussi le texte suivant des *Che lou*, sous la 8ème lune de 1533 (20 août-17 septembre; cf. Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 30): „A l'origine, le *siun-kien* Ho Jou avait sans cesse<sup>234</sup>) invité des barbares du royaume des *Fo-lang-ki* à se soumettre; à cause de cela, il obtint leurs procédés de 'bateaux mille-pattes' (*wou-kong-tch'ouan*, = galères à rames) et de canons. Pour ces mérites, il fut promu archiviste (*tchou-pou*) de la sous-préfecture de Chang-yuan de Ying-t'ien-fou (= Nankin), et on lui ordonna de diriger les fabrications du *ya-men* de 操口 Ts'ao-k'ou, pour mettre en état la défense du [Yang-tseu-] kiang<sup>235</sup>). Arrivé à ce moment (c'est-à-dire en août-septembre 1533)<sup>236</sup>, la limite de ses trois années de charge étant atteinte, le Ministère de l'intérieur récapitula ses mérites antérieurs, et un édit impérial nomma [Ho Jou] assistant (*hien-tch'eng*) du sous-préfet de la sous-préfecture de Wan-p'ing de Chouen-t'ien-fou (= Pékin). La possession par la Chine d'armes à feu (*houo-k'i*) telles que les *fo-lang-ki* a commencé avec

234) 常 *tch'ang*; mais peut-être le mot doit-il être entendu, comme c'est si souvent le cas à une époque plus ancienne, comme un équivalent de 嘗 *tch'ang*, c'est-à-dire comme une simple marque du passé.

235) Ceci implique que le „*ya-men* de Ts'ao-k'ou" ait été un arsenal de la région de Nankin, où soit on fondait des canons, soit on construisait des navires, soit peut-être les deux. Le „*ya-men* de Ts'ao-keou" ne figure pas sur la carte de Nankin sous les Ming reproduite dans Gaillard, *Nankin, Aperçu historique*, en face de la p. 234; je n'ai pas fait de recherche spéciale à son sujet.

236) Le texte de Tchang Wei-houa<sup>2</sup> est ainsi reproduit et ponctué, sans observation: 至是三年秋。秩滿 *tche-che san-nien ts'ieou, tche man*; mais *ts'ieou* ne donne pas de sens et paraît être une dittographie erronée du *tche* qui suit; je n'en ai pas fait état dans ma traduction.

[Ho] Jou." Ainsi c'est en 1530-1533 que Ho Jou aurait été archiviste de Nankin, et en 1533 seulement qu'il aurait été appelé à Pékin. Il est évidemment peu usuel qu'un assistant de sous-préfet ait les honneurs d'un paragraphe dans les *Che lou*. Peut-être Ho Jou était-il un homme du commun, que son manque de culture empêchait de promouvoir à des fonctions assez hautes, et sa nomination en 1530 à Nankin est-elle même due à la protection de son ancien supérieur Wang Hong. C'est en effet le temps où Wang Hong préconise l'usage des canons *fo-lang-ki* contre les Mongols, et cela a pu valoir un regain de notoriété au petit fonctionnaire qui passait, à tort ou à raison, pour avoir été l'initiateur de leur fabrication.

Mais, en 1530, nous sommes déjà assez loin du temps où Ho Jou, assistant de la station de surveillance (*siun-kien*) de Pai-cha au Kouangtong, avait été en rapport avec les Portugais. D'après le *Tong-kouan hien tche*, au tableau des fonctionnaires, c'est sous Tcheng-tō que Ho Jou, originaire de Ning-tou au Kiangsi, fut *siun-kien* (cf. Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 30) ; le *Ming che* dit également (92, 5a) qu' „à la fin de Tcheng-tō les navires de haute mer de ce royaume (= des Fo-lang-ki) arrivèrent au Kouangtong ; l'assistant de [la station de] surveillance de Pai-cha, Ho Jou, obtint le procédé [de fabrication] de ces [canons des Fo-lang-ki], et en fit en bronze". La dernière année de Tcheng-tō s'achève le 27 janvier 1522 ; c'est donc avant cette date, par suite avant le conflit naval d'août 1522, que Ho Jou avait entrepris la construction des canons *fo-lang-ki*. Nous avons vu d'ailleurs que Vieyra attribue la livraison du secret de la fabrication des canons à un chrétien chinois du navire de Diogo Calvo ; or ce navire était arrivé à Tamão en avril-mai 1521, et Diogo Calvo, avec ce qui restait de navires, quitta les côtes de Chine dès juin 1521 (Ferguson, 17-18) ; en outre, plusieurs textes impliquent que les Chinois aient déjà employé des canons *fo-lang-ki*, et certains, semble-t-il, de fabrication indigène (de Tong-kouan et d'ailleurs), dans leur lutte contre la flotte de Martim Affonso de Mello Coutinho dans l'été de 1522 (cf. *supra*, p. 93 et 107, n. 42). Le *Ming che* se trompe donc quand il parle du nom de *fo-lang-ki* donné aux canons du type des canons portugais comme étant dû à la capture des canons de Martim Affonso de Mello Coutinho. On avait déjà, à ce moment des canons *fo-lang-ki* en Chine, mais depuis combien de temps ?

Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 30-31, est, je crois, le premier à avoir signalé

des textes qui permettent de répondre à cette question. C'est Wang Cheou-jen, le philosophe plus connu sous le nom de Wang Yang-ming († 9 janvier 1529), qui réduisit en 1519 la révolte du prince Tchou Tch'en-hao (cf. *supra*, p. 81, n. 1, et p. 117, n. 57). Or, on trouve dans ses oeuvres, 24, 12-13, un morceau intitulé „Ecrit en souvenir des *fo-lang-ki*”, qui débute ainsi: „Le seigneur (*kong*) 林見素 Lin Kien-sou<sup>237</sup>), en aprenant l'affaire du [prince de] Ning, [Tchou Tch'en-]hao, fit dès cette même nuit mettre par des gens de l'étain dans des moules pour fabriquer des canons (*tch'ong*) *fo-lang-ki*; il copia en outre des recettes de poudre à canon, et m'écrivit pour m'exhorter à réduire le rebelle avec toute ma loyauté. C'était alors la 6e lune, et la chaleur était maligne; beaucoup de gens mouraient d'insolation sur la route. Le seigneur envoya deux serviteurs porteurs de provisions qui, par des chemins de traverse, bravant la chaleur, marchèrent jour et nuit pendant plus de 3000 *li* pour me les remettre. Quand ils arrivèrent, [Tchou Tch'en-]hao avait déjà été pris depuis sept jours. J'écrivis [au seigneur Lin] pour le remercier, ému jusqu'aux larmes. [Tchou Tch'en-]hao avait été pris le 26 de la 7e lune (20 août 1519); depuis que l'affaire avait commencé le 14 de la 6e lune (10 juillet 1519)<sup>238</sup>), il ne s'était écoulé qu'un mois et 19 jours<sup>239</sup>! Les gens de bonne famille qui, en charge, sont capables de ne pas craindre les difficultés et [de ne pas chercher] un moyen habile d'y échapper sont [déjà] rares; combien plus quelqu'un qui, comme le seigneur [Lin], a déjà démissionné de sa charge et peut prendre tellement à coeur les malheurs du pays au lieu de rester [tranquillement] chez soi! C'est que la sincérité loyale du seigneur [Lin] a sa racine dans sa nature foncière; aussi ne fait-elle que devenir plus active avec

237) Lin Kien-sou est le hao de 林俊 Lin Tsiun, docteur de 1478, un des bons serviteurs des Ming; il vécut environ de 1452 à 1527 (cf. *Ming che*, 194, 3a-5a). Gouverneur du Sseutch'ouan de 1509 à 1511, il tomba alors victime des attaques des censeurs et se retira dans son pays natal de P'ou-t'ien (préfecture de Hing-houa, Foukien); il ne fut rappelé à la vie publique qu'à l'avènement de Kia-ting en 1521.

238) C'est Wang Cheou-jen lui-même qui avait capturé le prince de Ning; les dates du 10 juillet 1519 pour le début de la rébellion et du 20 août 1519 pour la capture du prince sont conformes aux indications du *Ming che*, 16, 5a.

239) Il y a ici quelque faute de texte; en comptant selon le calendrier chinois, l'intervalle n'est pas d'un mois et 19 jours, mais d'un mois et 12 jours, ou d'un mois et 13 jours si, comme il arrive souvent, on compte les deux jours extrêmes du comput.

l'âge... 240). J'ai désiré exposer cela à la Cour; puis j'ai réfléchi que ce ne serait pas selon le coeur du seigneur [Lin]; j'ai alors [simplement] composé une élégie privée (*sseu-yong*) sur les *fo-lang-ki*..., qui dit: „Les *fo-lang-ki*, qui les a faits? On a coupé et pris les intestins de 比干 Pi Kan, et on les a enveloppés avec la peau de 鷓夷 Tche-yi ..... 241). Leur tonnerre effraie à cent li; et le courage des brigands les abandonne... Les *fo-lang-ki*, qui les a faits? ” Ainsi, au Foukien, on connaissait les canons *fo-lang-ki* en juillet 1519, èt, puisqu'on pouvait entreprendre d'en fabriquer, c'est que cette connaissance remontait déjà à un certain temps.

Mais il y a plus. Le *Fou-kien t'ong-tche* de Tch'en Cheou-k'i, 267, 10, raconte comme suit un événement de la 9e lune de la 5e année de Tcheng-tö (3 octobre-1er novembre 1510): „Les brigands de T'ing [-tcheou-fou] et de Tchang[-tcheou-fou] envahissent la [ville] sous-préfectorale de Sien-yeou. Le 典史 tien-che 黃瑄 Houang Kouan, prenant avec lui le volontaire (義民 yi-min) 魏昇 Wei Cheng, les attaque et les repousse. Les brigands errants de T'ing[-tcheou-fou] et de Tchang[-tcheou-fou], 楊崑崙 Yang K'ouen-louen 242) et autres, attaquèrent brusquement la ville sous-préfectorale. Le sous-préfet 范珪 Fan Kouei fit appel à [Wei] Cheng pour les repousser. A ce moment, les brigands venaient seulement d'arriver, leurs camps retranchés n'étaient pas encore établis, et ils s'étaient [simplement] fabriqué des palissades en abattant des arbres. [Wei] Cheng, avec le tien-che Houang Kouan, mit le feu à leurs palissades et les incendia, puis attaqua les brigands avec plus de cent canons (*p'ao 礮*) *fo-lang-ki*. Le vent était violent et le feu faisait rage; les morts s'amoncelèrent chez les brigands. On prit, de la bande, 陳四師 Tch'en Sseu-che et autres, en tout plus de 20 personnes. [Yang] K'ouen-louen s'échappa.” Tch'ang Wei-houa conclut que les Chinois utilisaient les canons *fo-lang-ki* au Foukien dès 1510,

240) Ici et plus loin je saute des phrases qui n'ajoutent rien au texte et qui, en particulier dans l'„élégie”, demanderaient tout un commentaire.

241) Sur Pi Kan, qui fut éventré par le tyran Tcheou Sin, cf. Giles, *Biogr. Dict.*, 1645. Tch'e-yi est le sobriquet pris par Fan Li (cf. Giles, *Biogr. Dict.*, n° 540), mais son sobriquet complet est Tch'e-yi 子皮 Tseu-p'i; et il y a ici une sorte de jeu de mots où entre le *p'i*, „peau”, de Tseu-p'i.

242) Le nom est curieux; sous les T'ang, on l'aurait interprété par „Yang le Malais”; sous les Ming, il faut probablement entendre „Yang le Nègre”.

et qu'ainsi aussi bien les *Che lou* que le *Ming che* se trompent en attribuant la paternité de cette fabrication à Ho Jou.

Evidemment, on pourrait soulever une objection: Tch'en Cheou-ki a vécu de 1771 à 1834, sa recension du *Fou-kien t'ong-tche* n'est que du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle; bien que son texte semble de bon aloi, on aimerait à connaître la source plus ancienne d'où il l'a tiré. Mais le morceau de Wang Cheou-jen ne laisse, lui, pas de doute qu'on ait connu les canons *fo-lang-ki* au Foukien avant 1519; la date de 1510 n'est donc pas autrement surprenante, à une condition toutefois, c'est que les canons *fo-lang-ki* n'aient pas été introduits en Chine par les Fo-lang-ki eux-mêmes, puisque ce n'est qu'en 1511 que les Fo-lang-ki, c'est-à-dire les Portugais, se sont emparés de Malacca. Peut-être est-ce dans l'importation des canons *fo-lang-ki* qu'il faut chercher l'origine de l'erreur du morceau de Tch'en Wen-fou en l'honneur de Wang Hong, où la première arrivée des Fo-lang-ki en Chine est donnée comme de 1507 (cf. *supra*, p. 107); il ne s'agirait pas tant d'une erreur de date que d'une confusion entre les canons *fo-lang-ki* et les étrangers Fo-lang-ki<sup>244</sup>). En tout cas, je crois qu'il y

243) Birdwood (*Report on the Old Records in the India Office*, 168) dit que les premiers Européens venus par mer arrivèrent en Chine en 1508-1509; la date est certainement fautive, et Birdwood n'indique pas sa source; je ne pense pas qu'il ait pu disposer d'un document où se reflétait la confusion entre les canons *fo-lang-ki* et les étrangers Fo-lang-ki.

244) C'est peut-être à ce premier usage de *fo-lang-ki* que nous devons le début du texte de Kou Ying-siang: „Fo-lang-ki est le nom d'un pays, et non pas d'un canon”; Kou Ying-siang s'élevait contre une idée alors courante, parce qu'on avait connu les canons *fo-lang-ki* avant les étrangers Fo-lang-ki. De ce point de vue, il serait intéressant de s'assurer, par la consultation des éditions les plus anciennes conservées en Chine, de la forme qu'elles emploient pour le second caractère de Fo-lang-ki. On a vu que les textes sur les Fo-lang-ki hésitent entre 郎 *lang* et 朗 *lang*; mais des éditions ont aussi 狼 *lang* dans le nom des canons *fo-lang-ki*, et la transcription acquiert ainsi le sens de „machines loups-du-Buddha”. Il n'est pas impossible que ce soit là la forme plus ancienne qui ait été adoptée, soit à Canton, soit même au Foukien. Celles avec les deux autres *lang* seraient alors des adaptations qui n'auraient plus le caractère péjoratif qu'implique la cruauté du „loup”, et on pourrait y voir un effet des bons rapports qui s'établirent d'abord entre Chinois et Portugais lors de la venue de Fernão Peres de Andrade en 1517. Toutefois l'orthographe avec *lang*, „loup”, se trouve employée pour les Portugais eux-mêmes au moins une fois dans les *Che lou*, sous la 7<sup>e</sup> lune de 1550, à en juger par la citation de Tchang Wei-houa<sup>2</sup>, 42. Mais, si on se rappelle que le nom des Francs est écrit 拂郎 *Fou-lang* non seulement sous 1342 dans le *Yuan che*, mais dans des informations du début des Ming relatives à Calicut (cf. *supra*, p. 163, n. 180),

Suite de la note p. 204.

l'idée ne doit pas être écartée que, lorsque les Chinois entendirent pour la première fois parler des *fārangī* ou *frangī*, „[canons] francs”, ils les appelèrent *fo-lang-ki* au sens de machines (*ki*) des Fo-lang (Francs) tout autant que comme une transcription de *fārangī*. Le changement de 佛 *fo* en 佛 *fo* faisait que Fou-lang, transcription purement phonétique, prenait, en devenant Fo-lang, l'allure sémantique d'un terme signifiant „Garçons du Buddha”. Le fait que ces canons arrivaient par les mers de l'Inde a pu aider à faire adopter la transcription nouvelle. On ne doit pas oublier que les „Francs” de 1517, c'est-à-dire les Portugais, ont été traités d'abord comme une espèce d'Hindous et que leurs livres chrétiens ont été considérés comme des ouvrages bouddhiques (cf. *supra*, p. 113, n. 47). L'erreur persista si bien que les premiers missionnaires catholiques, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, se laissèrent désigner comme des gens de l'Inde, aussi bien en Chine qu'au Japon. Eux-mêmes furent dupes de cette terminologie au point que, dans le projet d'une lettre de Sixte-Quint à l'Empereur de Chine qui fut alors gravé xylographiquement, le pape, écrivant de Rome, est dit écrire de la capitale du T'ien-tchou, c'est-à-dire de l'Inde. Même le nom de 西洋人 *Si-yang jen*, „hommes de l'Océan Occidental”, donné aux Européens, procède de la même conception, car *Si-yang* était expressément une désignation de l'Inde méridionale, et les *si-yang pou*, „étouffes du Si-yang”, étaient des tissus indiens (cf. *T'oung Pao*, 1934-1935, 85). Encore en 1824-1830, Csoma de Kőrös se laissait qualifier d'homme de *Rgya-gar-gi Rum-yul*, „du pays de Rūm de l'Inde”, pour dire „Européen”; cf. *T'oung Pao*, XXX [1933], 27. Ceci n'empêche pas d'ailleurs le nom des *Fārangī* de se trouver en tibétain, avant et après Csoma, sous les transcriptions *phe-rañ*, *pha-rañ*, *phi-liñ* et *pho-rañ* (cf. Laufer, dans *T'oung Pao*, 1916, 482).

Outre la transcription 佛郎 de 1342 et du début des Ming, on trouve sous les Mongols une orthographe aberrante 富浪 *Fou-lang* dans le récit, dû à Lieou Yu, de l'ambassade de Tch'ang Tö en Occident en 1259 (cf. Bretschneider, *Med. Res.*, I, 142). Au contraire, il n'est pas probable qu'il s'agisse des „Francs” dans le texte du *Yuan che*, 36, 2b, portant sur 1332, où il est question du prince 不別 *Pou-pie* (? \*Bübäk) qui se trouve au 法郎 *Fa-lang*.

On sait qu'on tire aussi généralement du nom de *Fārang* le nom chinois des cloisonnés, 發藍 *fa-lan*, ou aujourd'hui 珐琅 *fa-lang* (cf. Watters, *Essays on the Chinese language*, 334 [où une faute d'impression, non corrigée aux *Errata*, dédouble en deux caractères le premier caractère de *fa-lang*]; Laufer, dans *T'oung Pao*, 1916, 482). Watters ajoute que le nom de la „France” est souvent écrit 佛郎 *fo-lang* et que c'est là aussi le nom chinois de l'unité Laufer, dans *T'oung Pao*, 1916, 482). Watters ajoute que le nom de la „France” 佛蘭西 *Furansu*, ou par abréviation 佛國 *Futsu-koku*, commence par le caractère 佛 *fo*, *futsu*, je n'ai rencontré en chinois, dans les textes modernes, que 法蘭西 *Fa-lan-si*, ou par abréviation 法國 *Fa-kouo*, pour le nom de la „France”; mais il est exact que *fo-lang* a été et demeure la transcription chinoise du „franc” français. D'autre part, le „cloisonné”, qui a été connu en Chine au moins dès le début du XV<sup>e</sup> siècle, et probablement dès l'époque

a pour l'antériorité de l'importation des canons *fo-lang-ki* un argument très fort, dont Tchang Wei-houa ne pouvait guère s'aviser, c'est la forme même de la transcription. Je me suis toujours étonné de la singulière coïncidence qui fait que le nom des Fārangī a été transcrit en chinois avec un caractère final 機 *ki* inusité ailleurs en transcription et qui signifie „machine”, si bien que cette transcription anormale devenait tout à fait naturelle quand, après avoir désigné le peuple des Fo-lang-ki, elle venait à s'appliquer aux canons *fo-lang-ki*. Mais le cas est clair si nous renversons les termes du problème. Admettons qu'on ait d'abord connu en Chine les canons *fārangī*; il est très compréhensible qu'on ait transcrit ce terme avec un caractère final qui signifie „machine”. Puis sont venus les gens Fārangī, en fait les Portugais, et on a gardé pour eux une transcription que l'usage avait déjà consacrée. Précisément, c'est au moment même où les Chinois entendent parler des canons *fo-lang-ki*, peu après 1500, que Bābur se sert de *fārangī* en turc comme désignation des canons. On a vu que ce sens s'est maintenu en telugu. Il est *a priori* pratiquement certain que le même emploi du mot a été alors connu en malais; c'est par des intermédiaires malais que l'objet et le nom ont dû arriver

---

mongole, y a été aussi appelé „incrustation 佛郎 *fo-lang*” (et même 佛郎 *fou-lang*) (cf. *King-tō-tchen l'ao-lou*, 7, 17b; *T'ao chouo*, trad. Bushell, *Chinese pottery and porcelain*, 5, 25, mais Bushell se trompe en croyant voir dans ce *fo-lang* ou *fou-lang* une corruption du vieux nom de Fou-lin, qui est < Frôm < Rôm]). Le nom d'„incrustation *fo-lang* (ou *fou-lang*)” est absolument parallèle à celui des *fo-lang-ki* ou „machines *fo-lang*”, et appuie l'interprétation que j'ai proposée pour ce dernier nom; le rapprochement des deux formes me paraît en outre devoir dissiper l'hésitation qu'avait encore Watters sur l'étymologie du nom chinois du „cloisonné”. Reste *fa-lan*, qui arrête un peu à première vue. Non que *fa-* soit surprenant; nous avons vu que le nom de la France est *Fa-lan-si*, alors que le „franc” est *fo-lang*; mais, jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, *fa-lan* a dû se prononcer *fa-lam*. Je crois qu'il y a eu ici adaptation sémantique. La couleur dominante des cloisonnés anciens est le bleu, et *lan* signifie „bleu”; l'idée de „bleu” s'est si bien attachée aux cloisonnés qu'on dit encore *king-t'ai-lan*, „bleus de King-t'ai”, pour désigner les cloisonnés du milieu du XV<sup>e</sup> siècle. C'est cette attraction du mot „bleu” qui a dû changer \**fa-lang* (= *fou-lang*, *fo-lang*) en *fa-lan*. Le nom moderne 琺琅 *fa-lang* s'écrit avec un premier caractère de création récente, à valeur purement phonétique, et a bien gardé, avec *-lang*, la finale „Fārang” qu'on avait dans *fou-lang* ou *fo-lang*. Le „cloisonné”, comme produit des „Francs”, c'est-à-dire de l'empire byzantin, est vraisemblablement arrivé en Chine par des intermédiaires iraniens. A ce titre, on attendrait qu'il en fût question, tout comme des „machines *fārang*”, c'est-à-dire les „canons”, dans les *Sino-Iranica* de Laufer; mais tous deux manquent à ce livre par ailleurs si riche.

en Chine, au Kouangtong comme au Foukien, bien avant les Fo-lang-ki eux-mêmes, c'est-à-dire non seulement avant les flottes de 1521 et de 1522, mais avant même qu'en 1511 les Portugais se fussent emparés de Malacca. La gloire des inventeurs et initiateurs est souvent de hasard en Chine, car la légende intervient vite; Ho Jou a fait des canons *fo-lang-ki*, mais il avait eu dans son pays même des devanciers anonymes, qui l'ont précédé de quelque dix ou quinze ans. Les détails que les textes nous donnent alors sur la valeur relative des canons fondus à Tong-kouan et ailleurs ne se comprennent pleinement qu'en admettant que cette fabrication avait vite pris un certain développement dans le Sud de la Chine. Si le souvenir de Ho Jou a seul survécu, ce paraît être parce que son patron Wang Hong devint plus tard un ministre tout puissant, qui trouva intérêt à ne pas laisser oublier son client.

### APPENDICE III

#### LE SSEU-YI-KOUAN ET LE HOUËI-T'ONG-KOUAN

##### I. *Le Sseu-yi-kouan*

On a déjà beaucoup écrit sur le 四夷館 Sseu-yi-kouan, ou 四彝館 Sseu-yi-kouan, ou 四譯館 Sseu-yi-kouan, dont on a généralement rendu le nom par Collège des Interprètes; je préférerais l'appeler Bureau des Traducteurs ou Collège des Traducteurs, et réserver le nom de Bureau des Interprètes au 會同館 Houei-t'ong-kouan (dans une des acceptions de ce dernier nom). Il ne peut s'agir, dans cet Appendice, de discuter en détail tout ce qui intéresse l'histoire de ces deux institutions; mais il règne encore à leur sujet certaines erreurs tenaces qu'il vaut peut-être de dénoncer, et il est en outre possible de donner dès maintenant un certain nombre d'indications nouvelles.

Une première source de confusions tient au mot *kouan* par lequel se terminent les noms du Sseu-yi-kouan et du Houei-t'ong-kouan. Le mot *kouan* s'emploie souvent au sens de „bureau”; le 史館 Chekouan est le Bureau d'historiographie; le 方略館 Fang-lio-kouan est le Bureau des opérations militaires (c'est-à-dire où on élabore les récits de ces opérations). Mais le vrai sens de *kouan* est „hôtel”, „endroit où on loge”, dont l'autre sens est sorti, de même que nous parlons aujourd'hui de l'Hôtel-de-Ville, sans concevoir l'Hôtel-de-Ville

comme un lieu l'habitation. La double acception vaut souvent pour une seule et même institution. Nous connaissons sous les T'ang le **崇文館** Tch'ong-wen-kouan et le **弘文館** Hong-wen-kouan comme des centres d'études littéraires, artistiques et scientifiques; mais c'étaient essentiellement des „collèges”, **學館** hio-kouan, où les lettrés logeaient, et, en y ajoutant le Kouo-tseu-kien, les trois institutions ne comptaient pas sous T'ai-tsong moins de 1200 logements de lettrés<sup>245</sup>). En ce qui concerne le Sseu-yi-kouan et le Houei-t'ong-kouan, le même double sens doit toujours être présent à notre esprit, mais on verra que, dans la pratique, le sens de „bureau” ou de „collège” convient mieux au Sseu-yi-kouan, et celui d' „hôtel” ou d' „hôtellerie” au Houei-t'ong-kouan.

Dès les Han, il existait un quartier spécial pour le logement des étrangers. A Tch'ang-ngan, les **蠻夷邸** Man-yi-ti, „Résidences des Barbarés”, étaient à l'intérieur même de la ville, au **藥街** Kao-kiai (ou **橐街** Kao-kiai); cf. *Yu hai*, 165, 26a, 172, 25a, et le *Ts'eu-yuan*, s.v. Kao-kiai.

Bien avant qu'il n'y eût un bureau appelé Sseu-yi-kouan, le terme Sseu-yi-kouan se rencontre dès 547 de notre ère environ dans le *Lo-yang k'ie-lan ki*<sup>246</sup>), et y a seulement le sens de „Logements (offi-

245) *Sin T'ang chou*, 44, 2b; cf. des Rotours, *Le Traité des Examens*, 162-163; mon interprétation de ce passage obscur est un peu différente de celle de M. des Rotours, qui a supposé que le chiffre de 1200 était additionnel, et en outre qu'il ne s'appliquait qu'au seul Kouo-tseu-kien; la citation qui est faite de ce passage dans le *P'ei-wen yun-fou*, s.v. Hong-wen-kouan, montre comment ce répertoire peut altérer un texte.

246) Sur le *Lo-yang k'ie-lan ki* et son auteur Yang Hiuan-tche, cf. *T'oung Pao*, 1923, 259-260. Je suis ici l'édition critique donnée en 1903 par **李葆恂** Li Pao-siun, mais ai aussi consulté celle du *Tsin-tai pi-chou* (éd. originale des Ming), et la regravure en facsimilé de l'édition du Jou-yin-t'ang des Ming (la plus ancienne connue) procurée en 1925 par Tong K'ang. Une grande partie de ce texte a passé en outre dans le *Ho-nan tche* de Song Min-k'ieou (1019-1079), et de là dans le *Ho-nan tche* des Yuan; le *Ho-nan tche* des Yuan avait été à son tour copié dans le *Yong-lo ta-tien*, d'où Siu Song (1781-1848) l'a extrait, et la copie de Siu Song a été enfin éditée par Miao Ts'iuan-souen dans son *Ngeou-hiang ling-che*; pour l'époque des Wei, le *Ho-nan tche* des Yuan a l'avantage de nous avoir conservé un fort ancien plan de la ville; le présent passage est au ch. 3, 7b-8b, de l'édition de Miao Ts'iuan-souen. Un autre plan ancien de Lo-yang, assez différent, est reproduit en tête de l'édition de Li Pao-siun. Ce texte a déjà été traduit, avec des coupures, dans W. Fuchs, *Remarks on a new „Hua-i-i-yü”* (tirage à part du *Bull. N° 8* [déc. 1931] of the Catholic University of Peking, 4-5); mais le travail d'autre part si intéressant de Fuchs est déparé ici par une série d'inadvertances. Fuchs s'est servi

ciels) des barbares des quatre [points cardinaux]". Le passage vaut d'être traduit, car il annonce assez bien ce que seront plus tard, sinon le Sseu-yi-kouan, du moins les Houei-t'ong-kouan. L'auteur du *Lo-yang k'ie-lan ki*, décrivant la ville de Lo-yang de son temps, sous les Wei, parle des portes; la troisième des quatre portes méridionales, en comptant d'Est en Ouest, était le 宣陽門 Siuan-yang-men. A quatre li au Sud de Siuan-yang-men, on arrivait au „pont de bateaux" (浮橋 *feou-k'iao*) de la rivière 洛 Lo, connu alors sous le nom de 永橋 Yong-k'iao, „Pont Eternel". Le texte continue ainsi (3, 6a-b, et *tsi-tcheng*, 11b): „Au Sud du Yong-k'iao et au Nord du 園丘 Yuan-k'ieou (la „Colline ronde")<sup>247</sup>, entre la [rivière] 伊 Yi et la [rivière] Lo, des deux côtés de la voie impériale (御道 *yu-tao*), il y a les „Hôtels des Quatre Barbares" (Sseu-yi-kouan<sup>248</sup>). A l'Est de la voie, il y a quatre „hôtels"; la première est appelée 金陵 Kin-ling[-kouan; la seconde est appelée 燕然 Yen-jan[-kouan]; la troisième est appelée 扶桑 Fou-sang[-kouan]; la quatrième est appelée 奄嵒 Yen-tseu[-kouan]<sup>249</sup>). A l'Ouest de la voie, il y a quatre „blocs" (里 *li*)<sup>250</sup>; le premier est appelé 歸正 Kouei-tcheng[-li]; le second

d'une édition publiée en 1915 par 唐晏 T'ang Yen; je ne la connais pas et ne puis dire si elle utilise le *Ho-nan tche* des Yuan, que tous les autres éditeurs ont ignoré.

247) 園 se prononce ordinairement *houan*, mais *yuan* quand il est, comme ici, l'équivalent de 圓 *yuan*; en fait, le *Ho-nan tche* écrit une fois 員邱 Yuan-k'ieou, et une fois 圓邱 Yuan-k'ieou. La „Colline ronde" était un tertre artificiel construit en 501 au Nord de la rivière Yi (cf. *Wei chou*, 8, 2a); c'était l'endroit rituel du sacrifice au Ciel au solstice d'hiver; la dynastie mandchoue a eu de même un Yuan-k'ieou dans la partie Sud de Pékin, l'Autel du Ciel bien connu.

248) Les „Hôtels des Quatre Barbares" sont à nouveau mentionnées dans une anecdote qui termine le ch. 3 du *Lo-yang k'ie-lan ki*.

249) Les quatre noms sont repris d'anciennes dénominations répondant aux directions d'où venaient les „quatre barbares". Kin-ling est un nom de Nankin, qui était le siège de l'Empire méridional par rapport aux Wei; Yen-jan était le nom d'une montagne loin au Nord-Nord-Ouest de Si-ngan-fou; Fou-sang est un ancien nom mythique de l'Orient extrême, qui s'est appliqué à un pays légendaire à la suite de l'imposture de Houei-chen en 499; Yen-tseu est le nom d'une montagne mythique de l'extrême Occident, donné ensuite à une montagne du Kansou (cf. à son sujet Eberhard, *Lokalkulturen im alten China* [Leyde, 1942], I, 241-242).

250) Les éditions courantes disent ici „quatre hôtels" (*sseu kouan*), mais les notes critiques de l'édition de 1903 font déjà remarquer que le contexte et

est appelé 歸德 Kouei-tô[-li]; le troisième est appelé 慕化 Mou-houa[-li] le quatrième est appelé 慕義 Mou-yi[-li] <sup>251</sup>). Quand des gens de 吳 Wou se soumirent à [notre] pays, on les logea au Kin-ling-kouan, et, après trois ans, [l'Empereur] leur octroya une maison au Kouei-tcheng-li <sup>252</sup>). Au début des [années] *king-ming* (500-503) [de l'Empereur Siuan-wou] <sup>253</sup>), le prince de 建安 Kien-ngan des so-disant Ts'i <sup>254</sup>), 蕭寶夤 Siao Pao-yin <sup>255</sup>), vint se soumettre; on

un passage parallèle du *T'ong-kien kang-mou* exigent *sseu li*; en fait c'est *sseu li* qui avait déjà été adopté au XVIII<sup>e</sup> siècle par les compilateurs du *Li-tai tche-kouan piao*, 17, 26a, et c'est *sseu li* qu'on lit dans l'édition de 1915 utilisée par Fuchs. Le *Ho-nan tche* des Yuan, au lieu de *sseu li*, a même Sseu-Yi-li, „les Blocs des Quatre Barbares”, et c'est à nouveau ce Sseu-Yi-li qui est porté sur sa carte. Si cette leçon était primitive, il faudrait alors supposer que le texte primitif, que nous n'atteignons plus directement, disait simplement „... des deux côtés de la voie impériale, à l'Est de la voie, il y a les „Hôtelleries des Quatre Barbares’ ...; à l'Ouest de la voie, il y a les „Blocs des Quatre Barbares’ ...” Il n'y a pas d'équivalent exact pour 里 *li*, ni pour son synonyme 坊 *fang*; le mot „bloc”, au sens américain de „block”, est ce qui en approche le plus. Sur le plan du Lo-yang des Wei dans le *Ho-nan tche* des Yuan, les Sseu-Yi-kouan et les Sseu-Yi-li forment respectivement un rectangle et un carré, à droite et à gauche de la route (non représentée) qui est dans l'axe de Siuan-yang-men. Aux quatre angles de chacune des enceintes il y a respectivement les noms des quatre *kouan* et des quatre *li*, mais on peut se demander si les noms ne sont pas mis avec quelque arbitraire, car on n'attendrait pas que le Fou-sang-kouan, et son correspondant le Mou-houa-li, fussent placés aux angles Sud-Ouest. Sur la carte jointe à l'édition de 1903, on a seulement à droite le mot *kouan*, pour Sseu-Yi-kouan, et à gauche le mot *li*, pour Sseu-li ou Sseu-Yi-li; les quatre noms correspondant à chacun des deux groupes sont écrits au-dessus de *kouan* et de *li* dans l'ordre de l'énumération, sans aucun essai de localisation.

251) Les noms des quatre *li* signifient respectivement „Qui revient à la droiture”, „Qui revient à la vertu”, „Qui hérite la civilisation”, „Qui hérite la justice”. Ces „blocs” devaient couvrir une assez grande superficie. On verra plus loin qu'un ancien sujet des Leang a donné sa maison du Kouei-tcheng-li pour en faire un temple. D'autre part, les Hou d'Occident (Iraniens ou Hindous) avaient édifié au Mou-houa-li un temple appelé P'ou-t'i-sseu, „Temple de la *bodhi*” (3, 7b).

252) Ceci pourrait être une rubrique que le texte reprend ensuite plus en détail. On sait qu'on est tombé d'accord pour admettre que certains ouvrages anciens, comme le *Chouei king tchou* et le *Lo-yang k'ie-lan ki*, se composaient primitivement d'un texte principal accompagné d'un texte plus petit, mais mis sur une seule colonne, et non en deux colonnes comme le sont les vrais commentaires; ce texte secondaire a été souvent incorporé par les éditeurs ultérieurs au texte principal (cf. *BEFEO*, VIII, 509-510); nous avons peut-être ici un exemple de cette confusion, encore que ce n'ait été l'avis d'aucun des éditeurs.

253) C'est le titre posthume de l'Empereur Yuan K'o des Wei, qui régna de 499 à 515; cf. Giles, *Biogr. Dict.*, n° 2554. Les mots entre crochets ne sont

lui donna le brevet de duc de 會稽 Kouei-ki<sup>256</sup>), et on lui fit construire une maison au Kouei-tcheng-li. Par la suite on le promut au titre de prince de 齊 Ts'i, et il épousa la princesse impériale (*tch'ang kong-tchou*) de 南陽 Nan-yang<sup>257</sup>). [Siao] Pao-yin avait honte d'être rangé parmi les barbares<sup>258</sup>), et il fit que la princesse s'adressât à Che-tsong<sup>259</sup>), demandant à entrer [loger] à l'intérieur de la ville; Che-tsong y consentit et lui octroya une maison dans le 永安里 Yong-ngan-li<sup>260</sup>).

donnés que dans le *Ho-nan tche* des Yuan; il n'est pas sûr qu'ils fassent partie du texte primitif, car celui-ci parle ensuite du même empereur sous son autre nom posthume de Che-tsong.

254) 偽齊 Wei-Ts'i; il s'agit des Nan-Ts'i ou Ts'i méridionaux, que les Wei ne reconnaissaient pas comme les souverains légitimes de l'Empire.

255) Le *Tsin-tai pi-chou*, l'édition du Jou-yin-t'ang et le *Ho-nan tche* des Yuan écrivent Siao Pao-yin [寅]; seule des éditions dont je dispose, celle de Wou Jo-tchouen a la forme correcte. Il en est toutefois probablement de même dans l'édition de T'ang Yen, car ce doit être cette forme correcte que Fuchs a lue par erreur Siao Pao-houei [彙]. Siao Pao-yin était le sixième fils de l'Empereur Ming des Ts'i méridionaux. En parlant du „début” des années *king-ming*, lesquelles vont de 500 à 503, le texte n'est pas bien exact, car ce n'est qu'à la troisième lune de 502 que Siao Pao-yin, après que son frère aîné Siao Pao-kiun eut été tué tout au début de 502 lors de l'avance de l'Empereur Wou, fondateur de la dynastie des Leang, parvint en réfugié sur le territoire des Wei, et il n'atteignit Lo-yang qu'en mai-juin (*Wei chou*, 8, 2a; 59, 3b-4a). Sur Siao Pao-yin, cf. *Nan-Ts'i chou*, 50, 2a-b; *Wei chou*, 59, 3b-8b; *Pei che*, 29, 2a-7b.

256) Kouei-ki, au Tchökiang, n'était pas sur le territoire des Wei; ce titre dut être donné à Siao Pao-yin à raison de son origine méridionale. Les biographies ne le signalent pas.

257) Siao Pao-yin, qui passait pour avoir de grandes qualités militaires et avait reçu chez les Wei un commandement important, fut promu prince de Ts'i dès la quatrième lune de 503; mais en 507, à la suite d'un revers militaire, il fut dégradé et réduit au rang d'homme du peuple (cf. *Wei chou*, 8, 6b). Le souverain des Wei ne lui gardait pas moins une certaine sympathie, et peu après, quand Siao Pao-yin épousa la princesse de Nan-yang, l'Empereur lui octroya mille pièces de soie et les accessoires rituels du mariage. Une *tch'ang kong-tchou* était par définition une soeur de l'Empereur. Siao Pao-yin s'éleva aux plus hautes charges chez les Wei jusqu'en 529, mais il fut alors mêlé à beaucoup d'intrigues et finit par usurper le titre impérial. L'Empereur des Wei, qui répugnait à le faire exécuter, lui accorda de se donner lui-même la mort, le 10 juin 530 (cf. *Wei chou*, 10, 5a).

258) A raison de sa résidence dans le quartier des „barbares”, au Kouei-tcheng-li.

259) Une des désignations posthumes de l'Empereur Siuan-wou des Wei.

260) Le Yong-ngan-li n'est pas porté sur les deux plans du Lo-yang des Wei.

[De plus <sup>261</sup>), il y avait 張景仁 Tchang King-jen <sup>262</sup>) qui était venu avec [Siao] Pao-yin, et avait été nommé 羽林監 Yu-lin-kien (,commandant de [la garde] Yu-lin'); à lui aussi (l'Empereur octroya une maison dans ce bloc <sup>263</sup>); le peuple appela (ce bloc) le „Bloc des gens de Wou” (吳人坊里 Wou-jen fang-li); il y avait là, au voisinage des deux rivières Yi et Lo, plus de trente familles qui s'organisèrent un marché (巷市 *hiang-che*) à part; on y vendait beaucoup d'espèces aquatiques (水族 *chouei-tsou*); les gens du temps l'appelèrent le „Marché aux poissons et aux tortues” (魚龍市 Yu-pie-che). (Tchang) King-jen aussi en avait honte; finalement il se déplaça pour (aller) habiter au 孝義里 Hiao-yi-li <sup>264</sup>.)]

„La 4ème année *tcheng-kouang* [de Hiao-ming] <sup>265</sup>) (523), le fils de Siao Yen <sup>266</sup>), 蕭正德 Siao Tcheng-tö, marquis de 西豐 Si-fong, vint se soumettre [aux Wei] <sup>267</sup>); on le logea au Kin-ling-kouan et [ensuite] on lui construisit une maison au Kouei-tcheng-li;

261) Tout le passage entre crochets manque aux éditions du *Lo-yang k'ie-lan ki*, mais il ne me paraît pas douteux qu'il se soit trouvé dans la rédaction primitive; je l'emprunte au *Ho-nan tche* des Yuan.

262) Ce Tchang King-jen ne paraît pas être nommé dans les histoires dynastiques; il faut le distinguer de ses deux homonymes dont l'un a une notice dans le ch. 74 du *Nan che*, et l'autre dans le ch. 44 du *Pei-Ts'i chou* et le ch. 81 du *Pei-che* (ces deux homonymes sont omis aussi bien dans le *Kieou-che t'ong sing-ming lou* que dans son supplément).

263) C'est-à-dire au Kouei-tcheng-li.

264) Le Hiao-yi-li se trouvait en dehors de l'enceinte de Lo-yang, à l'Est de la partie méridionale du mur de l'Est. Tchang King-jen pouvait donc s'y installer sans demander l'autorisation de „pénétrer dans la ville”.

265) Les mots entre crochets, pris au *Ho-nan tche* des Yuan, ne font peut-être pas partie du texte primitif.

266) L'empereur Wou des Leang, non reconnu par les Wei, et par suite désigné ici par son nom personnel. Le *Ho-nan tche* des Yuan y a substitué la forme normale „l'Empereur Wou des Leang”.

267) Le *Lo-yang k'ie-lan ki*, suivi par le *Ho-nan tche* des Yuan (et certainement entre les deux par le *Ho-nan tche* de Song Ming-k'ieou), commet ici une erreur que ni Wou Jo-tchouen ni Li Pao-siun n'ont relevée. Siao Tcheng-tö n'est pas le fils de l'Empereur Wou des Leang, mais de 蕭宏 Siao Hong, le frère cadet de l'Empereur Wou. Toutefois l'Empereur Wou, qui d'abord n'avait pas de fils, traita d'abord Siao Tcheng-tö comme son fils, mais il eut ensuite un fils qu'il désigna comme son héritier présomptif. Siao Tcheng-tö, nommé simplement marquis de Si-fong, en conçut du ressentiment, et finalement, en 525, s'enfuit chez les Wei, mais s'échappa de chez eux dès 526 pour revenir chez les Leang; l'Empereur Wou lui pardonna. Tels sont du moins les renseignements du *Leang chou*, 55, 3a; le *Wei chou* ne dit rien de Siao Tcheng-tö. Comme on le voit, il y a ici divergence avec le *Lo-yang k'ie-lan ki*, qui met l'arrivée de Siao Tcheng-tö chez les Wei en 523; les renseignements du *Leang chou* semblent être plus autorisés.

[par la suite], [Siao] Tcheng-tō donna sa maison pour en faire le Temple Kouei-tcheng (歸正寺 Kouei-tcheng-sseu) 268). Quand des barbares du Nord vinrent se joindre [aux Wei], on les logea au Yen-jan-kouan, et après trois ans, [l'Empereur] leur octroya une maison au Kouei-tō-li 269). La première année *tcheng-kouang* (520), le chef (主 *tchou*) des 蠕蠕 Jouan-jouan 270), 郁久閭阿那肱 Yu-kieou-lu A-na-kong 271), vint à la Cour. Les introducteurs (*tcheche*) ne savaient où le placer 272). Le secrétaire du Grand Secrétariat (*tchong-chou chō-jen*) 常景 Tch'ang King émit l'avis suivant: „Dans les [années] *hien-ning* (275-279), le *chan-yu* est venu à la

268) Ce serait donc avant de s'enfuir pour retourner chez les Leang que Siao Tcheng-tō aurait fait don de sa maison pour la convertir en un temple; mais ce geste, qui aurait pu faire soupçonner ses projets, est assez surprenant, et on peut se demander si ce n'est pas seulement parce que la maison était devenue vacante à son départ qu'elle fut transformée en temple. Le temple Kouei-tcheng est marqué sur le plan des éditions de Wou Jo-tchouen et de Li Pao-siun au Nord du P'ou-t'i-sseu et à l'Ouest des „[Quatre] Blocs [des Barbares]”; il était forcément dans cette région, mais la localisation paraît être arbitraire.

269) Peut-être est-ce ici une phrase qui faisait partie originellement du texte en grands caractères.

270) Les objections qui ont été faites contre cette lecture du nom par Franke, *Gesch. des chïnes. Reichs*, III, 283-284, basées en partie sur une confusion faite par Franke entre les caractères 兗 *yen* et 兌 *louei*, sont inopérantes, comme je le montrerai ailleurs.

271) Yu-kieou-lu (\**Yuk-kjəu-li*<sup>w</sup>o, \**Ukürü* ou \**Yükürü*) était le nom de famille des Jouan-jouan (*Wei-chou*, 103, 1a) ou Avar, ce qui veut dire vraisemblablement que c'était là le nom tribal du clan princier. La forme A-na-kong est spéciale au *Lo-yang k'ie-lan kù* (les éditions du Jou-yin-t'ang et du *Tsin-tai pi-chou* ont en réalité 肱, forme non reconnue pour 肱 *kong*); tous les autres

textes écrivent 阿那瓌 A-na-kouei (ou A-na-houei; \*A-na-kuài ou \*A-na-yuài). La même alternance se retrouve pour le 高阿那肱 Kao A-na-kong du *Pei-Ts'i chou*, 50, 8a, et du *Pei che*, 92, 14a, dont le nom est écrit 高阿那瓌 Kao A-na-kouei dans une biographie du *Kieou T'ang chou*, 199 A, 5a, et du *Sin T'ang chou*, 198, 6a; je n'en vois pas l'explication. Il est assez difficile d'admettre que le nom d'A-na-kouei ait été contaminé chez les copistes du *Lo-yang k'ie-lan ki* par celui de Kao A-na-kong, et celui de Kao A-na-kong par celui d'A-na-kouei dans le *Kieou T'ang chou* et dans le *Sin T'ang chou*. En tout cas, la forme A-na-kouei (ou plus probablement A-na-houei) paraît confirmée par le nom turc du chef Outigour Ἀντίγαιος qu'on connaît par Menandre Protector (cf. Hirth, *Nachworte zur Inschrift des Tonjukuk*, 110). C'est en effet en octobre 520 (mais l'indication cyclique est sûrement altérée dans *Wei chou*, 9, 5a) que A-na-kouei vint se réfugier chez les Wei.

272) 處 *tch'ou* n'a pas ici le sens de „loger”, mais de „placer” à un certain rang.

Cour; la famille des Tsin<sup>273</sup>) le plaça après les princes, les ducs et les „spécialement promus” (特進 *t'ö-tsin*)<sup>274</sup>); on peut ranger [Yukieou-lu A-na-kong entre les princes apanagés (蕃王 *fan-wang*)<sup>275</sup>) et les 儀同 *yi-t'ong*<sup>276</sup>). La cour suivit cet avis. En outre, elle logea [A-na-kong] au Yen-jan-kouan et lui octroya une maison au Kouei-tö-li<sup>277</sup>). Quand les chefs (*tsieou-tchang*) des barbares du Nord envoyaient leurs fils faire du service [auprès de l'Empereur] (入侍 *jou-che*), ceux-ci venaient sans cesse à l'automne et repartaient au printemps, pour éviter les chaleurs de Chine; les gens du temps les appelaient les „serviteurs oies-sauvages” (雁臣 *yen-tch'en*)<sup>278</sup>). Quand des barbares de l'Est vinrent se joindre [aux Wei], on les logea au Fou-sang-kouan, et [l'Empereur] leur octroya une maison au Mou-houa-li. Quand des barbares de l'Ouest vinrent se joindre [aux Wei], on les logea au Yen-tseu-kouan, et [l'Empereur] leur octroya une maison au Mou-yi-li...” Non loin de là, plus de dix mille familles venant de l'Ouest des Ts'ong-ling, l'Orient méditerranéen (Ta-Ts'in) y compris, „s'étaient ralliées à la civilisation”, et „avaient créé, au Sud de la rivière Lo, un marché à elles, nommé le 四通市 *Sseu-t'ong-che* („Marché des quatre directions’), appelé populairement Yong-k'iao-che („Marché du Pont éternel’). On y vendait beaucoup de poisson des rivières Yi et Lo ...”<sup>279</sup>)

Aucun texte ne nous renseigne sur l'administration dont relevaient les quatre „hôtelleries” et les quatre „blocs”; peut-être était-ce du

273) Les Tsin occidentaux, qui régnaient lors de la venue du „*chan-yu* du Sud”.

274) Le titre très élevé de *t'ö-tsin*, „spécialement promu”, remonte aux Han; les *t'ö-tsin* prenaient rang immédiatement après les „trois ducs” (*san-kong*).

275) Il s'agit des princes apanagés de la maison impériale des Wei.

276) Forme abrégée du titre de *yi-t'ong san-sseu*; cf. à son sujet *BEFEO*, III, 667-668. Il est longuement question dans le *Wei chou*, 9, 5a, 103, 5a-b, des honneurs faits à A-na-kouei et du cérémonial fixé pour sa réception. Par la suite, A-na-kouei retourna d'ailleurs dans son pays où il régna jusqu'à l'avènement des T'ou-kiue; battu par eux, il se tua en 552, et ce fut la fin de l'empire des Jouan-jouan.

277) Le *Wei chou*, 103, 6b, parle de Jouan-jouan qui, en 521, „se trouvaient à l'hôtellerie de la capitale” (*king-kouan*), puis, 103, 7a, du *qayan* jouan-jouan P'o-lo-men qui mourut en 524 „à l'hôtellerie au Sud de la rivière Lo”. Il est évident qu'il s'agit de Jouan-jouan qui étaient logés au Yen-jan-kouan.

278) Allusion aux habitudes migratrices des oies sauvages.

279) Ce texte est ce que nous avons de plus précis sur la manière dont les étrangers, y compris ceux de l'Orient méditerranéen, vivaient à Lo-yang aux alentours de l'an 500; il n'a pas été utilisé dans le livre de Hirth, *China and the Roman Orient*.

Hong-lou-sseu. Le *Li-tai tche-kouan piao* a inséré les indications du *Lo-yang k'ie-lan ki* dans sa section concernant le Li-fan-yuan de la dynastie mandchoue (17, 26a); mais cette assimilation est arbitraire. On voit en tout cas qu'il ne s'agit que d'„hôtelleries" officielles pour les étrangers, et non d'une administration chargée d'étudier les langues des pays voisins de la Chine. Sous les Trois Royaumes, les Wei avaient un „chef des hôtelleries des étrangers" (客館令 *k'o-kouan-ling*), qui dépendait du Hong-lou-sseu. Toutes les dynasties du Sud en agirent de même, avec des variations insignifiantes (*Li-tai tche-kouan piao*, 11, 5b). Sous les Leang, une „Hôtellerie du Nord" (Pei-kouan) est mentionnée à côté des „Hôtelleries des étrangers" (K'o-kouan), vraisemblablement pour les rapports avec les T'o-pa Wei (*Souei chou*, 26, 3b); mais il y avait aussi une „Hôtellerie du Sud" (Nan-kouan); les deux avaient été séparées en 420 (cf. *Yu-hai*, 172, 23b).

Au début des Souei, ce qui concernait les envoyés étrangers ressortissait au 典客署 Tien-k'o-chou („Bureau en charge des étrangers"), qui était un bureau dépendant du Hong-lou-sseu (*Souei chou*, 27 3a; 28, 2b). Yang-ti (605-616) changea le nom du Tien-k'o-chou en 典蕃署 Tien-fan-chou („Bureau en charge des barbares"). „Au début, Yang-ti avait établi le 四方館 Sseu-fang-kouan („Hôtellerie des quatre points cardinaux") en dehors de la Porte de la Fondation du Royaume (建國門 Kien-kouo-men) pour y traiter (待 *tai*) les envoyés [venus] des quatre points cardinaux; par la suite il le supprima" (*Souei chou*, 28, 13b)<sup>280</sup>. Des fonctionnaires spéciaux, en nombre variable suivant l'état des affaires, furent chargés des rapports avec les pays étrangers, sous l'autorité du Hong-lou-sseu.

Dès le début des T'ang, en 619 ou peu après, les „introduceurs transmetteurs" (通事謁者 *t'ong-che ye-tchö*)<sup>281</sup> qui existaient

280) Je ne trouve pas pour l'instant de texte qui dise si le Kien-kouo-men était une porte du palais ou une porte de la capitale; l'intérêt de la question serait de déterminer si les Souei logeaient les envoyés étrangers hors de la capitale comme avant eux les Wei, ou dans la capitale comme après eux les T'ang. Le Sseu-fang-kouan des Souei dépendait du Hong-lou-sseu (cf. *Yu hai*, 165, 2b; 172, 24a).

281) Le terme *t'ong-che* n'avait pas encore sous les Souei et les T'ang le sens précis d'„interprète" qu'il acquit sous les Song. Dans le *Tcheou li*, *t'ong-che* désigne les „relations de royaume". Sous les Han et les Six dynasties, le sens se précise en „transmission d'invitations officielles"; dans les relations officielles,

antérieurement devinrent des „secrétaires transmetteurs” (通事舍人 *t'ong-che chō-jen*) rattachés au Sseu-fang-kouan, lequel dépendit désormais du Tchong-chou-cheng ou Grand Secrétariat (*Kieou T'ang chou*, 43, 16b; *Yu hai*, 165, 25b; 172, 24a). Cette organisation des T'ang est peut-être ce qu'il y a de plus voisin du Sseu-yi-kouan des Ming. En effet, le Sseu-fang-kouan des Souei n'était qu'une „hôtellerie”, et son chef ne s'occupait, outre le logement, que des questions d'audiences. Le Sseu-fang-kouan des T'ang, rattaché au Grand Secrétariat, avait une tâche plus large, et un rang plus haut. Les simples questions de logement semblent être restées du domaine du Hong-lou-sseu. En effet, si nous prenons le plan du Tch'ang-ngan (= Singan-fou) des T'ang placé en tête du *T'ang leang-king tch'eng-fang k'ao* de Siu Song, ou encore celui de Havret, *Stèle chrétienne*, II, 120, nous y voyons le Sseu-fang-kouan mis à côté du Tchong-chou-wai-cheng dans le Nord de la ville, au lieu que le Hong-lou-sseu est tout à fait au Sud, et, à côté du Hong-lou-sseu proprement dit sont les „hôtelleries des étrangers du Hong-lou[-sseu]” (Hong-lou k'o-kouan) Le logement des missions étrangères était dans ces bâtiments dépendant du Hong-lou-sseu (cf. *T'ang leang-king tch'eng-fang k'ao*, I, 13b), et les besoins matériels de ces missions étaient assurés par le Tien-k'o-chou dépendant du Hong-lou-sseu<sup>282</sup>), au lieu que le Sseu-fang-kouan, près du Tchong-chou-cheng, s'occupait des affaires: ce

cette transmission se faisait souvent par „interprètes”. De la fonction, le sens a passé à celui qui la remplissait. Dans sa liste de mots des Wei, le *Nan-Ts'i ch'ou*, ch. 57, nous montre comment le passage s'est effectué. Le mot des Wei

乞萬眞 *k'i-wan-tchen* (\*k'jə-ni<sup>won</sup>-t'siēn), qui représente un original \*kelmāncin ou \*kelmārcin certainement apparenté au turc *kālāmāci*, mongol *kālāmürčin*, „interprète”, est rendu en chinois par 通事人 *t'ong-che jen*, que Shiratori, *Über die Sprache des Hiung-nu Stammes*, Tōkyō, 1900, 30, et moi-même dans *JA*, 1925, I, 255, avons traduit simplement par „interprète”. Au fond, l'équivalence n'est pas fautive, mais le mot-à-mot est „homme [qui est chargé] des transmissions d'affaires [entre royaumes]”, et c'est plus tard que *t'ong-che jen* s'est abrégé en *t'ong-che* seul avec le sens précis d'„interprète [oral]”. Le sens premier du terme altaïque doit avoir été également „porteur-parole” (cf. le mongol *kālā*, „langage”; *kālāmāci* [sur lequel cf. également Ramstedt, *Kalm. Wörterbuch*, 223<sup>2</sup>] n'a étymologiquement rien à voir avec l'arabe *kalmā*, *kālimā*, *kilāmā*, „parole”).

282) Cf. *T'ang lieou tien*, 18, 7a-b; *Yu hai*, 165, 25b-26a; 172, 25a. Après 765, Tai-tsong (763-779) avait en outre créé, en dehors de la Porte droite de la Terrasse d'argent (右銀臺門 *Yeou-yin-t'ai-men*; c'était la porte Nord du „Jardin Ouest du Palais”, Si-nei-yuan, au Nord-Est de l'enceinte de

n'était déjà plus une „Hôtellerie des quatre points cardinaux”, c'était un „Bureau des quatre points cardinaux”. En outre, il y avait dans la dépendance du Tchong-chou-cheng dix traducteurs pour les „traductions des écrits barbares” (番書譯語 *fan-chou yi-yu*; cf. *Sin T'ang chou*, 47, 3b); comme l'implique cette désignation, il s'agit bien de traducteurs de documents écrits, comme le seront ceux du Sseu-yi-kouan, et non d'interprètes oraux comme ceux que nous trouverons plus tard au Houei-t'ong-kouan<sup>283</sup>). J'ajouterai que le Sseu-fang-kouan n'existait pas qu'à Tch'ang-ngan, la „Capitale supérieure” ou „Capitale occidentale”; comme toutes les autres administrations, il avait une contrepartie à „Capitale orientale”, c'est-à-dire à Lo-yang. Par le *Ho-nan tche* des Yuan, 4, 10a-b, nous savons que là aussi, le Sseu-fang-kouan était à côté du Tchong-chou-wai-cheng<sup>284</sup>). Il y avait vraisemblablement aussi à Lo-yang des „hôtelleries des étrangers du Hong-lou[-sseu]” à côté du Hong-lou-sseu lui-même, mais je n'en ai pas rencontré de mention. Il existait en outre sous les T'ang un 禮賓院 *Li-pin-yuan*, „Cour pour les rites aux hôtes” (nom que nous retrouverons sous les Song), créé le 10 juillet 814 au 長興里 *Tch'ang-hing-li*; cf. *Yu hai*, 172, 28a; *T'ang leang-king tch'eng-fang k'ao*, 2, 8b.

Le Sseu-fang-kouan subsista sous les Cinq Dynasties, et il semble même qu'il soit alors devenu une institution absolument autonome<sup>285</sup>).

Tch'ang-ngan), un „département des étrangers” (ou „des hôtes”), 客省 *K'o-cheng*, qui fut supprimé par Tō-tsong (780-804) en 779; cf. *Yu hai*, 165, 25b; 172, 23b-24a.

283) D'après le *Sin T'ang chou*, 221, 6a, quand l'envoyé du roi du Cachemire demande un diplôme pour son maître en 733, c'est le Hong-lou-sseu qui „traduit” sa requête (cf. Chavannes, *Doc. sur les Tou-kiue*, 166-167). Il semblerait donc d'après ce texte qu'il y eût eu également au Hong-lou-sseu des traducteurs de documents écrits, mais il n'en est pas fait mention dans l'article consacré au Hong-lou-sseu par le *Sin T'ang chou*, 48, 8a-b.

284) Le *Ho-nan tche* des Yuan ajoute que c'était là le 謁者臺 *Ye-tchō-t'ai* des Souei, „de même qu'il dit que le Tchong-chou-wai-cheng était le 內史省 *Nei-che-cheng* des Souei. Il ne s'agit pas là d'administrations différentes qui se sont succédé dans le même local, mais d'administrations en principe identiques dont le nom a changé. Le nom du Ye-tchō-t'ai signifie „Cour” (mot-à-mot „Terrasse”) „des introducteurs”; cf. à son sujet *Souei chou*, 28, 12a. Mais, alors que le Sseu-fang-kouan des Souei s'occupait essentiellement du logement des étrangers, le Ye-tchō-t'ai avait des fonctions plus importantes qui furent, au moins en partie, dévolues sous les T'ang du Sseu-fang-kouan.

285) Cf. l'argumentation du *Li-tai tche-kouan piao*, 11, 8a.

Il en fut de même sous les Song, où nous trouvons côte à côte, comme institutions autonomes s'occupant des missions étrangères aux divers moments de leur séjour, le **客省引進使** *k'o-cheng yin-tsin che*, „commissaire introducteur du département des étrangers”, le **引進司使** *yin-tsin-sseu che*, „commissaire du bureau des introducteurs”, le **Sseu-fang-kouan** <sup>286</sup>, et les **東西上閤門使** *tong-si chang-ko-men che*, „commissaires d'accès aux portes de l'Est et de l'Ouest [du Palais]” (*Song che*, 166, 4b-5a). Mais, en même temps, il y avait des „hôtelleries” qui dépendaient du Hong-lou-sseu, et le *Song che*, 165, 2b, les énumère comme suit: le **都亭西驛** *Tou-t'ing-si-yi*, „Relais occidental du Pavillon de la capitale” <sup>287</sup>, consacré au Ho-si, c'est-à-dire aux Si-Hia; le **禮賓院** *Li-pin-yuan*, „Cour qui fait honneur aux hôtes”, qui s'occupait des Ouigours, des Tibétains, des Tang-hiang et des Niu-tchen (Jurcin, les Kin), tant au point de vue de leurs offrandes de tribut que de leur logement, de leurs échanges commerciaux et de leur langue (**譯語** *yi-yu*); le **懷遠驛** *Houai-yuan-yi*, „Relais où on chérit ce qui est lointain”, qui s'occupait des ambassades de tribut „de l'Annam parmi les barbares du Sud, et, parmi les barbares de l'Ouest, de Kuča, des Arabes, de Khotan, de Kan[-tcheou], de Cha[-tcheou], de **宗哥** *Tsong-ko* <sup>288</sup> et autres royaumes”; le **同文館** *T'ong-wen-kouan*, „Hôtellerie de la même écriture” <sup>289</sup>, pour les ambassades coréennes; après

286) Créé en 993, il était installé en dehors de la porte **朝堂** *Tch'ao-t'ang* de Pien-leang (= K'ai-fong-fou); il avait la charge des interprètes, des requêtes, des audiences, etc.; cf. *Yu hai*, 165, 32b-33a; 272, 28b.

287) L'expression *tou-t'ing*, „pavillon de la capitale”, remonte aux Han; les *t'ing* étaient essentiellement des logements pour les gens de passage. A Lo-yang, il y avait un *t'ing* pour chacun des vingt boulevards et pour chacune des douze portes; les Wei des Trois Royaumes eurent aussi des *tou-t'ing* à leur capitale de Ye au Honan; cf. *Yu hai*, 172, 22b, et *T'seu-yuan*, s.v. *tou-t'ing* et *t'ing*. Pour les *tou-t'ing* aux deux capitales des T'ang, cf. *Yu hai*, 172, 25b.

288) Il s'agit de la principauté tibétaine qui existait alors dans la région de Si-ning, dans le Sud-Ouest du Kansou.

289) *T'ong-wen*, au sens d'„écriture commune”, est emprunté au *T'chong yong*. Toutefois l'expression a pu être employée parfois dans un sens moins étroit; c'est ainsi que le Hong-lou-sseu a été appelé **同文寺** *T'ong-wen-sseu* de 661-663 à 705-706 (*K'ieou T'ang chou*, 44, 11a; ou de 662 à 671 selon le *Sin T'ang chou*, 48, 8b). Le *T'ong-wen-kouan* fut institué en 1068-1077 pour recevoir les envoyés coréens, avec 176 „entrecolonnements” (*kien*). En 1133, sur la nouvelle de la venue d'une ambassade coréenne, ordre fut donné d'aménager en *T'ong-wen-kouan* le temple **法慧寺** *Fa-houei-sseu* de

la „renaissance” (*tch'ong-hing*), c'est-à-dire à partir de 1127 et surtout de 1131, le Hong-lou-sseu fut supprimé et ces „hôtelleries” relevèrent du Ministère des rites. Nous voyons ici apparaître le nom du Houai-yuan-yi, qui sera repris sous les Ming comme nom de la résidence des envoyés étrangers arrivant à Canton, et celui du T'ong-wen-kouan qui sera donné par le gouvernement mandchou au collège de langues étrangères créé en 1867 auprès du Tsong-li ya-men et durera jusqu'en 1900<sup>290</sup>). Le *Yu hai* précise (172, 29a) que, „la 12<sup>e</sup> lune de la 3<sup>e</sup> année *king-tō*, au jour *sin-sseu* (4 janvier 1007), on établit le Houai-yuan-yi au Nord du Fleuve de Pien[-leang] (= du Fleuve Jaune), pour y traiter (*tai*) les envoyés étrangers tributaires appartenant, pour les barbares du Sud, à l'Annam, et, pour les barbares de l'Ouest, aux Arabes, à Kuča, à Khotan, à Kan-tcheou, etc.”, ce qui est d'accord avec le *Song che*<sup>291</sup>). Toutefois, les renseignements de ce passage du *Song che* ne sont pas suffisants, car ils ne paraissent pas indiquer d'„hôtellerie” pour les Leao, qui étaient le voisin le plus important et le plus dangereux des Song du Nord, et cela bien que le

---

Lin-ngan (= Hang-tcheou) pour la recevoir (de *Song che*, 487, 7b, écrit 洪惠寺 Hong-houei-sseu; les deux caractères *houei* alternent constamment, à tort d'ailleurs, dans les textes bouddhiques, mais c'est Fa-houei-sseu, non Hong-houei-sseu, qui doit être la forme correcte; cf. le *Hien-tch'ouen Lin-ngan tche*, 77, 18b, où il est question d'un Fa-houei-yuan); mais finalement l'ambassade ne vint pas. Cf. *Yu hai*, 172, 30a; le dernier renseignement est d'ailleurs en désaccord avec un passage du *Song che*, 119, 9a, cité *infra*, en vertu duquel l'ambassade serait venue, puisqu'on lui offrit des vivres au T'ong-wen-kouan. Mais c'est le ch. 119 du *Song che* qui a tort; on voit en effet par *Song che*, 487, 7b, que l'ambassade, annoncée à la fin de 1132 (en fait au début de 1133), ne vint pas réellement.

290) En écrivant le présent article, j'ai naturellement relu ce qui a été écrit antérieurement sur le sujet. Deux travaux me manquent cependant. Des trois exemplaires existants de l'*Histoire du Collège des Interprètes de Péking*, de Devéria (cf. *JA*, 1914, II, 180), deux se trouvent à Paris, mais celui de la Société Asiatique est égaré et le mien n'est pas actuellement à ma disposition. D'autre part, je n'ai pas eu accès à l'article de Knight Biggerstaff, *The T'ung Wen Kuan (Chin. Social and Polit. Science Review, XVIII [oct. 1934], 307-340)*, signalé dans *T'oung Pao*, 1939, 361. Le T'ong-wen-kouan des Song était au 延秋坊 Yen-ts'ieou-fang de K'ai-fong-fou.

291) Le *Yu hai*, 172, 29 a-b, fournit d'autres renseignements sur le Houai-yuan-yi. Le Houai-yuan-yi se trouvait au 興道坊 Hing-tao-fang; il servit d'abord à loger les envoyés des K'i-tan (Leao), et par la suite ceux des Annamites. Le *Yu hai* ajoute que, le 4 juillet 1013, le Houai-yuan-yi accru devint la „résidence du Sud” d'une nièce impériale; il ne remplit donc pas très longtemps son office d'hôtellerie pour les ambassadeurs étrangers.

texte, avant l'indication des „hôtelleries” que je viens de mentionner, parle, justement des ambassades des „Grands Leao”. En réalité, il y en avait une, omise par les compilateurs du *Li-tai tche-kouan piao* (II, 8a). Les ambassades des Leao relevaient du 往來國信所 Wang-lai kouo-sin so, „Bureau des lettres royales qui vont et viennent”, nommé par le *Song che* avant le Tou-t'ing-si-yi, et ce bureau devait être installé à l'„hôtellerie” où descendaient les envoyés des Leao et qui portait le nom de 都亭驛 Tou-t'ing-yi, „Relais du Pavillon de la Capitale”<sup>292</sup>). Le 小學紺珠 *Siao-hio kan-tchou*, qui est de Wang Ying-lin comme le *Yu hai*, dit (éd. du *Tsin-tai pi-chou*, 9, 66a) : „Les „Hôtelleries des quatre points cardinaux” (Sseufang-kouan) des Song étaient le Tou-t'ing-yi<sup>293</sup>) („Relais du Pavillon de la Capitale”) pour y traiter les Leao; le Tou-t'ing-si-yi pour y traiter les 西蕃 Si-fan, 阿黎 A-li<sup>294</sup>), Khotan, Sin-lo, Po-hai;

292) Un Tou-t'ing-yi avait été créé par les Heou-Tsin le 29 octobre 940 à leur „capitale orientale” (= K'ai-fong-fou), au 光化坊 Kouang-houa-fang, pour y traiter les gens du Ho-si (= Si-Hia). Au début des Song, nous voyons l'Empereur T'ai-tsou se rendre au Tou-t'ing-yi de K'ai-fong-fou le 10 août 973, puis les ambassadeurs des Leao logés au Tou-t'ing-yi le 9 mai 975, et un banquet est donné au Tou-t'ing-yi aux agnats de la famille impériale et aux grands fonctionnaires le 18 mars 1007. Par la suite, le Tou-t'ing-yi servit uniquement à loger les ambassadeurs des Leao; il fut reconstruit en 1102. En 1142 ou 1144, un Tou-t'ing-yi fut créé par les Song du Sud à leur „résidence provisoire” de Lin-ngan (= Hang-tcheou) pour y recevoir les ambassadeurs des pays du Nord (cf. *Yu hai*, 172, 28a, avec une certaine ambiguïté pour Lin-ngan). Toutefois il y a une contradiction entre ce paragraphe du *Yu hai* et un autre, 172, 29a, en vertu duquel le 懷信驛 Houai-sin-yi créé en 958 par les Tcheou postérieurs à l'Est de la ville de K'ai-fong-fou fut transformé en Tou-t'ing-yi le 19 septembre 977 pour y loger les envoyés des K'i-tan, c'est-à-dire des Leao.

293) De même que c'est le 上源驛 Chang-yuan-yi qui était devenu le Tou-t'ing-yi en 940, c'est le Chang-yuan-si [西]-yi qui devint le Tou-t'ing-si-yi en 1008; il était dans le 惠寧西坊 Houei-ning-si-fang, et fut dès sa création affecté aux ambassades du Ho-si (= Si-Hia). En 1016, l'ancien 染院 Jan-yuan („Bureau de teinture”) à l'Ouest de la capitale devint le „Relais pour les barbares de Hia-tcheou” (夏州蕃驛 Hia-tcheou-Fan-yi; Hia-tcheou = Si-Hia); cf. *Yu hai*, 172, 29b. Le *Yu hai* ajoute qu'en 1072, ordre fut donné de mettre en état le Tou-t'ing-yi pour y recevoir les envoyés du Si-Hia; mais ceci est en contradiction avec ce que le même ouvrage, d'accord avec les autres sources, dit ailleurs du Tou-t'ing-yi, affecté aux ambassades des Leao; je pense qu'il faut lire ici Tou-t'ing-si-yi.

294) Je ne sais ce qu'est A-li; on connaît sous les Song le royaume de

le Houai-yuan-yi pour y traiter l'Annam; le T'ong-wen-kouan pour y traiter le 青唐 Ts'ing-t'ang<sup>295</sup>) et la Corée (Kao-li)<sup>296</sup>).” Ce texte n'est pas très satisfaisant, puisque le Sin-lo et le Po-hai, qui confinaient au Kao-li ou Corée proprement dite, sont mis ici avec les barbares occidentaux, et au contraire le Ts'ing-t'ang du Sud-Ouest du Kansou avec la Corée; et le Li-pin-yuan disparaît<sup>297</sup>). D'autre part, les „hôtelleries” ne dépendaient pas du Sseu-fang-kouan, mais du Hong-lou-sseu; on a l'impression que l'omission du Li-pin-yuan tient à ce que l'auteur du *Siao-hio kan-tchou* n'a voulu avoir que quatre hôtelleries, à raison à la fois de ce faux rattachement et du sens primitif de Sseu-fang-kouan, „Hôtellerie des quatre points cardinaux”. Le Tou-t'ing-yi n'a d'ailleurs pas servi qu'aux ambassades des Leao, car c'est là que fut placé, en 966, pour être vu par les habitants de

邈黎 Mo-li, dont des envoyés apportent en 1089 une lettre du roi de Khotan (en dehors des notices sur les pays étrangers [*Song che*, 489, 5a; *Song houei yao*, Fan-yi, 5, 46b]), il est mentionné incidemment dans *Song che*, 119, 8b).

Une famille 阿黎 A-li de Kien-tch'ang (dans le Sud du Sseutch'ouan) joue un rôle sous Hong-wou (cf. le *Tien tsai ki* de Yang Chen, éd. du *Siu Chouo fou*, ch. II, 17a); rien ne permet de supposer qu'on la connaissait déjà sous les Song.

Ou A-li serait-il pour 阿里骨 A-li-kou, qui envoya des ambassades en 1088 et 1091 (*Yu hai*, 154, 30a)? La solution la plus vraisemblable est que A-li est fautif pour Mo-li, lequel serait une principauté tibétaine (?) située entre Khotan et la Chine. Le Si-fan qui précède, mot-à-mot „Barbares de l'Ouest”, peut s'entendre soit en ce sens général, soit plutôt comme équivalent du nom des Tibétains, ou comme désignant les tribus plus ou moins apparentées aux Tibétains que se trouvaient entre la Chine et le Tibet; ces diverses acceptations se rencontrent sous les Ming, et, à ce titre, ce pourrait être une épithète appliquée à A-li; mais une telle valeur est moins courante à la fin des Song.

295) Ts'ing-t'ang était sous les Song le nom d'une principauté tibétaine assez puissante qui occupait la vallée de la rivière de Si-ning; c'est pratiquement un synonyme du Tsong-ko du *Song che*.

296) Ce texte se trouve aussi, identique, dans le *Yu hai*, 172, 30b, où il vient d'ailleurs assez inopinément et semble avoir été ajouté par l'auteur après coup.

297) Cette disparition est d'autant moins justifiée que le Li-pin-yuan me paraît avoir joué sous les Song un rôle important. En tout cas, il a servi d'„hôtellerie” pour d'autres envoyés étrangers que ceux indiqués par les textes cités ci-dessus. Par le *Song che*, 489, 8a, le *Yu hai*, 154, 29a, et 172, 28a, et Tchao Jou-koua (cf. Hirth et Rockhill, *Chau Ju-kua*, 157), nous savons qu'en 977 les envoyés de P'o-ni (= Brunei, côte Nord-Ouest de Bornéo; cf. *infra*, p. 267) furent logés au Li-pin-yuan. Le *Yu hai*, 172, 28a, fournit quelques renseignements supplémentaires. Le Li-pin-yuan se trouvait au 歸德坊 Kouei-tō-fang de K'ai-fong-fou. Son directeur (*kien-kouan*) fut supprimé en 1076. Il y avait eu aussi un 蕃譯院 Fan-yi-yuan, „Bureau des Traducteurs”, qui fut fondu avec le Li-pin-yuan en 1006.

la capitale, un grand éléphant alors offert par le Champa (cf. *Yu hai*, 154, 20b). Le *Wen-hien t'ong-k'ao*, 56, 4a, énumère le Wang-lai-kou-sin-so chargé des ambassades des Leao, puis le Tou-t'ing-yi, sans indication de ses fonctions, et qu'il faut probablement relier au précédent, ensuite le [Tou-t'ing]-si-yi pour le Ho-si, le Li-pin-yuan pour le tribut et le commerce des barbares, le Houai-yuan-yi pour l'Annam, Kuča, le Champa, les Čoła, les Arabes (大石 Ta-che), Khotan, Kan [-tcheou], Cha[-tcheou], le Tsong-ko, enfin le T'ong-wen-kouan pour la Corée; ici aussi, il est question de la suppression du Hong-lou-sseu sous les Song du Sud, et du rattachement des „hôtelleries” au Ministère des rites. Le détail de l'attribution des ambassades à telle ou telle hôtellerie varie parfois dans les trois sources pour les petits pays, et il peut s'agir tantôt d'erreurs, tantôt de renseignements portant sur des temps différents, mais il est certain qu'il y avait au moins cinq „hôtelleries” et non quatre, en tout cas sous les Song du Nord<sup>298</sup>). C'est en effet aux Song du Nord que se rapporte l'organisation décrits par le *Song che*, puisque les Leao y sont encore appelés les „Grands Leao”, et que les Kin au contraire n'y apparaissent que comme les Niu-tchen (Jurčîn, nos pseudo-„Jučen”). Mais l'organisation fut ensuite transférée à la nouvelle capitale „provisoire” Lingnan (= Hang-tcheou). Le *Song che*, 119, 7a, mentionne des vivres qui furent offerts à des envoyés coréens au T'ong-wen-kouan en 1132 (mais cf. *supra*, p. 218, n. 289); à ce moment-là, la capitale des Song était déjà à Hang-tcheou. De même, après qu'en 1144 le nouveau Pichou-cheng eut été achevé à Hang-tcheou, son ancien emplacement devint le Houai-yuan-yi; ce nom fut consacré par un édit impérial en 1155 à l'occasion de la venue d'envoyés annamites (*Song che*, 488, 7a), et à la fin de la même année un banquet était offert au Houai-yuan-yi à des envoyés du Champa (*ibid.*, 489, 4b). En 1157, un banquet fut donné à un envoyé de San-fo-ts'i (Sumatra) au Houai-yuan-yi (*Song-che*, 119, 9a; *Yu hai*, 172, 29a), et le Tou-t'ing-yi de Lingnan est

<sup>298</sup>) Il y en a même eu davantage si on en compte qui ont joué un moindre rôle et moins durable. Le *Yu hai*, 172, 30a, mentionne le 來遠驛 Lai-yuan-yi, créé en 1070 au 崇化坊 Tch'ong-houa-fang pour y traiter les envoyés étrangers; il passa en 1075 sous le contrôle du Tou-t'ing-si-yi (on a vu, *supra*, p. 96, n. 19, que le nom de Lai-yuan-yi fut repris sous les Ming pour l'hôtellerie des envoyés étrangers qu'on créa alors à Ts'iuan-tcheou). On trouvera dans le *Yu hai*, 172, 30a-b, quelques indications sur les hôtelleries qui furent créées sous les Song hors de la capitale pour la réception des ambassadeurs étrangers.

mentionné à propos d'une ambassade des Kin en 1159 (*Song che*, 119, 7b)<sup>299</sup>). Dans la *Description de Lin-ngan de la période hien-tch'ouen* (1256-1274), à la fin du ch. 14, il y a une rubrique „Hôtelleries et relais” (*kouan-yi*), suivie de la mention du Tou-t'ing-yi; cette mention est sur la dernière ligne du f° 12 v°, et on attendrait ensuite l'indication de l'emplacement du Tou-t'ing-yi; mais le folio suivant est blanc. Bien que l'éditeur n'en dise rien, il y a là une lacune d'un feuillet, et au moins une autre „hôtellerie”, annoncée par la table, était mentionnée ensuite, mais la table ne parle pas du T'ong-wen-kouan et du Houai-yuan-yi que nous savons cependant avoir existé à Lin-ngan. Sur les deux plans de Lin-ngan insérés en tête de l'ouvrage, je ne trouve les deux fois que le Tou-t'ing-yi, placé les deux fois en dehors et au Sud-Est du Palais, dans le voisinage du Sseu-fang-kouan. On aura remarqué que le Li-pin-yuan devait également s'occuper des „langues” des pays dont les ambassades lui étaient confiées, et ceci pourrait faire songer à ce qui sera la tâche essentielle du Sseu-yi-kouan des Ming; mais nous verrons que, sous les Ming, les langues étrangères étaient également étudiées au Houei-t'ong-kouan. En réalité rien, dans ce que nous savons de l'organisation administrative des Song, ne peut être considéré comme une anticipation véritable du Sseu-yi-kouan.

Divers textes mentionnent sous les Leao des „commissaires du département des étrangers” (*k'o-cheng-che*) créés en 938; et des „commissaires du Sseu-fang-kouan”; mais les détails du système nous échappent<sup>300</sup>.

Les Kin ont eu des „commissaires du département des étrangers” (*k'o-cheng-che*), des „introduceurs” (*yin-tsin-che*) et un „chef du bureau chargé des étrangers” (*tien-k'o chou ling*). Comme ils n'ont pas créé de Hong-lou-sseu, ces fonctionnaires relevaient du Siuan-houei-yuan. Le *Li-tai tche-kouan piao*, 11, 9b, ne cite pas d'autre texte, mais on verra plus loin que les Kin ont eu aussi des Houei-t'ong-kouan.

299) En 1166, le Houai-yuan-yi de Hang-tcheou fut supprimé, et son local passé au Censorat; en 1173, un édit prescrivit d'installer provisoirement le Houai-yuan-yi à la „cour des examens” (貢院 *kong yuan*); cf. *Yu hai*, 172, 29b.

300) Cf. les textes réunis dans le *Li-tai tche-kouan piao*, 11, 9a, et dans *T'ou-chou tsi-tch'eng*, Kouan-tch'ang-tien, 380, 5b.

Ce sont les Yuan qui, les premiers, ont donné un statut important au Houei-t'ong-kouan en le chargeant de tout ce qui concernait les envoyés étrangers; et, comme ils n'avaient pas non plus de Hong-lou-ssou, ils ont rattaché le Houei-t'ong-kouan au Ministère des rites; c'est un système qui avait été inauguré sous les Song du Sud et qui sera maintenu par les Ming. Je reviendrai sur le Houei-t'ong-kouan dans la section suivante.

J'en arrive maintenant au Sseu-yi-kouan des Ming, qui est celui sur lequel on a le plus d'informations et dont on s'est le plus occupé <sup>301</sup>).

En dehors des sources générales d'information, qui sont nombreuses et variées, trois ouvrages spéciaux concernant le Sseu-yi-kouan nous sont parvenus, et il semble que ce soient les seuls qui aient jamais existé. Ces trois ouvrages sont:

1°. Le **四夷館考** *Sseu-yi-kouan k'ao* de **王宗載** Wang Tsong-tsai, en 2 ch. La préface de l'auteur est datée de 1580; Wang Tsong-tsai, nommé directeur en second du Sseu-yi-kouan en 1578, l'avait alors quitté et était gouverneur du Kiangsi. La Société Orientale de Pékin a réédité l'ouvrage en 1924, avec une note finale écrite par Lo Tchen-yu en 1908, d'après un mss. médiocre sans préface ni nom d'auteur. Lo Tchen-yu le croyait l'oeuvre de **汪俊** Wang Tsiun. Kanda, p. 521, et moi-même (*T'oung Pao*, 1929, 51-55) avons établi indépendamment qu'il s'agissait de l'ouvrage de Wang Tsong-tsai; j'ai en outre montré qu'il n'avait jamais dû y avoir de *Sseu-yi-kouan k'ao* dû à Wang Tsiun <sup>302</sup>). De l'ouvrage de Wang Tsong-tsai il y a, à la Bibliothèque de l'École des Langues, un exemplaire mss. donné par Devéria et qui permet d'améliorer l'édition chinoise de 1924. La

301) Le meilleur article sur le Sseu-yi-kouan est *The College of Interpreters in the Ming Dynasty*, par K. Kanda (en japonais), dans *Shirin*, XII [oct. 1927], 519-534. Il y faut joindre l'introduction à la publication d'un vocabulaire sino-jurcin, par M. Ishida, dans les „Mélanges Kuwabara”, *Kuwabara hakase kan-reki kinen Tōyōshi ronsō*, Kyōto, 1931, in 4°, pp. 1271-1323, en particulier 1277-1290.

302) Le *Ts'ien-k'ing-t'ang chou-mou* qui, dans sa section administrative, indique un *Sseu-yi-kouan k'ao* qui est sûrement celui de Wang Tsong-tsai, mentionne dans sa section géographique, 8, 19a, à la fin d'une série d'oeuvres concernant les pays étrangers, un *Sseu-yi-kouan k'ao*, sans nom d'auteur, en neuf „liasses” (冊 *ts'ö*). Peut-être est-ce un double emploi, et la nature de l'oeuvre de Wang Tsong-tsai pouvait en effet permettre de la classer parmi les descriptions des pays étrangers. Mais le chiffre de neuf „liasses” est surprenant; s'agirait-il d'une série de vocabulaires du Sseu-yi-kouan, avec un titre erroné?

préface de Wang Tsong-tsai a été traduite par Devéria dans les *Mélanges Charles de Harlez*, 97-101.

2° Le **四譯館則** *Sseu-yi-kouan tsö*, ou „Réglements du Sseu-yi-kouan”, en 20 ch., 2 *pen*, retrouvé récemment en Chine et édité en 1928 par la Faculté des Lettres de l'Université de Kyōto; j'en ai parlé dans *T'oung Pao*, 1929, 53-61. J'y ai montré que ce devait être là essentiellement le même ouvrage que le **四夷館則例** *Sseu-yi-kouan tsö-li* en 20 ch., faussement mis sous le nom de Wang Tsiun par le *T's'ien-k'ing-t'ang chou-mou* et à sa suite par le *Ming che*. L'ouvrage fut d'abord compilé par **郭壘** Kouq Yun en 1543, augmenté par **洪文衡** Hong Wen-heng en 1613, et à nouveau par **呂維祺** Lu Wei-k'i en 1630; aux planches de l'édition de 1630, divers morceaux furent ajoutés entre 1673 et 1688. Le titre de *Sseu-yi-kouan tsö* adopté par les éditeurs de 1928 n'apparaît en réalité nulle part dans l'ouvrage original; les intitulés de chapitres ont seulement **增定館則** *Tseng-ting kouan tsö*, „Réglements du [Sseu-yi-]kouan, avec additions”, sauf pour les parties ajoutées entre 1673 et 1688, tant au début qu'à la fin du ch. 6, qui sont intitulées **新增館則** *Sin-tseng kouan tsö*, „Réglements du [Sseu-yi-]kouan, avec additions nouvelles”. Dans le corps de l'ouvrage, toute la partie remontant aux Ming écrit **四彝館** *Sseu-yi-kouan*, le second caractère étant un substitut fréquent sous les Ming, mais non régulier, pour **夷** *yi*, „barbare”. Seuls, les morceaux ajoutés sous la dynastie mandchoue parlent du **四譯館** *Sseu-yi-kouan*, „Bureau des quatre traducteurs” (= des traducteurs des langues des quatre points cardinaux) 303).

3° Le **四譯館考** *Sseu-yi-kouan k'ao* en 10 ch. par **江纂** Kiang Fan, paru en 1695. C'est le premier ouvrage sur le Sseu-yi-kouan dont les sinologues aient entendu parler, parce que le P. Amiot

303) Dans le *T'oung Pao* de 1927, 441, j'ai proposé de voir dans ce changement un effet de la répugnance des premiers Empereurs mandchous pour le mot **夷** *yi*, „barbare”, qui longtemps leur avait été appliqué à eux-mêmes par les Chinois. Je continue à penser que cette explication vaut dans le cas du Sseu-yi-kouan; mais je ne suis pas certain qu'elle vaille pour le changement de **紅夷礮** *hong-yi-p'ao*, „canons des barbares rouges”, en **紅衣礮** *hong-yi-p'ao*, „canons des habits rouges (ou à housse rouge?)”. En effet, j'ai rencontré depuis 1927 cette seconde orthographe dans le *Kouo-tch'ao ki-hien lei-tcheng*, 262, 31a, pour la date de 1631; il est toutefois possible que l'auteur de ce dernier ouvrage ait modernisé l'expression, et il faudrait rencontrer les „canons des habits rouges” dans un texte imprimé sous les Ming pour être sûr que le changement d'orthographe n'est pas le fait des Mandchous.

en a tiré une partie de l'information de son mémoire *Introduction à la connaissance des peuples chinois* publiée dans les *Mém. conc. les Chinois*, XIV, 1-238, suivi d'un *Recueil de suppliques, lettres de créance, etc., ibid.*, 239-308. Mais cette publication a donné lieu à de nombreuses méprises. D'abord Amiot, p. 7, a faussement indiqué la 9<sup>e</sup> lune de la 34<sup>e</sup> année de K'ang-hi comme correspondant à 1696, au lieu que c'est 1695; de là la fausse date de 1696 qu'on rencontre parfois. En outre, l'*Introduction* d'Amiot emprunte ses renseignements, pour les périodes récentes, à d'autres sources que l'ouvrage de Kiang Fan, mais sans le dire expressement; peut-être est-ce la raison pour laquelle Terrien de Lacouperie (*The Djurtchen of Mandshuria*, dans *JRAS*, 1889, 446), disant utiliser une information fournie par Devéria, mentionne l'ouvrage de Kiang Fan comme publié „après 1695 ou en 1749”, ce qui est absolument faux. Abel-Rémusat, *Rech. sur les langues tartares*, 220, parle de „l'intéressante collection de vocabulaires et de suppliques, rédigée en 1696 par Kiang Fan”, quand Kiang Fan n'est pour rien dans cette collection bien antérieure à lui. Bretschneider (*Méd. Res.*, II, 149) a cru que les „suppliques” ou adresses „étaient contenues dans un livre appelé *Sseu-yi-kouan*, publié au XV<sup>e</sup> siècle par le bureau linguistique à Pékin”; mais les „suppliques” semblent n'avoir jamais été publiées en Chine; elles n'ont rien à voir avec le livre visé, et celui-ci est le *Sseu-yi-kouan k'ao* de Kiang Fan, lequel n'est pas du XV<sup>e</sup> siècle, mais de 1695. Les confusions régnantes ont trompé jusqu'à H. Maspero qui, dans *BEFEO*, XII, 1, 7, a parlé des vocabulaires provenant du *Sseu-yi-kouan* comme étant un „*Houa yi yi yu* de 1696”, alors que les dits vocabulaires, comme on le verra plus loin, remontent certainement au XVI<sup>e</sup> siècle. Le *Sseu-yi-kouan k'ao* de Kiang Fan ne s'était retrouvé de nos jours ni en Chine ni au Japon. Il avait échappé à Kanda que j'en avais vu un exemplaire au Musée Asiatique de Leningrad, et l'avais décrit dans *JA*, 1914, II, 180-82; par l'article d'Ishida, p. 1286, nous apprenons qu'un autre exemplaire se trouve maintenant dans la bibliothèque Fukuoka à Kyôto.

Malgré ces ouvrages, il faut bien reconnaître que nous n'avons que peu de renseignements certains sur le *Sseu-yi-kouan* antérieurement à 1500 environ. Une inscription rédigée en 1522 par Wang Tsiun (*Sseu-yi-kouan tsö-li*, 18, 3a) dit: „Les déplacements du [Sseu-yi-] kouan et les nominations de ses fonctionnaires, après que les années

et les mois se sont [écoulés], se sont effacés et on ne peut les rechercher. Notre temps a déjà perdu [cela]; si nous ne parons pas maintenant [à l'avenir], que verront les générations futures?" Il n'y avait donc plus, en 1522, d'archives remontant aux premiers temps de l'institution, et nous devons nous le rappeler en discutant la valeur des renseignements traditionnels.

D'accord avec le *Ta-ming houei-tien* et le *Ming che*, on dit toujours que le *Sseu-yi-kouan* fut fondée la 5<sup>e</sup> année de Yong-lo, c'est-à-dire en 1407<sup>304</sup>), et Duyvendak a fait état dans *T'oung Pao*, 1939, 360, d'un texte du *Houang-Ming ts'ong-sin lou* de 1620 (13, 36b; je n'ai pas accès à cet ouvrage) selon lequel la création était de la 11<sup>e</sup> lune (30 novembre-28 décembre 1407); la même indication de la „11<sup>e</sup> lune” se trouve dans *Je-hia kieou-wen* de Tchou Yi-tsouen, 10, 19a. Mais nous devons à Kanda, 522, de connaître le texte fondamental des *Che lou* de Yong-lo placé au jour *kouei-yeou* de la 3<sup>e</sup> lune de la 5<sup>e</sup> année de Yong-lo (26 avril 1407): „Etant donné que, lorsque les barbares des quatre [directions] (*sseu-Yi*) viennent à la Cour et offrent le tribut, les langues et les écritures ne sont pas comprises, ordre fut donné au Ministère des rites de choisir 38 étudiants du Collège des fils de l'Etat (Kouo-tseu-kien), 蔣禮 Tsiang Li et autres, pour être rattachés au Han-lin-yuan, et s'exercer aux traductions écrites (譯書 *yi-chou*). A chacun on donne par mois un 石 *che* de riz. Au moment des sessions d'examens, on les ferait encore s'y présenter; ils ajouteraient [à leurs compositions] des traductions dans la langue écrite [qu'ils étudiaient], et selon leur classement ils pourraient être promus au doctorat<sup>305</sup>). On installa un „collège” (*kouan*)

304) L'indication de „1405” ne peut être qu'un *lapsus* dans Maspero, *BEFEO*, XII, 1,8.

305) 遇開科仍令就試。仍譯所作文字。合格准出身。De même 孫承澤 Souen Tch'eng-tsö (1594-1676). qui fut lui-même directeur du *Sseu-yi-kouan* (cf. *Sseu-yi-kouan tsö*, 6 100), dit sans son *Tch'ouen-ming mong-yu lou* (éd. du *Kou-hiang-tchai che-tchong*, 52, 1a): „A l'origine, on fit entrer au Han-lin-yuan des licenciés étudiants du [Kouo-tseu-]kien, encore jeunes, pour y étudier les écritures des barbares. On employa des *t'ong-che* comme professeurs. Au moment des examens [officiels réguliers], il était permis [aux étudiants] de s'y présenter. A la fin de leurs compositions, ils inscrivaient quelques dizaines de mots en lettres étrangères. Les trois épreuves [de doctorat] (三場 *san-tch'ang*) terminées, on envoyait [les candidats] au Han-lin[-yuan], qui décidait s'ils seraient reçus ou refusés. On les envoyait alors à nouveau aux lieux de

en dehors de la Porte Tch'ang-ngan de gauche pour les loger." A la date près, ce texte est exactement celui qu'on trouve chez Tchou Yi-tsouen, et s'est lui qui doit faire autorité. On comprend mal cependant que Tchou Yi-tsouen, qui cite souvent les *Che lou* par consultation directe, ait pu se tromper dans le cas présent. Quoi qu'il en soit à ce sujet, le texte des *Che lou* est d'une importance capitale pour la suite de mon exposé.

On voit d'abord que Hirth, *The Chinese Oriental College* (*JChBrRAS*, XXII, 204) a fait erreur en parlant de „38 directeurs" du Sseu-yi-kouan<sup>306</sup> ; il s'agit seulement des 38 étudiants avec lesquels l'institution débuta. Il n'est pas exact non plus de dire avec Duyvendak (*T'oung Pao*, 1939, 360) que le Sseu-yi-kouan fut placé sous le contrôle du Ministère des rites, même si cela est conforme au texte du *Houang-Ming ts'ong-sin-lou* ; le Ministère des rites n'intervient qu'en tant qu'il avait probablement alors un droit de regard sur le Kouo-tseu-kien ou en tout cas sur les candidats aux examens triennaux, d'où qu'ils vinssent, et qu'il a eu à choisir les 38 étudiants qui en seraient détachés pour former le personnel d'étudiants du Sseu-yi-kouan, dépendant du Han-lin-yuan. C'est au Han-lin-yuan que le Sseu-yi-kouan continua d'être rattaché pendant toute la dynastie des Ming. Il est vrai que, selon le *Ming che* (74, 2a), le Sseu-yi-kouan aurait cessé en 1494 d'appartenir au Han-lin-yuan, pour dépendre désormais du T'ai-tch'ang-sseu ; mais c'est là une erreur certaine, justement dénoncée par Kanda, p. 524. Ce qu'on fit en 1494, ce fut de décider que le directeur (提督 *t'i-tou*) et le directeur-adjoint du Sseu-yi-kouan auraient désormais respectivement les titres honoraires de président et de président en second du T'ai-tch'ang-sseu ; mais ils ne cessaient pas pour autant de dépendre du Han-lin-yuan ; leurs titulaires mêmes, tout au long du *Sseu-yi-kouan tsö*, suffirent à l'établir.

Non seulement Yong-lo rattacha la nouvelle institution à un organe aussi respecté que l'Académie des Han-lin, mais on voit qu'il en autorisa les étudiants à se présenter au doctorat dans des conditions

l'examen, et on inscrivait leurs noms sur la liste des promus. Ensuite ils devenaient *chou-ki-che* (docteurs attachés comme étudiants au Han-lin-yuan), tout en continuant à s'exercer aux traditions [écrites]." Cf. aussi le long texte du *Ta-Ming houei-tien*, recension de Wan-li, ch. 221, cité par Kanda, 526-527.

<sup>306</sup> L'erreur a passé dans Laufer, *Skizze der mongol. Literatur* (*Keleti Szemle*, VIII [1907], 173) ; elle n'est pas corrigée dans la traduction russe revue par Vladimircov, parue en 1927, *Očerk Mongol'skoj literatury*, 9.

spéciales, où leurs connaissances en langues étrangères jouaient un rôle. On ne paraît pas avoir mesuré la largeur de vues que montrait un Empereur du début des Ming en prenant des initiatives de cet ordre. Que la dynastie mandchoue ait eu des examens spéciaux de licence et de doctorat pour les traducteurs, c'est trop naturel, puisque la langue nationale de cette dynastie était étrangère et qu'elle avait en outre à son service, régulièrement constitués en „bannières”, beaucoup d'éléments mongols. Mais qu'après des siècles d'occupation étrangère partielle ou totale, la dynastie des Ming, dressée contre les envahisseurs, ait fait une place de choix à leurs langues et ait octroyé à ceux qui s'adonnaient à leur étude le privilège de se présenter dans des conditions exceptionnelles aux examens traditionnels de la Chine confucéenne, c'est là la marque d'un esprit politique singulièrement avisé et qui fait passer les réalités avant les orgueils et les rancunes de race.

Ce même sens pratique s'affirma dans le choix des professeurs. Le Sseu-yi-kouan comprenait à l'origine huit „bureaux” (*kouan*), pour le mongol, le jurčîn („jučen”), le tibétain, le sanscrit, le persan (*houei-houei*), le *pai-yi* (au Yunnan), le ouïgour (Kao-tch'ang) et le birman; en 1511, on ajouta un autre dialecte du Yunnan, le *pa-pai*, et en 1579 le siamois<sup>307</sup>). A propos de cette dernière création, le *Ta-Ming houei-tien* spécifie qu'on fit appel à des gens du pays (= à des Siamois) pour donner l'enseignement; Hirth, p. 204, a remarqué que c'était la première fois qu'il était question de professeurs indigènes, non chinois<sup>308</sup>); nous aurions ainsi là le seul précédent à la nomina-

307) Telle est la date dans le *Ta-Ming houei-tien* de la recension de Wan-li (cf. Kanda, 522, 526), et elle est correctement donnée par Hirth, 204, et par Maspero, *BEFEO*, XII, 1, 8. Celle de „1577”, indiquée par Devéria dans *Mél. Charles de Harlez*, 98, est fautive; le passage de la préface de Wang Tsong-tsai à propos duquel Devéria la donne montre du moins que Wang Tsong-tsai était encore directeur du Sseu-yi-kouan en 1579. Ce ne peut être qu'en vertu de la même erreur que le vocabulaire siamois acquis par Devéria est daté de 1577 dans Terrien de Lacouperie, *The Djurtchen of Mandshuria* (*JRAS*, 1889, 452). La date de „1578” indiquée par Franke et Laufer, *Epigraphische Denkmäler aus China*, Introduction, est également à rejeter; c'est celle du rapport au trône, non de la décision.

308) Les quatre premiers professeurs de siamois nommés dans le *Sseu-yi-kouan tsö*, 7, 10a, portent en effet des noms qui ne sont pas chinois; mais le premier seul, 握悶辣 Wou-men-la, a un nom entièrement étranger; les trois suivants, peut-être ses fils, tout en gardant la première syllabe 握 Wou comme nom de famille, ont déjà reçu des noms personnels purement chinois.

tion de professeurs étrangers dans le T'ong-wen-kouan de 1867. Mais la déduction n'est pas justifiée. Déjà Souen Tch'eng-tche dit que, dès le début, on employa des 通事 *t'ong-che* comme professeurs. Depuis les Song, *t'ong-che* désigne des interprètes oraux, qui connaissent ou ne connaissent pas les écritures étrangères, et qui peuvent être ou chinois ou étrangers. Même s'ils étaient Chinois, il fallait une réelle indépendance d'esprit pour donner ces personnages sans culture confucéenne comme professeurs à des licenciés et candidats docteurs dans une institution rattachée à l'Académie des Han-lin. Mais il y a plus, et ces *t'ong-che* chargés en 1407 d'enseigner au Sseu-yi-kouan devaient bien être, au moins en majorité, des étrangers. Nous avons à ce sujet le témoignage formel de Wang Tsong-tsai, dont la préface de 1580 dit (Devéria, 98) : „Lors de la fondation de cette institution, les professeurs venaient pour la plupart de l'étranger, appelés par la Cour...” 309)

Ce faisant, Yong-lo ne faisait d'ailleurs que s'inspirer de l'exemple de son père Hong-wou. Dans les *Che lou* de ce dernier, sous la date du 20 janvier 1382, on lit (cf. Kanda, 523) : „On ordonna au maître enseignant (侍講 *che-kiang*) du Han-lin[-yuan] 火源 [ou 原] 潔 Houo Yuan-kie et à d'autres de composer par catégories un Vocabulaire sino-barbare (*Houa-yi yi-yu*). Comme ses prédécesseurs les Yuan n'avaient originairement pas d'écriture et, pour émettre leurs ordonnances et promulguer leurs ordres, avaient simplement emprunté l'écriture de Kao-tch'ang (= ouigoure) pour en faire les caractères mongols et ainsi rendre les mots de tout l'Empire, l'Empereur ordonna à Houo Yuan-Kie ainsi qu'au rédacteur (*pien-sieou*) [du Han-lin-yuan] 馬沙亦黑 Ma-sa-yi-hei et autres de traduire leur langue (= des Yuan) en chinois. En ce qui concernait la description du ciel, la géographie, les rapports humains, les animaux, la nourriture et les vêtements, les ustensiles, rien ne fut omis. En outre [Houo Yuan-kie et autres] prirent l'*Histoire secrète des Mongols* (*Yuan pi-che*) et l'étudièrent; ils en analysèrent les éléments écrits qu'ils rendirent phonétiquement [en caractères chinois]. Quand ce fut achevé, un édit

---

309) Cette préface manque à l'exemplaire du *Sseu-yi-kouan k'ao* réédité à Pékin en 1924, et par suite n'a pas été connue de Kanda. La pratique ne cessa pas entre le temps de Yong-lo et 1579; en 1451 et 1458, la Birmanie réclama en vain qu'on lui rendit ses envoyés qui avaient été retenus comme professeurs au Sseu-yi-kouan (cf. Kanda. 532).

impérial ordonna de graver [ces travaux] et de les répandre. Désormais les ambassadeurs que se rendaient pour récupérer les steppes [de Mongolie] (Cho-mo) furent en état d'en bien comprendre les conditions." Le texte est évidemment placé rétrospectivement sous 1382, qui n'est que la date de l'édit ordonnant d'entreprendre le travail; nous ne savons pas la date précise où fut achevée la transcription phonétique de l'*Histoire secrète*, mais l'édition du *Houa-yi yi-yu*, que nous retrouverons plus loin, n'est que de 1389. Deux points nous intéressent ici. L'un est l'importance pratique que le premier empereur des Ming attachait à une bonne connaissance de la langue mongole. L'autre est que Houo Yuan-kie<sup>310</sup>), avec son nom de famille très rare, et

310) En dehors d'un douteux 火濟 Houo-tsi, prince des barbares du Sud (Nan-man) vers 225 (ainsi appelé dans le *T'ou-chou tsi-tch'eng*, Che-tsou-tien, 435, 1b, mais 濟火 Tsi-houo dans le *Sing-che siun-yuan* de Tchang Tchou, 29, 8a), je ne connais pas d'exemple du nom de famille Houo avant les Ming. Le *T'ou-chou tsi-tch'eng* cite, d'après le *Wou-si hien tche*, un

火丹赤 Houo Tan-tch'e des premières années des Ming; mais c'est simplement le fils adoptif d'un homme de Wou-si, et il semble s'agir d'un nom mongol \*Qotanči ou \*Qodanči. La même encyclopédie cite ensuite Houo Yuan-kie lui-même, puis 火眞 Houo Tchen, qui fut élevé à un marquisat sous Young-lo; par le *Ming che*, 145, 5b, nous savons que ce dernier était un Mongol, qui mourut sous Yong-lo à 60 ans vrais, et dont le nom primitif était 火

里火眞 Houo-li-houo-tchen, \*QorYočïn ou \*HorYočïn (il vivait encore en 1409; cf. *Ming che*, 6, 4a). Deux autres Houo, à noms personnels vraiment chinois, vécutent au XVI<sup>e</sup> siècle, mais l'un au moins était un descendant de Houo Tchen (cf. *BEFEO*, IX, 171). De son côté, Tchang Tchou (*loc. cit.*),

d'après une source que je ne connais pas, mentionne un 火你赤 „Houo Ni-tch'e", qui fut nommé „rédacteur mongol" (*Mong-kou pien-sieou*) par Hong-wou en 1376, et dont le nom fut changé en 霍莊 Houo Tchouang.

Le nom primitif est évidemment à transcrire Houo-ni-tch'e, et il s'agit d'un Mongol Qoniči, „Berger", nom d'homme très fréquent aussi bien dans le peuple que parmi les princes. Houo Yuan-kie est aussi un Mongol; son nom primitif, ou à la rigueur celui de son père, était ou \*Qoniči, ou \*Qorčïn („Porteur de carquois"), ou \*QorYočïn, et on l'a „chinoisé" en en gardant seulement la première syllabe suivie d'un nom personnel purement chinois (Naka Michiyo, *Chingisu-kan jitsuroku*, préface, 81, a pensé que le *houo* de Houo Yuan-kie était la première syllabe de la tribu des Qorulas; ce n'est pas impossible, mais je le crois moins probable). Le titre de *pien-sieou* est spécial au Han-lin-yuan, et il serait tentant de voir dans Houo-ni-tche notre Houo Yuan-kie, n'était que celui-ci était *che-kiang* au Han-lin-yuan et non *pien-sieou*; mais il avait pu être promu entre 1376 et 1382, et la seule difficulté réelle est dans le nouveau nom que Tchang Tchou prête à Qoniči, à savoir

Ma-cha-yi-hei<sup>311</sup>) étaient des étrangers, et cependant ils occupaient

Houo Tchouang et non Houo Yuan-kie. L'origine mongole de Houo Yuan-kie nous est attestée par la préface du *Houa-yi yi-yu* de 1938, due au Han-lin Lieou San-wou (cf. *infra*). D'après Lieou San-wou, Houo Yuan-kie était d'une famille mongole, mais lui-même était né en Chine et savait le chinois. Comme, dans cette préface élogieuse, il est dit que Houo Yuan-kie tint à étudier les „Quatre Livres”, on peut en conclure que les connaissances chinoises de ce „maître enseignant” du Han-lin-yuan en étaient restées à ce stade élémentaire. Peut-être cependant Houo Yuan-kie at-il participé à l'élaboration d'une autre oeuvre, purement chinoise celle-là. Le *Sseu-k'ou* ..., 72, 3b-4a, consacre une notice à un **寰宇通衢** *Houan-yu t'ong-k'iu* en 1 ch., qui est une sorte de manuel des étapes et des distances de la capitale aux diverses régions de l'Empire. Les commissaires du *Sseu-k'ou* ... renvoient à son sujet au *Ts'ien-k'ing-t'ang chou-mou*, où il est dit en effet, 6, 1a, que l'ouvrage, compilé sur ordre impérial par le Han-lin-yuan et les fonctionnaires de la Cour, fut achevé en 1394. Dans les deux sources, cet ouvrage officiel est anonyme. Mais Yang Chen (1488-1559), dans un paragraphe sur „les noms de famille rares” au ch. 203, 17b, de son **升菴合集** *Cheng-ngan ho tsi*, dit qu'au début des Ming, un **學士** *hio-che* dont le nom de famille était **火** Houo compila le *Houan-yu t'ong-k'iu*. Bien qu'un peu vague (sous les Ming), le titre de *hio-che* désigne ici sûrement un membre du Han-lin-yuan, et, comme il est invraisemblable qu'il y ait eu simultanément trois Houo dans cette institution, il ne peut s'agir que de Qoniči ou de Houo Yuan-kie, peut-être de Qoniči *alias* Houo Yuan-kie.

311) Haneda a consacré dans le *Tōyō-gakuhō*, VII [1917], 437-446, un article important à Ma-cha-yi-hei; outre les ouvrages indiqués ici, Ma-cha-yi-hei a traduit en chinois un ou plusieurs ouvrages musulmans d'astronomie et d'astrologie. L'un d'entre eux, intitulé **天文書** *T'ien-wen chou*, en 3 ch., a été réédité en 1917 dans la 3e *tsi* du *Han-fen-leou pi-ki*; il y aurait tout un article à écrire sur l'histoire de ce livre et du **回回曆** *Houei-houei li*, ou „Calendrier musulman”, sous les Ming et les Ts'ing, ainsi que sur le **回回醫書** *Houei-houei yi chou*, ouvrage de médecine musulmane qui occupait les ch. 1426 à 1464 du *Yong-lo ta-tien* et se divisait en 26 ch. de **內科** *nei-k'o* ou médecine interne, 6 ch. de **外科** *wai-k'o* ou médecine externe, et 7 ch. de **藥方** *yao-fang* ou ordonnances; un mss. des Ming des **回回藥方** *Houei-houei yao-fang*, „Ordonnances médicales musulmanes”, en 36 ch., se trouve à la Bibliothèque Nationale de Pékin (*Pei-p'ing t'ou-chou-kouan chan-pen chou-mou*, 3, 9a). Un édit de 1382, conservé au ch. 8 des oeuvres de Hong-wou, montre que le personnage à qui cet édit octroie le titre de *pien-sieou* du Han-lin-yuan était un musulman (*Houei-houei*) et que son nom complet était **馬沙亦黑馬哈麻** *Ma-cha-yi-hei Ma-ha-ma*; la forme **馬懿赤黑** *Ma-yi-tch'e-hei* que cite aussi Haneda, 444, et qu'on trouve en particulier dans le *Sseu-yi-kouan tsō*, I, 1a, est altérée (cf. aussi *Tōyō-gakuhō*, I [1911], 430-431; **亦** *yi* et **赤** *tch'e* sont souvent confondus

Suite de la note p. 232.

dans les transcriptions de noms étrangers; c'est ainsi qu'on a inversement **赤黑迷失** Tch'e-hei-mi-che pour **亦黑迷失** Yi-hei-mi-che, Yīymīš, dans *Tao-yi tche-hio kiao-tchow*, 48a). Haneda a restitué le nom en „Mashaikh Mohammad”, Mašāih Muhammad dans ma transcription, et il a peut-être raison. A vrai dire, on pourrait également songer à couper en Ma Šaiḥ Muḥammad; Šaiḥ Muḥammad, nom assez fréquent, serait alors le vrai nom du personnage, auquel on aurait préfixé le nom de famille chinois Ma; c'est le même procédé qui nous vaut alors un **鄭阿里** Tcheng A-li, Tcheng <sup>c</sup>Ali, ou un **金阿藍伯** Kin A-lan-pai, Kin <sup>\*c</sup>Alam-Bäg. Nous connaissons pas mal de chrétiens qui ont pris le nom de famille Ma, peut-être à cause du syriaque Mār, „seigneur”, et encore plus de Musulmans qui ont fait de même, ceux-ci à cause de Ma-ha-ma, Muḥammad. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce qu'il en eût été de même pour le présent personnage, musulman assez implanté en Chine pour être nommé rédacteur au Han-lin-yuan. Le nom de Šaiḥ est attesté pour des Musulmans en Asie Centrale au moins dès l'époque mongole. Mais Mašāih est également possible. L. Massignon veut bien me communiquer que, dans le *Vocabulaire* destiné à fixer la transcription en français des noms des indigènes qui a été publié par le Gouvernement Général de l'Algérie en 1891, on ne trouve que **مشيخ** transcrit „Mechiekh”, soit pour nous Māšīāḥ. C'est là en principe un des pluriels de *šaiḥ*, mais il y en a d'autres, et en particulier *mašāih*. La forme *mašāih* est celle qui est employée en 1398 dans le *yarliḡ* turc de Tāmir-Qutluḡ (cf. Berezin, dans *Trudy VOIRAO*, VIII, 449; Radlov, dans *ZVOIRAO*, III, 23, et pl. I). Berezin l'a rendue par „les anciens”, Radlov par „les cheikhs”, mais dans le *yarliḡ*, ce pluriel des titres est marqué non par les pluriels arabes, mais par l'addition du suffixe de pluriel turc *-lar*; *mašāih* à lui seul n'y doit pas être rendu, à mon avis, par „les anciens” comme le dit Berezin, mais par „l'ancien”. C'est par cet emploi d'une forme de pluriel en valeur de singulier que le nom de Mašāih, comme d'ailleurs le „Mechiekh” = Māšīāḥ du *Vocabulaire* algérien, me semblent s'expliquer. Je n'ai pas rencontré d'exemple de Mašāih comme nom propre, et Massignon ne s'en rappelle aucun de Māšīāḥ. Puisque ce dernier nom est néanmoins attesté par le *Vocabulaire* de 1891, j'admets par analogie l'existence d'un nom Mašāih et je garde provisoirement cette forme dans le cas de Mašāih Muḥammad, mais sans grande conviction. Comme l'a montré Haneda, on ne peut accorder créance à un texte moderne qui fait venir Ma-cha-yi-hei de son pays natal de Samarkand vers 1380 et veut qu'il ait adopté par la suite le nom purement chinois de **吳諒** Wou Leang. Peut-être était-il originaire de Samarkand, mais il avait dû déjà vivre à la Cour des Yuan et y apprendre le mongol; s'il n'était venu en Chine que vers 1380, et directement de Samarkand, il eût ignoré le mongol et on ne comprendrait pas que Hong-wou l'eût désigné pour seconder Houo Yuan-kie dans le travail de lexicographie sino-mongole qu'il prescrivit d'entreprendre en 1382. Il y a sûrement d'autres indications sur ces traductions, peut-être dans les *Che lou*; c'est ainsi que j'ai noté autrefois, dans le mss. **回回曆法釋例** *Houei-houei li-fa che-li* du Musée Rumyantsev de Moscou, que l'édit de Hong-wou prescrivant la traduction des ouvrages musulmans trouvés à Pékin lors de la chute des Yuan était de la 15<sup>e</sup> année, 9<sup>e</sup> lune, jour *kouei-hai* (24 octobre 1382); cette date précise, donnée en effet par une des préfaces du *Tien-wen chow*, ne se trouve pas dans l'article de Haneda (le texte de

Suite de la note p. 233.

l'édit est cité, d'après le ch. 8 des oeuvres de Hong-wou, dans pas mal d'ouvrages des Ming, tels le **留青日札** *Lieou-ts'ing je-tcha*, éd. du *Ki-lou houei-pien*, 188, 2-3; le **太平清話** *T'ai-p'ing ts'ing-houa* de Tch'en Ki-jou éd. du *Pao-yen-t'ang pi-ki* 1, 37b; le **書畫史** *Chou-houa che* du même, même édition, 5b, mais sans indication de date; ou, dans le *Lieou-ts'ing je-tcha*, avec l'indication de la 15<sup>e</sup> année, 12<sup>e</sup> lune, qui est fausse). Toutefois l'édition du *T'ien-wen chou* parue en 1917, et que Haneda ne pouvait encore connaître quand il écrivait son article, pose, pour le nom de Mašāih Muhammad, un problème nouveau. Ce *T'ien-wen chou* est précédé de trois préfaces, l'une anonyme et sans date, qui est celle dont le texte est déjà reproduit par Haneda, 439, d'après le *T'ing-tchen che-yi pou-tsi* qui la dit être la préface du *T'ien-wen king* [經] et être de la 5<sup>e</sup> lune de la 16<sup>e</sup> année; cette date est en réalité prise à la préface suivante, due au Han-lin **吳伯宗** *Wou Po-tsong* et datée de la 16<sup>e</sup> année de Hong-wou, 5<sup>e</sup> lune jour *sin-hai* (9 juin 1383); la troisième préface, qui mentionne la date de l'ordre initial donné par Hong-wou au Fong-t'ien-men le 24 octobre 1382, est elle-même anonyme et sans date. *Wou Po-tsong* rappelle l'ordre de l'Empereur: „...Vous autres gens des pays d'Occident, vous avez de tout temps pratiqué votre langue natale, et en même temps vous comprenez le chinois; vous traduirez les textes oralement aux lettrés; vous autres lettrés, vous saisirez le sens et le mettrez en forme littéraire; mais contentez-vous de la transmettre, n'y ajoutez pas d'ornements.” Dans ce but, un bureau de traduction fut ouvert à la droite de la porte **右順門** *Yeou-chouen-men* (de Nankin). La préface nomme quelques-uns des Musulmans que Hong-wou avait appelés à la Cour pour ces traductions, à savoir les fonctionnaires de l'Observatoire **海達兒** *Hai-ta-eul* (Haidar; **黑的兒** *Hei-ti-eul* dans le *Ming che*, 31, 1b) et **阿荅兀丁** *A-ta-wou-ting* (? fautif pour ‘Alā'u-'d-Dīn), et les grands maîtres musulmans (**回回大師** *houei-houei ta-che*) *Mašāih* et *Muhammad*. La coupure des noms ne laisse pas place au doute, puisque chacun d'eux est précédé d'un petit caractère **臣** *tch'en*, „[votre] sujet”; ainsi nous aurions non plus un *Mašāih Muhammad*, mais deux personnages appelés l'un *Mašāih* et l'autre *Muhammad*. Or l'édition du *Han-fen-leou pi-ki* est un facsimilé de l'édition impériale du début des Ming. Il n'est cependant guère possible de mettre en doute le texte du ch. 8 des oeuvres de Hong-wou qui nomme *Mašāih Muhammad pien-sieou* du Han-lin-yuan et le charge des traductions. Pour invraisemblable que cela paraisse, il me semble que nous devons admettre que ce sont les éditeurs du *T'ien-wen chou* qui, au début même des Ming, peut-être parce que le nom de *Mašāih Muhammad* était souvent abrégé en *Mašāih*, l'ont dédoublé à tort en un *Mašāih* et un *Muhammad* (si bien que le *Ming che*, dans le passage correspondant, 37, 1a, dit seulement „les grands maîtres musulmans *Mašāih* et autres”). Nous aurions un second exemple de leur négligence si le nom de *A-ta-wou-ting*, évidemment un nom en °u-'d-Dīn, mais qui tel quel, ne se laisse pas restituer, était, comme j'incline à le penser, une forme fautive pour le nom courant ‘Alā'u-'d-Dīn. Dans le *T'oung Pao*, 1934-1935, 186, j'ai dit n'avoir pas trouvé trace d'autres traductions d'ouvrages arabes ou persans faites au début des Ming que le calendrier *Houei-houei li* et

au Han-lin-yuan, sous Hong-wou, des fonctions qui ne sont en principe dévolues qu'à de bons lettrés ayant passé le doctorat régulier. La Chine des Ming, sous Hong-wou et Yong-lo, demeurait en réalité très ouverte aux choses du dehors; ce n'est qu'à partir de l'avènement de Siuan-tō en 1425 qu'elle inaugura une politique de repliement et bientôt de réclusion que troublaient seules les incursions des Mongols au Nord-Ouest et les attaques des pirates japonais au Sud-Est; elle s'y affaiblit à un tel point qu'elle était devenue incapable d'une résistance sérieuse quand les Mandchous s'en mêlèrent.

Ainsi Hong-wou, en chargeant en 1382 des membres du Han-lin-yuan de travailler sur des textes mongols, avait au moins ouvert la voie à la création par Yong-lo du Sseu-yi-kouan rattaché au Han-lin-yuan. Il avait même été peut-être plus loin et créé une section mongole au Han-lin-yuan; nous avons vu en effet qu'en 1376 il avait dû nommer Qoniçi comme „rédacteur mongol” (*Mong-kou pien-sieou*) au Han-lin-yuan. Au fait, il n'avait peut-être pas „créé” cette section, mais avait simplement repris, là comme en plusieurs cas, par exemple pour l'astronomie, le système et les fonctionnaires que les Mongols lui avaient laissés<sup>312</sup>). En fin de compte, l'institution

---

le *Houei-houei yi chou* incorporé au *Yong-lo ta-tien*, mais perdu; il faut y ajouter le *T'ien-wen chou* indiqué ci-dessus et probablement le *Houei-houei yao-fang* de la Bibliothèque Nationale de Pékin, puisque ces ordonnances médicales sont en 26 ch., au lieu qu'il n'y en avait que 7 ch. dans le *Houei-houei yi chou*. Ma remarque de 1934-1935 s'appliquait à un passage de A. Vâth, *Johann Adam Schall von Bell*, où il était question de „centaines de manuscrits arabes” trouvés à Pékin lors de la chute des Mongols. Le P. H. Bernard (*L'apport scientifique du Père Mathieu Ricci à la Chine*, 8) a répondu en invoquant une lettre annuelle écrite en 1613 par Trigault et un passage de la compilation du P. Souciet. Mais Trigault en 1613, et à plus forte raison Souciet encore plus tardif, n'avaient aucune information directe sur ce qui s'était passé vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle; ce qu'il faudrait retrouver, c'est la source écrite dont s'est servi Trigault, lequel, s'il n'a pas brodé, donne en effet quelques indications que je ne me rappelle pas avoir lues telles quelles ailleurs. Je soupçonne que cette source est, directement ou indirectement, le Nankinois 貝琳 Pei Lin qui, de 1470 à 1477, travailla à reconstituer les règles du calendrier musulman et à recalculer les mouvements des planètes d'après les règles de l'astronomie musulmane; mais Pei-lin ne croyait pas que le calendrier musulman traduit sous Hong-wou eût été trouvé lors de la prise de Pékin en 1368, ni découvert ensuite au Palais en 1374 comme le dit le P. Souciet; selon Pei Lin, ce calendrier avait été présenté à Hong-wou en hommage par les „barbares lointains” en 1378 (cf. *Tchō-kiang ts'ai-tsi chou-mou*, série *keng*, 61b; *Kowo-tch'ao che-jen tcheng-lïo eul-pien*, 47, 13a).

312) Sur le „Han-lin-yuan mongol” des Yuan, cf. *Yuan che*, 87, 2b.

du Sseu-yi-kouan au Han-lin-yuan par Yong-lo serait due indirectement à l'organisation que le Han-lin-yuan avait reçue au temps de la dynastie mongole elle-même 313).

313) Je n'ai pas voulu faire état ici de l'inscription qui aurait été composée en 1492 par **王鏊** Wang Ngao et où deux Musulmans de **魯密** Lou-mi, c'est-à-dire du Rûm ou royaume osmanli d'Asie Mineure, appelés **可馬魯丁** K'o-ma-lou-ting, \*Kamalu-'d-Din (ou à la rigueur \*Qamaru-'d-Din), et **亦卜刺金** Yi-pou-la-kim, Ibrâhim, sont dits s'être ralliés aux Ming en 1388 et avoir été ultérieurement nommés par Yong-lo professeurs (*kiao-si*) au **四譯館** Sseu-yi-kouan. Ce texte a été publiée pour la première fois dans le **清真釋義補輯** *Ts'ing-tchen che-yi pou-tsi* de **馬安禮** Ma Ngan-li, **唐傳猷** T'ang Tch'ouan-yeou et autres, paru vers 1880, et qui est un supplément en 2 ch. au *Ts'ing-tchen che-yi* écrit en 1738 par **金天柱** Kin T'ien-tchou; comme les titres l'indiquent, il s'agit d'ouvrages dus à des Musulmans, et qui portent sur des questions intéressantes de l'islam (pour le *Ts'ing-tchen che-yi*, cf. Vissière, *Etudes Sino-Mahométanes*, Coll. de la Rev. du Monde Musulman, 1911, 109-110; toutefois Kin T'ien-tchou ne se dit pas „académicien et professeur au Sseu-yi-kouan”, mais „professeur au Sseu-yi-kouan du Han-lin-yuan”). L'authenticité de l'inscription a été attaquée par Kuwata dans le *Tôyô-gakuhô*, XVI [1926], 126-127, pour des raisons qui sont de valeur inégale (Kuwata croit à tort que le Sseu-yi-kouan n'a été créé qu'après 1573); Kanda s'en est au contraire fait le défenseur, 531-532, 533-534. J'admets que l'inscription puisse être de Wang Ngao sans qu'on la retrouve dans la collection de ses oeuvres littéraires, le **震澤文集** *Tchen-tsô wen-tsi*; c'est un cas fréquent. Il est également possible que l'inscription originale ait eu correctement **四夷館** Sseu-yi-kouan et que l'anachronique **四譯館** Sseu-yi-kouan soit le fait d'un copiste moderne. Enfin des gens de Rûm sont certainement arrivés en Chine avant la première ambassade du **魯迷** Lou-mi enregistrée par les textes chionis sous 1524 (cf. Bretschneider, *Med. Res.*, II, 314); c'est un Iskandar Rûmî qui est roi de Je-lo en 1488 (*ibid.*, II, 314), et le **兀倫** Wou-louen qui avait envoyé une ambassade à une date encore plus ancienne (*ibid.*, II, 315) pourrait bien représenter la forme turco-mongole Urûm du nom de Rûm, sans compter le pays de **戎** Jong (*ibid.*), Jûm dans le texte „original”, qui pourrait être \*Rûm, par l'analogie phonétique qui vaut inversement aujourd'hui au chinois **大人** ta-jen de donner *darin* en turki. Bien que le texte, pris à la lettre, semble dire que les deux personnages furent nommés professeurs au Sseu-yi-kouan en 1405, c'est-à-dire deux années avant sa fondation, il n'est pas exclu que ce ne soit là qu'une apparence, et qu'un certain intervalle se soit écoulé entre le fait de 1405 que l'inscription rappelle et la nomination au Sseu-yi-kouan dès sa fondation. En outre, le *Ts'ing-tchen che-yi pou-tsi* a reproduit le premier certains textes authentiques et importants, tel

L'institution avait fait un bon départ, mais elle périclita très vite. Les premiers étudiants du Sseu-yi-kouan étaient choisis parmi les licenciés du Kouo-tseu-kien, et avaient une culture chinoise solide; en outre, ils étudiaient les langues étrangères sous des maîtres que les connaissaient, puisque le plus souvent ces langues étrangères étaient leurs langues maternelles. Par la suite, le recrutement des maîtres et celui des élèves se détériorèrent. La culture générale fut abandonnée. En 1580, Wang Tsong-tsai se plaint dans sa préface que „nos professeurs officiels du Sseu-yi-kouan ne s'occupent plus aujourd'hui que des langues et des écritures, et encore n'est-il pas sûr qu'ils les possèdent parfaitement; que peut-il en être des autres branches de l'enseignement?" Lui-même a pu apprendre beaucoup de choses sur le Siam en 1579 d'un envoyé de ce pays, et il ajoute: „Vu ce premier résultat, j'ai voulu procéder de la même manière pour les bureaux mongols et autres, mais de ce côté mes demandes de renseignements sont restées infructueuses" (Devéria, p. 98). Nous avons l'inscription tombale (*mou-tche-ming*) d'un certain 秦君初 Ts'in Kiun-tch'ou (1385-1441; cf. Kanda, 527-528) qui, licencié de 1411, échoua en 1412 au doctorat; il entra au Kouo-tseu-kien, puis fut désigné pour le Sseu-yi-kouan, où il étudia le sanscrit. Il se présenta alors de nouveau au doctorat, et aux trois épreuves remit des compositions en sanscrit; on l'en loua, sans grande compétence peut-être, et il fut promu docteur; désormais il participa à tout ce qu'on écrivait dans cette langue. Même la part faite de ce qu'il entre toujours d'exagération dans cette littérature posthume, on peut donc supposer qu'on avait alors une certaine connaissance du sanscrit au Sseu-yi-kouan. Mais quand, un siècle plus tard, on compila les vocabulaires du Sseu-yi-kouan qui nous sont parvenus, on n'avait pas

---

le texte complet de l'édit de 1382 concernant Mašāih Muḥammad. Mais, d'autre part, l'ouvrage contient bien des matériaux suspects, en particulier la notice apocryphe sur Wou Leang, autre nom supposé de Mašāih Muḥammad. On sait que les Musulmans, qui ont peu de monuments authentiques de leur histoire en Chine, en ont fabriqué de faux en grand nombre, telle la fameuse inscription des T'ang de la mosquée de Si-ngan-fou; et, malgré la défense que Duyvendak en a prise dans *T'oung Pao*, 1939, 375-376, je n'incline pas à en excepter l'inscription de 1524 qui fait faire à Tcheng Houo un petit voyage inattendu à Si-ngan-fou pour y chercher des interprètes (cf. sur elle Kuwata, 117-118). Dans la soi-disant inscription de Wang Ngao, il y a plusieurs points qui demeurent inquiétants; elle est importante si elle est authentique, mais c'est peu probable; en tout cas, je ne voudrais pas me prononcer avant d'avoir pu me former une opinion claire sur les passages douteux.

ou on n'avait plus de vocabulaire du sanscrit, et le cahier qui porte ce titre est la simple copie d'un petit texte bouddhique. Dès le temps de Yong-lo, beaucoup des étudiants désignés pour l'étude des langues étrangères avaient organisé une campagne de résistance et de dénigrement qui irrita l'Empereur (Kanda, 527). Par la suite, à raison des facilités que le Sseu-yi-kouan offrait pour l'obtention des grades et des places, des professeurs peu scrupuleux prirent sur eux de réunir privément et de „chauffer” des candidats que ni leur origine ni leurs connaissances ne qualifiaient (cf. les citations de Kanda, 528). Le Sseu-yi-kouan en vérité n'était plus qu'un nom. S'il dura jusqu'à la dynastie mandchoue, qui le réforma, et si plusieurs ouvrages ont été consacrés, avec de graves lacunes initiales d'ailleurs, à nous narrer ses vicissitudes, je suis tenté de l'attribuer surtout au prestige de l'Académie des Han-lin auprès de laquelle Yong-lo l'avait institué.

La dynastie mandchoue conserva d'abord le Sseu-yi-kouan à 10 bureaux, rattaché au Han-lin-yuan, changeant seulement, comme on l'a vu, l'orthographe du second élément du nom. En 1658, on supprima les „bureaux” du mongol et du jurčîn; c'était une mesure naturelle puisque le jurčîn faisait presque double emploi avec le mandchou, langue nationale de la dynastie, et que le mongol intéressait désormais surtout des organismes comme ceux des „bannières” ou l'Administration des Marches (Li-fan-yuan). Mais, du coup, le Sseu-yi-kouan perdait sa dernière raison d'être. Un édit de 1748, constatant que c'était un organisme „oisif et sans affaires” (閒冗無事 *hien-jong wou-che*), le fondit avec le Houei-t'ong-kouan en un service unique, le 會同四譯館 Houei-t'ong-sseu-yi-kouan, qui, comme cela avait toujours été le cas pour le Houei-t'ong-kouan lui-même, dépendit du Ministère des Rites; en réalité, c'est le Houei-t'ong-kouan qui absorba le Sseu-yi-kouan.

Il est une dernière question à résoudre, celle de l'emplacement ou des emplacements du Sseu-yi-kouan; c'est celle qui intéresse le plus directement le présent mémoire, et c'est aussi celle pour laquelle le très bon article de Kanda ne me satisfait pas entièrement. Comme on l'a vu, l'article inséré dans les *Che lou* à la date du 26 avril 1407, article écrit après coup, mais qui se rapporte à la création même du premier groupe d'étudiants du Sseu-yi-kouan, se termine par ces mots: „On installa un ‚collège’ (*kouan*) en dehors de la Porte

Tch'ang-ngan de gauche (長安左門 Tch'ang-ngan-tso-men) pour les loger." A Pékin, la Porte Tch'ang-ngan de gauche, qu'on appelle aussi parfois Porte Tch'ang-ngan de l'Est (Tch'ang-ngan-tong-men), est située à l'extrémité orientale du Tch'ang-ngan-ta-kiai, ou „Boulevard Tch'ang-ngan", au Sud du Palais Impérial. D'autre part, le *Je-hia kieou-wen*, 10, 19a, cite un ouvrage des Ming, le 燕都游覽志 *Yen-tou yeou-lan tche* de 孫國敕 Souen Kouo-mi<sup>314</sup>), d'après lequel le Sseu-yi-kouan se trouvait „à l'Ouest du pont de la Rivière de jade" (玉河橋之西 *Yu-ho-k'iao tche si*). Le *Ta-ming yi-t'ong tche*, suivi par le *Je-hia kieou-wen*; dit de son côté que „le Han-lin-yuan est sur la rive occidentale de la Rivière de jade; le Sseu-yi-kouan en dépend". Kanda, p. 523, a fait remarquer que le Sseu-yi-kouan, dépendant du Han-lin-yuan, devait être situé dans son voisinage, et que ce n'est que sous la dynastie mandchoue que le Sseu-yi[譯]-kouan a été transféré dans la „ville chinoise", au Sud de Tch'eng-yang-men (*vulgo* Ts'ien-men),

314) Il s'agit d'une description de Pékin qui est souvent citée dans le *Je-hia kieou-wen*; il ne semble pas que cette oeuvre considérable, en 40 ch., subsiste aujourd'hui. Le nom de l'auteur est écrit 孫國莊 Souen Kouo-tchouang dans le *Ming che*, 97, 9a, mais il doit être altéré. En effet, comme il arrive si souvent, la source du *Ming che* ne peut être ici que le *Ts'ien-k'ing-t'ang chou-mou*. Or, dans l'édition de cet ouvrage incorporée au *Che-yuan ts'ong-chou*, assez fautive il est vrai, le nom de l'auteur est écrit 孫國敕 Souen Kouo-mi. Le *Ts'ien-k'ing-t'ang chou-mou* ajoute qu'il avait pour tseu 伯觀 Po-kouan, était de Lieou-ho (Kiangsou) et fut *tchong-chou chō-jen*; aucun tseu Po-kouan ne figure dans le *Kou-kin jen-wou pié-ming so-yin*. Le *Lieou-ho hien tche* de 1883, compilation médiocre, n'a pas de biographies pour les gens nés dans la sous-préfecture; mais, dans la section des candidats reçus aux examens, on trouve un 孫國器 Souen Kouo-k'i reçu licencié (du titre 貢 *kong*) en 1625, et Souen Kouo-mi reçu licencié (du titre 恩貢 *ngen-kong*) la même année, le premier de la promotion (6, 7b; il peut y avoir d'ailleurs là une erreur, car, dans un morceau dû à Souen Kouo-mi lui-même, 7, 6b, celui-ci dit avoir été reçu *ngen-kong* le premier en 1626). Souen Kouo-k'i et Souen Kouo-mi sont probablement deux frères ou deux cousins germains; un Souen Kouo-tchouang n'est nommé nulle part. D'autre part, il n'est pas question ailleurs de Souen Kouo-k'i dans le *Lieou-ho hien-tche*, au lieu qu'on y trouve divers morceaux de Souen Kouo-mi (7, 6a-8a; 30b-32a; 32a-34a; 48a-b; 53b; 54b; 68a-69a [ce dernier écrit en 1607]). Ce dernier écrit ne peut être qu'une oeuvre de jeunesse, car, dans le morceau de 7, 6a-8a, qui ne peut être que de 1629 ou à la rigueur de 1630, Souen Kouo-mi dit avoir 44 ans (43 pour nous); il était donc né en 1586 ou 1587. Bien qu'il n'y ait dans le *Lieou-ho hien tche* aucune allusion au *Yen-tou yeou-lan tche*, je considère comme pratiquement certain que c'est l'oeuvre de Souen Kouo-mi, et que sa date approximative est 1630-1640.

au 楊梅竹斜街 Yang-mei-tchou sie-kiai. Jusqu'en 1900, le Han-lin-yuan a été en effet à l'Ouest de la Rivière de jade (au Nord de ce qui était alors la Légation d'Angleterre), proche du plus septentrional des trois ponts de cette rivière, le plus important, et celui qu'on appelle par excellence le „Pont de la Rivière de jade”. La description de Pékin intitulée 宸垣識略 *Tch'en-yuan tche-lïo*, qui date de 1788, dit de même (5, 9a) : „Le Han-lin-yuan est au Boulevard Tch'ang-ngan de l'Est, au Nord-Ouest du Pont Septentrional de la Rivière de jade; c'est là le 鴻臚署 Hong-lou-chou des Yuan”<sup>315</sup>). Puis : „Le Sseu-yi-kouan<sup>316</sup> est au 江米巷 Kiang-mi-hiang de l'Est, à l'Ouest du Pont central de la Rivière de jade.” Le Kiang-mi-hiang de l'Est ce qu'on appelle aujourd'hui en chinois le 交民巷 Kiao-min-hiang et que les Européens connaissent sous le nom de Rue des Légations; cette rue franchit en effet le Pont central de la Rivière de jade; l'emplacement indiqué correspond à celui de l'ambassade de Russie. Une note de l'auteur du *Tch'en-yuan tche-lïo* ajoute : „A présent, au pied de la muraille orientale (c'est-à-dire de la partie de la muraille Sud de la Ville tartare qui est à l'Est de Ts'ien-men) et à l'Est du 庶常館 Chou-tch'ang-kouan, il y a l'hôtellerie (*kouan-chö*) où habitent les Coréens (Kao-li jen); ce doit être (殆 *tai*) là un bâtiment spécial (別宇 *pie-yu*) [appartenant] en Sseu-yi-kouan.” Du Chou-tch'ang-kouan, l'auteur dit qu'il est „à l'Ouest du Pont méridional de la Rivière de jade”. Ceci met juste au Nord-Ouest de ce qu'on appelle communément le Water Gate.

315) Il doit y avoir là une erreur; les Mongols n'ont pas eu de Hong-lou-sseu, et je ne trouve pas trace non plus chez eux d'un Hong-lou-chou. Le *Tch'en-yuan tche-lïo* doit s'inspirer ici du *Ta-Ts'ing yi-t'ong tche* de 1744, I, 13b, qui, parlant du site qui fut donné en 1442 au Han-lin-yuan à l'Ouest de la Rivière de jade, ajoute : „C'est là l'ancien Hong-lou-sseu des Yuan.” La compilation officielle est donc responsable de cette information controvérsée.

316) Bien qu'écrivant en 1788, l'auteur du *Tch'en-yuan tche-lïo* conserve l'orthographe 四夷館 Sseu-yi-kouan du temps des Ming; c'est soit que l'usage populaire n'avait pas suivi le changement officiel d'orthographe, soit que l'auteur entendait Sseu-yi-kouan au sens d'„Hôtellerie des quatre barbares” et non comme un collège de langues dépendant d'abord du Han-lin-yuan, puis du Ministère des rites. Un flottement se produit également dans le même ouvrage pour le nom de la Rivière de jade, bien appelée le plus souvent „Rivière de jade”, mais aussi une fois du nom homophone de 御河 Yu ho, „Rivière impériale”.

Tout ceci semble en parfait accord avec les conclusions de Kanda. Le Han-lin-yuan, „au Nord-Ouest du Pont septentrional de la Rivière de jade”, se trouvait bien „en dehors de la Porte Tch'anggan de gauche”, et le Sseu-yi-kouan, situé un peu plus au Sud de la rive occidentale de la Rivière de jade, pouvait légitimement être indiqué d'une manière identique. Ainsi le Han-lin-yuan et le Sseu-yi-kouan auraient occupé tous deux, de 1407 jusqu'en 1788 au moins, les mêmes emplacements. Il y a cependant des difficultés, que nous allons examiner.

La première question à élucider est celle non pas de l'endroit de Pékin où le Sseu-yi-kouan aurait été établi en 1407, mais de la ville même où l'institution fut créée. On semble avoir toujours admis que Pékin allait de soi; les faits ne le confirment pas. Dès avant l'avènement officiel des Ming en 1368, Hong-wou, qui ne portait encore que le titre de roi de Wou, avait créé un Han-lin-yuan à Nankin le 21 juin 1367. Ce Han-lin yuan y resta pendant tout son règne. On avait ramené à Nankin les livres pris à Pékin en 1368 lors de l'abandon de cette ville par les Mongols, et quand, en 1382, Hong-wou chargea des membres du Han-lin-yuan de traduire en chinois certains de ces ouvrages mongols et musulmans (arabes ou persans), c'est à Nankin, comme on le verra plus loin, que ce travail fut effectué. Telle était encore la situation lors de l'avènement de Yong-lo en 1402. Bien que je ne connaisse pas de texte formel sur la date du transfèrement du Han-lin-yuan des Ming de Nankin à Pékin, la situation réciproque de ces deux villes sous Yong-lo permet de dégager certaines conclusions. Mais pour ce faire, je dois donner quelques précisions, car les informations courantes de la sinologie européenne sont à ce sujet confuses et contradictoires<sup>317</sup>).

Le 13 septembre 1368, Hong-wou avait décidé que Ying-t'ien (= Nankin) serait la „Capitale du Sud” (Nan-king) et que K'ai-fong (au Honan) serait la „Capitale du Nord” (Pei-king). Ce n'est que le 4 février 1403, déjà sous Yong-lo par conséquent, que Pei-p'ing (= Pékin) remplaça K'ai-fong comme „Capitale du Nord” (Pei-king); le 23 février 1403, le nom de Pei-p'ing, comme centre administratif, fut changé en celui de Chouen-t'ien-fou qui a duré jusqu'à

317) Cf. les indications inconciliables entre elles de Gaillard, *Nankin, Aperçu historique*, 164, 195 et 198. Les renseignements que je donne ci-après sont tous empruntés aux *pen-ki* du *Ming che*, ch. 4-6.

nos jours. Mais le Pékin des Ming n'était pas encore construit. Bien qu'il ait gardé la partie méridionale de la capitale des Yuan (en particulier le siège administratif du Chouen-t'ien-fou et le Kouo-tseu-kien), le Palais Impérial et toutes les constructions au Sud du Palais, y compris par conséquent le Han-lin-yuan à l'Ouest de la Rivière de jade, n'existaient pas. Yong-lo s'est rendu pour la première fois à Pékin en 1409, pour revenir à Nankin à la fin de 1410; il fut de nouveau à Pékin en 1413, et passa à nouveau la fin de 1416 et le début de 1417 à Nankin; la „Capitale du Sud” ne devait plus le revoir; il mourut au cours de sa dernière campagne contre les Mongols en 1424. Nankin est restée cependant officiellement la vraie capitale, 京師 *king-che*, jusqu'à un édit du 28 octobre 1420 décidant qu'à partir de l'année suivante la „capitale” (*king-che*; jusque-là Nankin) ne serait plus appelée que „Capitale du Sud” (Nan-king, d'où Nankin), et que c'est la „Capitale du Nord” (Pei-king, d'où Pékin) qui serait la „capitale” (*king-che*); le changement de capitale fut annoncé par un édit du 8 décembre 1420. Cette nouvelle capitale, il avait fallu la construire. Un édit du 5 septembre 1406 avait prescrit de commencer à la 5e lune de l'année suivante (6 juin-4 juillet 1407) la construction du Palais impérial de Pékin. Cela prit plusieurs années, d'autant qu'à raison des charges que ces constructions imposaient à la population, on dut interrompre parfois les travaux qui n'étaient pas les plus urgents. Ce n'est même que le 4 octobre 1416 qu'un édit prescrivit aux fonctionnaires civils et militaires de délibérer en commun sur l'installation de leurs services à Pékin ( 詔文武群臣集議營建北京 ); la construction du Palais de Pékin ne fut terminée officiellement que le 1er février 1421. Il est donc clair que ni le Han-lin-yuan, ni son organisme secondaire le Sseu-yi-kouan n'ont pu exister à Pékin en 1407. Le 翰林記 *Han-lin ki* de 黃佐 Houang Tso, écrit peu après 1560 (éd. du *Ling-nan yi chou*), qui donne bien des détails (I, 1a, 2a) sur le Han-lin-yuan de Nankin au temps de Yong-lo, ajoute (I, 8a) que les membres du Han-lin-yuan qui furent appelés à Pékin vers le temps où la ville s'édifiait vécurent dans le Palais ( 禁內 *kin-nei* ), sans qu'on leur donnât un bâtiment officiel spécial ( 不別立公署 *pou pie li kong-chou* ). Selon Houang Tso, c'est seulement à la 8e lune de la 7e année de Tcheng-t'ong (6 août-3 septembre 1442) qu'un édit impérial prescrivit d'édifier le nouveau Han-lin-yuan „en

dehors de la Porte Tch'ang-ngan de gauche, sur la rive occidentale de la Rivière de jade, à droite (= à l'Ouest) du 變駕庫 Louan-kia-k'ou ( „Magasin des Chars impériaux” ). Il y a d'autant moins lieu de douter de cette information qu'on a procédé à cette époque à d'importants aménagements des bâtiments administratifs de Pékin; nous le verrons bientôt pour le Sseu-yi-kouan lui-même et pour le Houei-t'ong-kouan. Mais alors comment expliquer que les *Che lou* de Yong-lo, rédigés antérieurement à 1442, puissent dire que, lors de sa création en 1407, le Sseu-yi-kouan fut installé „en dehors de la Porte Tch'ang-ngan de gauche”? Une seule solution me paraît possible. J'ai montré qu'en 1407, le Sseu-yi-kouan avait été créé à Nankin, non à Pékin. Mais, en construisant le nouveau Pékin, les Ming ont repris certains des plans et une partie des noms du Palais de Nankin et des bâtiments qui l'avoisinaient. Or, il y avait aussi à Nankin, à la sortie Sud du Palais proprement dit, un Boulevard Tch'ang-ngan, divisé en Boulevard Tch'ang-ngan de l'Est (ou de gauche) et Boulevard Tch'ang-ngan de l'Ouest (ou de droite), avec les portes correspondantes<sup>318</sup>). A mon avis, Kanda s'est trompé, et peut-être avant lui certains auteurs chinois<sup>319</sup>). Nous échappons du même coup à tout anachronisme dans le passage des *Che lou* de Yong-lo, car la „Porte Tch'ang-ngan de gauche” en dehors de laquelle les licenciés du Sseu-yi-kouan furent logés en 1407 n'est pas la porte de ce nom qui exista plus tard à Pékin, mais bien celle de Nankin.

Mais, quand le Sseu-yi-kouan fut transféré à Pékin, est-ce du moins „en dehors de la Porte Tch'ang-ngan de gauche” qu'il s'installa?

Le *Tch'ou-yuan tche-lïo* a été „traduit”, ou plutôt paraphrasé partiellement, par le P. Hyacinthe Biçurin dans son *Opisanie Pekina* de 1829, qui est accompagné d'un plan de Pékin levé par les Russes en 1817;

318) Cf. par exemple Gaillard, *Nankin, Aperçu historique*, 164, 266, et le plan du Nankin des Ming en face de la p. 234.

319) Il n'est pas toujours aisé d'assurer que tel ou tel s'est trompé; mais certainement un auteur qui, dans une description de Pékin, cite un texte relatif à une „Porte Tch'ang-ngan” sans avertir que c'est celle de Nankin laisse soupçonner qu'il ait mal compris, et en tout cas ouvre la voie à des malentendus ultérieurs. Le cas est le même pour le *Ta-Tsing yi-t'ong tche* de 1744, I, 13b, qui, dans le texte principal, dit bien, comme le *Han-lin ki*, que le Han-lin-yuan n'eut pas à Pékin, sous les Ming, un bâtiment à lui avant 1442; puis, dans la note des rédacteurs de I, 14b, dit que le Sseu-yi-kouan fut établi la 15<sup>e</sup> année de Yong-lo (1417) en dehors de la Porte gauche de Tch'ang-ngan, sans un mot pour faire soupçonner qu'il puisse viser autre chose que la porte de ce nom à Pékin.

l'ouvrage a paru en français la même année 1829, à Saint-Pétersbourg également, sous le titre de *Description de Pékin*. Sous le n° 108, le Han-lin-yuan y est bien décrit dans les termes de l'ouvrage original (si on excepte la „Remarque” de deux pages qui est due au P. Hyacinthe lui-même). Mais il en va autrement pour les nos 102, 103 et 104. Au lieu du nom du Sseu-yi-kouan du *Tch'en-yuan tche-lïo*, le P. Hyacinthe emploie pour les bâtiments situés à l'Ouest du Pont central de la Rivière de jade le nom de Houei-t'ong-kouan, ajoutant : „Cet hôtel se trouve près du monastère russe dans lequel résident les membres du clergé russe de la Mission Impériale à Pékin ; les élèves demeurent dans l'hôtel même de l'ambassade.” Il s'agit bien toujours de l'emplacement qui, affecté déjà aux ambassades russes venant à Pékin, est devenu en 1860 le siège de la Légation de Russie <sup>320</sup>). En outre, sous le n° 104, le P. Hyacinthe a un paragraphe, que le *Tch'en yuan tche-lïo* ne donnait pas, sur „le Houei-t'ong-kouan, plus souvent appelé Ta-tseu-kouan [= 鞑子館], enclos des Mongols ; il s'étend à l'Ouest et au Nord du Monastère russe, et consiste dans une petite place de terrain uni sur lequel les Mongols du Sud qui arrivent à Pékin séjournent l'hiver sous leurs iourtes...” C'est là le „Mongol market”, qui existait encore en 1900 au Nord-Ouest de la Légation de

320) Dans de l'Isle, *Description de la Ville de Péking*, Paris, in-4, p. 24, il est dit que „la maison et la chapelle des Russes” sont „le long du même mur méridional” de la Ville tartare que le Nan-t'ang ; mais c'est là une erreur. Sur le plan lui-même qui accompagne la *Description*, n° 58, la Maison des Russes est bien placée non pas le long de la muraille, mais à l'angle formé par la Rue des Légations et la Rivière de jade, au Nord de la rue et à l'Ouest de la rivière. Ce plan est la reproduction d'un plan chinois dont plusieurs copies avaient été envoyées en France ; de l'Isle disposait de trois exemplaires, dont un, grand et net, était „dessiné sur une espèce de gaze” (p. 12). Peut-être pouvons-nous trouver là l'explication de l'erreur du texte. Je possède en effet un exemplaire de ce plan, peint en couleurs sur gaze de soie, dont toutes les légendes sont en français ; cet exemplaire, du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, remonte, directement ou indirectement, au P. d'Incarville (on lit dans les notices en marge : „Le Père d'Incarville n'a point mis d'échelle sur ce Plan”). Or, sur ce plan, l'emplacement de la maison des Russes est bien marqué comme sur le plan gravé par de l'Isle, mais sans légende ; et on trouve au contraire la mention „Moscovites” sur un long enclos au pied de la muraille, à l'Est (et non à l'Ouest) de la Rivière de jade. Il y a là une erreur certaine, qui s'explique peut-être par le fait que le P. d'Incarville vivait au Pei-t'ang, assez loin du futur Quartier des Légations. De l'Isle a eu l'emplacement exact et son identification sur les autres plans par l'indication de Gaubil, mais a pu être trompé par la fausse mention remontant au P. d'Incarville si, comme je le suppose, mon exemplaire est bien un des trois qu'il a eus à sa disposition. Dans L. Pfister, *Notices biographiques et bibliographiques*, 795-799, il n'est pas fait mention de ce plan de Pékin annoté par le P. d'Incarville.

Russie et à l'Ouest de la Légation d'Angleterre. Enfin, sous le n° 104, le P. Hyacinthe décrit le „Kao-li-kouan”, ou „l'hôtel des Coréens, proprement Sseu-yi-kouan”; il est situé sous le mur de la ville, vis-à-vis du couvent russe. Suit une description peu flatteuse de ce local sordide. Nous y reconnaissons naturellement ce que le *Tch'en-yuan tche-lïo* disait „devoir être un bâtiment spécial [appartenant] au Sseu-yi-kouan”, à l'Ouest du Pont méridional de la Rivière de jade. Ainsi le P. Hyacinthe, bon sinologue, et certainement familier avec le nom chinois de l'endroit même qu'il habitait, donne à cet endroit non pas le nom de Sseu-yi-kouan comme le *Tch'en-yuan tche-lïo*, mais de Houei-t'ong-kouan. Il ne faut pas oublier en outre qu'en 1788, il n'y avait plus de Sseu-yi-kouan, de quelque manière qu'on l'écrivît, mais seulement un Houei-t'ong-sseu-yi-kouan, et le renseignement du *Tch'en-yuan tche-lïo* est par là même un peu sujet à caution. Je reviendrai sur ce point en parlant du Houei-t'ong-kouan.

Mais il y a une autre difficulté, bien plus sérieuse, et dont je m'étonne que Kanda n'ait rien dit. Souen Tch'eng-tsö, qui fut lui-même directeur du Sseu-yi-kouan, probablement entre 1640 et 1644, dit expressément (*Tch'ouen-ming mong-yu-lou*, 52, 1a) qu'„à Pékin le Sseu-yi-kouan des Ming fut installé en dehors de Tong-houa-men, en direction du Sud”. Tong-houa-men est la porte orientale de la Ville interdite, et une localisation „en dehors de Tong-houa-men” ne peut pas s'interpréter pour une situation qui serait sur la rive Ouest de la Rivière de jade. L'inscription rédigée par Wang Tsiun en 1522 (*Sseu-yi-kouan tsö*, 18, 3a) est plus précise. „Le Sseu-yi-kouan relève du Han-lin-yuan; il est installé au Sud du grand boulevard de Tong-ngan-men.” Tong-ngan-men est la porte orientale de la Ville jaune, à l'Est et dans l'axe de Tong-houa-men. Tel était encore l'emplacement du Sseu-yi-kouan vingt ans plus tard, comme l'atteste l'inscription rédigée à l'occasion de sa reconstruction en 1542 (*ibid.*, 18, 1a): „Le Sseu-yi-kouan est au Sud du carrefour (衢 *k'iu*) de Tong-ngan-men. Il a été construit initialement (創 *ich'ouang*) en *kia-tch'en* de Yong-lo (1424). Les plans avaient été parcimonieux, et, après les années nombreuses, [les constructions] s'effondraient de jour en jour; les dirigeants n'avaient plus où habiter tranquillement; les lettrés (= étudiants) n'avaient pas où s'appliquer à leurs études. Ceux qui avaient charge [de l'institution] désiraient tous en entreprendre la réfection; mais la dépense était grande, les ressources

exiguës, et aucun n'avait pu accomplir son dessein." Enfin, il y a un texte essentiel des *Che lou* de King-t'ai, qui a été cité dans le *Je-hia kieou-wen*, 10, 19a, et se retrouve, probablement d'après lui, dans le *T'ou-chou tsi-tch'eng*, *Kouan-tch'ang-tien*, 380, 6b: „La 3<sup>e</sup> année de King-t'ai, la 3<sup>e</sup> lune 21 mars-19 avril 1452), on déplaça et rebâtit (改造 *kai-tsao*) le Sseu-yi-kouan. Antérieurement, les étudiants en lettres étrangères (= ceux du Sseu-yi-kouan) se livraient à leurs études au 廊房 *lang-fang* en dehors de Tong-ngan-men. A ce moment (= en 1452), le directeur (*t'i-tou*), [ayant le titre de] secrétaire pour les documents traduits (譯書郎中 *yi-chou lang-tchong*), 劉文 Lieou Wen, et autres, demandèrent à édifier le [Sseu-yi-]kouan sur le terrain à l'angle Sud du *lang-fang*. Ce fut approuvé." Sous les Ming, on désignait sous le nom de *lang-fang* des sortes de boutiques-magasins qui existaient aux diverses portes de Pékin. Devant ces divers textes, il n'y a pas à hésiter: dès avant 1452, et au moins jusqu'en 1542, le Sseu-yi-kouan se trouvait non à l'Ouest de la Rivière de jade, mais loin de là au Nord-Est, vers le carrefour de Tong-ngan-men.

Où se trouvait-il avant et après ces dates? On a vu que, selon l'inscription de 1542, le Sseu-yi-kouan aurait été construit initialement (*tch'ouang*) en 1424 là où on le reconstruisit en 1542. Si cette date de 1424 a, comme il est probable, une valeur, nous devons entendre qu'il ne s'agit pas de la création du Sseu-yi-kouan même, qui est de 1407, mais de l'érection du bâtiment qui l'abrita après son transfèrement de Nankin à Pékin. Même ainsi, le texte est inconciliable avec celui des *Che lou* de King-t'ai qui montrent que le Sseu-yi-kouan avait déjà été déplacé en 1452. C'est qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, le Sseu-yi-kouan, déjà en décadence, n'avait plus d'archives et on n'avait pas alors accès aux *Che lou*. Le *Sseu-yi-kouan tsö* ne connaît pas plus le nom de Lieou Wen que celui d'aucun des directeurs qui se sont succédé avant le XV<sup>e</sup> siècle, et même les souvenirs du passé matériel du Sseu-yi-kouan s'étaient effacés. Wang Tsiun le reconnaît dans l'inscription de 1522: „Les déplacements du [Sseu-yi-]kouan et les nominations de ses fonctionnaires, après que les années et les mois se sont [écoulés], se sont effacés et on ne peut les rechercher." Du moins ce texte implique-t-il bien qu'on avait connaissance de „déplacements" (館之遷設 *kouan tche ts'ien-chö*).

Pour cette première phase de l'histoire du Sseu-yi-kouan à Pékin,

je serais tenté d'admettre les solutions suivantes. En 1407, Yong-lo fonda le Sseu-yi-kouan à Nankin, comme une dépendance du Han-lin-yuan. Vers 1420, le Sseu-yi-kouan suivit le sort du Han-lin-yuan et fut transféré à Pékin, où il occupa peut-être pendant quelques années un emplacement indéterminé qui ne lui appartenait pas en propre. Installation provisoire, qui fut remplacée en 1424 par une autre au *lang-fang* en dehors de Tong-ngan-men. En 1452 seulement, l'institution eut un bâtiment vraiment érigé pour elle, au Sud du *lang-fang*. Mais on y avait trop visé à l'économie, et les bâtiments s'écroulaient; enfin on les reconstruisit en 1542. Le Sseu-yi-kouan était toujours alors au voisinage de Tong-ngan-men, et c'est ce que veut encore dire Souen Tch'eng-tsö un siècle plus tard quand il le met, par une approximation assez large, en dehors de Tong-houa-men, entendez en dehors de Tong-ngan-men, lui-même à l'Est de Tong-houa-men. Mais il reste que le *Yen-tou yeou-lan tche*, cité par le *Je-hia kieou-wen*, met le Sseu-yi-kouan à l'Ouest du Pont de la Rivière de jade, et le *Tch'en-yuan tche-lïo* „à l'Ouest du Pont central de la Rivière de jade”. Au temps du *Tch'en-yuan tche-lïo*, c'est-à-dire en 1788, il n'y avait plus de Sseu-yi-kouan proprement dit, mais seulement un Houei-t'ong-sseu-yi-kouan, et, comme je tenterai de le montrer plus loin, c'est le Houei-t'ong-kouan qui a été confondu avec le Sseu-yi-kouan par l'auteur du *Tch'en-yuan tche-lïo*. La même solution est plus difficile à admettre pour le *Yen-tou yeou-lan tche*, qu'on ne peut guère soupçonner Tchou Yi-tsouen d'avoir cité incorrectement. La date exacte de l'ouvrage ne m'est pas connue, mais le *Ming che* le met sous les Ming, l'auteur du *Ts'ien-k'ing-t'ang chou-mou*, Houang Yutsi, est mort en 1691, Tchou Yi-tsouen lui-même est mort en 1709; de toute façon, le texte est bien antérieur à l'édit de 1748 qui fonda le Sseu-yi-kouan et le Houei-t'ong-kouan en un seul Houei-t'ong-sseu-yi-kouan; j'ai donné plus haut des raisons pour dater le *Yen-tou yeou-lan tche* de *circa* 1630-1640. Il ne semble donc pas que nous puissions envisager que, même pour un temps, avant le milieu du XVIIe siècle, le Sseu-yi-kouan soit venu s'installer au voisinage du Han-lin-yuan, car le texte de Souen Tch'eng-tsö, sûrement postérieur selon moi au *Yen-tou yeou-lan tche*, suppose encore le Sseu-yi-kouan à son emplacement de 1542. Je crois bien plutôt que Souen Kouo-mi, l'auteur du *Yen-tou yeou-lan tche*, a commis vers 1630-1640 la même confusion entre le Sseu-yi-kouan et le Houei-t'ong-kouan que nous avons déjà

constatée sous les Ming dans le *Chou-yu tchcou-tseu lou*, la biographie de Leang Tch'ou et le *Ming chan tsang* (cf. *supra* p. 116, n. 53), que nous trouverons plus loin en 1621 dans le *Wou-pei tche* à propos des langues pratiquées au Houei-t'ong-kouan (cf. *infra*, p. 285), et qui, sous les Ts'ing, me paraît s'être glissée jusque dans le *Ta-Ts'ing yi-t'ong tche*, comme on le verra bientôt. Quoi qu'il en soit, et même si à un moment le Sseu-yi-kouan vint au voisinage du Han-lin-yuan, ce que je ne crois pas, ce ne put pas être pour longtemps. En effet, dans le *K'in-ting Je-hia kieou-wen k'ao* de 1774, 63, 12a, il est dit que le Houei-t'ong-sseu-yi-kouan est dans le Yang-mei-tchou sie-kiai au Sud de Tcheng-yang-men (donc dans la „Ville chinoise”<sup>321</sup>); mais ensuite le texte cite l'édit de 1748 qui supprime le Sseu-yi-kouan pour l'adjoindre au Houei-t'ong-kouan dépendant du Ministère des rites, et qui décide que „son emplacement” s'appellera désormais Houei-t'ong-sseu-yi-kouan” (奉諭歸併禮部會同館。即以其地改稱會同四譯館). C'est donc qu'en 1748 le Sseu-yi-kouan était déjà dans la „Ville chinoise”, et, tout en étant absorbé par le Houei-t'ong-kouan, c'est à l'emplacement de ce Sseu-yi-kouan que le nouvel organisme vint s'installer<sup>322</sup>). On verra plus loin, à propos

321) Le Yang-mei-tchou sie-kiai est entre le Lieou-li-tch'ang et la grande avenue qui va de Ts'ien-men à Yong-ting-men.

322) Malgré l'espèce de relief que lui valait son rattachement au Han-lin-yuan, le Sseu-yi-kouan a toujours vécu dans des conditions matérielles très précaires. Il n'avait pas de budget, et ses besoins étaient assurés, chichement et à regret, par les deux sous-préfectures établies à Pékin, Wan-p'ing et Tching; il empruntait à des taux d'intérêt qui l'écrasaient. Pour une date qui n'est pas donnée, mais qui doit être 1630, le *Sseu-yi-kouan tsô* (9, 2a) dit que le Sseu-yi-kouan occupait alors neuf „entrecolonnes” (*kien*), pour lesquels il payait un loyer mensuel de 4 taels 2/10, soit un loyer annuel de 50 taels 4/10. Ceci représente une aire si réduite que le Sseu-yi-kouan ne devait déjà plus avoir à cette époque qu'une existence presque nominale. En outre, le paiement du loyer mensuel implique que l'institution n'ait pas été logée dans un local dont elle fût propriétaire. Serait-il possible que la reconstruction célébrée par la stèle de 1542 n'ait pas été menée à bien, ou la situation obérée de l'institution l'avait-elle obligée à se restreindre et à louer un local plus ou moins misérable au voisinage de Tong-ngan-men? On pourrait chercher dans cette détresse financière la raison pour laquelle, à une date indéterminée, mais peut-être assez rapprochée encore du début de la dynastie mandchoue, elle échoua dans la Ville chinoise. Le *Ta-Ts'ing yi-t'ong tche*, dans la recension de 1784, dit (rééd. de 1902), 2, 2b, que le Sseu-yi-kouan est au Yang-mei-tchou sie-kiai, et qu'„anciennement il était à l'Ouest du Pont de la Rivière de jade”. De toute façon, la désignation est anachronique, puisque, depuis 1748, il n'y avait plus de Sseu-yi-kouan, mais seulement un Houei-t'ong-sseu-yi-kouan. Il semble que les compilateurs aient confondu le Sseu-yi-kouan et le Houei-t'ong-kouan. Dans la recension de 1744, antérieure par conséquent à l'édit de fusion de 1748, c'est bien

du Houei-t'ong-kouan, quelle a pu être la raison qui fit ainsi émigrer l'ancien Houei-t'ong-kouan devenu le Houei-t'ong-sseu-yi-kouan en dehors de la „Ville tartare”. Du moins ces déplacements successifs du Sseu-yi-kouan, et en particulier le dernier, établissent-ils qu'on ne peut pas attacher un grand poids au raisonnement de Kanda en vertu duquel le Sseu-yi-kouan, puisqu'il relevait du Han-lin-yuan, a toujours dû se trouver dans le voisinage de ce dernier.

En tout cas, ce sur quoi il faut insister, c'est que le Sseu-yi-kouan, chargé des traductions écrites en langues étrangères, était un „Bureau” et un „Collège”, mais ne fut jamais une „hôtellerie”. Par là, comme on va le voir, il diffère radicalement du Houei-t'ong-kouan.

## II. Le Houei-t'ong-kouan.

Ni au ch. II, ni au ch. 17, le *Li-tai tche-kouan piao* ne mentionne un 會同館 Houei-t'ong-kouan<sup>323</sup>) avant l'époque mongole. Le nom remonte cependant au moins aux Kin. Quand, en 1176, 周輝 Tcheou Houei est envoyé par les Song en ambassade chez les Kin, il loge au Houei-t'ong-kouan aussi bien à K'ai-fong-fou qu'à Pékin<sup>324</sup>) ; c'était donc bien là, sous les Kin, le nom des „hôtelleries” pour les ambassades étrangères dans ces deux capitales. Il est probable qu'on en trouverait d'autres mentions sous les Kin, mais aucun texte, à ma connais-

---

du Sseu-yi-kouan qu'il est parlé, I, 16b, comme se trouvant dans la ville chinoise, au Yang-mei-tchou sie-kiai. Le *Je-hia kieou-wen k'ao*, 63, 12a-b, est non moins formel.

323) Le 會通館 Houei-t'ong-kouan de Maspero, *BEFEO*, XII, 1, 8, était un *lapsus* que je n'aurais pas dû reproduire dans *T'oung Pao*, 1929, 60; cette orthographe existe; c'est ainsi que Houei-t'ong-kouan, avec 通 *t'ong*, est le nom de la maison d'édition de 華燧 Houa Souei de Si-chan qui a donné au XV<sup>e</sup> siècle des éditions célèbres en caractères mobiles; mais le Houei-t'ong-kouan qui nous occupe ici ne s'est jamais écrit de cette manière.

324) Cf. Chavannes, dans *T'oung Pao*, 1904, 177, 186. A K'ai-fong, Tcheou Houei dit que le Houei-t'ong-kouan est l'ancien 貢院 Kong-yuan, ce que Chavannes a traduit par „côté des tributaires”; je ne puis comprendre que „local des examens [de licence et de doctorat]”. Chavannes a bien expliqué le nom de 會同館 Houei-t'ong-kouan par un passage du *Louen yu* (Legge, *Chin. Classics*, I, 248, 249), où 會 *houei* désigne les audiences personnelles des princes feudataires avec le souverain et 同 *t'ong* s'applique aux audiences plénières données par le souverain à tous les princes réunis. La même expression double se retrouve d'ailleurs dans le *Che king* (Legge, *Chin. Classics*, IV, 289).

sance, ne nous renseigne sur leur organisation. L'histoire du et des Houei-t'ong-kouan a été beaucoup moins étudiée qu'elle du Sseu-yi-kouan; toutefois on a déjà relevé l'existence de cette institution sous les Yuan. Les Yuan n'ont pas eu de Hong-lou-sseu, mais ils avaient des „commissaires du département des étrangers” (*k'o-cheng-che*; *Yuan che*, 85, 3b), et c'était le 侍儀寺 *Che-yi-sseu*, dépendant du Ministère des rites, qui réglait les audiences des envoyés étrangers (*ibid.*, 85, 10a). Néanmoins, les fonctions qui, sous les T'ang, étaient celles du Sseu-fang-kouan et une partie de celles du Hong-lou-sseu furent essentiellement assumées, sous la dynastie mongole, par le Houei-t'ong-kouan. Dans la section des „fonctionnaires”, le *Yuan che*, 85, 11b, rapporte la création du Houei-t'ong-kouan à 1276, et cette assertion, qui a passé dans le *Li-tai tche-kouan piao*, a été répétée en 1914 dans le bref texte préliminaire de Franke et Laufer, *Epigraphische Denkmäler aus China*. J'ai déjà fait remarquer alors, *JA*, 1914, II, 180, que la date était erronée. D'après les *pen-ki*, 7, 8a, c'est le 10 novembre 1274 qu'on créa le Houei-t'ong-kouan, et il n'est pas question de lui dans les *pen-ki* de 1276; le texte des *pen-ki* a certainement le plus d'autorité.

Le *Yuan che*, 85, 11b, dit que le Houei-t'ong-kouan fut supprimé en 1288, puis rétabli en 1292; en fin d'article, il ajoute: „En 1292, on l'établit en transformant le 四賓庫 *Sseu-pin-k'ou* („Magasin des quatre hôtes’).” Cette mauvaise rédaction ne donne pas une image fidèle de ce qui s'est passé. Par les *pen-ki*, nous savons que (15, 4a), „la 25<sup>e</sup> année *tche-yuan*, la 7<sup>e</sup> lune, au jour *jen-tch'en* (7 août 1288) ..., on changea le Houei-t'ong-kouan en *Sseu-pin-k'ou*”, et que (17, 1b) „la 29<sup>e</sup> année *tche-yuan*, ... la 1<sup>re</sup> lune, ... au jour *kouei-tch'ou* (9 février 1292), on supprima le *Sseu-pin-k'ou* et on rétablit le Houei-t'ong-kouan”. Il n'y avait eu en fait qu'un changement de nom dont la raison nous échappe. Presque au début de son règne, le successeur de Qubilai, Tämür, montra l'importance qu'il attachait au Houei-t'ong-kouan. En 1286, le nombre des présidents (*chang-chou*) de chacun des six grands ministères avait été ramené de trois à deux; mais, en 1295, Tämür rétablit, pour le seul Ministère des rites, un troisième président, spécialement chargé de la direction du Houei-t'ong-kouan (*Yuan che*, 85, 10a, 11b). Quatre mois avant d'être tem-

325) La divergence n'est pas relevée dans le *Yuan che pen-tcheng* de Wang Houei-tsou.

porairement changé en Sseu-pin-k'ou, le 19 avril 1288, le Houei-t'ong-kouan avait reçu une mission qu'il vaut de signaler. Ce jour-là (*Yuan che*, 15, 2b), „Le Ministère des rites dit: „Les ambassadeurs barbares arrivent constamment au Houei-t'ong-kouan. Il convient d'ordonner à ceux qui ont la charge [de ce département], de les [faire] dessiner en faisant des tableaux, à la manière des anciens 職貢圖 *Tche-kong t'ou*, et [aussi] de s'enquérir des coutumes et des produits [de leurs pays], ainsi que de ses distances et étapes [par rapport à la Chine], et d'enregistrer et transcrire tout cela. Ce sera là en vérité un monument triomphal de toute la dynastie.' [L'Empereur] approuva." Il n'y a pas à douter que ce *Tche-kong t'ou*, ou „Tableaux des offrandes de tribut”, ait été exécuté; il s'intercale dans la série des *Tche-kong t'ou*, ou *Wang-houei t'ou*, ou *Sseu-Yi tch'ao-kong t'ou*, qui se sont succédé des Leang aux Ming; mais il ne nous est pas parvenu. Le Houei-t'ong-kouan des Yuan était à la fois l'„hôtellerie” des ambassades étrangères et le principal organisme chargé de s'occuper d'elles. Les Ming lui maintinrent ce double caractère, mais dans une certaine mesure seulement: le Che-yi-sseu hérité des Yuan, devenu le Hong-lou-sseu à partir de 1397, réglait les rapports importants des missions étrangères avec la Cour, en particulier les questions d'audiences, et les traductions de documents écrits furent bientôt du ressort du Sseu-yi-kouan. Le Houei-t'ong-kouan fut surtout chargé, en dehors du logement proprement dit, des questions matérielles, encore qu'il ait dû souvent se produire des chevauchements dans les attributions. En tout cas, il fallait au Houei-t'ong-kouan des interprètes oraux (通事 *t'ong che*), et qui, par la force des choses, fussent à même de s'entendre vraiment dans les langues des pays étrangers; on pouvait bien donner une lettre en mauvais persan à un ambassadeur du Champa ou du Siam sans que cela tirât à beaucoup de conséquence, sous condition du moins qu'un *t'ong-che* sût, par conversation, faire connaître à la fois ce qu'on demandait et ce que l'Empereur répondait. De là la nécessité pour les *t'ong-che* du Houei-t'ong-kouan de connaître bien plus de langues que les traducteurs d'écrits du Sseu-yi-kouan. Nous retrouverons cette question en parlant des séries de vocabulaires. Le double caractère du Houei-t'ong-kouan est bien marqué par le fait que tout ce qui concerne le Houei-t'ong-kouan en tant qu'administration relevant du Ministère des rites et collège d'interprètes oraux est au ch. 109 du *Ta-Ming houei-tien*, mais ce qui le concerne en tant qu'„hôte-

tellerie" est au ch. 145. La dynastie mandchoue garda le Houei-t'ong-kouan de caractère administratif, dépendance du Ministère des rites, jusqu'à l'édit de 1748 qui lui amalgama le Sseu-yi-kouan pour faire un seul Houei-t'ong sseu-yi-kouan.

Le Houei-t'ong-kouan des Ming et des Ts'ing nous occupera d'abord en tant qu'„hôtellerie”.

On lit dans le *Ta-Ming houei-tien* (145, 1a), art. 驛傳 *Yi-tchouan*, „Relais postaux” : „Des capitales aux quatre directions, on a établi des relais postaux. Ceux des capitales sont appelés Houei-t'ong-kouan; ceux du dehors sont appelés „relais par eau” ou „[relais] par chevaux” (*chouei-ma-yi*)<sup>326</sup>, et 遞運所 *ti-yun-so* „lieux de transmission”.”

Le texte continue (145, 2a) : „Houei-t'ong-kouan. Au début de la dynastie (1368, ou peu après), on changea le 公館 *Kong-kouan*<sup>327</sup> de Nankin en Houei-t'ong-kouan<sup>328</sup>. Au début de Yong-lo (1403), on établit un Houei-t'ong-kouan à Pékin. La 3<sup>e</sup> année (1405), on supprima le 烏蠻驛 *Wou-Man-yi* („Relais des Man noirs”) en l'annexant à ce relais-ci. La 6<sup>e</sup> année *tcheng-t'ong* (1441), on fixa [les règles] pour les deux [Houei-t'ong-]kouan du Sud et du Nord<sup>329</sup>, le Houei-t'ong-kouan du Nord avec six emplacements, le Houei-t'ong-kouan du Sud avec trois emplacements. On institua un commissaire (大使 *ta-che*) et deux commissaires adjoints (*fou-che*); un des commissaires adjoints était détaché pour s'occuper du [Houei-t'ong-]kouan du Sud. Sous Hong-tche (1488-1505), on ajouta à l'ancien personnel un secrétaire adjoint (*tchou-che*) du bureau chargé des étrangers (*tchou-k'o-sseu*) du Ministère des rites, que eut seul la direction (*t'i-tou*) [des Houei-t'ong-kouan].” Telle était par exemple la position du secrétaire adjoint Leang Tch'ouo quand il avait à ré-

326) Nous retrouvons ici la double désignation des relais postaux, appelés tantôt *kouan*, tantôt *yi*; cette double désignation remonte au moins aux T'ang. De 776 à 779, plusieurs textes concernent les *kouan-yi*, où „relais postaux”, des deux capitales, et le „commissaire aux relais postaux” (*kouan-yi-che*) qui fut chargé de les diriger.

327) *Kong-kouan* a plusieurs sens, mais doit désigner ici une hôtellerie officielle à l'usage des fonctionnaires de passage.

328) Il doit s'agir du Houei-t'ong-kouan porté sur le plan du Nankin des Ming de Gaillard, *Nankin, Aperçu historique*, en face de la p. 234; il est à l'angle Sud-Ouest du Palais Impérial, tout à côté du 烏蠻橋 *Wou-Man-k'iao*, ou „Pont des Man noirs” (les *Qarajang* du Yunnan à l'époque mongole).

329) On pourrait d'abord penser qu'il s'agit du Houei-t'ong-kouan de Nankin et de celui de Pékin; mais la suite et les textes parallèles montrent que le Houei-t'ong-kouan du Nord et celui du Sud sont tous deux à Pékin.

primer, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, les abus commis par Sayyid Husain et les siens logés au Houei-t'ong-kouan de Pékin (cf. *supra*, pp. 98, n. 22, 155-156).

Je ne chercherai pas à déterminer ici quels ont pu être les „emplacements” du Houei-t'ong-kouan de Nankin, s'il en a eu plusieurs, mais j'aimerais pouvoir le faire pour ceux de Pékin. Malheureusement, l'indication des „trois” et des „six” emplacements ne reparait de manière précise dans aucun des textes ultérieurs que le connais. Le mieux est de donner d'abord ces textes tels que nous les trouvons.

1° *Che lou* de Yong-lo, 6<sup>e</sup> année, 8<sup>e</sup> lune (21 août-19 septembre 1408), cités dans *Je-hia kieou-wen*, 10 19b) : „On établit le Houei-t'ong-kouan de Pékin ; pour ce faire, on changea [en Houei-t'ong-kouan] le 燕臺驛 Yen-t'ai-yi („Relais de la Terrasse de Yen”) de Chouen-t'ien-fou.” On a vu qu'aux capitales on avait des Houei-t'ong-kouan, au lieu qu'au dehors on avait des „relais”. Tant que Pékin n'était pas capitale, mais seulement Pei-p'ing, il n'avait qu'un „relais”. En réalité, Pékin était devenu „Capitale du Nord” dès le 4 février 1403, et le nom administratif de la préfecture, Pei-p'ing, ne fut changé en Chouen-t'ien-fou que le 23 février de la même année ; on aurait donc pu avoir un Houei-t'ong-kouan à Pékin avant même que le nom de Chouen-t'ien-fou existât. Mais il est clair que l'ancienne organisation a encore duré un certain temps, et ce qui était le Yen-t'ai-yi était évidemment le „relais” *terminus* de Pékin, peut-être pas très éloigné du Chouen-t'ien-fou lui-même. La Chouen-t'ien-fou est dans le Nord de la Ville, à l'Ouest du Boulevard de Ngan-ting-men, et sur le site du siège de l'ancien „circuit” (*lou*) de Ta-tou des Yuan. Ce relais a donc pu exister dès les Yuan, sous le nom de Yen-t'ai-yi ou sous un autre, mais je n'ai pas trouvé d'informations à ce sujet. Le nom de „Relais de la Terrasse de Yen” est emprunté à une légende historique chinoise assez fameuse, et Yen-t'ai est parfois le synonyme de Houang-kin-t'ai ou simplement Kin-t'ai, la „Terrasse de l'Or”. On a localisé la légende en plusieurs endroits, et il y a à l'époque moderne au moins trois Houang-kin-t'ai, tous arbitraires, dont l'un, situé en dehors et au Sud-Est de Tch'ao-yang-men (= Ts'i-houa-men), est un des „huit sites” de Pékin (cf. *Ti-king king-wou lio* de Lieou T'ong, 2, 49-50 ; *Ta-Ts'ing yi-t'ong tche*, 6, 4a ; *Ts'eu-yuan*, s.v. Houang-kin-t'ai). Mais il n'y a aucune raison de lui identifier le Relais de la Terrasse de Yen, et de chercher celui-ci hors de Pékin. Il est beaucoup

plus vraisemblable qu'on ait simplement donné ce nom, fameux dans l'histoire de la région, au relais *terminus* qui était plus ou moins à proximité du siège du Chouen-t'ien-fou. En tout cas, il ne s'agit pas d'une création, mais d'un simple changement de nom amené par la situation de Pékin devenu „Capitale du Nord”, en attendant d'être la „capitale” tout court.

2° *Che lou* de Tcheng-t'ong; de année, 9<sup>e</sup> lune (15 septembre-14 octobre 1441), cités *ibid.* : „On ordonna d'édifier sur la rive Ouest de la Rivière de jade 150 ‚entrecolonnes’ de maison pour y loger les ambassadeurs du ‚côté’ du Nord’ ( 迤北 yi-pei, désignation conventionnelle des Mongols sous les Ming). La 7<sup>e</sup> année, la 2<sup>e</sup> lune (12 mars-10 avril 1442), on fit (*tsao*) le Houei-t'ong-kouan.”

3° *Che lou* de Hong-tche, 3<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> lune (19 février-20 mars 1490), cités *ibid.* : „Le Duc de la principauté de 英 Ying, 張懋 Tchang Meou (1441-1515; cf. *Ming che*, 154, 3a), soumit au trône un avis où il disait : ‚Dans l'enceinte de la capitale, on a établi originairement deux Houei-t'ong-kouan; chacun a neuf maisons latérales de l'Est, de l'Ouest, d'avant et d'arrière, uniquement pour y loger les envoyés des royaumes vassaux. Mais seul le [Houei-t'ong-]kouan du Nord a une salle de banquet avec bâtiment arrière où se placent les assistants du banquet. Le [Houei-t'ong-]kouan du Sud n'en a pas; chaque fois qu'on donne un banquet, ce n'est que dans les deux maisons latérales de l'Est et de l'Ouest qu'on traite séparément [les hôtes]; on y est à l'étroit et comprimé, et cela manque de dignité. Je demande qu'un ordre impérial prescrive au Ministère des travaux publics de prendre les bois provenant de la démolition récente du Temple Yong-tch'ang ( 永昌寺 Yong-tch'ang-sseu) et d'en faire une salle de banquet au [Houei-t'ong-]kouan du Sud.’ L'Empereur approuva.”

4° *Yen-tou yeou-lan tche*, cité *ibid.* : „Le 烏蠻市 *Wou-Man-che* („Marché des Man noirs”) est situé au Houei-t'ong-kouan du 王府街 Wang-fou kiaï.”

5° *Je-hia kieou-wen k'ao* de 1774, 63, 12a: „Le Houei-t'ong-kouan des Ming était à l'Ouest du Pont de la Rivière de jade. La dynastie actuelle (= la dynastie mandchoue) l'a changé en instituant le Houei-t'ong-sseu-yi-kouan. En outre, il y a trois hôtelleries ( 館舍 *kouan-chö*) pour les ambassadeurs qui viennent à la Cour et apportent le tribut. L'une est dans le 京畿道 衞衞 King-

ki-tao hou-t'ong en dedans de 宣武門 Siuan-wou-men; une autre est sur le 橫街 Heng-kiai („Boulevard transversal") en dehors de Siuan-wou-men; une autre est au Pont de la Rivière de jade du Kiang-mi-hiang de l'Est. [Note du texte: (Renseignements des) liasses du Ministère des rites.]”

6° *Je-hia kieou-wen k'ao*, 63, 14b-15a, section du Ministère de la guerre: Note des compilateurs officiels: „Pour ce qui est de l'organisation du Houei-t'ong-kouan du temps des Ming, on le fit au début de Yong-lo en changeant [ce qui était] le terrain du Marché des Man noirs (Wou-Man-che) du Yen-t'ai-yi („Relais de Yen-t'ai'). Par la suite, il y eut en plus l'établissement d'un ‚[Houei-t'ong-]kouan du Nord' (Pei-kouan) et d'un ‚[Houei-t'ong-]kouan du Sud' (Nan-kouan) pour loger les ambassadeurs [des pays] lointains. La dynastie actuelle a établi à l'intérieur et à l'extérieur de la Ville [tartare] trois ‚hôtelleries' (賓館 *pin-kouan*), qui sont sous l'administration du Ministère des rites. En outre elle a fondu le Sseu-yi-kouan dans le Houei-t'ong-kouan du Ministère des rites, ce qui fait un tout bien complet. Pour ce qui est des [Houei-t'ong-]kouan des Ming, ils ont déjà disparu. Seul le Houei-t'ong-kouan du Wang-fou-kiai à l'Est [du siège] de la sous-préfecture de Ta-hing, qui est uniquement dans la dépendance du Ministère de la guerre, lequel en a fait un terrain spécial pour y nourrir les chevaux des relais [postaux], est encore l'ancien [Houei-t'ong-]kouan [du temps] de Yong-lo. Nous le mentionnons ici sous la rubrique du Ministère de la guerre afin de marquer ses origines; les autres Houei-t'ong-kouan des Ming sont décrits respectivement à titre additionnel.”

7° *Je-hia kieou-wen k'ao*, 63, 15b, „addition” (補 *pou*): „Le Houei-t'ong-kouan du Nord était au 澄清坊 Tch'eng-ts'ing-fang, à l'Est du Boulevard (Ta-kiai = Ngan-ting-men ta-kiai); il fut construit la 6<sup>e</sup> année de Tch'eng-t'ong (1441); la 5<sup>e</sup> année de Hong-tche (1492), on le refit (*kai-tso*) avec 376 ‚entrecolonnes' (*kien*) de maisons et chambres (*fang-wou*). Le Houei-t'ong-kouan du Sud était au Kiang-mi-hiang de l'Est, à l'Ouest du Pont de la Rivière de jade, sur le [côté] Nord de la rue; lui aussi fut édifié la 6<sup>e</sup> année de Tch'eng-t'ong (1441); la 5<sup>e</sup> année de Hong-tche (1492), on le refit avec 387 entrecolonnes de maisons et chambres. [Note du texte: (Renseignements tirés des) Règlements (du Ministère) de la guerre (*Ping-li*).]”

8° *Tong-houa siu lou*, 27, 19b-21a. Ce sont les propositions pour l'absorption du Sseu-yi-kouan dans le Houei-t'ong-kouan devenu le Houei-t'ong-sseu-yi-kouan, sanctionnées par K'ien-long le 20 juin 1748. On y lit à la fin : „De plus, il y avait anciennement trois hôtelleries (*kouan-chö*). L'une était au Pont de la Rivière de jade; une autre au Boulevard de Ngan-ting-men (Ngan-ting-men ta-kiai); une autre au Boulevard transversal (Heng-kiai) en dehors de Tcheng-yang-men (= Ts'ien-men); dès l'origine, elles étaient destinées aux besoins des ambassadeurs [porteurs] de tribut; ce n'étaient aucunement des sièges d'administrations (*ya-men*). Puisque maintenant on institue un siège administratif (*ya-men*) du Houei-t'ong-sseu-yi-kouan, qu'on l'installe [à l'emplacement] du Sseu-yi-kouan; il n'est pas besoin de construire [un *ya-men*] nouveau. [L'Empereur] approuva." Le même texte se trouve, un peu plus développé, dans *Ta-ts'ing houei-tien che-li*, 401, 6-7.

9° *Ta-ts'ing yi-t'ong tche*, recension de 1784, rééd. de 1902, 7, 2b : „Le Houei-t'ong-kouan se trouve au Wang-fou-kiai, à l'Est [du siège] de la sous-préfecture de Ta-hing. La 6<sup>e</sup> année de Yong-lo (1408), on le fit en changeant le Relais de Yen-t'ai de Chouen-t'ien-fou. A présent, c'est le lieu où on fait paître ceux des chevaux des relais qui se trouvent à la capitale. Il y a un commissaire du [Houei-t'ong-]kouan (館大使 *kouan ta-che*)."

10° *Tch'en-yuan tche-liao*, 5, 27b : „Le Houei-t'ong-kouan se trouve au Wang-fou kiai. C'est le lieu où on fait paître ceux des chevaux des relais qui se trouvent à la capitale. Il y a un commissaire du [Houei-t'ong-]kouan. Le Marché des Man Noirs (Wou-man-che) se trouvait au Houei-t'ong-kouan du Wang-fou kiai; à présent on n'a plus d'informations [à son sujet]."

11° *Ta-ts'ing houei-tien che-li* de 1818, ch. 401 (Ministère des rites), section des „hôtelleries" (*kouan-chö*), 4a ss. : „Au début des années de Chouen-tche (1644, ou peu après), on établit le Houei-t'ong-kouan pour y traiter les envoyés porteurs de tribut des pays étrangers; deux secrétaires-adjoints (*tchou che*) du bureau chargé des étrangers' (*tchou-k'o-sseu*), l'un mandchou, l'autre chinois, dirigeaient les affaires du [Houei-t'ong-]kouan... La 2<sup>e</sup> année de Yong-tcheng (1724), une délibération fut prise et approuvée selon laquelle l'Hôtellerie Houei-t'ong (Houei-t'ong kouan-chö) continuerait à être occupée par les premiers arrivés des ambassadeurs étrangers. On

aliéna en outre une maison officielle (*kouan-fang*) du 乾魚胡同 Kan-yu hou-t'ong (Rue du Poisson sec), qui fut transférée au dit Ministère des Rites pour qu'il l'administrât. Si les Russes arrivaient les premiers, les Coréens habiteraient là. On aliéna en outre une autre maison officielle (*kouan-fang*) du Pont de la Rivière de jade, qui fut aussi transférée au dit Ministère pour permettre de loger les ambassadeurs d'autres royaumes qui arriveraient en même temps à la capitale ... La 2<sup>e</sup> année de K'ien-long (1737), un rapport fut approuvé selon lequel les Russes qui viendraient à la capitale étaient autorisés à habiter le Houei-t'ong-kouan. A partir de ce moment, les Russes qui vinrent à la capitale ont tous dû s'installer au Houei-t'ong-kouan, et quand des Coréens vinrent à la capitale, on les faisait chaque fois habiter la maison officielle du Kan-yu hou-t'ong, ce qui était très incommode pour les hommes comme pour les chevaux. Il convenait donc de rendre cette maison au Ministère des travaux publics, et de choisir ailleurs, au Boulevard de Ngan-ting-men, une maison officielle appartenant au Nei-wou-fou pour y traiter les ambassades annuelles de tribut des Coréens. Quant à la maison officielle du Pont de la Rivière de jade, on la garderait pour satisfaire aux besoins des ambassadeurs qui viendraient d'autres royaumes... La 8<sup>e</sup> année (1743), une réponse fut approuvée [sur le sujet suivant]. Le Nei-wou-fou a donné une maison officielle de 37½ entrecolonnements au Boulevard transversal en dehors de Tcheng-yang-men, ainsi que deux [autres] maisons officielles, l'une au Pont de la Rivière de jade, l'autre au Kan-yu hou-t'ong, pour en faire des Houei-t'ong-kouan. Or, si antérieurement le Houei-t'ong-kouan a été établi dans la Ville intérieure (= la Ville tartare), c'est pour faciliter son administration et sa surveillance, pourvoir à ses besoins quotidiens, le faire garder par des soldats de l'armée (*kouan-kiun*) et exercer un contrôle sévère sur les entrées et sorties [des étrangers]. A présent, il est en dehors de Tcheng-yang-men, ce qui n'est pas en accord avec les raisons qui l'avaient [antérieurement] fait établir dans la Ville intérieure. Toutefois, à présent les ambassadeurs des royaumes de Corée, d'Annam, de Lieou-k'ieou, etc., vont arriver incessamment à la capitale, et on ne peut pas ne pas préparer où les loger. (Suivent des mesures pour renforcer la surveillance aux hôtelleries existantes, c'est-à-dire essentiellement à celle du Boulevard transversal dans la Ville chinoise.)

... Un autre rapport <sup>330</sup>) fut approuvé [qui disait] : „Quand des royaumes étrangers [venaient rendre hommage] à la Cour et [apporter] le tribut, il y avait anciennement trois hôtelleries (*kouan-chö*). Celle du Boulevard de Ngan-ting-men, comptant 74 entrecolonnements, avait été à l'origine ajoutée parce que les hommes et les chevaux de la suite des Coréens étaient très nombreux. Par la suite, comme [ce local] n'était pas commode pour les ambassadeurs [coréens], on transféra leur hôtellerie (*kouan*) au Pont de la Rivière de jade. A l'hôtellerie de Ngan-ting-men, on n'habite plus depuis longtemps. A présent, quand une ambassade de tribut de l'Annam arrive, c'est déjà à l'hôtellerie du Boulevard transversal qu'on l'installe. Pour ce qui est du local du Pont de la Rivière de jade, il convient de le conserver pour le logement de [l'ambassade de] tribut annuel des Coréens. Toutefois, voici que, selon le rapport du gouvernement général du Yunnan, le Nan-tchang (Laos) arrive pour offrir le tribut; en outre; d'après le rapport du gouverneur provincial du Kouangtong, le Siam arrive pour offrir le tribut. Quand ainsi tous les pays se réunissent, il convient naturellement de mettre en état des hôtelleries pour manifester notre sens des rites. A l'hôtellerie de Ngan-ting-men, bien que les bâtiments soient nombreux, ils sont assemblés de pièces et de morceaux et de plus n'ont pas été remis en état depuis longtemps; l'aspect en manque de majesté. En dehors de Ti-ngan-men (= Heou-men, la porte Nord de la Ville tartare), il y a une résidence (*kong-kouan*) construite originairement pour le 正一人 Tcheng-yi tchen-jen <sup>331</sup>), qui comprend 81 entrecolonnements, intacte, solide, et actuellement inoccupée. Qu'on prenne cet emplacement pour en faire une hôtellerie pour les ambassades de tribut. Quant à l'ancienne hôtellerie [du boulevard] de Ngan-ting-men, qu'on la rende au Nei-wou-fou.” La 21<sup>e</sup> année (1756), on déplaça l'hôtellerie des ambassades étrangères qui était en dehors de Ti-ngan-men et [on la transféra] au 瞻雲坊 Tchan-yun-fang à l'intérieur de Siuan-wou-men (= Chouen-tchemen). La 32<sup>e</sup> année (1767), un rapport fut approuvé [qui disait] :

330) Ce texte fait suite à l'édit de 1748, sans indication de changement d'année; il doit donc être de 1748 également. Il est cependant étonnant que l'hôtellerie du Boulevard de Ngan-ting-men, affectée aux ambassades annuelles des Coréens seulement en 1737, soit déjà représentée en 1748 comme inoccupée depuis longtemps et en mauvais état.

331) Tcheng-yi tchen-jen, l'Homme véritable de l'Unité correcte, était le titre héréditaire porté depuis les Yuan dans la famille d'un descendant vrai ou supposé de Tchang Tao-ling, le premier „pape” du taoïsme.

„L'ancien bâtiment officiel du Sseu-yi-kouan au Yang-mei-tchou sie kiai en dehors de Tcheng-yang-men s'est écroulé avec le temps; c'est vraiment un emplacement désert; il convient de le remettre au Nei-wou-fou pour qu'il en ait la charge.' La 53<sup>e</sup> année (1788), il y eut l'édit [suivant]: „Hier le Ministère des rites a fait un rapport disant que, lorsque l'ambassadeur porteur de tribut de la Birmanie est arrivé à la capitale, on l'a logé au Houei-t'ong-sseu-yi-kouan de la Ville de l'Ouest (Si-tch'eng)<sup>332</sup>, et que, conformément aux règlements, il convient de prendre deux *tchang-king*, quatre 驍騎校 *kiao-k'i-hiao* (titre d'officiers des „bannières”) et 20 soldats pour empêcher tout trouble et assurer la garde.' (L'Empereur refusa cette garde comme inutile.)... [La 55<sup>e</sup> année (1790)], il y eut encore un rapport approuvé [qui disait]: „A l'intérieur de la Porte Tcheng-yang (= Ts'ien-men), en face du Sseu-yi-kouan<sup>333</sup>, il y a au pied de la muraille un espace de terrain vide, large de 180 pieds, profond de 30 pieds; qu'on l'entoure d'une clôture de briques crues et qu'on y lâche les chevaux amenés par les ambassadeurs de Corée; qu'on construise en outre 15 entre-colonnements de petites maisons pour y loger les *ma-fou* (palefreniers).’ La 5<sup>e</sup> année de Kia-k'ing (1800), un rapport fut approuvé [qui disait]: „Les deux maisons officielles Houei-t'ong-kouan qui se trouvent au Tchan-yun-fang à l'intérieur de Siuan-wou-men, et au Boulevard transversal du Sud en dehors de Tcheng-yang-men, ont été antérieurement des hôtelleries pour les ambassadeurs qui venaient des pays d'Annam, Lieou-k'ieou et autres. Depuis la 55<sup>e</sup> année de K'ien-long (1790), où on a reçu un édit chargeant le Nei-wou-fou de

332) Lors de sa constitution en Houei-t'ong-sseu-yi-kouan en 1748, cette institution hérita l'ancien bâtiment du Sseu-yi-kouan dans la Ville chinoise, au Yang-mei-tchou sie-kiai; elle ne dut pas y rester longtemps puisqu'en 1767 ce bâtiment s'était déjà écroulé; mais le présent texte est jusqu'ici le seul qui montre que le Houei-t'ong-sseu-yi-kouan s'était entre temps installé dans la Ville de l'Ouest, c'est-à-dire dans la partie occidentale de la Ville tartare, et s'y trouvait en 1788. On peut évidemment songer à l'„Hôtellerie des barbares du dehors” dont parle le P. Hyacinthe, située en dehors de Si-houa-men et qui fut peut-être la résidence de Lord Macartney en 1793 (cf. *infra*); mais ce n'est qu'une hypothèse en l'air.

333) L'emploi du nom de Sseu-yi-kouan (écrit avec l'orthographe de la dynastie mandchoue) est difficilement justifiable ici. En effet, il s'agit évidemment d'une dépendance de l'Hôtellerie des Coréens, au pied de la muraille Sud de la Ville tartare, près du Water Gate; mais le Sseu-yi-kouan n'a jamais été là. En outre, en 1790, il n'y avait plus de Sseu-yi-kouan depuis près d'un demi-siècle. Il semble que le rapport s'exprime de la même façon lâche que le *Tch'en-yuan tche-liao* et emploie Sseu-yi-kouan là où il faudrait dire correctement Houei-t'ong-kouan.

s'occuper des royaumes d'Annam, de Birmanie, de Siam, de Laos et autres, ces maisons ont été abandonnées. Il convient de les remettre au Nei-wou-fou pour qu'il en ait la charge.' ”

12° *Chouen-t'ien fou tche* de 1884, 7, 6b: „La 6e année de Tch'eng t'ong (1441), on fixa [les règles] pour les deux [Houei-t'ong-]kouan du Sud et du Nord, le [Houei-t'ong-]kouan du Nord avec six emplacements, le [Houei-t'ong-]kouan du Sud avec trois emplacements. Le [Houei-t'ong-]kouan du Nord se trouvait au Tch'eng-ts'ing-fang, à l'Est du Boulevard [de Ngan-ting-men]; le [Houei-t'ong-]kouan du Sud se trouvait à l'Ouest du Pont de la Rivière impériale (= la Rivière de jade) du Kiang-mi-hiang de l'Est, au Nord de la rue.”

Ces textes ne sont pas de même date, et tous ne représentent pas un état de choses contemporain; en outre, nous nous heurtons au double sens du Houei-t'ong-kouan institution gouvernementale à fonctions déterminées et des Houei-t'ong-kouan hôtelleries pour les envoyés étrangers, ou encore pour quiconque avait le droit de voyager par les relais postaux officiels. Le Wang-fou kiai est ce que les Européens appellent aujourd'hui Morrison Street, à l'Est de la Ville Jaune et à l'Ouest du Boulevard de Ha-ta-men. D'après le *Ta-Ts'ing yi-t'ong tche*, il semblerait que ce fût là le premier Houei-t'ong-kouan créé à Pékin par les Ming en transformant le Relais de Yen-t'ai; mais peut-être n'est-ce là qu'une apparence. En effet, c'est en 1408 qu'un Houei-t'ong-kouan fut établi à Pékin par transformation du Relais de Yen-t'ai. Mais, d'après le *Ta-Ming houei-tien*, il y avait un Houei-t'ong-kouan à Pékin dès 1403 et, dès 1405, Yong-lo avait annexé au Houei-t'ong-kouan le Relais des Man noirs; le Relais des Man noirs ne peut guère être à chercher ailleurs qu'au Marché des Man noirs que le *Yen-tou yeou-lan tche* met au Houei-t'ong-kouan du Wang-fou kiai; or il est invraisemblable que le Relais de Yen-t'ai et le Relais des Man noirs se soient trouvés au même endroit; et même à supposer qu'il puisse y avoir eu deux noms pour un même relais, il reste la différence de date, 1405 dans un cas, 1408 dans l'autre, pour leur absorption dans le Houei-t'ong-kouan. On a vu toutefois que le Houei-t'ong-kouan du Wang-fou kiai a dépendu sous la dynastie mandchoue, et peut-être en était-il déjà de même sous les Ming, non pas du Ministère des rites, mais du Ministère de la guerre. A ce titre, peut-être n'était-il qu'un relais, à la capitale, du service général des relais postaux, organe du Ministère de la guerre distinct des Houei-t'ong-

kouan du Ministère des rites destinés à loger les ambassadeurs étrangers. On n'aura pas la solution sûre de ces difficultés à moins de trouver des renseignements sur le Relais de Yen-t'ai. Il s'y ajoute d'ailleurs l'étrange coïncidence qui veut qu'il y ait un Marché ou un Relais des Man noirs, barbares du Yunnan, associé à un Houei-t'ong-kouan de Pékin, alors qu'un Pont des Man noirs était dans le voisinage du Houei-t'ong-kouan de Nankin.

Je ne m'arrêterai pas autrement à la plupart des „hôtelleries” signalées par les textes comme d'un usage souvent éphémère sous la dynastie mandchoue. C'est le cas en particulier pour l'„hôtellerie” du Boulevard de Ngan-ting-men dans le Nord de la Ville tartare, pour celle du Kan-yu hou-t'ong, pour celle du King-ki-tao hou-t'ong à l'intérieur de Chouen-tche-men, qui se confond avec celle du Tchan-yun-fang, ou encore pour celle du Boulevard transversal dans la partie occidentale de la Ville chinoise <sup>334</sup>). Nos textes montrent également que le véritable Houei-t'ong-kouan du Nord dépendant du Ministère des rites se trouvait sous les Ming au Tch'eng-ts'ing-fang, à l'Est du Boulevard de Ngan-ting-men, et que c'était une „hôtellerie” considérable. Mais je ne sais rien de ceux qui y furent accueillis, ni du sort de ce Houei-t'ong-kouan à la fin des Ming et au début des Ts'ing.

Plus intéressant est le cas du „Houei-t'ong-kouan du Sud”, celui du Pont de la Rivière de jade du Kiang-mi-hiang de l'Est, c'est-à-dire de la Rue des Légations; c'est celui-là même dont il a déjà été fait mention à propos du Sseu-yi-kouan. On se rappelle que le *Tch'en-yuan tche-lïo* l'appelle Sseu-yi-kouan, au lieu que son adaptateur russe, le P. Hyacinthe Bičurin, en parle comme du Houei-t'ong-kouan. C'est certainement le P. Hyacinthe qui a raison. L'inexactitude du *Tch'en-yuan tche-lïo* ne tient peut-être pas tant à une confusion entre le Houei-t'ong-kouan et le Sseu-yi-kouan qu'à une terminologie assez lâche. En 1788, il n'y avait plus de Sseu-yi-kouan, mais un Houei-t'ong-sseu-yi-kouan, dans le nom duquel le mot *yi* n'était plus „barbare”, mais „traducteur”. Or l'auteur du *Tch'en-yuan tche-lïo* donne au Houei-t'ong-kouan de la Rue des Légations le nom de Sseu-yi-kouan, mais en

334) L'une d'elles, sur le Heng-kiai, est mise en dehors de Suan-wou-men (= Chouen-tche-men) par le *Je-hia kieou-wen k'ao*, et en dehors de Tcheng-yang-men (= Ts'ien-men) par le *Tong-houa siu lou*. On peut y arriver par l'une ou l'autre porte, mais plus directement par Chouen-tche-men; le Heng-kiai, ou „Boulevard transversal”, va dans une direction Est-Ouest, à l'Ouest de l'Autel de l'Agriculture (Chen-nong-t'an).

l'écrivain encore avec *yi*, „barbare”. J'incline à penser qu'il s'agit d'un usage populaire qui donnait volontiers à toutes les hôtelleries mises à la disposition des envoyés étrangers le nom de Sseu-yi-kouan au sens d'„Hôtellerie des quatre barbares”. C'est de la même manière que l'hôtellerie des Coréens, à l'Ouest du Pont méridional de la Rivière de jade, est supposée par l'auteur du *Tch'en-yuan tche-lïo* être un bâtiment spécial du Sseu-yi-kouan, et est dite par le P. Hyacinthe être connue sous le nom d'Hôtellerie des Coréens, mais être proprement le (ou un) Sseu-yi-kouan<sup>335</sup>). Bien plus, il y avait en dehors de la Ville Jaune, au Nord-Ouest de Si-houa-men et au Nord-Est des Quatre arcs commémoratifs de l'Ouest (Si-sseu-p'ai-leou), une hôtellerie pour envoyés étrangers dont le *Je-hia kieou-wen k'ao* ne parle pas, non plus que le *Tch'en-yuan tche-lïo*, mais que le P. Hyacinthe (n° 158) connaît sous le nom de 外蕃公館 *Wai-fan kong-kouan*, „Hôtellerie des barbares du dehors”, ajoutant qu'elle est populairement désignée comme Sseu-yi-kouan, „Hôtellerie des quatre barbares<sup>336</sup>)”. A ce point de vue les deux désignations de Houei-t'ong-

335) D'après l'introduction de Franke et Laufer, *Epigraphische Denkmäler aus China*, l'Hôtellerie des Coréens a subsisté jusqu'en 1894. Les mêmes auteurs

citent en note un guide de Pékin, le 朝市叢載 *Tch'ao-che ts'ong-tsai* paru en 1883, qui, f° 5b, mettrait encore le Houei-t'ong-sseu-yi-kouan à l'emplacement de l'Hôtellerie des Coréens. Soit que le guide dise vraiment cela, soit que Franke et Laufer, qui ne connaissaient pas le rôle du Houei-t'ong-kouan de la Rue des Légations (= Légation de Russie), aient appliqué à l'Hôtellerie des Coréens un texte qui concernait ce dernier Houei-t'ong-kouan, le *Tch'ao-che ts'ong-tsai* se trompe; nous savons par des textes officiels et formels que le Houei-t'ong-sseu-yi-kouan se trouvait au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle dans la Ville chinoise, et non dans la Ville tartare; ce sont les deux auteurs qui ont tort en reprochant à Klaproth d'avoir parlé de l'emplacement dans la Ville chinoise (*Abhandlung über die Sprache und Schrift der Uiguren*, p. 6). On a vu qu'à la fin du siècle, l'institution avait dû se transporter dans la Ville de l'Ouest. Quant à l'emploi abusif du nom de Sseu-yi-kouan pour désigner l'Hôtellerie des Coréens, nous l'avons rencontré déjà, en dehors du *Tch'en-yuan tche-lïo* et du P. Hyacinthe, dans un rapport de 1790; tel a bien dû être l'usage populaire à la fin de K'ien-long et sous Kia-k'ing.

336) Le P. Hyacinthe dit que dans cette hôtellerie *Wai-fan kong-kouan* descendent les gens du Turkestan, les Tibétains („Tanguty”), les Népalais („Gorkincy” = les Gurkha, devenus „les habitans de Tonkins” dans la traduction française), les gens de Lieou-k'ieou et les autres Indiens venant avec le tribut à Pékin; „cette même hôtellerie fut préparée aussi pour les Anglais en 1816”. Il paraît s'agir de la mission de Lord Amherst. Le P. Hyacinthe, qui habitait alors Pékin, doit parler en connaissance de cause, et il est donc probable que cette hôtellerie ait été en effet remise en état pour la mission anglaise; mais, en fait, Lord Amherst ne s'arrêta à Pékin ni en allant au Palais d'Été, ni en revenant. Il est d'ailleurs possible que le P. Hyacinthe ait fait une confusion

kouan et de Sseu-yi-kouan sont donc pratiquement interchangeables, et ceci rend peut-être compte de certaines confusions même dans les textes, mais c'est Houei-t'ong-kouan qui était la désignation officielle de l'hôtellerie de la Rue des Légations.

Ce nom de Houei-t'ong-kouan pour ce qui est devenu ensuite la Légation de Russie apparaît d'ailleurs dans des textes européens avant la *Description de Pékin* publiée par le P. Hyacinthe en 1829. Timkovskii, qui séjourna à Pékin dans le premier semestre de 1821, a publié en 1824 une relation où on trouve déjà des renseignements identiques à ceux du P. Hyacinthe, et par delà le P. Hyacinthe, à ceux du *Tch'en-yuan tche-lïo*. Il paraît évident que, si le P. Hyacinthe n'a publié sa *Description de Pékin* qu'en 1829, le manuscrit en était prêt dès 1820. Dans la traduction française de Timkovskii parue en 1827 (*Voyage à Péking*, II, 162-163), il est dit que, près du Pont central de la Rivière de jade, il y a la Cour russe et le couvent de la Purification dépendant du Saint Synode. „La mission russe y demeure depuis plus de cent ans; l'enceinte de cet établissement, appelé en chinois Houei-t'ong-kouan, renferme tout ce qui peut en rendre le séjour agréable; plus de cinquante personnes peuvent y loger à l'aise; il y a de beaux jardins, des vergers, des parterres... Au Sud de la maison des Russes, et contre la muraille de la villè, est le Kao-li-kouan, ou maison des Coréens 337).”

---

entre la mission de Lord Amherst en 1816 et celle de Lord Macartney en 1793. La mission de Lord Macartney fut logée dans une vaste résidence confisquée depuis peu à un ancien directeur des douanes de Canton; Staunton (*An authentic Account*, II, 139-141) décrit longuement les constructions, mais sans indiquer leur emplacement. Si c'est cette résidence qui devint dès lors le Wai-fan kong-kouan, on comprend qu'elle n'ait pu encore être mentionnée comme telle dans le *Je-hia kieou-wen k'ao*, ni même en 1788 dans le *Tch'en-yuan tche-lïo*. Ce n'est également qu'après ces dates que le peuple a pu la désigner comme un Sseu-yi-kouan. J'ai indiqué plus haut la possibilité assez vague que cela ait été réellement l'emplacement du Houei-t'ong-sseu-yi-kouan dans la „Ville de l'Ouest” en 1790.

337) La traduction française est une adaptation, due à Eyriès et Klaproth. Aussi bien dans la Préface, I, iv, que dans une note du t. II, 124, Klaproth dit que „cette description de Péking est presque entièrement extraite de celle du P. Gaubil”, et que „M. Timkovski... a oublié, en cette occasion, de nommer le P. Gaubil: j'ai cru devoir réparer cette négligence”; Cordier a suivi Klaproth dans *Bibl. Sinica*<sup>2</sup>, 211. Timkovskii a en effet connu le texte de Gaubil et d'ailleurs nommé expressément ce dernier plusieurs fois; mais il doit beaucoup, comme il le déclare dans son introduction, aux renseignements que lui a fournis le P. Hyacinthe Bičurin, devenu „Hyacinthe Pitchouïev” dans la Préface d'Eyriès et Klaproth.

L'archimandrite Sofronii Gribovskii, chef de la huitième mission ecclésiastique russe en Chine, séjourna à Pékin de 1784 à 1808 sans d'ailleurs apprendre ni le chinois (du moins le chinois écrit), ni le mandchou, ni le mongol; mais il a laissé une „Information sur les débuts des Russes à Pékin (*Uvédomlenie o načalé bytiya Rossiyan v Pëidziné*), que Veselovskii a publiée en 1905 (*Materialy dlya Istorii Rossiiskoi dukhovnoi missii v Pekine*, livr. I [et unique], St. Pétersbourg, 1905, gr. in-8, VII + 72 pp., avec 1 pl.)<sup>338</sup>). A la p. 44, la résidence qui est devenue par la suite la Légation de Russie y est décrite, avec son nom chinois de Houei-t'ong-kouan, et Gribovskii spécifie qu'elle fut choisie en 1727 par Sava Vladislavič, le négociateur du traité sino-russe qui fut enfin signé l'année suivante à Kiakhta<sup>339</sup>). Le traité de Kiakhta prévoyait la venue périodique de caravanes, le séjour permanent de quelques étudiants russes, la construction d'une nouvelle église; les caravanes viendront désormais toujours à ce que les documents russes appellent l'„hôtellerie russe” (*Ruskoe podvor'e*) ou l'„hôtellerie des ambassadeurs” (*Posal'skoe podvor'e*), et qui n'est autre que le Houei-t'ong-kouan de la Rue des Légations; les étudiants y habiteront; l'Eglise sera construite contiguë au Houei-t'ong-kouan, juste à l'Ouest de celui-ci. Dès ce moment, il ne semble guère que d'autres que les Russes aient habité ce Houei-t'ong-kouan, encore que les Mongols continuassent, dans la saison, à dresser leurs tentes au Mongol Market, situé au Nord-Ouest du Houei-t'ong-kouan et baptisé lui aussi Houei-t'ong-kouan par le P. Hyacinthe<sup>340</sup>). Même après le temps de Sava Vladislavič, les Chinois n'ont d'ailleurs pas considéré qu'un ambassadeur de Russie dût nécessairement descendre au Houei-

338) Cette publication semble peu connue, car elle n'est mentionnée ni par G. Cahen, *Hist. des Relat. de la Russie avec la Chine*, en 1912, ni par Baddeley, *Russia, Mongolia, China*, en 1919; en 1922, Cordier, *Bibl. Sin.*, Supplément, col. 3778, ne l'a insérée que sur mon indication, sans l'avoir vue.

339) Mgr. Favier, *Péking*, 398, se trompe en disant que le Houei-t'ong-kouan fut donné par K'ang-hi aux missionnaires russes; K'ang-hi est mort en 1722, bien avant la mission de Sava Vladislavič.

340) Un plan de l'„hôtellerie russe” est donné dans le *Voyage* de Timkovskii. Ce qui y constituait la „maison de l'ambassadeur” a existé presque tel quel au moins jusqu'en 1900. Pour le déplacement du Sseu-yi-kouan sous la dynastie mandchoue, Kanda, p. 526, renvoie à un article de 矢野仁一 Yano Jiñichi, *A propos de la Légation de Russie à Pékin*, où je suppose que certaines des questions dont je m'occupe ici sont traitées. Malheureusement ce travail a paru dans le n° 9 de la 6<sup>e</sup> année du *Geibun*, et il n'y a pas d'exemplaire de ce numéro à Paris.

t'ong-kouan : en parlant du 詹事府 Tchan-che-fou, ou Directeur des études du prince héritier, situé à l'Est de la Rivière de jade, le P. Hyacinthe, n° 106, dit qu'il fut désigné en 1805 pour le logement de l'ambassade russe <sup>341</sup>).

Mais que s'était-il passé pour les ambassades qui avaient précédé celle de Sava Vladislavič? Bretschneider (cf. *JA*, 1893, I, 310) a dit de l'„hôtellerie des ambassadeurs” que „d'jà sans doute elle avait servi de demeure aux ambassadeurs précédents, Baïkov, Spatar, Ides et autres”, et que c'est là en tout cas que s'installa l'ambassade d'Izmaïlov à la fin de 1720. C'est exact pour cette dernière, selon le témoignage précis de Bell of Antermony, que Bretschneider a connu. Pour les autres, ce qui n'était chez Bretschneider qu'une inférence est confirmé en 1675 pour Spathari (le „Spatar” de Bretschneider) par son rapport ou *Stateinyi spisok* (cf. Baddeley, II, 326), et en 1693 pour „Ides” (= Izbrant Ides) par un document disant que A. Plotnikov, en 1694, fut logé dans la même hôtellerie où avaient habité auparavant Spathari et Izbrant Ides; une note d'une main contemporaine ajoute même que cette hôtellerie s'appelait Houei-t'ong-kouan (cf. Baddeley, II, 327). Le cas de Baïkov, en 1656, est beaucoup moins clair. Pour des raisons qui aujourd'hui nous échappent le plus souvent, le gouvernement chinois prenait des décisions différentes pour le logement de telle ou telle ambassade; c'est ainsi que nous savons par Sofronii Gribovskii (cf. Veselovskii, 44) que le gouvernement chinois avait d'abord proposé à Sava Vladislavič, pour les caravanes russes, un local proche de Ts'i-houa-men, c'est-à-dire de la porte orientale de la Ville tartare; mais Sava Vladislavič préféra le Houei-t'ong-kouan comme plus central et l'obtint. Baïkov, au cours de son séjour à Pékin, habita une première résidence en mars 1656, puis une seconde, plus vaste, en avril (cf. Baddeley, II, 144-145); rien ne prouve que soit l'une, soit

341) Il ne peut s'agir, comme dans le cas de Lord Amherst au Wai-fan kong-kouan (s'il s'agit bien de Lord Amherst et non de Lord Macartney), que de préparatifs faits en vue d'un séjour qui en réalité n'eut pas lieu. L'ambassade visée est forcément en effet celle de Golovkin, qui quitta Saint-Pétersbourg en juin 1805, atteignit enfin Urga au début de 1806, mais, faute de l'autorisation du gouvernement chinois de poursuivre sa route, dut finalement rebrousser chemin. Le P. Hyacinthe était avec cette mission, et lui-même n'arriva à Pékin qu'au début de 1808. Mais il est naturel qu'il se soit renseigné sur ce qui s'était passé lors des négociations pour l'ambassade avortée, et on doit faire crédit à ses indications.

l'autre ait été le Houei-t'ong-kouan de la Rue des Légations <sup>342</sup>). Il y a même des raisons de penser que toutes deux sont à chercher ailleurs. En effet Spathari, qui fut logé au Houei-t'ong-kouan de la Rue des Légations, dit que „divers autres envoyés y avaient déjà logé; les premiers étaient les Hollandais, qui étaient là au temps de Baïkov; puis d'autres Hollandais il y a dix ans; aussi les Portugais et d'autres envoyés”. Comme on le voit, Spathari ne comprend pas Baïkov parmi les résidents du Houei-t'ong-kouan. Les deux ambassades hollandaises sont celle de Pieter de Goyer et Jacob de Keyser arrivée à Pékin le 17 juillet 1656 <sup>343</sup>), et celle de Pieter van Hoorn en 1666; l'ambassade portugaise est celle de Manoel de Saldanha en 1670 <sup>344</sup>). Or Baïkov lui-même dit. (Baddeley, II, 150-151) que les Hollandais n'avaient pas la liberté de sortir de leur hôtellerie ni de voir les Russes; si donc les Hollandais étaient au Houei-t'ong-kouan, c'est que Baïkov lui-même n'y était pas. Jusqu'au traité de Kiakhta, le Houei-t'ong-kouan de la Rue des Légations était si peu réservé aux seuls Russes que, même en 1720-1721, Bell of Antermony (éd. 1762, II, 221) dit que les Coréens l'occupent, le cas échéant, quand il n'y a pas de Russes à Pékin <sup>345</sup>).

Le Houei-t'ong-kouan de la Rue des Légations, d'après les descriptions mêmes de Spathari et de Bell of Antermony, était une résidence fort importante et de construction assez ancienne; il n'y a pas à douter

342) Cordier (*Hist. gén. de la Chine*, III, 258) dit que Baïkov „arriva le 3-13 mars 1656 à Pe King, où il fut logé dans la résidence du Dalai Lama”. Il y a là une erreur. La „résidence du Dalai Lama” est le Houang-sseu, au Nord de Pékin, où on offrit seulement le thé à Baïkov le 3/13 mars 1656, avant qu'il entrât dans la ville et fût conduit à sa résidence (cf. Baddeley, II, 143-144).

343) Cordier (*ibid.*, III, 258) dit par erreur „7 juillet 1655”, bien qu'il donne ensuite la date correcte p. 262.

344) Sur cette date, et non „1667”, comme on l'avait dit souvent, cf. *T'oung Pao*, 1930, 421-424.

345) Bell ajoute qu'on l'appelait Ngo-lo-sseu-kouan, „Hôtellerie des Oros” (= Russes), quand elle était occupée par des Russes, et Kao-li-kouan, „Hôtellerie des Coréens”, quand elle l'était par des Coréens. Cette alternance d'occupation soit par les Russes, soit par les Coréens, est d'ailleurs confirmée par la délibération de 1724 que j'ai citée *supra*, p. 256, d'après le *Ta-T's'ing houei-tien che-li*. C'est évidemment quand, à partir de 1728, le Houei-t'ong-kouan de la Rue des Légations passa à l'usage exclusif des Russes que les Coréens durent aller d'abord au Boulevard de Ngan-ting-men et finalement se contenter du local sordide un peu au Sud de la Rue des Légations, à l'Ouest du Pont méridional de la Rivière de jade. Dans l'introduction de leurs *Epigraphische Denkmäler aus China*, Franke et Laufer, ne soupçonnant pas le rôle joué anciennement par ce qui est devenu la Légation de Russie, ont considéré qu'un site près du Pont de la Rivière impériale (= Rivière de jade) ne pouvait être que l'Hôtellerie des Coréens. Mais ce local misérable n'a certainement joué qu'un rôle secondaire, et comme une sorte de pis-aller.

que ce soit là le groupe de „150 entrecolonnements de maisons” dont l'érection, prescrite par un édit de septembre-octobre 1441, fut exécutée en 1442; toutefois la „salle de banquet” n'a pu exister avant 1490. Mais est-il possible que, dès le temps de Yong-lo, le Houei-t'ong-kouan de Pékin y ait été situé? C'est ce que donnerait à penser une tradition recueillie par Gribovskii. D'après lui (Veselovskii, p. 45), c'est là qu'avait habité, sous Yong-lo, le prince de „Boomi”, qui, étant venu avec sa femme et ses enfants à Pékin pour offrir le tribut, logea en ce Houei-t'ong-kouan et y mourut de maladie; Yong-lo renvoya la femme et les enfants dans leur pays. Le texte de Gribovskii publié par Veselovskii n'est qu'une copie. Que la faute soit due à Gribovskii lui-même ou au copiste, il est certain que „Boomi” est fautif pour „Booni”; il s'agit du roi de 渤泥 P'o-ni, c'est-à-dire de Brunei dans le Nord-Ouest de Bornéo<sup>346</sup>). Le *Ming che*, 325, 1b, raconte comment le roi

346) Groeneveldt (*Notes on the Malay Archipelago*, 222-223) a considéré que les formes chinoises de Brunei, ou „côte Nord de Bornéo”, étaient 婆羅 P'o-lo sous les T'ang et 文萊 Wen-lai sous les Ming, et (p. 229) que P'o-ni était le nom chinois, d'origine inconnue, pour la côte occidentale de l'île. Comme on sait, notre nom de Bornéo donné à l'île entière est tiré de celui de l'état de Brunei, dont le centre était dans la région voisine de l'île Labuan, sur la côte Nord-Ouest de Bornéo. Je ne doute pas que P'o-ni, connu dès le IX<sup>e</sup> siècle (cf. BEFEO, IV, 287; Hirth et Rockhill, *Chau Ju-kua*, 158) et qui suppose à cette date un original \*Burni, ne transcrive le même nom. Le P'o-lo des T'ang, qui suppose un nom du type de \*Bara, ne peut rien avoir à faire avec celui de Brunei. Au début des Ming, nous avons concurremment une ambassade du P'o-lo en 1406 et des ambassades de P'o-ni qui commencent dès 1371; mais aucun texte des XIV-XVI<sup>e</sup>s siècles ne mentionne Wen-lai. Ce dernier nom n'apparaît que dans le *Tong-si yang k'ao* de 1618 et c'est peut-être du *Tong-si yang k'ao* qu'elle a été reprise en 1629 par le *Houang-Ming siang-siu lou*, 4, 32a. L'auteur du *Tong-si yang k'ao*, qui ne parle plus du P'o-ni, a dit que le Wen-lai était le même que le P'o-lo, et ceci a passé dans le *Ming che*; mais, à l'origine, cette équivalence peut être erronée. Wen-lai semble être une forme méridionale faite sur \*Burnai, et représente le même nom que P'o-ni. Pour ne pas compliquer mon exposé dans la première partie de cette note, j'ai dit que le *Ming che*, comme le *Tong-si yang k'ao*, donnait Wen-lai comme nom alternatif de P'o-lo; mais en réalité le *Ming che*, reproduisant ici une erreur graphique qui se trouvait déjà dans le *Ming che k'ao*, a la mauvaise leçon

文萊 Wen-ts'ai (cf. aussi *T'oung Pao*, 1933, 449). Quant à P'o-lo, il n'est pas autrement sûr que ce soit la forme correcte. Le *Ming-chan tsang*, *Wang-hiang ki*, 3, 21b, écrit 娑羅 So-lo, et on a aussi deux fois So-lo dans les „Annales principales” du *Ming che* lui-même, 6, 3a. On sait combien 娑 so et 婆 p'o sont souvent employés l'un à la place de l'autre dans les transcriptions; bien que P'o-lo reste la forme la mieux attestée, il n'est pas impossible qu'elle soit une faute presque généralisée amenée d'une part par l'identification

de P'o-ni, 麻那惹加那 Ma-na-jo-kia-na (Mahārāja \*Gyana-[nai]? \*Kara[nai]?)<sup>347</sup>), accompagné de sa femme, de son frère

(sûrement erronée) avec le P'o-lo (\*Bara) des T'ang et d'autre part par un rapprochement phonétique avec le nom de Bornéo; ce rapprochement s'est imposé par la suite au point que le nom chinois de Bornéo est encore aujourd'hui P'o-lo. Mais il n'est pas établi que telle ait été la valeur du nom quand le royaume de P'o-lo (ou So-lo) envoya une ambassade au début de 1407. On nous dit qu'il y avait alors au P'o-lo (ou So-lo) un roi de l'Est et un roi de l'Ouest; tel était aussi le cas dans le royaume de 蘇祿 Sou-lou (Sulu; cf. *Ming che*, 325, 5b-6a). Le P'o-lo ou So-lo de 1407 serait-il en fait un doublet de Sou-lou? Il y a dans le *Ming che* d'autres exemples d'un même pays ayant deux notices sous deux transcriptions différentes (cf. le cas de Qomul, *supra*, p. 135); et une altération graphique de So-lo en P'o-lo ne serait pas plus surprenante que celle qui fait écrire dans le *Ming che* 黎伐 Li-fa le nom de 黎代 Li-tai, Lidé, ou 瓜哇 Koua-wa, au lieu de 爪哇 Tchao-wa, Java.

347) En 1371, le roi du P'o-ni, Brunei, était 馬合謨沙 Ma-ha-mo-cha (selon le *Ming che*, 325, 1a, le *Houang-Ming siang-siu lou*, 4, 27a, le *Ming-chan tsang*, *Wang-hiang ki*, 3, 10b, et le 閩書 *Min chou* [cité dans *T'ou-chou tsi-tch'eng*, Pien-yi-tien, 194, 1b]), réduit à 馬謨沙 Ma-mo-cha dans *Ta-Ming yi-t'ong tche*, 90, 16a, altéré en 馬謨沙 Ma-mo-cha dans le *Sseu-Yi k'ao*, 2, 2a, du *Wou-hio pien* et dans le *Houang-Ming sseu-Yi k'ao* de Tcheng Hiao, 2, 70, et en Ma-ha-cha-mo dans *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 8, 22b; Groeneveldt, *Notes on the Malay Archipelago*, 231, a rétabli le nom en „Maha Mosa”, mais il faut certainement adopter Mahmūd Sāh (le nom de son envoyé, omis dans le *Ming che*, mais donné par les autres sources, est également un nom musulman, Isma'il). Le nom du successeur est sûrement altéré dans le *Ming che*. On a Ma-na-jo-kia-na-nai [乃] dans le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 8, 23b, et à trois reprises dans le *Ming-chan tsang*, et Mo-ye [邪]-jo-kia-na-nai dans le *Sseu-Yi k'ao* et le *Houang-ming sseu-Yi k'ao*. C'est aussi Ma-na-jo-kia-na-nai qu'on a dans le *Ming che kao* de Wang Hong-siu, et le *T'ou-chou tsi-tch'eng*, Pien-yi-tien, 104, 2b, le donne bien en reproduisant le texte du *Ming che kao* sous le titre de *Ming wai che*; mais il fait précéder cette citation d'un résumé où le nom est réduit à Ma-na-jo-kia-na, ayant cru, par une lecture superficielle du texte, que 乃 *nai* jouait ici un rôle sémantique; c'est la même erreur que Tchang T'ing-yu a commise à son tour en révisant le *Ming che kao* pour en faire le *Ming che*; il faut certainement adopter \*kia-na-nai pour la fin du nom. Quant à la variante 邪 du second caractère, elle peut se lire soit *sie*, soit *ye* en valeur de 耶 *ye*; il s'agit naturellement de la confusion graphique fréquente entre 那 *na* et 邪 *sie* ou *ye*. Mais il n'est pas certain que *na* soit la forme correcte et n'ait pas été amené par le *na* du second élément du nom. Si on se rappelle que, dans le *Song che*, 489, 8a, le „nom” du roi de P'o-ni de 1082 est transcrit 錫理麻喏 *Si-li-ma-jo*, qui suppose une forme indi-

cadet, de sa soeur cadette, de son fils 遐旺 Hia-wang<sup>348</sup>) et de sa fille, arriva à la „capitale” (都 *lou*) à la 8<sup>e</sup> lune de la 6<sup>e</sup> année de Yong-lo (21 août-19 septembre 1408). Il y fut reçu avec de grands honneurs. Yong-lo lui donna un banquet à la porte 奉天門 Fong-t'ien-men, pendant que la femme du roi et ses autres parents étaient traités dans un endroit différent; puis, tous furent reconduits au Houei-t'ong-kouan<sup>349</sup>). A la 10<sup>e</sup> lune (19 octobre-17 novembre), le roi mourut à l'„hôtellerie” (*kouan*). Yong-lo, en signe de deuil, suspendit les audiences pendant trois jours; l'héritier présomptif et les princes du premier rang allèrent sacrifier au défunt; le cercueil et les objets d'outre-tombe (*ming-k'i*) furent enterrés au 石子岡 Che-tseu-kang en dehors de 安德門 Ngan-tö-men; une stèle du „chemin de l'âme” (*chen-tao-pei*) fut érigée en avant de la tombe, et, à côté de la tombe, une chapelle où les fonctionnaires offrirent des sacrifices au printemps et à l'automne. A première vue, ce texte semblerait confirmer la tradition rapportée par Gribovskii; en réalité, elle la ruine. Tout ceci s'est passé non à Pékin, mais à Nankin; Yong-lo ne partit pour Pékin qu'en 1409 (cf. *Ming che*, 6, 3b). La porte Fong-t'ien-men n'est pas ici une porte du Palais de Pékin, mais de celui de Nankin<sup>350</sup>). Enfin, c'est à Nankin qu'il y avait une porte

gène \*Sëri-Mäja de Sri-Mahārāja, il n'est pas absolument exclu qu'il faille lire ici Ma-ye-jo, \*Mâyaja, \*Māaja, avec une prononciation où l'-r- était très altéré. Il n'y a aucune raison de lire Kia-na-nai (ou même Kia-na) en „Ka-la” comme l'a fait Groeneveldt; -na- est normalement en valeur de -na-, parfois de -ra-, mais non de -la-; mais la forme originale du nom reste incertaine.

348) Peut-être \*Hyang, bien que cette équivalence offre certaines difficultés phonétiques; je manque d'informations sur l'histoire de Brunei au début du XV<sup>e</sup> siècle.

349) Le nom est sauté dans la traduction de Groeneveldt, qui dit seulement que le roi et les siens furent reconduits „to where they wished”.

350) Il y a aussi un 奉天殿 Fong-t'ien-tien (*Ming che*, 7, 1a) et une porte Fong-t'ien-men à Pékin, encore que ces noms présentent une difficulté: comme je l'ai dit dans *T'oung Pao*, 1935, 297, je ne les retrouve pas à Pékin; parmi les centaines de noms de palais et de portes que cite à la fin des Ming le 明宮史 *Ming kong che* (éd. du *Hio-tsin t'ao-yuan*), il n'y a pas de Fong-t'ien-tien ou de Fong-t'ien-men. La seule solution que j'entrevois est que ce sont là des noms que portaient, au début des Ming, ce que nous trouvons à la fin des Ming sous ceux de 承天殿 Tch'eng-t'ien-tien et de Tch'eng-t'ien-men. A Nankin, le Fong-t'ien-tien et le Fong-t'ien-men sont au contraire bien attestés. C'est au Fong-t'ien-tien que Yong-lo monta sur le trône impérial le 17 juillet 1402 (*Ming che*, 5, 3b). Je suppose que la porte Fong-t'ien était la porte Sud du palais Fong-t'ien, sans en être autrement

Ngan-tö-men<sup>351</sup>), et c'est au Sud de Nankin que se trouve le Che-tseu-kang, dans le voisinage du 雨花臺 Yu-houa-t'ai<sup>352</sup>). La tombe du roi de P'o-ni est d'ailleurs encore connue dans la région de Nankin<sup>353</sup>). C'est donc du Houei-t'ong-kouan de Nankin qu'il s'agit

assuré; dans Gaillard, *Nankin, Aperçu historique*, 194, le nom de Fong-t'ien-men est suivi d'un appel de note, mais, par quelque accident, la note en question concerne une liste de tremblements de terre. [Après que ceci était écrit, j'ai trouvé dans le *Tch'ouen-ming mong-yu lou*, 8 1a, une mention du Fong-t'ien-

men de Pékin, suivie d'une note: „C'est le 皇極門 Houang-ki-men.”

Or, dans le *Ming-kong che*, il est dit que le Houang-ki-men est le Tch'eng-t'ien-men. Les deux noms de Fong-t'ien-men et de Tch'eng-t'ien-men seraient donc bien équivalents, mais je ne trouve aucune indication sur un changement

de l'un à l'autre. Les deux caractères 奉 *fong* est 承 *tch'eng*, de sens analogue, ont une certaine ressemblance de tracé; il est cependant exclu que *tch'eng* soit chaque fois altéré de *fong* dans le *Ming-kong che* (sous les T'ang, Tch'eng-t'ien-men était le nom de la porte Sud du Palais à Tch'ang-ngan = Si-ngan-fou; cf. les cartes au début du *T'ang leang-king tch'eng-fang k'ao* de Siu Song). Le Houang-ki-men est la grande porte centrale au Sud du

Palais appelée 太和門 T'ai-houo-men depuis 1645, selon Siren, *Les Palais impériaux de Pékin*, I, 10-11, et pl. 27. Toutefois une recherche rapide ne m'a pas fait retrouver le passage correspondant dans l'énorme *Ta-Tsing houei-tien che-li* de 1818. J'y ai seulement rencontré l'indication, 661, 19b, que les Ts'ing avaient gardé au début le nom du Tch'eng-t'ien-men employé sous

les Ming, mais l'ont changé en 天安門 T'ien-ngan-men en 1651. T'ien-ngan-men est la porte centrale au Sud de la muraille extérieure du Palais; au Nord se trouve la porte Wou-men, qui est la porte Sud de la muraille intérieure du Palais; au Nord de la porte Wou-men est la porte T'ai-houo-men. Je n'ai pas poussé la recherche pour tirer au clair la question de ces portes, mais, de toute manière, le Fong-t'ien-men, à Nankin comme à Pékin, ne peut avoir été qu'une des portes principales du Sud du Palais, dans son axe, et l'Empereur s'y rendait dans certaines occasions solennelles pour y accueillir les princes étrangers.]

351) Cf. Gaillard, *ibid.*, cartes XII et XIV, en face des pp. 234 et 236.

352) Cf. *ibid.*, cartes IV (p. 44), VI (p. 70), XII (p. 234), et index, p. 349.

353) Le *Kiang-ning fou tche* de 1880, 10, 23a, la mentionne, mais sans aucun détail. D'après Kuwata, *Tōyō-gakuhō*, XVI [1926], 129, elle est qualifiée de

土饅頭 T'ou-man-t'ou, „le Pain de terre”, et les gens du pays l'appellent usuellement 馬回回墓 Ma-houei-houei-mou, „Tombe du Musulman Ma”. Kuwata suppose que c'est par confusion avec Maḥmūd Sāh; ce n'est pas évident; les gens du pays n'ont guère dû connaître le nom de Maḥmūd Sāh, lequel n'est pas venu en Chine, et il est plus naturel de penser qu'on a appelé la tombe „Tombe du Musulman Ma” parce que son aspect impliquait une tombe musulmane et que Ma est le nom de famille le plus fréquent en Chine parmi les Musulmans. Kuwata met à tort la venue du roi de Bornéo en 1405 au lieu de 1408, et semble avoir commis une erreur analogue à celle de Gribovskii quand il dit que le roi de Brunei mourut à Nankin „pendant son voyage de retour”; il aura ainsi pensé que le roi avait été à la Cour à Pékin et ajouté „pendant le voyage de retour” pour expliquer que le tombeau ne soit

dans le texte du *Ming che*, et, avec plus de détails, dans celui du *Chou-yu tcheou-tseu lou*, 8, 23b-24a<sup>354</sup>). Il n'y a rien à retenir du texte de Gribovskii pour l'existence du Houei-t'ong-kouan de la Rue des Légations de Pékin avant 1441-1442.

Outre le Houei-t'ong-kouan de la Rue des Légations, divers textes ont mentionné, on l'a vu, celui du Wang-fou kiai, c'est-à-dire de Morrison Street, et le *Chouen-t'ien fou tche*, recension de 1884, 7, 6b, parle de ce Houei-t'ong-kouan du Wang-fou kiai comme étant le seul de ceux des Ming qui ait duré jusqu'à nous (c'est oublier celui de la Rue des Légations, peut-être parce qu'il était devenu la Légation de Russie); il était sous la direction exclusive du Ministère de la guerre. Le Ministère de la guerre avait d'ailleurs d'autres Houei-t'ong-kouan, en particulier le „Houei-t'ong-kouan du Ministère de la Guerre” qu'on appelait le 皇華驛 Houang-houa-yi (*ibid.*, 64, 1b), lequel se confond ou ne se confond pas avec le Houei-t'ong-kouan établi au

pas à Pékin, mais à Nankin; mais c'est aller contre les faits et contre les textes. Enfin le Leang [兩]-houa-t'ai de Kuwata est une inadvertance ou une faute d'impression pour Yu-houa-t'ai.

354) Le *Ta-Ming houei-tien*, ch. 98 (selon Kuwata, 129; mais je n'ai pas retrouvé le passage dans l'édition de 1587), ajoute qu'on préposa à la garde de la tombe „des barbares du Sud-Ouest qui étaient dépendants de la Chine” (以西南夷隸屬中國者守之); la même indication est dans le *Ming-chan tsang*, et on la retrouve aussi dans le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, mais cette fois avec 蠻人 *Man-jen* au lieu de 夷 *yi*; par ces „barbares du Sud-Ouest”, il semble qu'on doive entendre des Musulmans du Yunnan, mais ce n'est pas certain; on sait que les premiers Ming, comme avant eux les Mongols, ont procédé à des transports massifs de populations du Sud au Nord de la Chine, et parfois inversement (pour le Yunnan, cf. Gaillard, *Nankin, Aperçu historique*, 106). D'après le *Chou-yu tcheou-tseu lou*, Yong-lo, en renvoyant dans son pays la famille du défunt roi de Brunei, lui offrit un dernier banquet à Fong-t'ien-men, puis lui fit don des „tentures, coussins et ustensiles” qui se trouvaient dans l'„hôtellerie”, donc au Houei-t'ong-kouan de Nankin. Ce cadeau assez inattendu s'explique peut-être par une sorte de tabou frappant les objets de la maison où le roi de Brunei était mort inopinément. Il y a un récit spécial d'une ambassade de Brunei au début des Ming, le 渤泥入貢記 *P'o-ni jou-kong ki* du célèbre lettré Song Lien; bien qu'indiqué à la table du ch. II du *Ssu Chouo-fou*, il manque, je crois bien, à tous les exemplaires; mais je l'ai trouvé dans la collection des oeuvres littéraires de Song Lien, le 宋文憲公集 *Song Wen-hien kong tsi*, éd. de circa 1712, 4, 28b-31a; il ne s'y agit que de l'ambassade de Maḥmūd Šāh en 1406; le récit est suivi de la traduction de la requête (*piao*) du roi, exécutée dans le même type de langue parlée que dans les documents des Yuan.

siège même du Ministère de la guerre, derrière le Tsong-jen-fou, avec une grande salle à cinq colonnes (*ibid.*, 7, 5a). Ces Houei-t'ong-kouan du Ministère de la guerre sont évidemment des relais-hôtelleries du service des courriers postaux, et n'ont rien à voir avec les Houei-t'ong-kouan du Ministère des rites destinés à loger les ambassades étrangères. Leur existence explique que sous les Ming, parmi les fonctionnaires du Ministère de la guerre, nous trouvions (*Ming che*, 72, 9b) un „commissaire du Houei-t'ong-kouan” (Houei-t'ong-kouan *ta-che*).

A cela se bornent les renseignements que j'ai pu réunir sur les Houei-t'ong-kouan, renseignements fragmentaires, pas toujours aisément conciliables; la question est obscurcie par les emplois variés du nom; ce sont des matériaux presque à l'état brut, l'amorce d'une étude qui, à ma connaissance, n'a pas été faite jusqu'ici <sup>355</sup>).

Au point de vue des passages concernant Hōja Asan et Sayyid Husain qui m'ont fait entreprendre la présente recherche, la conclusion à retenir est que seuls les Houei-t'ong-kouan, mais non le Sseu-yi-kouan, ont servi au logement des étrangers. Bien qu'on puisse supposer à la rigueur que Hōja Asan et Sayyid Husain aient pu cependant avoir à se rendre au Sseu-yi-kouan, j'ai l'impression très nette que les textes qui parlent à leur propos du Sseu-yi-kouan le font à raison de la confusion fréquente avec le Houei-t'ong-kouan.

Enfin, vu les dates de nos textes, il est vraisemblable que Hōja Asan et Sayyid Husain aient habité le Houei-t'ong-kouan de la Rue des Légations, l'actuelle ambassade de Russie; c'est ce qui explique que Mir Muḥammad ait pu, longeant la Rivière de jade, se précipiter de là à la Porte Tch'ang-ngan de l'Est; et c'est également là que Thomé Pires et les siens durent habiter pendant près d'une année.

### III. Les Houa-yi yi-yu et autres vocabulaires polyglottes.

Tant pour des raisons de voisinage que d'invasion ou à cause de propagandes religieuses étrangères, la Chine a eu de bonne heure des vocabulaires bilingues. Les plus anciens, tels ceux de la langue des

355) Je n'ai pu malheureusement utiliser ni le 清史稿 *Ts'ing che kao*, I, 10-II, ni Yano Jiñichi. 支那近代外國關係研究 *Shina kindai gaikoku kankei kenkyū*, Tōkyō, 1928, pp. 133-150, invoqués par Fuchs, 4; ces ouvrages ne se trouvent pas à Paris.

Hiong-nou ou même de celle des Wei de la famille T'o-pa, ont disparu. Il nous reste des lexiques sino-sanscrits des T'ang comme le *Fan-yu tsa-ming* et le *Fan-yu Ts'ien-tseu wen* étudiés par Bagchi ou comme le vocabulaire sino-tibétain et le *Ts'ien-tseu wen* transcrit en tibétain que j'ai rapportés de Touen-houang. Il faut descendre jusqu'à l'époque mongole pour trouver des oeuvres analogues; tel est le cas du 至元譯語 *Tche-yuan yi-yu*, qui subsiste, mais que je n'ai pas à ma disposition<sup>356</sup>). Mais c'est surtout sous les Ming que ces vocabulaires

356) Le *Tche-yuan yi-yu* se trouve dans le ch. 10 de la section 庚 *keng* 事林廣記 *Che-lin kouang-ki*, oeuvre écrite sous les Yuan par 陳元靚 *Tch'en Yuan-tsing* (selon Ishida, 1282; de même dans Yanai, *Mōko-shū kenkyū*, Bibliographie, section Chine, 36). Mais Tch'en Yuan-tsing est essentiellement un écrivain des Song, vivant dans le second quart du XIII<sup>e</sup> siècle; cf. *BEFEO*, IX, 224-225, où j'ai consacré une notice à son 歲時廣記 *Souei-che kouang-ki*. Dans une note, j'indiquais déjà que le *Che-lin kouang-ki* avait dû être remanié puisqu'il contenait une liste de noms de famille en caractères mongols probablement 'phags-pa, liste que je supposais avoir été copiée de là plus tard dans le *King-tch'ouan pei-pien* (elle est bien en 'phags-pa; cf. Yanai, *loc. cit.*, 36; j'ignorais alors que le *Che-lin kouang-ki* eût aussi un vocabulaire sino-mongol). Le *Ts'ien-k'ing-t'ang chou-mou*, 15, 46a, enregistre comme une oeuvre des Song le *Che-lin kouang-ki*, en 10 ou 12 ch., par Tch'en Yuan-tsing, puis, 15, 47a, toujours comme une oeuvre des Song, mais sans nom d'auteur, le 纂圖增注群書類要事林廣記 *Tsouan-t'ou tseng-tchou K'iun-chou lei-yao Che-lin kouang-ki*, „K'iun-chou lei-yao et *Che-lin kouang-ki* pourvus de cartes et accrus d'un commentaire, en 40 ch.". Sous réserve de ce qu'ont pu établir des travaux japonais récents que je ne connais pas, j'incline à admettre que le *Ts'ien-k'ing-t'ang chou-mou* a tort de mettre aussi la compilation en 40 ch. sous les Song, par attraction de l'oeuvre primitive de Tch'en Yuan-tsing. C'est cette compilation accrue, postérieure à Tch'en Yuan-tsing, qui donnerait seule le *Tche-yuan yi-yu*. J'ai noté il y a nombre d'années, au cours d'un examen très rapide, qu'il y avait à la Bibliothèque Vaticane un exemplaire fragmentaire du *Che-lin kouang-ki*, contenant un court vocabulaire sino-mongol et aussi un vocabulaire japonais (j'en ai fait faire des photographies, mais ne les ai pas actuellement à ma disposition); mais je ne saurais affirmer que le vocabulaire sino-mongol est identique au *Tche-yuan yi-yu*, ni dire s'il y a une parenté entre le vocabulaire japonais et celui mis sous le nom de Sie Tsiun dans le *Siu Chouo-fou*. Il y a quelques années, Pankratov préparait à Pékin un travail sur le *Tche-yuan yi-yu*; j'ignore ce qu'il en est advenu. L'exemplaire incomplet de la Vaticane, R.I. III, 332, est en 2 ch., plus 2 ch. de 外集 *wai-tsi* (peut-être y en avait-il d'autres avant ce *pen*). Le titre est 纂圖增新群書類要事林廣記新集 *Tsouan-t'ou tseng-sin K'iun-chou lei-yao Che-lin kouang-ki sin tsi*, très voisin par conséquent de celui indiqué par le *Ts'ien-k'ing-t'ang chou-mou*. Le vocabulaire mongol est au ch. 2, 24-27, le vocabulaire japonais aux ff. 27-28, mais le f° 24 manque. D'après Yanai, *loc. cit.*, le *Che-lin kouang-ki* en 10 parties

se multiplient. Beaucoup sont connus depuis longtemps, encore que leur étude systématique soit à peine entreprise. Sans prétendre à épuiser le sujet, j'ai réuni sur ces vocabulaires un certain nombre d'informations nouvelles.

1° Le **華夷譯語** *Houa-yi yi-yu* de Houo Yuan-kie, en 2 ch. C'est celui dont la compilation fut prescrite par l'édit impérial de 1382 dont il a été question plus haut. On a vu que l'édit associait à Houo Yuan-kie, lui-même Mongol, le Musulman Mašāih Muḥammad, son collègue au Han-lin-yuan, mais le nom de Mašāih Muḥammad, qui n'était pas Mongol, n'apparaît nulle part dans l'oeuvre définitive. Celle-ci fut publiée à la fin de 1389, avec une préface d'un Han-lin, purement chinois celui-là, **劉三吾** Lieou San-wou, datée du 13 novembre 1389 (sur ce personnage, cf. Maspero, dans *BEFEO*, XII, 1, 9). On ne sait pourquoi la compilation dura sept ans. Il ne peut s'agir d'un simple retard d'impression, car les pièces transcrites phonétiquement et traduites dans la seconde partie sont, en général, bien postérieures à 1382; l'une d'elles, au ch. 2 A, 20a, est de la 4<sup>ème</sup> lune de 1389 (26 avril-25 mai 1389). Peut-être Mašāih Muḥammad était-il mort dans l'intervalle <sup>357</sup>). Sept exemplaires de l'édition originale ayant été retrouvés au Palais, l'oeuvre fut reproduite en 1918 dans le 4<sup>ème</sup> *tsi* du *Han-fen-leou pi-ki*, avec une mauvaise postface de **孫毓修** Souen Yu-sieou. Arousseau, qui avait vu à Pékin les exemplaires de l'édition originale, s'est montré absolument injuste pour le *Houa-yi yi-yu* de Houo Yuan-kie en le déclarant „inutilisable” (*BEFEO*, XII, IX, 199). Tant par le vocabulaire rigoureusement transcrit du 1<sup>er</sup> ch. que par les pièces transcrites dans les deux sections du ch. 2, c'est une source de première importance pour la lexicographie mongole médiévale. L'édition princeps était une édition du Palais. Le *Ming kong che* de la fin des Ming, dans sa section **土** *t'ou*, nous a conservé une liste de ces éditions, et là nous trouvons, 8a, la mention du *Houa-yi yi-yu* en 88 feuillets. Il s'agit certainement du *Houa-yi yi-yu* de Houo Yuan-kie; une difficulté existe cependant; même avec la pré-

(*tsi*), qui contient le *Po-kia sing* en 'phags-pa et le *Tche-yuan yi-yu*, a eu deux éditions, l'une chinoise de 1280, l'autre japonaise de 1699; mais le texte n'est pas le même dans les deux éditions. Je soupçonne qu'il y a eu d'autres éditions chinoises, dont celle fragmentaire de la Vaticane.

357) A ce point de vue, le titre adopté par Haneda, „Mashaikh, author of the Hwa-i-i-yü”, pour son article du *Tōyō-gakuhō* de 1917, 437-466, ne me paraît pas très heureux.

face de Lieou San-wou et le *fan-li*, on n'obtient, dans la reproduction du *Han-fen-leou pi-ki*, que 85 feuillets; les chapitres sont cependant bien complets. Y a-t-il une faute du *Ming kong che* („88" au lieu de „85"), ou manquerait-il à notre édition quelque morceau préliminaire, par exemple une préface de Houo Yuan-kie?

2° Les *Houa-yi yi-yu* du Sseu-yi-kouan. Ce sont ceux qui ont été le plus anciennement connus, grâce au manuscrit (incomplet) des vocabulaires et des „suppliques" qu'Amiot envoya à Paris (aujourd'hui Bibl. Nat., Nos. 91881 et 91882), et aux „suppliques", traduites par lui d'après le texte chinois, qui ont été publiées dans le t. XIV des *Mém. conc. les Chinois*. Il est singulier qu'Aurousseau, dans son essai de classification des *Houa-yi yi-yu* (*BEFEO*, XII, ix, 198-261), ait simplement omis toute cette série. D'autre part, il convient de signaler, à raison de la juste autorité qui s'attache à ce qu'il écrit, que Maspero s'est trompé en datant ces *Houa-yi yi-yu* de „1696" (lire „1695"), parce qu'il a pensé qu'ils émanaient de Kiang Fan; mais ils sont incontestablement des Ming. La série complète comprend dix vocabulaires, c'est-à-dire, outre les huit qu'on rencontre assez fréquemment et qu'a connus Amiot, les vocabulaires des sections mongole et jurčin supprimées au Sseu-yi-kouan des Ts'ing en 1658. L'oeuvre complète, au moins pour les vocabulaires, avait été gravée sous les Ming; un exemplaire imprimé de cette édition, incomplet et très usé, se trouve au British Museum, provenant d'Edkins<sup>358</sup>). Ici encore, il doit s'agir

358) Dan<sup>e</sup> *JA*, 1914, II, 183-184, j'ai parlé de l'exemplaire imprimé du British Museum comme paraissant être d'une série du XVIII<sup>e</sup> siècle; je le faisais sur la foi de Douglas, *Suppl. Catalogue*, p. 49, qui donne pour cet exemplaire, 15344 d 10, la date „1700?"; j'ai mentionné ensuite les six vocabulaires imprimés de l'édition des Ming qu'Edkins avait communiqués à Devéria et que celui-ci a décrits dans son *Histoire du Bureau des Interprètes* (non mise dans le commerce), pp. 104-106. En réalité, les deux exemplaires n'en font qu'un et il n'y a aucun doute que l'exemplaire d'Edkins, devenu celui du British Museum, où je l'ai examiné, est bien une édition des Ming. Cet exemplaire incomplet comprend le birman, le ouïgour, le pa-yi, le pa-pai, le persan et le tibétain (l'ordre de l'énumération est arbitraire; je l'ai adopté alphabétique); il est donc certain que le vocabulaire tibétain était imprimé dès les Ming, et ce ne peut être que par une lacune qu'il manquait à l'exemplaire décrit dans le *Tan-cheng-l'ang ts'ang-chou mou*. Cette édition doit même être antérieure à 1579, et il y en a eu une, postérieure à cette date, peut-être déjà sous la dynastie mandchoue. En effet, Edkins avait communiqué aussi à Devéria deux volumes imprimés plus récents, comprenant le siamois et le tibétain, qui ne sont pas entrés au British Museum. Dans la première édition, la tranche des feuillets porte le nom du „bureau" de chaque langue („Mien-tien kouan", etc.); dans la seconde, la

d'une édition du Palais. En effet, le *Ming kong che*, section *t'ou*, 5b, mentionne parmi ces éditions un 增定華夷譯語 *Tseng-ting Houa-yi yi-yu*, „*Houa-yi yi-yu* accru”, en 11 *pen*, comptant en tout 1708 feuillets; c'est certainement là le *Houa-yi yi-yu* du Sseu-yi-kouan des Ming dont on continua de copier des exemplaires sous la dynastie mandchoue. Comme la plupart de nos exemplaires proviennent de copies postérieures à 1658<sup>359</sup>), ils ne comprennent plus les parties mongole et jurčîn, mais on sait que celles-ci figurent dans un exemplaire trouvé par Hirth et que la Bibliothèque de Berlin a acquis de lui. Les exemplaires ne sont pas tous identiques, en ce sens que certains contiennent en fin de section des additions importantes. La partie ouigoure (sans les additions) a été éditée et traduite autrefois par Klaproth; la partie jurčîn, en 1896 par Grube. L'étude comparative des divers textes reste à faire. Ce qui distingue les vocabulaires du

„classe” ou „catégorie” des expressions. Le siamois n'a été introduit au Sseu-yi-kouan qu'en 1579; la seconde édition est donc forcément postérieure à cette date. Cette seconde édition peut d'ailleurs n'avoir été qu'une édition partielle; elle ne nous est attestée que pour le siamois, que la première ne comprenait pas, et pour le tibétain, pour des raisons qui nous échappent (usure ou perte des planches?). Au complet, l'édition des Ming, y compris le siamois, devait avoir dix vocabulaires. Mais chacun des vocabulaires a seulement un peu plus de 100 feuillets (109 pour le persan et pour le ouigour, 107 pour le pa-pai, 103 pour le pai-yi, 104 pour le tibétain, 94 [?] pour le birman [incomplet et en désordre], moins encore pour le sanscrit), ce qui donne au maximum pour les dix vocabulaires 1100 feuillets, au lieu que le *Ming kong che* en indique 1708. En outre, les dix vocabulaires devraient faire normalement dix volumes, au lieu que le *Ming kong che*, confirmé par une autre source, parle de onze. Il y avait donc dans le *Tseng-ting Houa-yi yi-yu* complet des matériaux dont la nature nous échappe encore; peut-être s'agit-il, au moins en partie, des additions qui manquent à l'exemplaire imprimé connu et à la plupart des exemplaires manuscrits; mais on ne peut entièrement exclure la possibilité que certaines des „suppliques” aient été imprimées également. Sur les éditions du Palais, cf. aussi les autres sources indiquée par Ishida, 1281.

359) Tous les volumes du recueil en huit vocabulaires (c'est-à-dire sans le mongol et le jurčîn) qui appartient à la Société Asiatique portent au début la suscription suivante: 翰林院提督四譯館太常寺少卿陳履平訂, „Fixé par Tch'en Li-ping, directeur du Sseu-yi-kouan [dépendant] du Han-lin-yuan, et [ayant le titre honorifique de] vice-président du T'ai-tch'ang-sseu”. L'orthographe de Sseu-yi-kouan montre que le texte n'est pas antérieur à 1644; Tch'en Li-ping ne figure pas encore sur les listes des directeurs du Sseu-yi-kouan dans le *Sseu-yi-kouan tsö*, 6, 11a, et ces listes s'arrêtent à 1688; d'autre part, le texte est forcément antérieur à la fusion du Sseu-yi-kouan avec le Houei-t'ong-kouan en 1748. C'est donc entre 1688 et 1748 qu'il faut placer cette recension; mais elle n'a rien dû changer au texte des recensions précédentes, et le directeur a simplement placé son nom en tête des exemplaires qui furent mis en circulation de son temps.

Sseu-yi-kouan des Ming, destinés à des traducteurs de documents écrits, de ceux du Houei-t'ong-kouan, destinés à des interprètes oraux, c'est que les premiers donnent les mots étrangers dans l'écriture originale et aussi en transcription chinoise, au lieu que les seconds n'emploient qu'une transcription chinoise phonétique sans caractères étrangers<sup>360</sup>). Ceci ne veut pas dire d'ailleurs que les *textes* en écritures étrangères soient des documents originaux; on a vu plus haut qu'ils étaient le plus souvent refaits mécaniquement d'après les vocabulaires par des gens ignorant en réalité les règles essentielles des langues dont ils étaient censés s'occuper. Ces pseudo-versions peuvent avoir été préparées au moment même pour être présentées à l'Empereur; il est moins probable, mais non exclu, que, dans certains cas, nous ayons affaire à des exercices d'école de dates indéterminées.

Le vocabulaire sino-mongol de cette série se trouve dans un cas particulier. Il manque à Paris, et je n'y ai pas accès. Mais de Smedt et Mostaert, *Dict. monguor-français*, IV, disent que cest le *Houa-yi yi-yu* sino-mongol de 1389, „à quelques légères variantes près”; on a seulement supprimé les petits caractères 中、舌 et 丁 qui servent de signes diacritiques dans le vocabulaire de 1389, et ajouté pour chaque mot son orthographe en écriture mongole. Dans *T'oung Pao*, XXXVII [1944], 74, n. 3, j'ai montré par l'exemple de *hanisqa* du vocabulaire de 1389, qui aurait dû être rétabli en *anisqa* on écriture mongole, mais l'a été sous celle de *qanisqa*, que cette remise en écriture mongole a été faite d'une manière mécanique et sans critique. Le cas rappelle la remise en *brahmi* des transcriptions chinoises de mots sanscrits dans la *Fan-yu tsa-ming* étudié par Bagchi.

La date de compilation des vocabulaires du Sseu-yi-kouan reste assez flottante, sauf que le vocabulaire siamois ne peut être antérieur à la création du „bureau” siamois en 1579. La majorité des „suppliques” ou adresses, quand on peut les dater, se placent entre 1500 et 1575 (il faut en excepter celles en jurčîn, dont beaucoup sont

360) Sur toutes ces questions, cf. l'article d'Ishida Mikinosuke dans les *Mélanges Kuwabara*, 1277-1290. L'indication du *Ming kong che* confirme celle d'un *Tseng-ting Houa-yi-yi-yu* en 11 ch. qui a embarrassé l'auteur du *Tou-chou min-k'ieou ki kiao-tcheng*, 2 C, 32b. Il y a à Paris plusieurs mss. fragmentaires qui n'ont pas été signalés, et par suite ne sont pas compris dans les dépouillements d'Ishida, en particulier B.N., Pelliot B 1691, qui contient des adresses bilingues en siamois, pai-yi, sanscrit (texte tantrique), tibétain, ouïgour et persan

de la seconde moitié du XV<sup>ème</sup> siècle<sup>361</sup>), et leur mode d'établissement exige l'existence préalable des vocabulaires. D'autre part, j'ai donné dans le *T'oung Pao*, 1930, 358, certains arguments pour montrer que le texte ouïgour de la légende d'Oγuz-ħan était vraisemblablement un des textes étudiés au bureau ouïgour du Sseu-yi-kouan des Ming, et qu'il avait fourni certains éléments du vocabulaire sino-ouïgour de ce bureau; c'est d'ailleurs ce qui expliquerait que ce manuscrit ait été retrouvé à Pékin. Or, des raisons de langue et d'orthographe m'ont amené à conclure que le texte de ce manuscrit avait été remanié dans le courant du XV<sup>ème</sup> siècle. En outre, la distinction des anciens *-m* et *-n* finaux du chinois, encore observée strictement dans le *Houa-yi yi-yu* de 1389, n'existe plus dans les transcriptions des vocabulaires du Sseu-yi-kouan. Provisoirement, je conclus que les vocabulaires du Sseu-yi-kouan des Ming, sauf le siamois qui est de la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, ont été compilés entre 1450 et 1500, et imprimés au plus tard dans la première moitié du XVI<sup>ème</sup> siècle. Le cas des „suppliques” est plus embarrassant. J'ai dit qu'on pouvait envisager que certaines des suppliques fussent, dans leurs versions en langues étrangères, des exercices d'école. Le *Tou-chou min-k'ieou ki* (éd. *Tou-chou min-k'ieou ki kiao-tcheng*, 2 C, 33a-b) mentionne, sous le titre de 回回館課 *Houei-houei-kouan k'o*, „Exercices du bureau persan”, ce qui n'est en réalité, d'après sa description même, qu'un recueil de „suppliques”. On doit seulement remarquer que l'ouvrage était en trois chapitres et que, par suite, si toutes les „suppliques” étaient du bureau persan comme le dit l'auteur, le Sseu-yi-kouan a eu beaucoup plus de „suppliques” que nous n'en connaissons actuellement; c'est d'ailleurs très normal, et les divers recueils connus sont loin d'être uniformes; il y a au Japon d'autres „suppliques” jurčîn que celles publiées par Grube d'après le mss. de Berlin. Retenons toutefois que Ts'ien Ts'eng, l'auteur du *Tou-chou min-k'ieou ki*, qui écrivait dans le troisième quart du XVII<sup>ème</sup> siècle,

361) On peut à priori supposer qu'il y avait au Sseu-yi-kouan une meilleure connaissance du mongol et du jurčîn que des langues parlées dans des régions plus lointaines et d'un intérêt moins direct pour l'Empire. Il ne faudrait pas toutefois pousser trop loin cette hypothèse. La lettre de l'Altan-khan à l'Empereur Wan-li, écrite en 1580, et dont nous avons, grâce à Pozdnéev, l'exemplaire original, écrit en chinois et en mongol, est certainement due au „bureau mongol” du Sseu-yi-kouan. Or le mongol en est à peu près aussi incorrect que le ouïgour, le persan, le païyi, etc. des „suppliques” dues aux autres bureaux. Cf. à ce sujet Laufer, *Skizze der Mongol. Literatur*, 175.

avait la notion d'„exercices” du Sseu-yi-kouan, et peut-être les „suppliques” étaient-elles des exercices réellement. De ces „exercices”, nous avons un témoignage dans un texte dont je ne crois pas qu'on ait fait usage jusqu'ici. Dans son *Ngeou-hiang ling-che*, Miao Ts'iuansouen a publié le **古泉山館題跋** *Kou-ts'iuan-chan-kouan t'i-pa* de **瞿中溶** K'iu Tchong-jong (1769-1842; c'est le gendre du grand érudit Ts'ien Ta-hin), c'est-à-dire les notices écrites par K'iu Tchong-jong sur les livres rares de sa bibliothèque. Deux d'entre eux, tous deux mss., nous intéressent ici; l'un, 27b-28a, est le **明萬曆西番館譯文** *Ming Wan-li Si-fan-kouan yi-wen*, „Traductions du Bureau tibétain de Wan-li des Ming”, en 2 volumes; l'autre, 28b-29b, est le **同文堂番譯館課** *T'ong-wen-t'ang fan-yi kouan-k'o*, „Exercices du [Sseu-yi-]kouan en traductions étrangères, [exécutés] au T'ong-wen-t'ang”, en 12 liasses.

Le *Ming Wan-li Si-fan-kouan yi-wen* donne des „exercices” qui vont de l'hiver 1575 à l'hiver de 1576 inclus. Il y a neuf „exercices” pour chaque saison, soit 45 en tout. Chaque „exercice” donne d'abord le texte chinois, et ensuite la traduction en tibétain; les corrections sont faites à l'encre vermillon, et au bas on a les mots **對過** *touei-kouo*, „vérifié”. En outre, chaque „exercice” et sa traduction portent les trois noms des **序班** *siu-pan* („assistants”) **楊弘澤** Yang Hong-tsö, **單文相** Chan Wen-siang et **李言** Li Yen; ces trois noms se retrouvent en effet parmi ceux des membres du „Bureau tibétain” dans le *Sseu-yi-kouan tsö*, 7, 7a-b. Les textes sont des félicitations pour l'avènement (de Wan-li évidemment, monté sur le trône en 1572), des requêtes pour succession de princes ou d'abbés, envoi de tribut, demande de médicaments, etc., bref du type des „suppliques” que nous connaissons. Les deux liasses ont une étiquette *Si-fan-kouan yi-yu*, „Traductions du bureau tibétain”. Les exercices sont très soignés, sur papier orné, et représentent évidemment les originaux soumis ensuite à la Cour. Nous avons là un exemple précis des exercices de traduction que les étudiants des divers bureaux du Sseu-yi-kouan devaient faire quatre fois par an, sur le modèle des „suppliques” qu'ils pouvaient avoir à traduire pour de bon par la suite. Mais on comprend que certains de ces „exercices” puissent nous parvenir aujourd'hui avec l'apparence de traductions originales réellement effectuées à l'occasion d'ambassades étrangères.

La nature du *T'ong-wen-t'ang fan-yi kouan-k'o* est moins claire; c'est une oeuvre composite, manifestement incomplète, et je la mentionne surtout parce qu'on l'a omise jusqu'ici. Les douze liasses sont sur papier blanc, chaque page à encadrement rouge imprimé; sur la tranche, les trois caractères 同文堂 *T'ong-wen-t'ang* <sup>362</sup>). Deux des liasses sont des vocabulaires rangés par catégories, par conséquent du type des vocabulaires connus du *Sseu-yi-kouan*, mais on ne nous dit pas à quelle langue ils appartiennent. Les dix autres liasses comprennent toutes des mots ou textes en langues étrangères, avec transcription phonétique et traduction en chinois, mais le tout disposé tantôt horizontalement, tantôt verticalement, et pas car catégories. Les indications fournies ne permettent pas d'identifier ces diverses liasses, D'anciennes étiquettes insérées dans les volumes portaient 回回館課五卷 *Houei-houei-kouan k'o wou kiuan*, „Exercices du bureau persan, 5 ch.”; 緬甸館課九卷 *Mien-tien-kouan k'o kieou kiuan*, „Exercices du bureau birman, 9 ch.”; 百譯館課四卷 *Pai-yi-kouan k'o sseu kiuan*, „Exercices du bureau pai-yi, 4 ch.”. On se rappelle que le *Tou-chou min-k'ieou ki* mentionnait un *Houei-houei-kouan k'o* en 3 ch., qui est un recueil de „suppliques” <sup>363</sup>). Je suppose qu'il en est de même ici, et ne puis m'expliquer, par exemple, le chiffre de „neuf chapitres” donné pour le bureau birman autrement que par le fait qu'il s'agirait bien d'„exercices” de la même nature que ceux de 1575-1576. La différence de présentation peut tenir à une différence de dates. En effet, si *K'iu*

362) Nous retrouvons ici la même notion que dans le nom du *T'ong-wen-kouan*; c'est une allusion à une institution polygotte. Le nom de *T'ong-wen-t'ang* n'est, à ma connaissance, attesté nulle part officiellement. Ce pouvait être la désignation d'une „salle” du *Sseu-yi-kouan*. Le mss. du vocabulaire sino-ouigour utilisé par Klaproth dans son *Abhandlung über die Sprache und Schrift der Uiguren* portait aussi le nom du *T'ong-wen-t'ang* (cf. son *Abhandlung*, p. 8).

363) Il faut faire exception pour le sanscrit, représenté dans les douze liasses par le 西天眞實名經 *Si-t'ien tchen-che ming-king*. On sait que c'est à la transcription en caractères *lanca* des 255 syllabes de ce petit texte que se limitait la connaissance du sanscrit au „bureau sanscrit” du *Sseu-yi-kouan* au moins dès le milieu des Ming. Rémusat (*Mél. Asiat.*, II, 254) a dit que c'était un fragment de *purāna*, sans tête ni queue, et a été suivi par Hirth (*JChBrRAS*, NS, XXXII [1888], 215); Fuchs, p. 3, se borne à renvoyer à ces deux prédécesseurs. L'original de ce „Sūtra du nom véridique [en langue] de l'Inde” n'a pas été identifié, mais c'est un texte tantrique qui me paraît complet, commençant par *Atha vajradhara* et se terminant par les invocations *om hum*; il n'y a pas de raison d'y chercher un fragment de *purāna*.

Tchong-jou, comme il est probable, a bien copié ses étiquettes, l'orthographe 百譯 Pai-yi suppose des „exercices” postérieurs à 1644; jusqu'à la chute des Ming, on écrivait 百夷 Pai-yi ou 百彝 Pai-yi; la raison du changement est la même que dans le nom du Sseu-yi-kouan.

3° Les *Houa-yi yi-yu* du Houei-t'ong-kouan. Ceux-ci comprennent treize vocabulaires, rangés par catégories comme ceux du Sseu-yi-kouan. Ils se distinguent de ces derniers en ce que, destinés à des interprètes oraux, les mots étrangers n'y apparaissent pas en caractères indigènes, mais seulement en transcription phonétique chinoise. L'attention a été appelée sur eux en 1909 par Denison Ross (*T'oung Pao*, II, IX, 689-695), qui en avait trouvé un exemplaire dans la collection Morrison du University College de Londres; cet exemplaire a passé aujourd'hui à la School of Oriental Studies; il ne contient que dix vocabulaires, car il y manque le mongol, le tibétain et le jurčîn. M. Maspero (*BEFEO*, XII, 1, 7-9) est le premier à avoir montré, en 1912, que ces vocabulaires ne provenaient pas du Sseu-yi-kouan comme l'avait cru Ross, mais du Houei-t'ong-kouan. Au moment même où Maspero écrivait sa note, Aurousseau acquérait en Chine un exemplaire complet des treize vocabulaires et leur consacrait lui aussi une note dans *BEFEO*, XII, IX, 198-201. Dès 1909 (*BEFEO*, IX, 171), j'avais signalé que des catalogues décrivaient ce *Houa-yi yi-yu* en treize sections, en le mettant sous le nom de Houo Yuan-kie, l'auteur du *Houa-yi yi-yu* mongol-chinois de 1389, et je rejetais cette attribution. Maspero gardait cependant un doute; jusqu'en 1928, la postface de Souen Yu-sieou à la réédition du *Houa-yi yi-yu* de 1389 continue à mettre la série des treize vocabulaires sous le nom de Houo Yuan-kie. Une telle opinion n'est pas soutenable, d'abord parce que Houo Yuan-kie appartenait au Sseu-yi-kouan du Han-lin-yuan, au lieu que les treize vocabulaires, comme Maspero l'a montré, sont ceux du Houei-t'ong-kouan du Ministère des rites. En outre, les transcriptions des ces vocabulaires sont d'un type tout autre et bien plus tardif que celui du *Houa-yi yi-yu* de 1389.

Aurousseau (*BEFEO*, XII, IX, 200-201) a donné les premières indications pour atteindre ce qu'il pensait être la date véritable à laquelle cette collection de treize vocabulaires a été établie. Le *Ikoku shomoku gaishū* de Matsuzawa Rōsen, paru en 1820 (cf. *BEFEO*,

IX, 200), dit que ces vocabulaires sont l'oeuvre de Houo Yuan-kie des Yuan et qu'il y a une préface de 采之番 Pien Tche-fan <sup>364</sup>). Or l'exemplaire acquis par Arousseau pour l'Ecole Française d'Extrême-Orient est précédé d'une préface de 朱之蕃 Tchou Tche-fan, et Arousseau a bien vu qu'il s'agissait de Tchou Tche-fan, personnage connu, reçu le premier (*tchouang-yuan*) au doctorat de 1595 <sup>365</sup>). Dans cette préface, Tchou Tche-fan attribue la composition de l'oeuvre à son 年友 *nien-yeou* 茅伯符 Mao-Po-fou; Po-fou est nettement un *tseu*; d'autre part, Arousseau a très naturellement interprété *nien-yeou* au sens de 同年 *t'ong-nien* et pensé qu'il s'agissait d'un docteur de la même promotion que Tchou Tche-fan; il n'a pu alors aller plus loin.

Le cas est clair cependant; Po-fou est le *tseu* d'un écrivain fort connu sous les Ming, 茅瑞徵 Mao Jouei-tcheng; il s'est présenté au doctorat en 1595, il a échoué; car il n'est docteur que de la promotion de 1601, en assez mauvais rang d'ailleurs, comme on le voit par les listes du *T'i-ming pei-lou*. Il a été naturellement identifié par Ishida, *loc. cit.*, p. 1290, et Fuchs, *Remarks on a new „Hua-i-i-yü”*, 4, parle de l'oeuvre de Mao Jouei-tcheng „d'environ 1580”. Que Mao Jouei-tcheng soit ou ne soit pas l'auteur de la compilation des treize vocabulaires en une même collection, ce que j'examinerai plus loin, la date de 1580 est trop haute pour la préface mise sous le nom de Tchou Tche-fan. Arousseau a déjà indiqué que les événements mentionnés dans cette préface (invasion de la Corée par les Japonais, conquête du 卜素 Pou-sou, etc.) montraient que la préface n'a pu être écrite avant 1602 environ. De toute manière, il faudrait la descendre encore de quelques années. Arousseau n'a connu Tchou Tche-fan que par la mention de son nom comme tête de liste des

364) Telle est la leçon indiquée par Arousseau; nous n'avons pas *I'koku shomoku gaishū* à Paris. Le même texte, par une voie que j'ignore, est venu à la connaissance du compilateur du *T's'ong-chou ta ts'eu-tien*, 4-139, mais il écrit 采之蕃 Ts'ai Tche-fan; ni *pien*, ni *ts'ai* ne sont des noms de famille reconnus.

365) Arousseau écrit toujours le nom avec 番 *fan* au lieu de 蕃 *fan*, ce qui est incorrect; on peut donc se demander si ce n'est pas par la même inadvertance qu'il prête cette forme incorrecte au mss. de l'Ecole Française d'Extrême-Orient. L'attribution de la collection à Houo Yuan-kie et la mention de la préface de Tchou Tche-fan se retrouvent dans le *Tou-chou min-k'ieou ki kiao-tcheng*, 2 C, 33a.

docteurs de 1595 dans *Ming che*, 20, 6a<sup>366</sup>). Mais on a aussi de Tchou Tche-fan son 奉使彙 *Fong-che kao*, recueil des morceaux qu'il écrivit lors d'une mission en Corée en 1606 (cf. *Sseu-k'ou* ... 179, 48). Ce n'est qu'au retour de cette mission qu'il aurait pu s'intéresser aux pays étrangers, et à la Corée en particulier. En principe, sa préface pourrait donc se placer au plus tôt vers 1606-1610.

En fait, elle est plus tardive, n'est pas de Tchou Tche-fan et n'a rien à voir avec la série des treize vocabulaires. La citation même que fait Arousseau d'un passage de cette préface p. 201 (la citation s'arrête après „intitulé *Sseu-yi k'ao*”, où des guillemets sont tombés) montre que l'oeuvre de Mao Jouei-tcheng n'était pas une réunion de vocabulaires, mais une série de notices sur les pays étrangers. Or Mao Jouei-tcheng a en effet composé une oeuvre sur les pays étrangers, le *Houang-Ming siang-siu lou* de 1629, souvent cité au cours du présent travail. Et en tête de cet ouvrage de 1629 se trouve la prétendue préface de Tchou Tche-fan, mais, comme Ishida, p. 1290, l'a fait remarquer, elle est signée de 吳光義 *Wou Kouang-yi*. Ici, elle s'applique parfaitement. Qu'elle soit bien en outre de *Wou Kouang-yi* et non de Tchou Tche-fan, c'est ce qu'un détail du texte confirme. Arousseau avait bien interprété *nien-yeou* au sens de „camarade de promotion [au doctorat]”; or Tchou Tche-fan est docteur de 1595, et Mao Jouei-tcheng seulement de 1601; mais *Wou Kouang-yi* peut bien, lui, dire *nien-yeou*, car lui aussi est docteur de 1601, comme on le voit dans le *T'i-ming pei-lou*. La prétendue attribution à Houo Yuan-kie, indiquée par *Ikoku shomoku gaishū* et par le *Ts'ong-chou ta ts'eu-tien*, ne se retrouve, semble-t-il, ni dans le mss. de l'Ecole Française, ni dans ceux conservés aujourd'hui au Japon; mais au moins l'un de ces derniers, celui de la collection 稻葉 *Inaba*, donne, comme le mss. de l'Ecole Française, la prétendue préface de Tchou Tche-fan (cf. Ishida, 1290). Il y aura lieu d'étudier les rapports entre ces deux mss.; mais la fraude est manifeste, tantôt simple avec la pseudo-préface de Tchou Tche-fan, tantôt double quand il s'y ajoute l'attribution absurde à Houo Yuan-kie.

Mao Jouei-tcheng écarté, nous restons sans indications sur un auteur qui aurait réuni ensemble les treize vocabulaires. Mais il est certain

366) En 1917, Reinsch, ministre des Etats-Unis à Pékin, possédait un portrait de Tchou Tche-fan.

que plusieurs, et peut-être tous, sont plus anciens que la date que l'attribution à Mao Jouei-tcheng aurait permis de supposer. Dans le mss. de Londres, deux des vocabulaires, le malais et le japonais, ont des colophons donnant les noms de ceux qui les ont révisés en 1549 (cf. *T'oung Pao*, 1929, 60) ; il est vraisemblable que les autres, sous leur forme actuelle, se placent vers le même temps. Mais le fond doit être plus ancien ; un vocabulaire de la langue de „Malacca” ne se conçoit guère après la conquête portugaise de 1511 ; toutefois le type des transcriptions chinoises ne permet guère de songer à une date antérieure à environ 1500. Rien ne garantit d'ailleurs qu'il n'y ait pas eu plusieurs recensions des vocabulaires du Houei-t'ong-kouan. Dans *JA*, 1914, II, 182-183, et *T'oung Pao*, 1929, 59, j'ai cité d'après deux catalogues une série de dix vocabulaires, formant 492 feuillets, pour neuf desquels un nom d'auteur était donné ; mais ces noms ne concordent pas avec ceux qu'on trouve dans le mss. de Londres pour les réviseurs des vocabulaires malais et japonais.

Tout comme les vocabulaires du Sseu-yi-kouan, ceux du Houei-t'ong-kouan n'ont été étudiés jusqu'ici que très incomplètement. Les vocabulaires malais et cham ont été publiés et commentés par E. D. Edwards et C. O. Blagden dans les t. VI (pp. 715-749) et X (pp. 59-91) du *Bulletin of the School of Oriental Studies* ; Ishida a reproduit, sans aucune remarque, le texte jurčîn du mss. de la bibliothèque Seikadō du baron Iwasaki dans les *Mélanges Kuwabara*, 1291-1323<sup>367</sup>). Je crois bien que c'est tout. Le reste attend des compétences et des bonnes volontés.

Enfin il n'est pas certain qu'on ne retrouve pas des vocabulaires provenant du Houei-t'ong-kouan et qui concerneraient d'autres langues que les treize représentées jusqu'ici dans nos collections. En effet, on étudiait au moins 18 langues au Houei-t'ong-kouan des Ming, et il est vraisemblable que toutes aient eu leurs vocabulaires<sup>368</sup>).

367) Cette publication montre que le mss. de la bibliothèque Seikadō a des lacunes et quelques fautes ; l'édition d'Ishida donne 1080 expressions, au lieu qu'il y en a 1156 dans le vocabulaire correspondant acquis par Arousseau.

368) Dix-huit sont énumérées au ch. 109 du *Ta-Ming houei-tien*, à propos du Houei-t'ong-kouan. Hirth (p. 204) en avait trouvé la liste au début du ch. 227 du *Wou-peï tche*, et en avait parlé comme de sections du Sseu-yi-kouan. Maspero (*BEFEO*, XII, 1, 8) a pensé qu'il y avait là une inadvertance de Hirth ; mais, en fait, Hirth a bien copié sa source, et l'erreur est dans le *Wou-peï tche* lui-même. Le texte du *Wou-peï tche* contient en fait 19 noms de langues au lieu des 18 du *Ta-Ming houei-tien*, parce qu'elle indique une langue

4° Les vocabulaires de K'ien-long. En même temps qu'il supprimait en 1748 le Sseu-yi-kouan défaillant et se contentait d'en garder le nom assez fameux en l'ajoutant à celui du Houei-t'ong-kouan, K'ien-long réduisait considérablement le nombre des fonctionnaires de l'administration nouvelle, et les concentrait en deux bureaux, le **西域館** Si-yu-kouan, „Bureau des régions d'Occident”, pour le persan, le ouïgour, le tibétain et le sanscrit, et le **百夷館** Pai-yi-kouan, nom à double entente („Bureau pai-yi” et „Bureau des cent barbares”), pour le siamois, le birman, le pai-yi, le pa-pai, enfin le sulu et le laotien (cf. *Tong-houa siu lou*, 27, 19b-20a, édit du 20 juin 1748). K'ien-long avait ordonné de réviser les vocabulaires existants, ce qui ne paraît pas avoir été exécuté, par incompetence peut-être (on aurait été bien en peine de le faire pour le ouïgour par exemple). Une autre initiative fut plus féconde. Par ordre impérial, on devait dresser des vocabulaires bilingues, par catégories et sur le type du vocabulaire sino-tibétain de l'ancien Sseu-yi-kouan, de toutes les langues dont des représentants se trouveraient en contact avec la Chine. Cette entreprise doit également être datée de 1748<sup>369</sup>). Les Européens résidant à

**河南** Ho-nan, dont on ne voit pas bien à quoi elle pourrait se rapporter (le Ho-si et le Ngan-nan sont bien nommés indépendamment). L'origine de l'erreur du *Wou-pei tche* me paraît être la suivante. Toute cette partie du *Wou-pei tche* s'inspire assez étroitement du *Teng-t'an pi-kieou*, dont elle copie en particulier les vocabulaires sino-japonais et sino-mongol. Dans un passage préliminaire, le *Teng-t'an pi-kieou*, 22, 64-65, paraît bien des 18 langues, mais sans nommer le Houei-t'ong-kouan; c'est le *Wou-pei tche* qui a voulu préciser et qui, en vertu de la confusion dont nous avons vu d'autres exemples, a parlé à tort du Sseu-yi-kouan. D'autre part, l'auteur du *Teng-t'an pi-kieou* a parlé par erreur de Ho-nan au lieu de Ho-si; celui du *Wou-pei tche*, qui avait bien la liste complète des 18 langues, y compris le Ho-si, n'en a pas moins recueilli ce Ho-nan et l'a inséré dans la liste, ce qui donnerait en réalité 19 langues. Il n'y avait bien en tout que 18 langues, chacune ayant un interprète principal, de son titre complet **御前答應大通事** *yu-t'sien ta-ying ta t'ong-che*, „grand interprète répondant en présence de l'Empereur”, et le total des *t'ong-che*, principaux et secondaires, était de 60. D'après le *Sseu-Yi k'ao* du *Wou-hio-pien*, 67, 2a-b, la création des 18 bureaux (**所** *so*), avec 60 *t'ong-che*, remonterait au temps même de Hong-wou; il vaudrait de s'en assurer.

369) C'est l'opinion de Fuchs, p. 2; elle est appuyée par un autre édit de 1748 qu'il cite pp. 6-7 (cf. *Ta-Ts'ing houei-tien che-li*, 401, 10b-11a), et qui ordonne d'examiner au **咸安宮** *Hien-ngan-kong* tous les livres hindous et européens qu'on possède et de faire une enquête dans les provinces et dans les ports pour composer de toutes les langues des barbares des vocabulaires sur le type du vocabulaire sino-tibétain. A part le nom du Si-yang-kouan, qui

Pékin furent mis à contribution ; des missions furent envoyées dans les provinces. Le résultat en a été consigné dans une compilation considérable dont le mss. a été vu en 1931 par Fuchs au Cheou-ngan-kong du Palace Museum à Pékin. La collection, en 98 volumes, comprend des vocabulaires bilingues, avec caractères indigènes, transcription phonétique et traduction, pour 36 langues ou dialectes, à savoir six langues européennes (français, allemand, italien, latin, portugais, anglais ; deux de ces vocabulaires portent l'indication d'un 西洋館 Si-yang-kouan, „Bureau européen”, qu'on ne connaît pas jusqu'ici par d'autres sources), neuf dialectes tibétains, quinze dialectes du Sud-Ouest de la Chine, en outre le siamois, le birman, la langue des Lieou-k'ieou et celle de Sulu (entre les Philippines et Bornéo), enfin un volume de phrases de sept caractères chinois traduites dans le dialecte tai des 樊夷 P'o-yi près de Tchen-yuan (Yunnan), et l'inévitable *Si-l'ien tchen-che ming-king* en caractères *lanca*.

On doit savoir le plus vif gré à Fuchs pour les informations qu'il a ainsi apportées, et je ne crois pas qu'en particulier l'existence des vocabulaires de langues européennes ait été signalée avant lui. Tout cependant n'était pas inconnu de cette activité lexicographique due à l'initiative de K'ien-long, encore qu'on n'en soupçonnât pas l'ampleur. J'ai rapporté à l'École Française d'Extrême-Orient, il y a plus du 40 ans, une série, incomplète d'ailleurs, des vocabulaires dialectaux tibétains et de ceux du Sud-Ouest de la Chine (cf. *BEFEO*, IX, 171). D'autre part, au moment de la compilation du *Ta-Ts'ing houei-tien*, les compilateurs avaient constaté que le Houei-t'ong-sseu-yi-kouan avait des vocabulaires de 10 langues : persan, ouïgour, tibétain, sanscrit, siamois, birman, pai-yi, pa-pai, sulu et laotien. Lors de la révision du *Ta-Ts'ing houei-tien* en 1810, les réviseurs découvrirent un mss. de ces dix vocabulaires, antérieurement la propriété du Houei-t'ong-sseu-yi-kouan, à qui l'Empereur ordonna de le restituer. En 1879, Devéria acquit lui-même un mss. de ces dix vocabulaires, et communiqua à Terrien de Lacouperie des spécimens du vocabulaire sulu<sup>370</sup>). Telles sont les informations qu'on trouve déjà en 1889, empruntées en majeure partie à une note manuscrite de

n'est peut-être pas d'initiative impériale, toute la genèse de l'entreprise est déjà dans cet édit. Sur le Hien-ngan-kong, où on s'occupait des gens d'Asie Centrale sous K'ien-long, cf. Siren, *Les Palais impériaux de Pékin*, I, 14.

370) Cet exemplaire devrait, semble-t-il, se trouver aujourd'hui à l'École des Langues Orientales de Paris ; je ne l'y ai cependant pas découvert jusqu'ici.

Devéria, dans Terrien de Lacouperie, *The Djurtchen of Mandshuria*, p. 452; le vocabulaire sulu serait de 1755, le vocabulaire laotien de 1762, mais ce sont là de fausses réductions des dates chinoises; le vocabulaire sulu est de 1754, et le laotien de 1761 (cf. *Ta-Tsing houei-tien che-li*, éd. de 1818, 401, 11b). L'existence de cette série de dix vocabulaires, comprenant les huit anciens vocabulaires du Sseu-yi-kouan des Ts'ing après 1658, plus le sulu et le laotien, est confirmée par une notice du ch. 1 du 知聖道齋讀書跋尾 *Tche-cheng-tao-tchai tou-chou pa-wei*, intitulée 禮部譯字書跋 *Li-pou yi-tseu chou pa*, „Notice finale sur des vocabulaires du Ministère des rites” (dont dépendait, on se le rappelle, le Houei-t'ong-sseu-yi-kouan). L'auteur y dit que, sur dix vocabulaires, il n'a que six, à savoir le siamois, le birman, le pai-yi, le sulu, le pa-pai et le 南掌 *nan-tchang* (= laotien)<sup>371</sup>). D'après le *Ta-Tsing houei-tien che-li*, 31, 18a, ces dix vocabulaires devaient d'ailleurs être d'usage courant au Houei-t'ong-sseu-yi-kouan en 1818. Mais ces divers textes montrent ainsi d'une façon certaine qu'il y a au moins une lacune soit dans la collection du Palace Museum, soit dans sa description, car, parmi les 36 langues ou dialectes énumérés dans l'article de Fuchs, on trouve bien le sulu, mais le *nan-tchang* ou laotien ne figure pas.

5° Quelques vocabulaires indépendants datant des Ming. Je veux d'autant moins donner ici un aperçu de tous les vocabulaires indépendants qui ont paru sous les Ming que les sources d'informations nécessaires me sont souvent inaccessibles, surtout pour les vocabulaires japonais, mais même pour d'autres<sup>372</sup>). Toutefois il est possible de donner quelques précisions sur certains vocabulaires qu'on a invoqués parfois à propos de ceux du Sseu-yi-kouan et du Houei-t'ong-kouan.

371) Dans l'article de Terrien de Lacouperie, p. 452, on a „Wan-shang or Laocian of Vien-chan”; mais „Wan-shang” est une forme impossible, et c'est bien *Nan-tchang* qui, dès le temps des Ming, a été le nom chinois du Laos septentrional; c'est sûrement celui que donnait le mss. acquis par Devéria.

372) J'ignore en particulier quel est le vocabulaire sino-mongol datant des Ming qui a été publié en ces dernières années par Ishida dans 蒙古學 *Mōkōgaku*, II [1938?], et dont parle une note du P. Mostaert dans W. Fuchs et A. Mostaert, *Ein Ming-Druck einer chin. mongol. Ausgabe des Hsiao-ching (Monumenta Serica, IX [1939], 329)*. Peut-être est-ce celui de la série du Houei-t'ong-kouan.

a) Pozdnéev a publié au t. III (Vladivostok, 1908) de ses *Lekcii po istorii mongol'skoï literatury*, 8-39, un vocabulaire sino-mongol par catégories qu'il a cru être une partie de celui de 1389; il dit lui-même, p. 6, l'avoir acquis à Pékin en 1893 d'un membre du Han-lin-yuan qui en avait encore deux autres copies<sup>373</sup>). J'ai toujours pensé que ce vocabulaire n'avait rien à voir avec celui de 1389, et ai exprimé l'opinion qu'il devait avoir été compilé aux confins de la Mongolie orientale, vers 1600 (cf. par exemple *JA*, 1927, II, 274). Cette conclusion est aujourd'hui confirmée. En effet, dans son *Wou-peï tche*, qui est de 1621, Mao Yuan-yi, après avoir reproduit (227, 1-15) le vocabulaire sino-mongol qui se trouvait déjà dans le *Teng-t'an pi-kieou*, ajoute, 227, 15a, que récemment (近 *kin*) il a paru un vocabulaire un peu différent dans le 薊門防禦考 *Ki-men fang-yu k'ao* et que les deux se complètent, si bien qu'il croit bon de donner aussi celui-ci; or ce second vocabulaire, 227, 15-29, n'est autre que celui-là même que Pozdnéev a publié<sup>374</sup>). Je ne connais pas l'auteur du *Ki-men fang-yu k'ao*, ouvrage que les bibliographies ignorent. Mais le titre même, „Etude des défenses de la Porte de Ki”, implique qu'il s'agisse d'un ouvrage portant sur le Nord-Est du Hopei<sup>375</sup>). D'autre part, l'ouvrage est donné en 1621 comme ayant paru „récemment”. Il s'agit donc bien d'un vocabulaire établi aux confins de la Mongolie orientale vers 1600.

b) Le vocabulaire sino-japonais anonyme reproduit sous le simple

373) Le petit cahier acquis à Pékin par Pozdnéev m'appartient aujourd'hui; Pozdnéev l'a édité correctement.

374) L'édition du *Wou-peï tche* permet de rétablir les quelques mots que des déchirures ont fait perdre au mss. de Pozdnéev; mais d'autre part le mss. de Pozdnéev est bien plus correct que l'édition du *Wou-peï tche*. [Au dernier moment, je m'aperçois que de Smedt et Mostaert, *Dict. monguor-français*, VII, ont déjà soupçonné l'identité du second vocabulaire du *Wou-peï tche* et de celui publié par Pozdnéev et auquel ils n'avaient pas accès.]

375) Ki-men, la Porte de Ki, est généralement considéré comme un synonyme de 薊丘 *Ki-k'ieou*, la Butte de Ki, et comme tel se trouve juste au Nord de Pékin, en dehors de Tö-cheng-men, la plus occidentale des deux portes Nord de la Ville tartare (cf. *Tchong-kouo ti-ming ta ts'eu-tien*, 1295). Mais cette équivalence me paraît exclue ici, et je considère la „Porte de Ki” ou les „Portes de Ki” comme un synonyme ou une désignation littéraire de 薊州鎮 *Ki-tcheou-tchen*, „Garnison de Ki-tcheou”; c'était là sous les Ming une des „neuf frontières”, celle dont l'organisation militaire allait de Chan-hai-kouan à Kiu-yong-kouan.

titre de 寄語 *Ki-yu*, „mots [étrangers] traduits”, dans le *Teng-t'an pi-kieou*, 24, 49-54, et de 譯語 *Yi-yu*, même sens, dans le *Wou-pei tche*, 231, 4b-14a, est le même qui se trouve dans le chapitre II du *Siu Chouo-fou*, sous le titre de 日本寄語 *Je-pen ki-yu*, et où il est attribué à 薛俊 *Si Tsiun* de „定州 *Ting-tcheou*”. Ce vocabulaire a été étudié par Edkins et Satow dans *Trans. of the Asiatic Soc. of Japan*, X, [1882], 1, 1-38. Sie Tsiun est l'auteur d'une „Description du Japon”, le 日本考略 *Je-pen k'ao-liao*, paru en 1523 ou peu après, et sur lequel cf. *Sseu-k'ou...*, 78, 16. Edkins et Satow n'ont connu que le texte du *Siu Chouo-fou*, et Edkins a pensé que l'auteur était de Ting-tcheou au Hopei. Mais Sie Tsiun était en réalité de 定海 *T'ing-hai*, c'est-à-dire des îles Chusan au Tchō-kiang, ce qui explique son intérêt pour les choses japonaises en un temps où navires chinois et japonais se battaient dans la région. Edkins croyait pouvoir attribuer le vocabulaire de Sie Tsiun „to the early part of the 15th century”; on voit que, si nous avons affaire à une oeuvre de Sie Tsiun, cette date est à abaisser d'un bon siècle. Mais Sie Tsiun n'est pas allé au Japon; son *Je-pen k'ao-liao*, assez superficiel, ne fait aucune allusion à un vocabulaire; si on ajoute l'erreur de „Ting-tcheou” au lieu de Ting-hai, l'attribution indiquée par le *Siu Chouo-fou* manque un peu d'autorité. La date du vocabulaire ne serait pas nécessairement plus ancienne pour autant. En faisant ces quelques remarques, j'enfonce probablement une porte ouverte, car j'ai dû être devancé par nos confrères japonais; mais beaucoup de leurs travaux manquent en Europe, ou du moins à Paris.

c) Le 譯語 *Yi-yu* du 岷峨山人 *Min-ngo-chan-jen*. En 1909 (*BEFEO*, IX, 171), j'ai mentionné incidemment cet ouvrage, que je ne connaissais pas alors autrement, d'après le catalogue de la Bibliothèque du Palais à Tōkyō, et Maspero (*BEFEO*, XII, 1, 9) a pensé que le surnom avait chance de désigner un homme du Sseut'ch'ouan. Par la suite, je me suis vite aperçu c'était là le texte incorporé au ch. 161 du *Ki-lou houei-pien*, publié en 1617 (?; sur la date, cf. *T'oung Pao*, 1933, 241-242); il est donné à la table sans nom d'auteur, mais on a bien la suscription *Min-ngo-chan-jen* après le titre dans le ch. 161. Ce n'est pas un vocabulaire, mais un recueil de notes historiques et géographiques, portant en partie sur les coutumes des Mongols; il est question de faits auxquels l'auteur fut mêlé

en 1543 et 1544; c'est là le „*Yyu*” de „1543-1544”, dont Cordier parle d'après Palladius (Yule-Cordier, *Marco Polo*, I, 271). Dans un article du *Tōyō-gakuhō*, XIV [1924], 253-254, S. Wada a montré que le Min-ngo-chan-jen n'était pas un homme du Sseu-tch'ouan, mais 蘇志皇 Sou Tche-kaō, tseu 德明 Tō-ming, originaire de Kou-ngan (Hopei), docteur de 1532; toutefois le surnom de Min-ngo-chan-jen reste assez mal expliqué.

d) Maspero, *BEFEO*, XII, 1, 9, a également invoqué d'après le *Ming che*, 97, 13a, un 譯語 *Yi-yu* en 2 ch., par 尹耕 Yin Keng, comme le prototype possible des vocabulaires du Houei-t'ong-kouan. La source du *Ming che* est une fois de plus le *Ts'ien-k'ing-t'ang chou-mou*, 8, 18a, encore que celui-ci, au moins dans l'édition du *Che-yuan ts'ong-chou*, ne donne à ce *Yi-yu* qu'un chapitre. Mais le *Ts'ien-k'ing-t'ang chou-mou* a une mauvaise leçon. En effet Yin Keng, tseu 子莘 Tseu-sin, originaire du Chansi, mais rattaché à un registre militaire de Yu-tcheou au Hopei, docteur de 1532, est l'auteur, entre autres ouvrages, d'un 塞語 *Sai-yu*, „Propos des frontières”, daté de 1550, et qui est l'objet d'une notice au *Sseu-k'ou...*, 100, 13b-14a; il se trouve dans le *Ki-fou ts'ong-chou* (où, contre les autres sources, y compris le *T'i-ming pei-lou*, le nom de l'auteur est orthographié 尹畊 Yin Keng; les deux *keng* sont d'ailleurs interchangeable). Ishida, 1282, a sûrement raison de dire que le *Yi-yu* du *Ming che* est altéré de *Sai-yu*. Il n'y a qu'à rayer ce pseudo-*Yi-yu* de Yin Keng de la liste des vocabulaires des Ming.

#### APPENDICE IV

##### NOTES ADDITIONNELLES

(*supra*, p. 81)

a) Cf. Bretschneider, *Med. Researches*, II, 316-318, qui a utilisé d'une part le *Ming che*, d'autre part l'*Asia* de J. de Barros dans la traduction allemande de Soltau; Donald Ferguson, *Letters from Portuguese Captives in Canton, written in 1534 and 1536*, Bombay, 1902, in-12, 166 pages (réimprimé de l'*Indian Antiquary*; très important); Cordier, *L'arrivée des Portugais en Chine*, dans *T'oung Pao*, 1911, 516-521, et *Hist. générale de la Chine*, III, 120-125 (qui recopie le texte même du *T'oung Pao*). La mission de Pires a été étudiée en détail au point de vue des sources chinoises par 張維華 Tchang

Wei-houa dans le *Che-hio nien-pao* de l'Université Yenching, I [1933], n° 5, 103-112; mais Tchang Wei-houa n'a connu Barros qu'à travers la version de Soltau et par le seul résumé de Bretschneider. Il est aussi longuement question de la mission de Pires dans le *Sino-Portuguese trade from 1514 to 1644* de T'ien-tsê CHANG [張天澤 Tchang T'ien-tsō], Leide, 1934; cf. à son sujet mon article du *T'oung Pao*, XXXI [1935], 58-94, en particulier pp. 63-64 et 91-92. Tchang Wei-houa a publié en outre en 1934, en chinois, *A Commentary of the four chapters on Portugal, Spain, Holland and Italy in the History of Ming Dynasty*, qui forme le n° 7 de la *Monograph Series* du *Yen-ching Journal of Chinese Studies*; il y a largement utilisé les *Che lou* des Ming et y a modifié sur quelques points ses indications de 1933 après avoir pris connaissance du livre de Tchang T'ien-tsō; je citerai le travail de 1933 comme Tchang Wei-houa<sup>1</sup>, et celui de 1934 comme Tchang Wei-houa<sup>2</sup>. Tchang Wei-houa n'a pas connu les *Letters from Portuguese Captives*. On sait que la première rédaction des chapitres du *Ming che* sur les pays étrangers est due à 尤侗 Yeou T'ong (1618-1704; cf. Giles, *Biogr. Dict.*, n° 2508), et se retrouve dans la collection complète de ses oeuvres, section 西堂餘集 *Si-t'ang yu-tsi*. En outre, la Bibliothèque Nationale de Pékin possède un 明史稿 *Ming che kao* mss. en 416 ch., qui était peut-être la première rédaction de Yeou T'ong. L'oeuvre de Yeou T'ong fut ensuite remaniée dans le *Ming che kao* de Wan Sseu-t'ong 萬斯同, dont la même bibliothèque possède en mss. quelques sections, dont celle des Fo-lang-ki. Le texte de Wan Sseu-t'ong fut à son tour revu par Wang Hong-siu 王鴻緒, qui publia le *Ming che kao*. Enfin, après une dernière révision de nature surtout stylistique par Tchang T'ing-yu 張廷玉, ce *Ming che kao* devint le *Ming che* officiel. Les variantes des divers états du texte sont données en appendice par Tchang Wei-houa<sup>2</sup>. Tchang Wei-houa<sup>2</sup> ne dit rien du texte que le *T'ou-chou tsi-tch'eng* appelle *Ming che wai-pien*; c'est en réalité le *Ming che kao* de Wang Hong-siu.

b) Les ambassades, avec le tribut qu'elles apportaient, faisaient tout le voyage par eau, à l'exception du trajet entre 南雄 Nan-hiong (Kouangtong) et 南安 Nan-ngan (Kiangsi), lequel comprenait le passage du col 梅嶺 Mei-ling, et qui devait être couvert par voie de terre; c'est le nom du Mei-ling qui est écrit „Malenxam" dans

Barros (*Asia*, éd. de Lisbonne in-12, III, II, 3), et „Miuylem” ou „Moulem” dans la lettre de Christovão Vieyra; le mot *mei* comportait une semi-voyelle labiale, et la transcription portugaise attendue serait \*Muilim; cf. aussi *T'oung Pao*, 1935, 63. Pires écrivit du „port” au Nord du Mei-ling une lettre à Simão de Andrade (Barros, III, II, 4); cette lettre, aujourd'hui perdue, doit donc avoir été envoyée de Nanngan. C'est évidemment à cette lettre que Barros, III, II, 3, emprunte les détails qu'il donne sur le voyage. Celui-ci s'effectua en trois barques tendues de soie et ornées de drapeaux. Tchang T'ien-tsö, 49, dit que c'étaient des drapeaux portugais; c'est aller contre le texte de Barros qui dit expressément que, dans le pays de ce grand prince (= l'Empereur de Chine), „personne ne peut arborer un drapeau sinon à ses armes, qui sont un lion rampant” (? *Leão rompente* dans le texte, mot-à-mot „rompant”; je suppose qu'il s'agit en réalité du dragon; en outre, à en juger par l'exemple du XVIIIème siècle, les barques portaient peut-être une inscription désignant les occupants comme une „mission de tribut”). Comme les transports entre Nanhiong et Nanngan étaient à la charge de la population locale, ils étaient interrompus au temps des travaux agricoles, et ne reprenaient qu'à la onzième lune (cf. *T'ien-hia kiun-kouo li-ping chou*, 120, 12b; *Kouang-tong t'ong-tche*, recension de Jouan Yuan, rééd. sans date [apparemment de Kouang-siu], 180, 10a), c'est-à-dire en novembre-décembre. Parti de Canton le 23 janvier 1520, Pires se trouvait bien dans les conditions normales pour le passage du Mei-ling.

#### TABLE DES MATIÈRES.

	Page
Lè Hōja et le Sayyid Husain de l'Histoire des Ming . . . . .	81
Appendice I. Tableau généalogique des princes de Qomul . . . . .	198
Appendice II. La date de l'apparition en Chine des canons <i>fo-lang-ki</i> ( <i>fārangī?</i> ou „machines franques”?) . . . . .	199
Appendice III. Le Sseu-yi-kouan et le Houei-t'ong-kouan . . . . .	207
1. Le Sseu-yi-kouan . . . . .	207
2. Le Houei-t'ong-kouan . . . . .	249
3. Les <i>Houa-yi yi-yu</i> et autres vocabulaires polyglottes . . . . .	272
1° Le <i>Houa-yi yi-yu</i> de Houo Yuan-kie . . . . .	274
2° Les <i>Houa-yi yi-yu</i> du Sseu-yi-kouan . . . . .	275
3° Les <i>Houa-yi yi-yu</i> du Houei-t'ong-kouan . . . . .	281
4° Les vocabulaires de K'ien-long . . . . .	285
5° Quelques vocabulaires indépendants des Ming . . . . .	287
Appendice IV. Notes additionnelles . . . . .	290